

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE



**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°16 – 11 – 01**

**DÉLIBÉRATIONS
COMMISSION PERMANENTE DU
10 novembre 2016**

ISSN : 1957-4339

La Commission permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie le 10 novembre 2016, sous la présidence de Madame Sophie PANTEL, Présidente.

Le quorum étant atteint, la séance s'est ouverte à 10 h 30

Présents à l'ouverture de la séance :

Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Assistaient également à cette réunion :

<i>Thierry</i>	<i>BLACLARD</i>	<i>Directeur général des services</i>
<i>Marie-Adélaïde</i>	<i>MOREL</i>	<i>Chargée de mission coordination, stratégie et évaluation</i>
<i>Vincent</i>	<i>TAISSEIRE</i>	<i>Directeur de Cabinet et de la Communication et du Protocole</i>
<i>Frédéric</i>	<i>BOUET</i>	<i>Directeur Général Adjoint des Infrastructures Départementales.</i>
<i>Patrick</i>	<i>BOYER</i>	<i>Directeur des mobilités, des aménagements numériques et des transports</i>
<i>Marie</i>	<i>LAUZE</i>	<i>Directrice générale adjointe des Services de la Solidarité Sociale</i>
<i>Gilles</i>	<i>CHARRADE</i>	<i>Directeur Général Adjoint des services de la Solidarité Territoriale</i>
<i>Isabelle</i>	<i>DARNAS</i>	<i>Directrice du Développement Éducatif et Culturel</i>
<i>Guillaume</i>	<i>DELORME</i>	<i>Directeur adjoint de l'Ingénierie Départementale</i>
<i>Laetitia</i>	<i>FAGES</i>	<i>Directrice de l'Attractivité et du Développement</i>
<i>Nadège</i>	<i>FAYOL</i>	<i>Directrice des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique</i>
<i>Martine</i>	<i>PRADEILLES</i>	<i>Directrice des Ressources Humaines, des Assemblées et des Finances</i>

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

COMMISSION PERMANENTE

Séance du Jeudi 10 novembre 2016

- 10h30 -

COMMISSION : Infrastructures, désenclavement et mobilités

- N° CP_16_256 : Infrastructures départementales : Transfert de voirie RD 269 dans la VC de Bassurels p. 5
- N° CP_16_257 : Infrastructures départementales : classement déclassement RD 806 nouveau tracé sur les communes du Chastel Nouvel et de Rieutort de Randon p. 9
- N° CP_16_258 : Infrastructures départementales : Autorisation de signer une convention de déneigement avec la communauté de communes de l'Aubrac lozérien p. 14
- N° CP_16_259 : Infrastructures départementales : convention financière avec la commune de Rieutort-de-Randon pour la réalisation des travaux d'aménagement de la RD59 p. 21
- N° CP_16_260 : Infrastructures : Affectation de crédits des opérations de l'autorisation de programme 2016 "Travaux de Voirie" p. 26

COMMISSION : Solidarités

- N° CP_16_261 : Solidarités : subventions « Actions sociales » p. 30

COMMISSION : Enseignement et jeunesse

- N° CP_16_262 : Enseignement : affectation de crédits au titre de la participation aux p. 36
investissements pour le lycée Chaptal 2016
- N° CP_16_263 : Enseignement : subventions au titre du programme "projets p. 39
d'établissements"
- N° CP_16_264 : Transports scolaires : information sur l'attribution des allocations p. 45
journalières de transport - Année scolaire 2015/2016

COMMISSION : Culture, sports et patrimoine

- N° CP_16_265 : Sports de pleine nature : individualisation de l'aide à l'entretien des p. 48
sentiers de Grande Randonnée
- N° CP_16_266 : Sports de pleine nature : actualisation de la Commission p. 51
Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires
- N° CP_16_267 : Sport : Subventions au titre du programme "Comités sportifs" p. 59
- N° CP_16_268 : Patrimoine : Autorisation de signer la convention avec la p. 63
Communauté de Communes de la Terre de Peyre pour la gestion
de l'espace muséographique de Javols
- N° CP_16_269 : Patrimoine : Convention-cadre avec la Région Occitanie-Pyrénées- p. 70
Méditerranée pour la conduite de l'inventaire du patrimoine culturel
+ annexe

COMMISSION : Eau, AEP, Environnement

- N° CP_16_270 : Eau : attribution au titre du programme 2016 "AEP et p. 88
assainissement exceptionnel"
- N° CP_16_271 : Eau : participation à une étude de faisabilité pour la mise en oeuvre p. 91
d'une structure interdépartementale de gestion de l'eau sur le
territoire hydrographique Tarn-Aveyron
- N° CP_16_272 : Maîtrise des déchets : affectation de crédits p. 94

COMMISSION : Développement des activités économiques

- N° CP_16_273 :** Logement : subvention au titre du programme OPAH : Opération p. 97 Programmée d'Amélioration de l'Habitat
- N° CP_16_274 :** Logement : subventions au titre du programme "Habiter mieux p. 106 2016" et modification au titre du programme "Habiter mieux 2015"
- N° CP_16_275 :** Agriculture : Individualisation de crédits en faveur de divers p. 112 organismes agricoles
- N° CP_16_276 :** Tourisme : participation au financement de l'aérodrome de Mende / p. 119 Brenoux 2016
- N° CP_16_277 :** Tourisme : participation 2016 au financement des actions p. 123 collectives inscrites aux contrats d'objectifs avec les Offices de tourisme
- N° CP_16_278 :** Agriculture : Défense des forêts contre l'incendie - investissement p. 129
- N° CP_16_279 :** Tourisme : dotations annuelles relatives à l'Aire de la Lozère et à la p. 132 Maison du Tourisme à Paris au titre de l'année 2016
- N° CP_16_280 :** Tourisme : accompagnement au titre du fonctionnement des p. 136 stations de ski

COMMISSION : Finances et gestion de la collectivité

- N° CP_16_281 :** Finances : adoption des critères de répartition du fonds p. 140 départemental de péréquation 2015 alimenté par la taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux
- N° CP_16_282 :** Gestion de la collectivité : nouvelle convention de partenariat avec p. 147 le SDIS de la Lozère en matière d'hygiène, de sécurité et de médecine préventive
- N° CP_16_283 :** Gestion de la collectivité : affectation de crédits sur l'autorisation de p. 158 programme "Projets 2016 Informatiques"

COMMISSION : Politiques territoriales et Europe

- N° CP_16_284 :** Politiques territoriales : modification de subvention accordée au titre p. 161 du "Programme d'Équipement Départemental" (PED)
- N° CP_16_285 :** Politiques territoriales : modification d'une affectation au titre du p. 164 programme 2012 en faveur des loisirs, aménagements de villages et équipements des communes
- N° CP_16_286 :** Politiques territoriales : subventions au titre du programme p. 167 inondations à affecter sur l'autorisation de programme correspondante
- N° CP_16_287 :** Animation locale : subventions au titre du Plan d'Équipement p. 171 Départemental (PED) fonctionnement
- N° CP_16_288 :** Animation locale : individualisations de crédits au titre des p. 181 subventions diverses finances 2016
- N° CP_16_289 :** Attractivité : Participation au Forum de la création d'entreprise p. 184
- N° CP_16_290 :** Politiques territoriales : modification du règlement des contrats p. 187 territoriaux pour la voirie
- N° CP_16_291 :** Politiques territoriales : vote des avenants 2016 aux contrats p. 191 territoriaux
- N° CP_16_292 :** Politiques territoriales : attribution de subventions sur l'autorisation p. 291 de programme 2015 "Contrats territoriaux"



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 10 novembre 2016

Commission : Infrastructures, désenclavement et mobilités

Objet : Infrastructures départementales : Transfert de voirie RD 269 dans la VC de Bassurels

Dossier suivi par Infrastructures - Routes - Gestion de la Route

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit et notamment son article 62 ;

VU l'article L 1311-1 et L 3213-1 et L 3213-2 du Code général des Collectivités territoriales ;

VU les articles L 131-4 et 141-3 du code de la voirie routière ;

VU l'article L 1 et L 2211-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

CONSIDÉRANT le rapport n°100 intitulé "Infrastructures départementales : Transfert de voirie RD 269 dans la VC de Bassurels" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Accepte le transfert du domaine public départemental dans le domaine public communal de l'ancien tracé de la route départementale n° 269 du PR 6+000 au PR 7+05 sur la commune de Bassurels.

ARTICLE 2

Précise que la présente délibération vaut acte de transfert de propriété de domaine public entre le Département et la commune de Bassurels et qu'un arrêté conjoint accompagné d'un plan de situation, sera transmis aux services fiscaux afin de procéder à la mise à jour cadastrale.

ARTICLE 3

Autorise la signature de l'arrêté correspondant à ce transfert de propriété.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_16_256 de la Commission Permanente du 10 novembre 2016 : rapport n°100 "Infrastructures départementales : Transfert de voirie RD 269 dans la VC de Bassurels".

Je vous propose de vous prononcer sur le transfert de l'ancien tracé de la Route Départementale n° 269 du PR 6+000 au PR 7+050 y compris les dépendances dans le domaine public de la commune de Bassurels. Le linéaire concerné est de 1075 mètres.

En 2015, la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes a aménagé la RD 269 entre Prat Peyrot et le sommet de l'Aigoual en voie douce : voie de découverte « Les Balcons de l'Aigoual ». Les conseils départementaux du Gard et de la Lozère ne souhaitent garder ni la domanialité ni la gestion de cet équipement. Du fait des aménagements réalisés, la RD 269 pour la partie située en Lozère n'a plus qu'un intérêt strictement local.

Ainsi, le Conseil Municipal de la commune de Bassurels a accepté le transfert lors de la séance du 29 janvier 2016. La délibération a été rendue exécutoire le 10 février 2016.

Ce déclassement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la RD 269.

Il s'inscrit donc dans le cadre de la procédure instituée par l'article 62 de la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004, codifiée aux articles L 131-4 et L 141-3 du Code de la Voirie et qui permet aux collectivités de délibérer sans enquête publique préalable.

La délibération vaudra transfert de domaine public entre le Département de la Lozère et la commune de Bassurels.

Toutefois, un arrêté conjoint auquel un plan de situation sera annexé sera transmis aux services fiscaux afin qu'ils puissent procéder à la mise à jour cadastrale.

Aussi, conformément à la délégation du Conseil Départemental et en application des dispositions du Code général des collectivités territoriales, je vous demande de bien vouloir délibérer et :

- accepter le transfert du domaine public départemental dans le domaine public communal de Bassurels de cette section de route départementale N° 269 identifiée sur le plan annexé y compris les dépendances,
- m'autoriser à signer l'arrêté correspondant.

Reclassement en VC
de la D269 en Lozère

Commune de
BASSURELS

Longueur = 1075m

D269

D118

D269

Station météo
du Mt Aigoual

Limite de département

D269

Commune de
VALLERAUGUE





DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 10 novembre 2016

Commission : Infrastructures, désenclavement et mobilités

Objet : Infrastructures départementales : classement déclassement RD 806 nouveau tracé sur les communes du Chastel Nouvel et de Rieutort de Randon

Dossier suivi par Infrastructures - Routes - Gestion de la Route

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU l'article 62 de la loi n°2004-1343 du 09 décembre 2004 de simplification du droit ;

VU l'article L 1311-1, L 3213-1 et L 3213-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L 112-8, L 123-3 et R 123-2, L 131-1, L 131-3, L 131-4 et L 141-3 du code de la voirie routière ;

VU les articles L 1111-1, L 1111-4, L 2111-14, L 2141-1, L 2211-1, L 3112-1, L3112-3, L 3211-14 et L 3221-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

CONSIDÉRANT le rapport n°101 intitulé "Infrastructures départementales : classement déclassement RD 806 nouveau tracé sur les communes du Chastel Nouvel et de Rieutort de Randon" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Accepte :

- le transfert de l'ancien tracé de la RD 806 des nouveaux tracés de connexion dans le domaine public communal du Chastel Nouvel pour un total de 1910 mètres linéaires environ,
- le transfert de l'ancien tracé de la RD 806 dans le domaine public communal de Rieutort de Randon pour 380 mètres linéaires environ,
- l'intégration dans le domaine public départemental du nouveau tracé routier dénommé RD 806 pour 1731 mètres linéaires,
- le déclassement du domaine public départemental dans le domaine privé du Département de l'ancien tracé désaffecté de la circulation publique, d'une longueur totale de 1653 mètres linéaires environ, en vue de le cadastrer et de l'aliéner sur les communes du Chastel Nouvel et Rieutort de Randon.

ARTICLE 2

Autorise la signature des arrêtés correspondant à ces transferts de propriété.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental

Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_16_257 de la Commission Permanente du 10 novembre 2016 : rapport n°101 "Infrastructures départementales : classement déclassement RD 806 nouveau tracé sur les communes du Chastel Nouvel et de Rieutort de Randon".

Le Département a modifié le tracé de la RD 806 sur les communes du Chastel Nouvel et de Rieutort de Randon. Il convient de régulariser la situation juridique des voies nouvelles et de l'ancien tracé. En concertation avec les communes du Chastel Nouvel et de Rieutort de Randon et des propriétaires riverains concernés, il est procédé aux classements et déclassements de domaine public suivants :

A l'issue des travaux, le nouveau tracé de la RD 806 (trait noir du plan annexé) d'une longueur de 1731 ml est nommé route départementale N° 806 et classé dans le domaine public routier départemental .

Sur la commune du Chastel Nouvel :

L'ancien tracé de la RD 806 (trait rouge sur le plan annexé) d'une longueur de 1300 ml est déclassé du domaine public routier départemental et classé dans la voirie communale du Chastel Nouvel (VC N° 7 et VC N° 16 du tableau de recensement des voies en cours de révision).

Les nouveaux tracés (trait vert sur le plan annexé) réalisés pour assurer la connexion avec la RD 806 d'une longueur respective de 544 m et 66 m sont classés dans le domaine public communal et intégrés dans la voirie communale (VC N° 7 et VC N° 16 du tableau de recensement des voies en cours de révision).

L'ancien tracé de la RD 806 (trait jaune sur le plan annexé) de longueurs respectives de :

- 231 ml
- 955 ml correspondant à la demi-chaussée non intégrée dans le domaine public communal, et 130 ml environ

sont déclassés du domaine public routier départemental et classés dans le domaine privé du Département afin d'être cadastrés et rétrocédés aux riverains. Ces portions ne sont plus affectées à la circulation publique. Elles ne sont utiles ni à l'entretien, ni à l'exploitation de la RD 806. Leur désaffectation et leur déclassement pour les intégrer dans le domaine privé ne portent pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie.

Sur la commune de Rieutort de Randon :

L'ancien tracé de la RD 806 (trait rouge sur la plan annexé) d'une longueur de 380 ml est déclassé du domaine public routier départemental et classé dans la voirie communale de Rieutort de Randon.

L'ancien tracé de la RD 806 (trait jaune sur le plan annexé) d'une longueur de 337 ml est déclassé du domaine public routier départemental et classé dans le domaine privé du Département afin d'être cadastré et rétrocédé aux riverains. Il n'est plus affecté à la circulation publique. Il n'est utile ni à l'entretien, ni à l'exploitation de la RD 806. Sa désaffectation et son déclassement pour l'intégrer dans le domaine privé ne portent pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie.

Aussi, je vous propose :

- d'accepter le transfert de l'ancien tracé de la RD 806 (traits rouge et vert) et des nouveaux tracés de connexion dans le domaine public communal du Chastel Nouvel pour un total de 1910 ml environ,
- d'accepter le transfert de l'ancien tracé (trait rouge) de la RD 806 dans le domaine public communal de Rieutort de Randon pour 380 ml environ,

Délibération n°CP_16_257

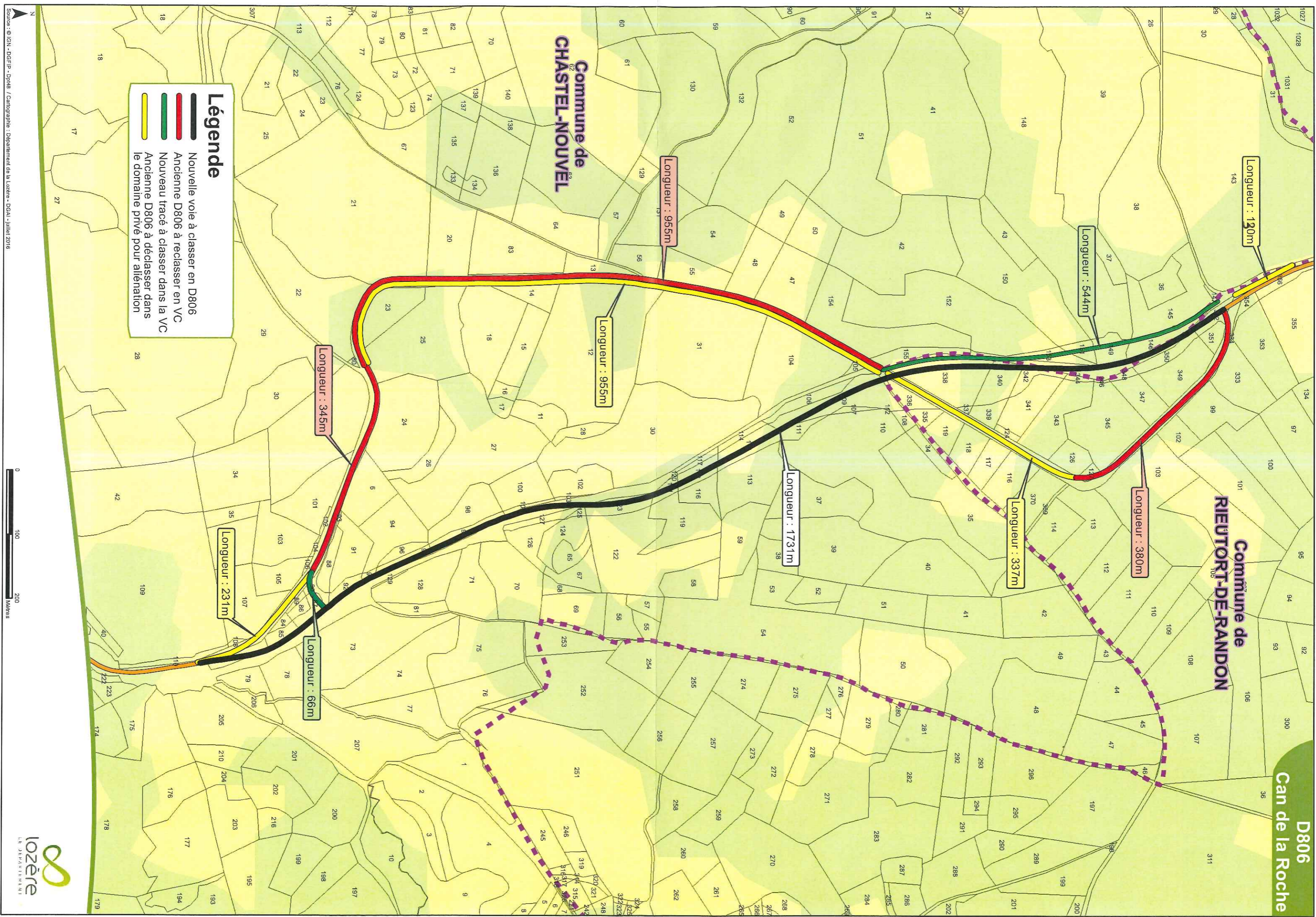
- d'accepter l'intégration dans le domaine public départemental du nouveau tracé routier (trait noir) dénommé RD 806 pour 1731 mètres,
- de déclasser du domaine public départemental dans le domaine privé du département l'ancien tracé (traits jaunes) désaffecté de la circulation publique d'une longueur totale de 1653 ml environ en vue de le cadastrer et de l'aliéner sur les communes du Chastel Nouvel et Rieutort de Randon,
- de m'autoriser à signer tous les actes correspondants.

Commune de
RIEUTORT-DE-RANDON

Commune de
CHATEL-NOUVEL

Légende

- Nouvelle voie à classer en D806
- Ancienne D806 à reclasser en VC
- Nouveau tracé à classer dans la VC
- Ancienne D806 à déclasser dans le domaine privé pour allévation





DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 10 novembre 2016

Commission : Infrastructures, désenclavement et mobilités

Objet : Infrastructures départementales : Autorisation de signer une convention de déneigement avec la communauté de communes de l'Aubrac lozérien

Dossier suivi par Infrastructures - Routes - Gestion de la Route

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU les articles L 3213-1 et L 3213-3, L 3232-1-1 et R 3221-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CP_10_129 du 29 janvier 2010 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°102 intitulé "Infrastructures départementales : Autorisation de signer une convention de déneigement avec la communauté de communes de l'Aubrac lozérien" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Approuve la passation d'une convention avec la communauté de communes de l'Aubrac lozérien définissant :

- les modalités de déneigement de certaines routes départementales (sections RD 12 et RD 52) par la communauté de communes ;
- les modalités de déneigement de certaines voies sur les communes de Nasbinals et de Prinsuéjols d'une part, et de traitement des voies sur la commune de Nasbinals par le Département d'autre part.

ARTICLE 2

Précise qu'aucune compensation financière n'est prévue, le travail effectué par les services de la Communauté de communes de l'Aubrac Lozérien sur le réseau routier départemental étant comparable à celui effectué par les services Département sur la voirie communale.

ARTICLE 3

Autorise la signature de la convention jointe qui sera renouvelée annuellement sauf dénonciation par l'un des deux signataires avant le 1er septembre de l'année en cours.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_16_258 de la Commission Permanente du 10 novembre 2016 : rapport n°102 "Infrastructures départementales : Autorisation de signer une convention de déneigement avec la communauté de communes de l'Aubrac lozérien".

Dans le but de rationaliser les interventions des engins de viabilité hivernale des deux collectivités, une convention a été passée en 2010 entre le Département de la Lozère et la communauté de communes de l'Aubrac lozérien qui définit les modalités d'interventions de la communauté de communes de l'Aubrac lozérien sur le réseau départemental, et du Centre Technique du Conseil Départemental (CTCD) de Nasbinals sur le réseau communal. Cette convention doit être révisée pour tenir compte d'une part d'un nouveau besoin en déneigement sur la RD52 jusqu'à Cap Combattut en raison de l'ouverture de gîtes et d'autre part du traitement en salage des nouveaux lotissements de La Devézette à Nasbinals. La nouvelle convention prévoit les modalités d'intervention de chaque collectivité suivantes :

La Communauté des communes de l'Aubrac Lozérien interviendra en déneigement :

- sur la route départementale n°12 de Nasbinals à Charbonnac (carrefour RD73) pour un linéaire de 12,6 km,
- sur la route départementale n°52 de Montgrousset au carrefour de Cap Combattut pour un linéaire de 5 km.

En contrepartie, le Centre Technique du Conseil Départemental de Nasbinals assurera le déneigement et le traitement des voies communales suivantes :

1) en déneigement :

- Commune de Nasbinals
 - Voie Communale entre la RD987 et Rieutortet – (0,3 km)
 - Voie Communale entre la RD987 et Les Gerles – (1 km)
 - Voie Communale entre la RD987 et Baboyères – (0,6 km)
- Commune de Prinsuéjols
 - Voie Communale entre la RD900 et Usanges – (1 km)

2) en salage/sablage : Le CTCD de Nasbinals assurera le sablage occasionnel et ponctuel en journée

- Commune de Nasbinals :
 - Place du Foirail – (environ 4000 m2)
 - Rue de la Placette (sous l'église) – (0,2 km)
 - Rue de la Pharmacie – (0,2 km)
 - Voie Communale entre Nasbinals et la Rosée du Matin (0,8 km)
 - Voie Communale entre la RD987 et le buron du Ché (0,5 km)
 - Voie communale des lotissements « La devézette 1 & 2 » (1 km)

Il est considéré que le travail effectué par la Communauté de communes de l'Aubrac Lozérien sur le réseau routier départemental est comparable à celui effectué par le Département sur la voirie communale. Il n'est donc pas prévu de compensation financière.

Cette convention, dont un projet est annexé au présent rapport, définit les modalités pratiques et financières des interventions de chaque collectivité. Je vous propose de m'autoriser à signer cette convention.

**CONVENTION N°
RELATIVE À L'EXÉCUTION DE
TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT**

ENTRE :

Le Département de la Lozère représenté par Madame Sophie PANTEL, Présidente du Conseil départemental, autorisée à signer par une délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental de la Lozère en date du _____ 2016 ;
Désigné ci-après par le Département de la Lozère,

ET :

La communauté de communes de l'Aubrac Lozérien, représenté par Monsieur Bernard BASTIDE, Président, autorisé par délibération du Conseil communautaire du _____ 2016 ;
Désigné ci-après par la Communauté des communes de l'Aubrac Lozérien,

Vu la convention de déneigement n° 10-048 du 24 mars 2010 entre la Communauté de communes de l'Aubrac Lozérien et le département de la Lozère.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'interventions :

- de la Communauté de communes de l'Aubrac Lozérien sur le réseau départemental,
- du centre technique du Conseil départemental (CTCD) de Nasbinals sur le réseau communautaire.

Elle s'applique pendant la période hivernale soit, de la mi-novembre à la mi-mars de l'année suivante.

Les dates d'application précises seront définies annuellement dans le Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale (DOVH) du Département.

Les interventions prévues dans la présente convention se feront sous réserve de conditions climatiques qui ne soient pas trop contraignantes pour chaque collectivité notamment en cas de tourmente.

Article 2 : le réseau concerné

● Intervention de la Communauté de communes de l'Aubrac Lozérien sur le réseau départemental :

La Communauté des communes de l'Aubrac Lozérien interviendra en déneigement sur les sections de routes départementales suivantes :

– RD n°12 du PR 0+000 au PR 12+832 soit de Nasbinals (carrefour RD987) à Charbonnac (carrefour RD73) pour un linéaire de 12,6 km.

– RD n°52 du PR 31+830 au PR 26+830 soit de Montgrousset (carrefour RD900) au carrefour de Cap Combattut pour un linéaire de 5 km.

Les niveaux de service, définis par le Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale du Département, devront être respectés hors conditions climatiques exceptionnelles.

– RD 12 entre Nasbinals et Le Pont de Gournier : Niveau N4

– RD 12 entre Le Pont de Gournier et Charbonnac : Niveau N4jour

– RD 52 : Niveau N4jour

Plages de validité :

Niveau N4 : de 7h00 à 18h30 (8h00 – 18h30 le week-end)

Niveau N4jour : de 9h00 à 18h30

Toutefois, le CTCD de Nasbinals pourra éventuellement se substituer à la Communauté de communes de l'Aubrac Lozérien dès lors que des circonstances imprévisibles ne permettront pas à cette dernière d'assurer la prestation (panne, enneigement trop important pour la capacité de l'engin, nécessité d'utiliser une fraise à neige...)

Afin d'assurer le niveau de service sur route départementale défini à l'article 2, les engins du CTCD de Nasbinals compléteront en cas de besoin le déneigement par le salage ou le sablage de ces sections de RD.

● Intervention du CTCD de Nasbinals sur le réseau communautaire :

1) en déneigement : Le CTCD de Nasbinals assurera le déneigement des voies communautaires suivantes :

Commune de Nasbinals

– Voie Communale entre la RD987 et Rieutortet – (0,3 km)

– Voie Communale entre la RD987 et Les Gerles – (1 km)

– Voie Communale entre la RD987 et Baboyères – (0,6 km)

Commune de Prinsuéjols

- Voie Communale entre la RD900 et Usanges – (1 km)

2) en salage/sablage : Le CTCD de Nasbinals assurera le sablage occasionnel et ponctuel en journée sur la commune de Nasbinals :

- Place du Foirail – (environ 4000 m2)
- Rue de la Placette (sous l'église) – (0,2 km)
- Rue de la Pharmacie – (0,2 km)
- Voie Communale entre Nasbinals et la Rosée du Matin (0,8 km)
- Voie Communale entre la RD987 et le buron du Ché (0,5 km)
- Voie communale des lotissements « La devézette 1 & 2 » (1 km)

Toutefois, la Communauté de communes de l'Aubrac Lozérien pourra se substituer au CTCD de Nasbinals dès lors que des circonstances imprévisibles ne permettront pas à ce dernier d'assurer la prestation.

Article 3 : Modalités d'alerte du chauffeur de la communauté de communes

Le chauffeur de l'engin communautaire sera prévenu par téléphone de la nécessité d'une intervention sur le réseau départemental défini à l'article 2 par le coordinateur d'astreinte de l'Unité Technique du Conseil départemental (UTCD) de Saint-Chély d'Apcher.

A cet effet, les noms et numéro de téléphone personnel des chauffeurs de l'engin communautaire seront communiqués à la l'UTCD de Saint-Chély d'Apcher avant le début de chaque période hivernale.

Le chauffeur devra être en mesure d'être opérationnel tous les jours de la semaine dans les trente minutes suivant l'appel téléphonique.

Article 4 : Modalités d'intervention du CTCD de Nasbinals sur le réseau communautaire

Comme la communauté de communes n'a pas de dispositif de patrouilles, l'intervention en déneigement des engins du département sur les voies communales définies à l'article 2 sera systématique dans la mesure où il y a intervention sur RD.

Les interventions en sablage seront déclenchées sur sollicitation de la commune de Nasbinals.

Article 5 : Rémunération des prestations

Il est considéré que le travail effectué par la Communauté de communes de l'Aubrac Lozérien sur le réseau routier départemental est comparable à celui effectué par le Département sur la voirie communale. Il n'est donc prévu aucune compensation financière ni d'une part ni de l'autre.

Article 6 : Validité - Résiliation

La présente convention est renouvelée annuellement sauf dénonciation par l'un des deux signataires avec demande d'avis de réception postal avant le 1er septembre de l'année en cours.

FAIT à Mende
Le

Pour le Département,
La Présidente du Conseil
départemental,

Sophie PANTEL

FAIT à Nasbinals
Le

Pour la communauté de communes,
Le Président,

Bernard BASTIDE



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 10 novembre 2016

Commission : Infrastructures, désenclavement et mobilités

Objet : Infrastructures départementales : convention financière avec la commune de Rieutort-de-Randon pour la réalisation des travaux d'aménagement de la RD59

Dossier suivi par Infrastructures - Routes - Etudes, Travaux et Acquisitions Foncières

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU les articles L 3213-3 et R 3221-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L 131-1 à L 131-8 du code de la voirie routière ;

VU l'article 3 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage public ;

VU la délibération n°CD_16_1005 du 25 février 2016 approuvant la politique « infrastructures routières » 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1026 du 25 février 2016 votant le budget primitif 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1050 du 17 juin 2016 faisant état des autorisations de programme antérieures et des autorisations de programme 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1033 du 14 avril 2016 votant la décision modificative n°1 et la délibération n°CD_16_1051 du 17 juin 2016 votant la décision modificative n°2 ;

VU la délibération de la commune de Rieutort-de-Randon ;

VU la délibération de la commission permanente du 30 janvier 2015 relative à la convention de mandat ;

CONSIDÉRANT le rapport n°103 intitulé "Infrastructures départementales : convention financière avec la commune de Rieutort-de-Randon pour la réalisation des travaux d'aménagement de la RD59" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU la non-participation au débat et au vote de Patrice SAINT LÉGER ;

ARTICLE 1

Approuve, dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de la RD 59 dans la traversée de Rieutort-de-Randon, la convention financière à passer avec la commune de Rieutort-de-Randon relative aux travaux à mener sur la chaussée départementale, pour un montant de 114 113,00 €.

ARTICLE 2

Autorise, la signature de la convention financière à intervenir avec la commune de Rieutort-de-Randon, telle que jointe.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_16_259 de la Commission Permanente du 10 novembre 2016 : rapport n°103 "Infrastructures départementales : convention financière avec la commune de Rieutort-de-Randon pour la réalisation des travaux d'aménagement de la RD59".

Le règlement départemental, pour la réalisation de travaux sur routes départementales par les communes ou groupements de communes, prévoit les dispositions qui suivent.

Outre la passation avec le Département d'une convention de mandat autorisant la commune à intervenir sur le domaine public départemental, cette procédure inclut également celle d'une ou plusieurs conventions financières fixant le montant de la participation départementale.

S'agissant du projet d'aménagement de la RD 59 dans la traversée de Rieutort-de-Randon, la convention de mandat a été signée respectivement les 20 janvier et 12 février 2015.

Après consultation des entreprises, le Conseil municipal a délibéré, en date du 5 octobre 2016, pour solliciter la participation financière du Département à concurrence de 114 113€.

Cette participation peut être financée sur les crédits d'investissement de l'autorisation de programme «Travaux de Voirie» affectés à l'opération « Travaux réalisés par des mandataires » sachant que le montant de cette enveloppe est de 1,2 M€ dont 0,330 M€ disponibles pour engagement.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose donc :

- d'approuver le projet définitif soumis par la commune,
- d'approuver la participation de 114 113,00 € du Département aux travaux d'aménagement de la RD 59 en agglomération réalisés par la commune de Rieutort-de-Randon,
- d'engager la dépense sur l'autorisation de programme «Travaux de Voirie» et sur l'opération « Travaux réalisés par mandataires » sur le chapitre 906_R
- de m'autoriser à signer la convention financière ci-jointe avec la commune de Rieutort-de-Randon.

CONVENTION FINANCIERE N°

POUR L'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N°59 DANS LA TRAVERSEE DE RIEUTORT-DE-RANDON

Désignation légale des parties

ENTRE :

Le Département de la Lozère, représenté par Madame la Présidente du Conseil Départemental, dûment autorisée par délibération de la Commission Permanente en date du 10 novembre 2016,

ET :

La Commune de Rieutort-de-Randon, représentée par son Maire, dûment autorisé par délibération du conseil municipal en date du 5 octobre 2016,

Préambule

Par convention de mandat signée respectivement les 20 janvier et 12 février 2015, le département de la Lozère a confié à la commune de Rieutort-de-Randon la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de la route départementale n°59 dans la traversée du village.

Il est convenu ce qui suit

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de préciser le montant de la participation financière du Département, concernant les travaux à mener sur la chaussée départementale, réalisés dans le cadre de l'opération d'aménagement, ainsi que les modalités de versement des sommes correspondantes à la commune.

Article 2 - Montant de la participation financière

Suite au résultat de la consultation, le montant forfaitaire de la participation du Département est fixé à 114 113,00 € pour cette opération.

Article 3 - Modalités de versement

Le Département versera à la commune, à titre d'acompte, 50% de la somme indiquée à l'article 2 ci-dessus, dans les deux mois suivant la réception dans ses services d'une lettre ou de tout autre document signé du maire attestant du démarrage effectif des travaux. De même, le Département versera à la commune le solde de la participation dans les deux mois suivant la réception dans ses services des pièces visées à l'article 8 de la convention de mandat. Celles-ci devront être accompagnées d'une attestation du comptable de la collectivité certifiant le paiement des prestations réalisées et de tout autre document attestant de la confirmation par la collectivité du parfait achèvement de l'opération.

Article 4 - Exécution de la convention

- le Maire de la commune de Rieutort-de-Randon
- le Directeur Général des Services du Département
- le Receveur municipal de la commune de Rieutort-de-Randon
- le Payeur Départemental de la Lozère

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Cette convention a été établie en 2 exemplaires originaux.

FAIT à
Le

FAIT à
Le

Pour le Département,
La Présidente du Conseil
départemental,

Pour la Commune de
Rieutort-de-Randon,
Le Maire,



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 10 novembre 2016

Commission : Infrastructures, désenclavement et mobilités

Objet : Infrastructures : Affectation de crédits des opérations de l'autorisation de programme 2016 "Travaux de Voirie"

Dossier suivi par Infrastructures - Infrastructures : administratif et finances

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU les articles L 3311-1, L 3312-4 et R 3312-3 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD_15_1067 du 18 décembre 2015 approuvant le règlement financier du Département ;

VU la délibération n°CD_16_1005 du 25 février 2016 approuvant la politique « infrastructures routières » 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1026 du 25 février 2016 votant le budget primitif 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1050 du 17 juin 2016 faisant état des autorisations de programme antérieures et des autorisations de programme 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1033 du 14 avril 2016 votant la décision modificative n°1 et la délibération n°CD_16_1051 du 17 juin 2016 votant la décision modificative n°2 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°104 intitulé "Infrastructures : Affectation de crédits des opérations de l'autorisation de programme 2016 "Travaux de Voirie"" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Affecte, sous réserve de l'acceptation des mouvements proposés lors du vote de la DM n°3 sur les autorisations de programmes (0,4 M € de l'AP « PARC » vers l'AP « Travaux de Voirie»), les crédits des opérations « Réseau Structurant » et « Travaux Urgents », comme suit :

Opération	Montant de l'opération	Affectation votée
Aménagements sur Réseau Structurant	1 074 000,00 €	150 000,00 €
Participation au financement des travaux sur RD en traversée d'agglomération	200 000,00 €	
Frais d'études	287 500,00 €	
Acquisitions foncières liées aux aménagements routiers	150 000,00 €	
Travaux de grosses réparations de chaussées	4 250 000,00 €	
Travaux urgents	692 500,00 €	250 000,00 €
Travaux d'intérêt local	575 500,00 €	
Travaux de sécurisation	114 500,00 €	
Réparations des murs et ouvrages d'art	2 150 000,00 €	
Sécurité et équipement de la route	580 000,00 €	

ARTICLE 2

Précise que ces crédits sont destinés à divers travaux de réparation des dommages causés par les inondations de 2014 sur le secteur de Villefort, la campagne 2016 d'hydroprojection pour un coût de 100 000 € et la réalisation dès 2016 de 150 000 € de travaux sur le chantier de la RD 906 entre Luc et Bouchâtel

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_16_260 de la Commission Permanente du 10 novembre 2016 : rapport n°104 "Infrastructures : Affectation de crédits des opérations de l'autorisation de programme 2016 "Travaux de Voirie"".

Lors du vote du budget 2016, notre assemblée a approuvé l'ouverture de l'autorisation de programme intitulée «Travaux de voirie » d'un volume global de 9 674 000 €.

La Décision Modificative n°3 prévoit un transfert de crédits de 0,4 M€ de l'Autorisation de Programme « PARC » vers l'Autorisation de Programme « Travaux de Voirie ». Ce transfert est motivé par des dépenses 2016 du Parc Technique inférieures à la prévision et un besoin de financement sur le réseau routier.

La mesure n'impacte pas en volume le budget 2016. Le montant de l'AP « Travaux de Voirie » est ainsi porté à 10 074 000 €, celui de l'AP « PARC » est minoré à 1 874 000 €.

Il convient d'affecter les crédits des opérations « Réseau Structurant » et « Travaux Urgents » sur lesquelles ces sommes ont été transférées :

	Opération	Montant des opérations	Affectations précédentes	Propositions d'affectation	Crédits disponibles
AP 2016 TXVOIRIE	Aménagements sur Réseau Structurant	1 074 000	924 000	150 000	0
	Participation au financement des travaux sur RD en traversée d'agglomération	200 000	200 000		0
	Frais d'études	287 500	287 500		0
	Acquisitions foncières liées aux aménagements routiers	150 000	150 000		0
	Travaux de grosses réparations de chaussées	4 250 000	4 250 000		0
	Travaux urgents	692 500	442 500	250 000	0
	Travaux d'intérêt local	575 500	575 500		0
	Travaux de sécurisation	114 500	114 500		0
	Réparations des murs et ouvrages d'art	2 150 000	2 150 000		0
	Sécurité et équipement de la route	580 000	580 000		0
	TOTAUX	10 074 000	9 674 000	400 000	0

Seront ainsi affectés les crédits :

- pour divers travaux de réparation des dommages causés par les inondations de 2014 sur le secteur de Villefort qui restent à réaliser. Travaux d'un total de 150 000 € aidés par l'État au taux de 32,48 % du montant Hors Taxes.

- pour la campagne 2016 d'hydroprojection pour un coût de 100 000 € qui permet de traiter des zones sujettes au ressuage de chaussée ;

- pour la réalisation dès 2016 de 150 000 € de travaux sur le chantier de la RD 906 entre Luc et Bouchâtel initialement prévus au planning de réalisation 2017.

Sous réserve de l'acceptation par l'assemblée des mouvements proposés lors du vote de la Décision Modificative n°3, je vous propose de délibérer et vous prononcer sur ces propositions d'affectation.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 10 novembre 2016

Commission : Solidarités

Objet : Solidarités : subventions ' Actions sociales '

Dossier suivi par Solidarité sociale - Solidarité départementale

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

Délibération n°CP_16_261

VU l'article L 1611-4 et L 3212-3 et L 3214-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les délibérations n°CG_13_5120 du 20 décembre 2013 approuvant le règlement général d'attribution des subventions et n°CD_16_1008 du 25 février 2016 approuvant la politique « solidarité » 2016 ;

VU es délibérations n°CD_16_1026 du 25 février 2016 votant le budget primitif 2016, n°CD_16_1033 du 14 avril 2016 votant la décision modificative n°1 et n°CD_16_1051 du 17 juin 2016 votant la décision modificative n°2 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°200 intitulé "Solidarités : subventions ' Actions sociales '" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Individualise un crédit de 6 850,00 €, à imputer au chapitre 935-58/6574.68, sur le programme 2016 « Subventions diverses : action sociale », selon les plans de financement définis en annexe, réparti comme suit :

Bénéficiaire	Projet	Aide allouée
APF- Association des Paralysés de France	Maintien et développement des relais et mise en place des nouveaux; formation des acteurs de la délégation ; maillage du territoire et outiller les représentants en les formants pour siéger dans les différentes instances départementales. Budget prévisionnel : 141 341,00 €	1 350,00 €
3A-LR – Association pour l'Apprentissage Adapté Languedoc Roussillon	Développement des habilités sociales et des qualités relationnelles, la prévention des conduites à risque et l'éducation à la santé, ainsi que la sécurisation des parcours d'insertion. Budget prévisionnel : 27 318,00 €	500,00 €
FFAF - GL – Fédération des Aveugles et Amblyopes de France – Gard Lozère	Communiquer sur les avancées médicales, les services existants pour l'aide à l'accès et à l'autonomie. Informer sur les matériels adaptés et sensibiliser. Budget prévisionnel : 7 465,00 €	500,00 €
GARD LOZERE DEPISTAGE- Mise en œuvre des dépistages organisés des cancers	Améliorer le maillage territorial numérique, réduire l'empreinte carbone et faciliter l'accès au dépistage organisé (réduire les inégalités et le délai, permettre l'accès aux clichés antérieurs, améliorer la qualité et la sécurité, constituer une base de données) Budget prévisionnel : 265 899,00 €	500,00 €

Bénéficiaire	Projet	Aide allouée
ALUMPS- Association Lozérienne des Urgences Médicales et de la Permanence des Soins	<p>Organisation et gestion de la permanence des soins, prise en charge des urgences, appui aux maisons de santé, pôles de santé et contrats locaux de santé, promotion de l'exercice médical en Lozère.</p> <p>Action en partenariat avec le Conseil Départemental et le Conseil de l'Ordre des médecins suite au « Comité de Démographie Médicale » instauré par le Conseil Départemental.</p> <p>Coordonnation auprès des Maisons de Santé (Florac, Langogne, Marvejols et La Canourgue) : réunions sur l'organisation des professionnels de santé, participation aux assemblées générales, rencontres avec les médecins et les Groupes d'Actions Locale.</p> <p>Gestion du Contrat Local de Santé de Langogne. : Participation au groupe de travail sur l'accès et la continuité des services, conseils et échanges avec l'animatrice, gestion budgétaire</p> <p>Budget prévisionnel : 199 124,00 €</p>	4 000,00 €

ARTICLE 2

Autorise la signature de la convention et de tous les autres documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

ARTICLE 3

Précise que ces financements s'inscrivent dans la compétence de solidarité sociale et en faveur d'actions de promotion de la santé.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental

Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_16_261 de la Commission Permanente du 10 novembre 2016 : rapport n°200 "Solidarités : subventions ' Actions sociales "".

Lors du vote du budget primitif 2016, un crédit de 50 000 € a été inscrit au chapitre 935-58 / 6574.68, sur le programme « Subventions diverses : action sociale ». Conformément à notre règlement général d'attribution des subventions, je vous propose de procéder à une nouvelle individualisation de crédits en faveur des projets décrits ci-après qui relèvent :

- de la solidarité sociale
- d'une intervention en faveur d'actions de promotion de la santé. Cette thématique n'est pas strictement une compétence départementale mais il vous est proposé d'approuver ces financements pour l'année 2016, compte-tenu de l'intérêt pour le territoire, des actions proposées.

Association / Présidence	Descriptif du projet / Budget Prévisionnel	Aide sollicitée 2016	Proposition de subvention
APF- Association des Paralysés de France - Alain ROCHON			
	Budget prévisionnel : 141 341 € « Objectif de l'association : Mouvement associatif de défense et de représentation des personnes atteintes de déficiences motrices ou polyhandicapées et de leur famille. Contenu de l'action : Maintien et développement des relais et mise en place des nouveaux. Formation des acteurs de la délégation. Effectuer un maillage du territoire et outiller les représentants en les formants pour siéger dans les différentes instances départementales. Localisation : Département de la Lozère, Date : du 01/01/16 au 31/12/16, Autres partenaires financiers : cotisations des adhérents et dons des particuliers»	1 500 €	1 350,00 €

Association / Présidence	Descriptif du projet / Budget Prévisionnel	Aide sollicitée 2016	Proposition de subvention
3A-LR – Association pour l'Apprentissage Adapté Languedoc Roussillon - Bernard OLLAGNON			
<p>Budget prévisionnel : 27 318 €</p> <p>« Objectif de l'association : Accompagnement des projets socio-professionnels des personnes handicapées en situation d'apprentissage.</p> <p>Contenu de l'action : Les actions proposées visent le développement des habilités sociales et des qualités relationnelles, la prévention des conduites à risque et l'éducation à la santé, ainsi que la sécurisation des parcours d'insertion.</p> <p>Localisation : Département de la Lozère – Antennes pédagogiques à Mende et Marvejols, Date : du 01/01/16 au 31/12/16, Autres partenaires financiers : Région LR, AGEFIPH, FIPHFP, Fonds Européens »</p>	8 000 €	500,00 €	
FFAF - GL – Fédération des Aveugles et Amblyopes de France – Gard Lozère - Frédéric BARETY			
<p>Budget prévisionnel : 7 465€</p> <p>« Objectif de l'association : Action d'information et de sensibilisation au handicap visuel auprès de tout public.</p> <p>Contenu de l'action : Communiquer sur les avancées médicales, les services existants pour l'aide à l'accès et à l'autonomie. Informer sur les matériels adaptés et sensibiliser.</p> <p>Localisation : Médiathèque, bibliothèque, Hôpital CHU, Lycée Notre Dame à Mende, Date : 12 et 13 octobre 2016, Autres partenaires financiers : Aucun, ressources indirectes et contributions volontaires en nature »</p>	3 225 €	500,00 €	
GARD LOZERE DEPISTAGE- Mise en œuvre des dépistages organisés des cancers - Pierre MARES			
<p>Budget prévisionnel : 265 899 €</p> <p>« Objectif de l'association : Développement durable dans le dépistage organisé du cancer du sein : Passage au tout numérique</p> <p>Contenu de l'action : Améliorer le maillage territorial numérique, réduire l'empreinte carbone et faciliter l'accès au dépistage organisé (réduire les inégalités et le délai, permettre l'accès aux clichés antérieurs, améliorer la qualité et la sécurité, constituer une base de données).</p> <p>Localisation : Centre hospitalier de Mende et le centre de radiologie de la Clinique du Gévaudan à Marvejols, Date : le programme est fonctionnel depuis 2015, Autres partenaires financiers : Région LR, Conseil Départemental du Gard, ADREA Mutuelle, Nîmes Métropole, AG2R la Mondiale»</p>	29 000 €	500,00 €	
ALUMPS- Association Lozérienne des Urgences Médicales et de la Permanence des Soins			

Délégation n°CP_16_261

Association / Présidence	Descriptif du projet / Budget Prévisionnel	Aide sollicitée 2016	Proposition de subvention
<i>Bernard BRANGIER</i>			
	<p>Budget prévisionnel : 199 124 €</p> <p>« Objectif de l'association : Réseau de médecins généralistes libéraux ayant pour objet de participer à la coordination et à l'organisation de l'offre de soins de 1^{er} recours. Renforcer la Démographie Médicale sur l'ensemble du département.</p> <p>Contenu de l'action : Organisation et gestion de la permanence des soins, prise en charge des urgences, appui aux maisons de santé, pôles de santé et contrats locaux de santé, promotion de l'exercice médical en Lozère.</p> <p>Action en partenariat avec le Conseil Départemental et le Conseil de l'Ordre des médecins suite au « Comité de Démographie Médicale » instauré par le Conseil Départemental.</p> <p>Intervention du coordonnateur de l'ALUMPS, M. Crozat, auprès des Maisons de Santé (Florac, Langogne, Marvejols et La Canourgue) : réunions sur l'organisation des professionnels de santé, participation aux assemblées générales, rencontres avec les médecins et les Groupes d'Actions Locales.</p> <p>Gestion du Contrat Local de Santé de Langogne. : Participation au groupe de travail sur l'accès et la continuité des services, conseils et échanges avec l'animatrice, gestion budgétaire.</p> <p>Localisation : Département de la Lozère, Date : Depuis 2008, pour une durée entre 5 et 10 ans ; Autres partenaires financiers : ARS, COM COM Haut Allier, Cotisations des médecins »</p>	11 000 €	4 000,00 €
			6 850,00 €

Si vous en êtes d'accord, je vous propose :

- de procéder à l'individualisation des subventions, sur le programme 2016 « Subventions diverses : action sociale » en faveur des projets décrits ci-dessus, à hauteur de 6 850 € ;
- d'autoriser la signature des conventions qui s'avèreraient nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 10 novembre 2016

Commission : Enseignement et jeunesse

Objet : Enseignement : affectation de crédits au titre de la participation aux investissements pour le lycée Chaptal 2016

Dossier suivi par Education et Culture - Enseignement, Vie Associative

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU l'article L 3212-3 et R 3221-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L 216-4 du code de l'éducation ;

VU la délibération n°CP_15_617 du 27 juillet 2015 ;

VU la délibération n°CD_16_1009 du 25 février 2016 approuvant la politique « enseignement-jeunesse » 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1026 du 25 février 2016 votant le budget primitif 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1033 du 14 avril 2016 votant la décision modificative n°1 et la délibération n°CD_16_1051 du 17 juin 2016 votant la décision modificative n°2 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°300 intitulé "Enseignement : affectation de crédits au titre de la participation aux investissements pour le lycée Chaptal 2016" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE

Affecte, sous réserve du vote de la décision modificative n°3 de 2016 et dans les conditions définies en annexe, un crédit de 11 138,59 € à imputer au chapitre 912 au titre de l'opération « Participation aux investissements pour le lycée Chaptal 2016 » sur l'autorisation de programme « Collèges », correspondant à la participation du Département au projet d'investissement réalisé par la Région Occitanie sur le lycée Chaptal (qui fournit les repas et héberge en internat des élèves du collège Henri Bourrillon), à savoir :

- une participation financière pour la fabrication de plateaux pour le service de restauration (à hauteur de 3 239,20 €),
- la participation départementale résultant des décomptes généraux définitifs des travaux de gros œuvre de l'opération de rénovation de l'internat et de la cuisine engagée en 2011 (à hauteur de 7 899,39 €).

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_16_262 de la Commission Permanente du 10 novembre 2016 : rapport n°300 "Enseignement : affectation de crédits au titre de la participation aux investissements pour le lycée Chaptal 2016".

Au titre du budget primitif, l'opération « **Participation aux investissements pour le lycée Chaptal 2016** » a été prévue, sur le chapitre **912 BD**, pour un montant prévisionnel de 10 000 € lors du vote de l'autorisation de programme « collèges » d'un montant de **255 401 €**. Lors du vote de la DM 3 de ce jour, il est demandé d'abonder de 1 200 € l'autorisation de programme « collèges » afin de nous permettre de faire face aux dépenses réalisées par la Région à l'internat et à la demi-pension du Lycée Chaptal, sachant que le Département participe au prorata du nombre d'internes et de demi-pensionnaires.

Le lycée Chaptal fournit les repas et héberge en internat des élèves du collège Henri Bourrillon de Mende. La Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée a proposé au Département d'apposer le logo du Département avec le sien sur les nouveaux plateaux du service de restauration en échange d'une participation financière pour leur fabrication. Celle-ci s'élève à 3 239,20 €. De plus, il reste à payer des décomptes généraux définitifs des travaux gros œuvre de l'opération de rénovation de l'internat et de la cuisine engagée en 2011 pour un montant de 7 899,39 €.

Si vous en êtes d'accord et sous réserve du vote de la décision modificative n°3 de 2016, je vous propose de procéder à l'affectation du crédit suivant :

Bénéficiaire : Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée

Projet : Fabrication de plateaux pour le service de restauration - Décomptes généraux définitifs des travaux gros œuvre

Coût total du projet : 11 138,59 € HT

Je vous propose d'approuver **l'affectation d'un montant de crédits de 11 138,59 €** au titre de l'opération « Participation aux investissements pour le lycée Chaptal 2016 » sur l'autorisation de programme « collèges ».



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 10 novembre 2016

Commission : Enseignement et jeunesse

Objet : Enseignement : subventions au titre du programme "projets d'établissements"

Dossier suivi par Education et Culture - Enseignement, Vie Associative

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

Délibération n°CP_16_263

VU l'article L 421-11 du code de l'éducation ;

VU la délibération n°CD_15_1039 du 19 octobre 2014 fixant la dotation 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1009 du 25 février 2016 approuvant la politique « enseignement-jeunesse » 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1026 du 25 février 2016 votant le budget primitif 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1033 du 14 avril 2016 votant la décision modificative n°1 et la délibération n°CD_16_1051 du 17 juin 2016 votant la décision modificative n°2 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°301 intitulé "Enseignement : subventions au titre du programme "projets d'établissements"" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU la non-participation au débat et au vote des conseillers sur les dossiers concernant les différents collèges dès lors qu'ils siègent au conseil d'administration ;

ARTICLE 1

Individualise un crédit de 11 375,00 € à imputer au chapitre 932-28/65738.36 au titre du programme 2016 « d'aide aux collèges pour les actions menées dans le cadre des projets d'établissements » pour les collèges publics, réparti comme suit :

Collège bénéficiaire	Projet	Nbre d'élèves	Aide allouée
Henri Rouvière Le Bleymard	Voyage à Londres	21	420,00 €
Sport Nature La Canourgue	Voyage et citoyenneté	243	1 000,00 €
Henri Gamala Le Collet de Dèze	Découverte d'une métropole régionale : Montpellier	29	435,00 €
	Voyage à Barcelone	45	900,00 €
	La fête des Talents	98	250,00 €
Les Trois Vallées Florac	Échange franco/Espagnol	49	980,00 €
	Des 6ème et des Ogres : l'Art du racontage	55	150,00 €
	Aux frontières du réel : Écriture, scénario et BD	44	300,00 €

Délibération n°CP_16_263

Collège bénéficiaire	Projet	Nbre d'élèves	Aide allouée
Marcel Pierrel Marvejols	Musique et bien-être	20	500,00 €
	Procès littéraire	60	500,00 €
	Voyage de la terre à l'espace : St-Etienne	54	810,00 €
	Météo et climat	62	100,00 €
	De sono et vocis. Du son et des voix	62	300,00 €
	Visite de la caverne du Pont d'Arc	70	630,00 €
	Les fêtes et mythes du solstice d'été de l'Antiquité à nos jours	1 classe	500,00 €
Henri Bourrillon Mende	Création d'une pièce de théâtre 3ème SEGPA et Ulis	13	500,00 €
Haut-Gévaudan Saint-Chély-d'Apcher	Voyage en Catalogne	80	1 600,00 €
	Atelier théâtre	350	500,00 €
Le Trenze Vialas	Semaine d'intégration	39	500,00 €
	Rencontre avec un auteur de littérature de jeunesse	39	500,00 €

ARTICLE 2

Individualise un crédit de 6 220,00 € à imputer au chapitre 932-28/6574.36 au titre du programme 2016 « d'aide aux collèges pour les actions menées dans le cadre des projets d'établissements » pour les collèges privés, réparti comme suit :

Collège bénéficiaire	Projet	Nbre d'élèves	Aide allouée
Saint-Pierre/Saint-Paul Langogne	Section sportive foot	46	250,00 €
Notre-Dame Marvejols	Section sportive handball	120	500,00 €
	Séjour sportif au ski aux Angles	70	1 050,00 €
Saint-Privat Mende	Section sportive tennis	30	800,00 €
	Section sportive handball	40	800,00 €
Sacré-Cœur Saint-Chély-d'Apcher	Voyage à la Rochelle et au Puy du Fou	80	1 200,00 €
	Voyage scolaire en Espagne	81	1 620,00 €

ARTICLE 3

Approuve la modification, sans incidence financière, à apporter au projet de la subvention allouée, lors de la commission permanente du 24 novembre 2014, au Collège André Chamson de Meyrueis, comme suit :

Au lieu de lire :

Collège bénéficiaire	Projet	Aide allouée
Collège André Chamson de Meyrueis	Section sportive Escalade	1 000,00 €

Lire :

Collège bénéficiaire	Projet 2016/2017	Aide allouée
Collège André Chamson de Meyrueis	Représentation du Barbier de Séville	1 000,00 €
	Le développement durable	

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_16_263 de la Commission Permanente du 10 novembre 2016 : rapport n°301 "Enseignement : subventions au titre du programme "projets d'établissements"".

Lors du vote du budget 2016, un crédit de 47 681 € a été inscrit au chapitre 932 au titre du programme « aide aux collèges pour les actions menées dans le cadre des projets d'établissements ». Au regard des individualisations déjà réalisées, les crédits disponibles à ce jour sont de **17 599 €** sous réserve du vote de la décision modificative n° 3.

Les dispositions de la Loi NOTRe n'impactent pas notre politique départementale « Enseignement et Jeunesse ».

COLLEGES PUBLICS

Collèges	Activités	Nbre d'élèves	Budget	Montant proposé
Henri-Rouvière - Le Bleynard	Voyage à Londres	21	11 625 €	420 €
Sport Nature - La Canourgue	Voyage et citoyenneté	243	14 388 €	1 000 €
Henri-Gamala - Le Collet de Dèze	Découverte d'une métropole régionale : Montpellier	29	6 420 €	435 €
	Voyage à Barcelone	45	16 969 €	900 €
	La fête des Talents	98	682 €	250 €
Sous-total				1 585 €
Les Trois Vallées à Florac	Échange franco/Espagnol	49	10 962 €	980 €
	Des 6ème et des Ogres : l'Art du racontage	55	1 200 €	150 €
	Aux frontières du réel : Écriture, scénario et BD	44	910 €	300 €
Sous-total				1 430 €
Marcel-Pierrel - Marvejols	Musique et bien-être	20	2 000 €	500 €
	Procès littéraire	60	1 898 €	500 €
	Voyage de la terre à l'espace : St-Etienne	54	6 984 €	810 €
	Météo et climat	62	350 €	100 €
	<i>De sono et vocis</i> . Du son et des voix	62	1 308 €	300 €
	Visite de la caverne du Pont d'Arc	70	2 100 €	630 €
	Les fêtes et mythes du solstice d'été de l'Antiquité à nos jours	1 classe	2 620 €	500 €
Sous-total				3 340 €
Henri-Bourrillon - Mende	Création d'une pièce de théâtre	13	1 500 €	500 €

Délibération n°CP_16_263

	3ème SEGPA et Ulis			
Haut-Gévaudan – St-Chély-d'Apcher	Voyage en Catalogne	80	23 317 €	1 600 €
	Atelier théâtre	350	1 290 €	500 €
Sous-total				2 100 €
Le Trenze - Vialas	Semaine d'intégration	39	2058	500 €
	Rencontre avec un auteur de littérature de jeunesse	39	1041	500 €
Sous-total				1 000 €
TOTAL GENERAL				11 375 €

COLLEGES PRIVES

Collèges	Activités	Nbre d'élèves	Budget	Montant proposé
Saint-Pierre/Saint-Paul - Langogne	Section sportive foot	46	640 €	250 €
Notre-Dame - Marvejols	Section sportive handball	120	3 170 €	500 €
	Séjour sportif au ski aux Angles	70	27 125 €	1 050 €
Sous-total				1 550 €
Saint-Privat - Mende	Section sportive tennis	30	2 000 €	800 €
	Section sportive handball	40	1 500 €	800 €
Sous-total				1 600 €
Sacré-Cœur – St-Chély-d'Apcher	Voyage à la Rochelle et au Puy du Fou	80	19 880 €	1 200 €
	Voyage scolaire en Espagne	81	52 200 €	1 620 €
Sous-total				2 820 €
TOTAL GENERAL				6 220 €

Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'approuver l'individualisation d'un crédit d'un montant total de **17 595 €** sur le programme 2016 « d'aide aux collèges pour les actions menées dans le cadre des projets d'établissements », en faveur des projets décrits ci-dessus (pour les collèges publics au chapitre 932-28/65738.36 11 375 € et au chapitre 932-28/6574.36 6 220 € pour les collèges privés).

Lors de la commission permanente du 24 novembre 2014, une subvention de 1 000 € a été attribuée au collège André-Chamson de Meyrueis en faveur de leur section sportive Escalade. Cette dernière étant en sommeil, le collège souhaite l'utiliser pour leurs projets 2016/2017. Aussi, je vous propose de réaffecter cette aide à deux de leurs projets « Représentation du Barbier de Séville » et « Le développement durable ».



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 10 novembre 2016

Commission : Enseignement et jeunesse

Objet : Transports scolaires : information sur l'attribution des allocations journalières de transport - Année scolaire 2015/2016

Dossier suivi par Mobilité, numérique et transports - Transports et Déplacements

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU la loi 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs ;

VU l'article L 213-11 et R 213-3 à R 213-12 du code de l'éducation ;

VU la délibération n°CP_15_619 du 27 juillet 2015 approuvant le règlement départemental de transports scolaires et d'allocations aux familles pour l'année scolaire 2015-2016 ;

VU la délibération n°CP_15_620 du 27 juillet 2015 approuvant le réseau départemental de transports scolaires : année 2015-2016 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°302 intitulé "Transports scolaires : information sur l'attribution des allocations journalières de transport - Année scolaire 2015/2016" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE

Prend acte qu'au titre de la politique départementale en matière de transports scolaires, et en application du règlement d'attribution des allocations journalières de transport, 166 élèves sont concernés pour l'année 2015/2016 dont 106 en primaire et 60 en secondaire représentant une dépense estimée à 81 580,00 € (jours d'absences des élèves non décomptés) qui sera imputée sur le chapitre 938-81/6574.12.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_16_264 de la Commission Permanente du 10 novembre 2016 : rapport n°302 "Transports scolaires : information sur l'attribution des allocations journalières de transport - Année scolaire 2015/2016".

Je vous rappelle que lors de la réunion de la Commission permanente du 27 juillet 2015, le Conseil départemental a adopté la politique départementale en matière de transport scolaire et notamment l'attribution d'une allocation journalière de transport aux élèves pré-élémentaires (plus de trois ans à la date de la rentrée scolaire), primaires et secondaires (collège exclusivement) résidant à plus de trois kilomètres d'un établissement scolaire le plus proche non desservi par un service de transport ou à plus de trois kilomètres d'un service de transport scolaire desservant un établissement de même degré.

Je vous informe qu'en application de ce règlement, le nombre d'élèves concernés est de 166, dont 106 en primaire et 60 en secondaire pour l'année 2015/2016.

La dépense correspondante estimée à 81 580 €. (non décomptés les jours d'absences des élèves) sera imputée sur le chapitre 938-81/6574.12 (subventions allocations journalières) du BP 2016.

Je vous remercie de bien vouloir me donner acte de cette communication.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 10 novembre 2016

Commission : Culture, sports et patrimoine

Objet : Sports de pleine nature : individualisation de l'aide à l'entretien des sentiers de Grande Randonnée

Dossier suivi par Attractivité et développement - Espaces naturels, aménagements fonciers

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU les articles L 1111-4 , L1111-10 et L 3212-3 du code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L 311-1 et suivants du code des sports ;

VU la délibération n°CG_13_5120 du 20 décembre 2013 approuvant le règlement général d'attribution des subventions ;

VU la délibération n°CD_16_1011 du 25 février 2016 approuvant la politique « Activités de pleine nature » 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1026 du 25 février 2016 votant le budget primitif 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1033 du 14 avril 2016 votant la décision modificative n°1 et la délibération n°CD_16_1051 du 17 juin 2016 votant la décision modificative n°2 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°400 intitulé "Sports de pleine nature : individualisation de l'aide à l'entretien des sentiers de Grande Randonnée" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Individualise un crédit de 11 225,00 €, à imputer au chapitre 937-738/6574.301 sur le programme 2016 « Activités de pleine de nature », en faveur du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre pour la réalisation d'actions d'entretien des GR® et GRP® au titre de l'année 2016, réparti comme suit :

- Aide forfaitaire pour la veille et l'expertise technique : 2 000,00 €
- Entretien du balisage des GR et GR de Pays : 9 225,00 €

ARTICLE 2

Autorise la signature de tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce financement.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_16_265 de la Commission Permanente du 10 novembre 2016 : rapport n°400 "Sports de pleine nature : individualisation de l'aide à l'entretien des sentiers de Grande Randonnée".

Conformément à nos engagements pris lors du vote de la Politique départementale de la Jeunesse et Sports 2014, en date du 14 Avril 2014, je vous propose de procéder à une nouvelle individualisation de crédits en faveur de l'opération décrite ci-après.

Lors du vote du budget primitif 2016 et après virements de crédits, un crédit de **18 497 €** a été inscrit au chapitre 937-738, article 6574.301, du budget **BS3**, pour les aides aux associations en matière d'activités de pleine nature.

Suite aux différentes individualisations déjà réalisées, il reste sur cette ligne 11 325 € de crédits disponibles.

Bénéficiaire : Comité Départemental de la Randonnée Pédestre

Description du projet :

Pour rappel, le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, avec le concours de ses adhérents, assure l'entretien des itinéraires de type GR et GR de Pays par un passage annuel sur l'ensemble des itinéraires afin de :

- Réaliser les travaux légers d'entretien (rénovation des balises peintes, remplacement des jalons directionnels ou panneaux de départ, élagage léger de la végétation, nettoyage des abords) ;
- Informer le Département sur les travaux lourds à mettre en œuvre afin de maintenir la continuité et la praticabilité des sentiers, ainsi que la sécurité des randonneurs (élagage lourd, travaux de terrassement ou de maçonnerie, réalisation de franchissement de clôture, réalisation de passage busé, mise en place d'un garde-corps de sécurité...) ;
- Aider à la collecte des conventions d'autorisation de passage manquantes en cas de modification ou de création d'itinéraire.

En contrepartie de l'exécution des missions, le Département verse au Comité une subvention de fonctionnement comportant :

- une aide fixe forfaitaire de 2 000 € pour identifier les travaux lourds des sentiers, réaliser le rapport annuel de maintenance,
- une aide de 5,50 € par kilomètre entretenu, pour l'entretien et la gestion des itinéraires.

Pour l'année 2016, l'aide du Département s'appuie sur les 1 677,21 kms de GR® et de GR de Pays® entretenus en 2015.

Aussi, je vous propose d'octroyer une aide de **11 225 €** au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, pour la réalisation des actions d'entretien des GR® et GRP® au titre de l'année 2016, selon la répartition suivante :

- 2 000,00 € d'aide forfaitaire pour la veille et l'expertise technique,
- 5,50 € x 1 677,21 kms = 9 225 € pour l'entretien du balisage des GR et GR de Pays.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, je vous propose :

- d'approuver, l'individualisation d'un crédit d'un montant total de 11 225 €, sur le programme 2016 « Activités de pleine de nature », en faveur du projet décrit ci-dessus,
- de m'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la bonne mise en œuvre de cette décision.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 10 novembre 2016

Commission : Culture, sports et patrimoine

Objet : Sports de pleine nature : actualisation de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires

Dossier suivi par Attractivité et développement - Espaces naturels, aménagements fonciers

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU l'article R311-1 du Code du Sport ;

CONSIDÉRANT le rapport n°401 intitulé "Sports de pleine nature : actualisation de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Approuve les modifications apportées à la composition du collège 3 de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) suivantes :

- Intégration des Syndicats Mixtes :
 - pour la préfiguration du Parc Naturel Régional de l'Aubrac,
 - d'aménagement du Mont-Lozère,
- Retrait de la Communauté de Communes de Villefort,
- Réduction du nombre de représentants de l'Association des Maires.

ARTICLE 2

Valide la nouvelle composition de la CDESI, définie comme suit :

Collège n°1 : Représentants des structures concernées par les activités physiques et sportives

- Comité Départemental Olympique et Sportif de la Lozère : 1 titulaire et 1 suppléant
- Centre Régional d'Education Populaire et Sportive :1 titulaire et 1 suppléant
- Association des professionnels
des activités de pleine nature :1 titulaire et 1 suppléant
- Représentants de la Randonnée non motorisée :1 titulaire et 1 suppléant
- Représentants de la Randonnée motorisée :1 titulaire et 1 suppléant
- Représentants des Sports d'eau :1 titulaire et 1 suppléant
- Représentants des Sports d'air :1 titulaire et 1 suppléant
- Représentants des Sports de montagne :1 titulaire et 1 suppléant
- Représentants des Sports de neige :1 titulaire et 1 suppléant
- Représentants des Handisports :1 titulaire et 1 suppléant

Collège n°2 : Représentants des organisations professionnelles ou associatives intéressées par les espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature

- Fédération départementale des Chasseurs de la Lozère : 1 titulaire et 1 suppléant
- Fédération départementale pour la pêche et
la protection du milieu aquatique de la Lozère :1 titulaire et 1 suppléant
- Syndicat de la propriété rurale de la Lozère :1 titulaire et 1 suppléant
- Centre Régional de la Propriété Forestière :1 titulaire et 1 suppléant
- Association Lozérienne pour l'Etude et la Protection
de l'Environnement :1 titulaire et 1 suppléant
- Conservatoire Départemental des Sites Lozériens :1 titulaire et 1 suppléant
- Chambre d'Agriculture :1 titulaire et 1 suppléant

Délibération n°CP_16_266

- Chambre de Commerce et d'Industrie :.....1 titulaire et 1 suppléant
- Office National des Forêts :.....1 titulaire et 1 suppléant
- Comité Départemental du Tourisme de la Lozère :.....1 titulaire et 1 suppléant

Collège n°3 : Représentants des élus locaux et services de l'Etat

- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Lozère :.....1 titulaire et 1 suppléant
- Direction départementale des Territoires de la Lozère :. .1 titulaire et 1 suppléant
- Syndicat mixte des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses :.....1 titulaire et 1 suppléant
- Association des maires de la Lozère :.....1 titulaire et 1 suppléant
- Parc National des Cévennes :.....1 titulaire et 1 suppléant
- Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Lozère :1 titulaire et 1 suppléant
- Conseil Départemental :.....3 titulaires et 3 suppléants
- Syndicat mixte pour la préfiguration du Parc Naturel Régional de l'Aubrac :1 titulaire et 1 suppléant
- Syndicat mixte d'Aménagement du Mont Lozère :.....1 titulaire et 1 suppléant

ARTICLE 3

Autorise la signature de tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette modification.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_16_266 de la Commission Permanente du 10 novembre 2016 : rapport n°401 "Sports de pleine nature : actualisation de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires".

La loi n°2000-627 du 6 février 2000 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives donne compétence aux Départements pour réaliser un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) qui intègre le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) déjà de la compétence des Départements depuis 1988.

Pour élaborer ce plan en concertation avec les acteurs concernés, le Département peut mettre en place une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) conformément à l'article R311-1 du Code du Sport qui stipule :

Une commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature est placée auprès du président du conseil départemental.

Cette commission comprend notamment un représentant du comité départemental olympique et sportif, des représentants des fédérations sportives agréées qui organisent des sports de nature, des représentants des groupements professionnels concernés, des représentants des associations agréées de protection de l'environnement, des élus locaux et des représentants de l'Etat.

La CDESI a pour missions :

- proposer le plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature et concourt à son élaboration ;
- proposer les conventions relatives au plan ;
- être consultée sur toute modification du plan ainsi que sur tout projet d'aménagement ou mesure de protection des espaces naturels susceptibles d'avoir une incidence sur l'exercice des sports de nature dans les espaces, sites et itinéraires inscrits à ce plan.

Dans ce cadre, le Département de la Lozère, par délibération du 27 janvier 2006, a mis en place la CDESI afin qu'elle puisse donner un avis technique et consultatif sur des projets d'inscription d'espaces, sites et itinéraires dans le PDESI.

La CDESI, équilibrée entre les 3 collèges (10 membres titulaires chacun), est actuellement composée de la manière suivante :

Collège n°1 : Représentants des structures concernées par les activités physiques et sportives

- Comité Départemental Olympique et Sportif de la Lozère : 1 titulaire et 1 suppléant
- Centre Régional d'Education Populaire et Sportive :.....1 titulaire et 1 suppléant
- Association des professionnels des activités de pleine nature : 1 titulaire et 1 suppléant
- Représentants de la Randonnée non motorisée :.....1 titulaire et 1 suppléant
- Représentants de la Randonnée motorisée :.....1 titulaire et 1 suppléant
- Représentants des Sports d'eau :.....1 titulaire et 1 suppléant
- Représentants des Sports d'air :.....1 titulaire et 1 suppléant
- Représentants des Sports de montagne :.....1 titulaire et 1 suppléant
- Représentants des Sports de neige :.....1 titulaire et 1 suppléant
- Représentants des Handisports :.....1 titulaire et 1 suppléant

Collège n°2 : Représentants des organisations professionnelles ou associatives intéressées par les espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature

- Fédération départementale des Chasseurs de la Lozère : 1 titulaire et 1 suppléant
- Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Lozère :.....1 titulaire et 1 suppléant
- Syndicat de la propriété rurale de la Lozère :.....1 titulaire et 1 suppléant
- Centre Régional de la Propriété Forestière :.....1 titulaire et 1 suppléant
- Association Lozérienne pour l'Etude et la Protection de l'Environnement :1 titulaire et 1 suppléant
- Conservatoire Départemental des Sites Lozériens :.....1 titulaire et 1 suppléant
- Chambre d'Agriculture :.....1 titulaire et 1 suppléant
- Chambre de Commerce et d'Industrie :.....1 titulaire et 1 suppléant
- Office National des Forêts :.....1 titulaire et 1 suppléant
- Comité Départemental du Tourisme de la Lozère :.....1 titulaire et 1 suppléant

Collège n°3 : Représentants des élus locaux et services de l'Etat

- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Lozère :.....1 titulaire et 1 suppléant
- Direction Départementale des Territoires de la Lozère :..1 titulaire et 1 suppléant
- SIVU des gorges du Chassezac (remplacé par la Communauté de communes de Villefort) :1 titulaire et 1 suppléant
- Syndicat mixte des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses :1 titulaire et 1 suppléant
- Association des maires de la Lozère :.....2 titulaires et 2 suppléants
- Parc National des Cévennes :.....1 titulaire et 1 suppléant
- Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Lozère :

Délibération n°CP_16_266

-1 titulaire et 1 suppléant
- Conseil Départemental :.....3 titulaires et 3 suppléants

L'article 3 du règlement intérieur adopté par la CDESI précise que les modifications de la CDESI seront actées par l'Assemblée départementale en s'assurant du maintien de l'équilibre entre les 3 collèges.

La désignation nominative des représentants fait l'objet d'un arrêté départemental.

Pour rappel, les Conseillers départementaux désignés pour siéger à la CDESI sont :

Titulaires	Suppléants
Jean-Claude MOULIN	Guylène PANTEL
Sophie MALIGE	Henri BOYER
Alain ASTRUC	Bruno DURAND

Considérant l'évolution des attentes et projets sur le territoire, il est proposé de réactualiser cette composition tout en maintenant l'équilibre des 3 collèges. Les évolutions proposées seraient les suivantes :

Modifications	Justification
Dans le Collège 3 :	
Intégration du Syndicat mixte pour la préfiguration du Parc Naturel Régional de l'Aubrac	Porteur d'un projet de pôle de pleine nature
Intégration du Syndicat mixte d'Aménagement du Mont Lozère	Porteur d'un projet de pôle de pleine nature
Retrait de la Communauté de communes de Villefort	Intégré dans le projet de Pôle de pleine nature sur le Mont Lozère
Réduction des représentants de l'Association des Maires	Pour le respect de l'équilibre entre les collèges sachant que les représentants des pôles de pleine nature sont des élus locaux

Si cette proposition est acceptée, la composition de la CDESI sera la suivante :

Collège n°1 : Représentants des structures concernées par les activités physiques et sportives

- Comité Départemental Olympique et Sportif de la Lozère : 1 titulaire et 1 suppléant
- Centre Régional d'Education Populaire et Sportive :.....1 titulaire et 1 suppléant
- Association des professionnels des activités de pleine nature :
.....1 titulaire et 1 suppléant
- Représentants de la Randonnée non motorisée :.....1 titulaire et 1 suppléant
- Représentants de la Randonnée motorisée :.....1 titulaire et 1 suppléant
- Représentants des Sports d'eau :.....1 titulaire et 1 suppléant
- Représentants des Sports d'air :.....1 titulaire et 1 suppléant
- Représentants des Sports de montagne :.....1 titulaire et 1 suppléant
- Représentants des Sports de neige :.....1 titulaire et 1 suppléant
- Représentants des Handisports :.....1 titulaire et 1 suppléant

Collège n°2 : Représentants des organisations professionnelles ou associatives intéressées par les espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature

- Fédération départementale des Chasseurs de la Lozère : 1 titulaire et 1 suppléant
- Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Lozère :.....1 titulaire et 1 suppléant
- Syndicat de la propriété rurale de la Lozère :.....1 titulaire et 1 suppléant
- Centre Régional de la Propriété Forestière :.....1 titulaire et 1 suppléant
- Association Lozérienne pour l'Etude et la Protection de l'Environnement :
.....1 titulaire et 1 suppléant
- Conservatoire Départemental des Sites Lozériens :.....1 titulaire et 1 suppléant
- Chambre d'Agriculture :.....1 titulaire et 1 suppléant
- Chambre de Commerce et d'Industrie :.....1 titulaire et 1 suppléant
- Office National des Forêts :.....1 titulaire et 1 suppléant
- Comité Départemental du Tourisme de la Lozère :.....1 titulaire et 1 suppléant

Collège n°3 : Représentants des élus locaux et services de l'Etat

- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Lozère :.....1 titulaire et 1 suppléant
- Direction départementale des Territoires de la Lozère : .1 titulaire et 1 suppléant
- Syndicat mixte des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses : 1 titulaire et 1 suppléant
- Association des maires de la Lozère :.....1 titulaire et 1 suppléant
- Parc National des Cévennes :.....1 titulaire et 1 suppléant
- Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Lozère :
.....1 titulaire et 1 suppléant
- Conseil Départemental :.....3 titulaires et 3 suppléants

Délibération n°CP_16_266

- Syndicat mixte pour la préfiguration du Parc Naturel Régional de l'Aubrac :
.....1 titulaire et 1 suppléant
- Syndicat mixte d'Aménagement du Mont Lozère :.....1 titulaire et 1 suppléant

Sur la base de ces propositions, il vous est donc proposé :

- d'approuver les modifications apportées à la composition de la CDESI;
- de m'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la bonne mise en œuvre de cette décision.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 10 novembre 2016

Commission : Culture, sports et patrimoine

Objet : Sport : Subventions au titre du programme "Comités sportifs"

Dossier suivi par Education et Culture - Enseignement, Vie Associative

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

Délibération n°CP_16_267

VU l'article L 1111-4, L 1611-4 et L 3212-3 du code général des collectivités territoriales ;

VU la circulaire B02.000.26 C du 29 janvier 2002 relatives aux concours financiers des collectivités territoriales aux clubs sportifs ;

VU la délibération n°CG_13_5120 du 20 décembre 2013 approuvant le règlement général d'attribution des subventions ;

VU la délibération n°CD_16_1013 du 25 février 2016 approuvant la politique « patrimoine » 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1026 du 25 février 2016 votant le budget primitif 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1050 du 17 juin 2016 faisant état des autorisations de programme antérieures et des autorisations de programme 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1033 du 14 avril 2016 votant la décision modificative n°1 et la délibération n°CD_16_1051 du 17 juin 2016 votant la décision modificative n°2 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°402 intitulé "Sport : Subventions au titre du programme "Comités sportifs"" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU la non-participation au débat et au vote de Jean-Claude MOULIN sur le dossier du comité départemental d'athlétisme ;

ARTICLE 1

Individualise un crédit de 35 800,00 €, à imputer au chapitre 933-32/6574.14 sur le programme 2016 « Aide aux comités sportifs », réparti comme suit :

Comités	Nombre de clubs	Nombre de licenciés 2016	Dont - de 18 ans	Aide allouée		
				Fonctionnement	Formation	Total
Athlétisme	8	512	233	800,00 €	2 800,00 €	3 600,00 €
CDOS	35			800,00 €	5 300,00 €	6 100,00 €
Football	29	2195	1146	800,00 €	6 400,00 €	7 200,00 €
Pétanque	21	1178	112	800,00 €	300,00 €	1 100,00 €
Sport Adapté	19	839	34	800,00 €	5 500,00 €	6 300,00 €
UFOLEP	45	2089	1506	800,00 €	6 700,00 €	7 500,00 €
Volley-Ball	2	167	95	800,00 €	3 200,00 €	4 000,00 €

ARTICLE 2

Précise que ces financements relèvent de la compétence partagée « sport ».

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_16_267 de la Commission Permanente du 10 novembre 2016 : rapport n°402 "Sport : Subventions au titre du programme "Comités sportifs"".

Je vous rappelle que, lors du vote du budget primitif 2016, un crédit de 106 377 € a été inscrit au chapitre 933-32/6574.14 au titre du programme d'aide aux comités sportifs.

Dans le cadre de la compétence partagée « Sports » inscrite dans la loi NOTRe, le Département contribue au développement de la pratique sportive à travers une aide aux comités sportifs lozériens pour leur fonctionnement et pour leurs diverses actions de formation (dirigeants et jeunes). Au regard des individualisations déjà réalisées et sous réserve du vote de la décision modificative n° 3, **les crédits disponibles sont de 35 877 €.**

Je vous propose de procéder à de nouvelles individualisations de subvention en faveur des projets décrits ci-après :

Comités	Nombre de clubs	Nombre de Licenciés 2016	Dont - de 18 ans	Propositions		
				Fonctionnement	Formation	Total
Athlétisme	8	512	233	800	2 800	3 600
CDOS	35			800	5 300	6 100
Football	29	2195	1146	800	6 400	7 200
Pétanque	21	1178	112	800	300	1 100
Sport Adapté	19	839	34	800	5 500	6 300
UFOLEP	45	2089	1506	800	6 700	7 500
Volley-Ball	2	167	95	800	3 200	4 000
	159	6980	3126	5 600	30 200	35 800

Si vous en êtes d'accord, je vous propose, d'approuver l'individualisation d'un crédit d'un montant total de **35 800 €**, sur le programme 2016 « Aide aux comités sportifs », en faveur des projets ci-dessus.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 10 novembre 2016

Commission : Culture, sports et patrimoine

Objet : Patrimoine : Autorisation de signer la convention avec la Communauté de Communes de la Terre de Peyre pour la gestion de l'espace muséographique de Javols

Dossier suivi par Education et Culture - Enseignement, Vie Associative

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU l'article L 1111-4, L 3212-3 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CP_13_1008 du 22 novembre 2013 approuvant la convention triennale à compter du 1er janvier 2014 ;

VU la délibération n°CG_13_5120 du 20 décembre 2013 approuvant le règlement général d'attribution des subventions ;

VU la délibération n°CP_15_901 du 16 novembre 2015 approuvant le contrat Région-Département ;

VU la délibération n°CD_16_1011 du 25 février 2016 approuvant la politique « patrimoine » 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1026 du 25 février 2016 votant le budget primitif 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1033 du 14 avril 2016 votant la décision modificative n°1 et la délibération n°CD_16_1051 du 17 juin 2016 votant la décision modificative n°2 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°403 intitulé "Patrimoine : Autorisation de signer la convention avec la Communauté de Communes de la Terre de Peyre pour la gestion de l'espace muséographique de Javols" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU la non-participation au débat et au vote d'Alain ASTRUC ;

ARTICLE 1

Approuve la passation d'une nouvelle convention, fixant les modalités de gestion de l'espace muséographique de Javols par la Communauté de Communes de la Terre de Peyre, conclue pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

ARTICLE 2

Autorise la signature de la convention, ci-jointe, et de tous les autres documents nécessaires à sa mise en œuvre.

ARTICLE 3

Précise que ce partenariat intervient dans le cadre de la compétence partagée « culture ».

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_16_268 de la Commission Permanente du 10 novembre 2016 : rapport n°403 "Patrimoine : Autorisation de signer la convention avec la Communauté de Communes de la Terre de Peyre pour la gestion de l'espace muséographique de Javols".

Le Département de la Lozère a construit un espace muséographique montrant aux visiteurs les résultats du chantier de fouilles archéologiques de Javols. La gestion et l'animation de ce lieu ont été confiées à la Communauté de Communes de la Terre de Peyre qui a recruté à cet effet une assistante de conservation du patrimoine.

La convention fixant les modalités de la participation du Département à cette gestion expire le 31 décembre 2016.

Je vous demande de m'autoriser à signer une nouvelle convention, sans modification de contenu, fixant les différentes modalités de gestion de l'espace muséographique de Javols par la Communauté de Communes de la Terre de Peyre.

Cette proposition de convention s'inscrit dans le cadre de la compétence départementale partagée « culture » que le Département est amené à exercer au titre de la loi NOTRe.

CONVENTION N°

POUR LA GESTION DE L'ESPACE MUSEOGRAPHIQUE DE JAVOLS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TERRE DE PEYRE :

Désignation légale des parties

ENTRE

Le Département de la Lozère, sis 4 rue de la Rovère – BP 24 – 48001 Mende Cedex représenté par la Présidente du Conseil départemental, Madame Sophie PANTEL, dûment habilité à signer en vertu de la délibération de la Commission Permanente n° en date du 10 novembre 2016, d'une part

ET

La Communauté de Communes de la Terre de Peyre, ayant son siège à Aumont Aubrac route du Languedoc représentée par Monsieur Alain ASTRUC, en sa qualité de Président et ce, autorisé par délibération en date du
d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Conformément à :

VU l'article L 3212-3 , L 3233-1 et R 3221-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du 15 juin 1998 confiant la gestion du musée à la Communauté de Communes de la Terre de Peyre;

VU la délibération n°CG_12_5176 du 21 décembre 2012 approuvant le règlement général d'attribution des subventions (investissement et fonctionnement) ;

VU la délibération n° du 10 novembre 2016 autorisant la Présidente à signer cette convention,

Article 1er – objet de la convention

Dans le cadre de la mise en valeur culturelle et touristique du site archéologique de Javols, le Département de la Lozère a réalisé un espace muséographique qui sera plus couramment dénommé musée. Il a pour objet la conservation et la présentation des découvertes du site archéologique de la capitale antique des Gabales, *Anderitum*.

Article 2 – Activité du Musée

Le Département de la Lozère par délibération du Conseil général du 15 juin 1998 a souhaité confier la gestion de ce musée à la Communauté de Communes de la Terre de Peyre.

Cette gestion se compose de deux pôles :

- l'ouverture du musée et l'accueil du public
- l'animation des collections qui peut être :
 - l'organisation d'expositions ou d'autres manifestations
 - les animations à destination du public scolaire

Article 3 – Les collections

Les collections présentées sont composées d'un fonds permanent constitué :

- d'objets provenant des découvertes de Javols extraites de la collection du musée départemental Ignon-Fabre ;
- d'objets propriété du Département de la Lozère, mis au jour sur la parcelle 1110 section A de la commune de Javols ;
- d'objets propriété de la Région, mis au jour sur la parcelle 1111 section A de la commune de Javols inscrite au titre des monuments historiques ;
- d'objets mis au jour dans le cadre du Programme Collectif de Recherches Javols-*Anderitum* (1996-2003; 2005-2008; 2010).

Article 4 – Conditions d'exercices de la gestion et des animations du musée

La Communauté de Communes a recruté depuis 1998 un agent permanent chargé d'assurer les missions définies à l'article 2 de la présente convention. Pour permettre l'ouverture estivale, la communauté de communes de la Terre de Peyre peut recruter un agent supplémentaire en vacation.

Les périodes d'ouverture sont décidées d'un commun accord entre la communauté de communes de la Terre de Peyre et le Département de la Lozère.

Article 5 – Contributions de la communauté de communes de la Terre de Peyre

La communauté de communes de la Terre de Peyre prend en charge le nettoyage des locaux et la gestion courante du musée (affranchissement, téléphone/ Internet dont les frais d'hébergement du site des animations, les fournitures de bureau) et celle de la boutique/entrées, fonctionnant en régie d'avances et de recettes.

Elle prend également les mesures nécessaires au fauchage du jardin attenant à la salle d'exposition.

Elle met à disposition un agent (catégorie B, assistant de conservation du patrimoine) qui élabore, prépare et réalise les expositions et animations en lien avec le conseil scientifique.

Cet agent surveille l'état des collections et en avertit leurs propriétaires. Il dresse également un inventaire régulier des objets à entrer permettant de réactualiser la présentation.

La communauté de communes contribue aux animations proposées par le musée et sollicite les partenaires nécessaires au déroulement des animations (DRAC, Région Languedoc-Roussillon, Département de la Lozère, Union européenne...)

En contrepartie, la communauté de communes percevra les recettes liées aux droits d'entrée et aux ventes réalisées à la boutique. Les différents tarifs seront fixés par la communauté de communes en accord avec ses partenaires institutionnels.

Article 6 – Contributions du Département de la Lozère

Le Département met à disposition de la Communauté de Communes :

- un bâtiment constituant le musée
- du mobilier
- les collections dont il est propriétaire.

Le Département prend à sa charge :

- les assurances des locaux et des collections
- la sécurité du bâtiment
- l'eau, l'électricité et le chauffage.
- l'entretien du bâtiment
- la communication courante du musée archéologique de Javols (flyer d'appel, brochure, affiches, plan communication courant mettant en avant cette structure dans le cadre départemental). Dans l'ensemble, il s'assure de la bonne diffusion des informations relatives au musée de Javols sur le plan départemental

Le Département apporte une aide financière forfaitaire à la Communauté de Communes pour l'emploi permanent défini à l'article 4 de la présente convention, dont le montant sera déterminé au moment du vote du budget annuel. Un avenant sera conclu après le vote du budget.

Article 7 – Suivi d'activités, programmation

En fin d'année civile, la communauté de communes adresse au Département un bilan général de l'activité de la salle d'exposition comportant notamment :

- le nombre des visiteurs et la répartition des billets par catégorie
- le bilan comptable, charges et produits d'exploitation
- le budget et programme prévisionnel pour l'année à venir

Article 8 – Durée de la convention et révision

La présente convention est conclue pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

Cette convention pourra être révisée par avenant.

Article 9 – Obligation de communication

La Communauté de communes de la Terre de Peyre s'engage à valoriser auprès du public la participation financière du Département à son action dans ses rapports avec les médias et à mentionner le soutien financier du Département.

Le logo du Conseil départemental est à apposer sur tous les supports de communication (documents d'informations, plaquettes, panneaux ...). L'utilisation de ce logo devra se faire en conformité avec la charte graphique du Département. La demande de logo sera réalisée sur la base d'un formulaire à compléter sur le site www.lozere.fr)

Article 10 – Clauses de résiliation

La convention pourra être résiliée par l'une des parties par simple lettre recommandée avec accusé de réception et après au moins deux tentatives de conciliation, en cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention.

Tout litige auquel pourrait donner lieu la convention fera l'objet d'une concertation entre les partenaires signataires avant d'être porté devant le tribunal administratif de Nîmes.

Article 11 – Règlements de litiges

En cas de litige pour l'application de la présente convention, les signataires décident de rechercher un règlement amiable préalablement à tout recours contentieux, par le biais de l'élaboration d'une transaction notamment (ou la médiation, l'arbitrage...). En cas d'échec, les litiges relèveront de la compétence exclusive du Tribunal administratif de Nîmes

Cette convention a été établie en deux exemplaires originaux

FAIT à

Le

Pour le Département,
La Présidente du Conseil départemental,
Sophie PANTEL

Pour la Communauté de Communes
de la Terre de Peyre
Le Président
Alain ASTRUC



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 10 novembre 2016

Commission : Culture, sports et patrimoine

Objet : Patrimoine : Convention-cadre avec la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée pour la conduite de l'inventaire du patrimoine culturel + annexe

Dossier suivi par Education et Culture - Patrimoine Culturel

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et ses décrets d'application n° 2005-834 du 20 juillet 2005, n° 2005-835 du 20 juillet 2005 et n° 2007-20 du 4 janvier 2007 ;

VU la délibération de la commission permanente du Conseil régional ;

CONSIDÉRANT le rapport n°404 intitulé "Patrimoine : Convention-cadre avec la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée pour la conduite de l'inventaire du patrimoine culturel + annexe" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Approuve le partenariat avec la Région Occitanie qui confie au Département la conduite des opérations d'inventaire général du patrimoine culturel sur le territoire départemental, sachant que :

- la Région met à disposition du Département l'outil de gestion de dossier électronique RenabIMP et alloue à la Collectivité une subvention forfaitaire de fonctionnement de 5 000,00 € pour la conduite de ces opérations.
- le Département s'engage à fournir toutes les données recueillies depuis 2001 afin qu'elles soient versées sur les bases nationales.

ARTICLE 2

Autorise la signature de la convention cadre, ci-jointe, définissant les engagements du Département et de la Région dans ce partenariat considérant qu'un « cahier des clauses scientifiques et techniques pour un inventaire général du patrimoine culturel du département de la Lozère 2016 », ci-joint, défini annuellement entre les parties vient compléter la convention cadre.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_16_269 de la Commission Permanente du 10 novembre 2016 : rapport n°404 "Patrimoine : Convention-cadre avec la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée pour la conduite de l'inventaire du patrimoine culturel + annexe".

En 2001, le Département de la Lozère a signé avec le Ministère de la Culture, Direction régionale des Affaires culturelles Languedoc-Roussillon, un protocole expérimental de décentralisation culturelle afin de réaliser, à l'échelon départemental, des opérations d'inventaire selon les méthodes scientifiques de l'Inventaire général des Monuments et Richesses artistiques de la France. En 2004, en vertu de l'article 95 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 et du décret n°2007-20 du 4 janvier 2007, les Régions sont chargées, sur leur territoire de compétence, de l'Inventaire général et peuvent déléguer cette compétence aux collectivités territoriales qui en font la demande.

En janvier 2016, l'Inventaire général du patrimoine culturel de la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée a accepté de confier au Département la conduite des opérations d'inventaire sur le territoire départemental. C'est pourquoi une convention-cadre, jointe en annexe, précise les obligations des deux collectivités. La Région s'engage à fournir le logiciel RenabIMP aux agents de la conservation départementale du patrimoine, garantissant ainsi la pérennité des données scientifiques, acquises et à venir, et alloue une aide de 5 000 € pour conforter la poursuite des inventaires engagés par le Département. De son côté, le Département s'engage à fournir toutes les données recueillies depuis 2001 afin que celles-ci puissent être versées sur les bases nationales.

Je vous demande de bien vouloir approuver ce partenariat avec la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée et de m'autoriser à signer la convention-cadre y afférant.

CONVENTION CADRE
entre la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées
et le Département de la Lozère

POUR LA CONDUITE DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE

VU l'article 95 de la loi du n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et ses décrets d'application n°2005-834 du 20 juillet 2005, n° 2005-835 du 20 juillet 2005 et n°2007-20 du 4 janvier 2007.

VU la délibération de la commission permanente de la Région Midi-Pyrénées n° 15/04/04-01 du 2 avril 2015 approuvant les dispositifs de soutien régionaux simplifiés au secteur de la culture et notamment le dispositif de soutien à la connaissance du patrimoine culturel de Midi-Pyrénées.

VU le soutien alloué sur la base du régime d'aide exempté n°SA42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine, pour la période 2014-2020, adopté sur la base du Règlement Général d'Exemption par catégorie (RGEC) n°651/2014 de la Commission Européenne, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014 ;

VU la délibération de la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées n°xx du xx juillet 2016 approuvant la présente convention ;

VU le dossier présenté par le département de la Lozère et enregistré sous le numéro 1605810.

Entre

La Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, représentée par Madame Carole DELGA, Présidente, ci-après désignée par la Région, d'une part,

Et

Le Département de la Lozère représenté par Madame Sophie PANTEL, Présidente, ci-après désigné par le Département, d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

En vertu de l'article 95 II de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 précitée, la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées confie « aux collectivités territoriales ou aux groupements de collectivités qui en font la demande la conduite, dans leur ressort, des opérations d'Inventaire général. Ces collectivités ou ces groupements concluent à cet effet une convention avec la Région ».

La Région souhaite structurer son intervention patrimoniale autour des notions de développement durable (culturel, territorial, économique, touristique) et de la formation.

Elle apporte son soutien à des projets, expertisés d'un point de vue qualitatif, générateurs d'emplois qualifiés et de développement.

Le Département de la Lozère mène depuis 2001, dans le cadre d'un protocole expérimental de décentralisation culturelle, des opérations d'inventaire. Il souhaite contractualiser avec la Région pour garantir la pérennité des données et participer à la démarche régionale.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La Région confie au Département la conduite des opérations d'inventaire général sur son territoire selon le programme défini à l'article 2 de la présente convention et conformément à un cahier des clauses scientifiques et techniques (CCST) défini annuellement entre les parties.

ARTICLE 2 : Objectif de l'opération d'inventaire

L'objectif de cette opération vise au recensement et à l'étude du patrimoine immobilier et/ou mobilier du Département, aboutissant à la production de dossiers informatisés respectant les normes de l'Inventaire général du patrimoine culturel définies par le ministère chargé de la culture. La documentation scientifique ainsi rassemblée constitue un outil d'aide à la gestion de l'espace du territoire concerné par l'inventaire et fait l'objet d'actions de valorisation et sensibilisation.

Les actions projetées se déclinent en trois volets :

- inventaire du patrimoine,
- numérisation et mise aux normes des données recueillies,
- sensibilisation du public.

ARTICLE 3 : Engagements des parties

La Région s'engage à :

- assurer le suivi scientifique de l'opération, le contrôle des données textuelles, graphiques et photographiques, leur mise en ligne sur le portail Internet patrimoine de la Région et assurer le versement des données dans les bases nationales du ministère chargé de la culture et de la communication ;
- mettre à disposition du Département le logiciel de saisie RenabIMP et assurer une assistance technique pour son utilisation pour toute la durée de la présente convention ;
- assurer le suivi technique et la validation scientifique aux côtés des services du département ;
- apporter son soutien technique à la conduite de l'opération d'inventaire confiée au Département conformément au cahier des clauses scientifiques et techniques ;
- apporter son soutien financier au projet selon les modalités définies à l'article 4 ;
- apposer sur tout document informatif relatif à l'opération subventionnée les logos du Département.

Le Département s'engage à :

- utiliser la subvention conformément à l'objet pour lequel elle a été attribuée
- conduire l'opération d'inventaire objet de la présente convention et à mettre en œuvre les moyens humains et techniques nécessaires à cette fin conformément au cahier des clauses scientifiques et techniques joint en annexe ;

- transmettre les données produites dans le cadre de l'opération d'inventaire à la Région conformément au Cahier des Clauses Scientifiques et Techniques (CCST) ;
- faciliter le contrôle par les services de la Région de la réalisation des actions
 - par l'accès à ses documents administratifs et comptables
 - dans le cadre des visites réalisées par les agents de la Région ou les prestataires désignés par elle.
- informer la Région de toute initiative de communication publique de l'opération subventionnée
- faire état du concours de la Région
- faire connaître le soutien de la Région lors des actions de relations avec la presse (dossiers et communiqués de presse, conférences de presse, etc.) de l'opération subventionnée en étroite concertation avec la Région
- apposer, sur tout document informatif relatif à l'opération subventionnée, les logos de la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées et de l'Inventaire général.

ARTICLE 4 : Délai de réalisation

L'opération subventionnée démarre au 1^{er} janvier 2016 et prendra fin au plus tard le 31 décembre 2017.

Une prorogation peut éventuellement être accordée à la demande du bénéficiaire par la Région, en cas de nécessité justifiée par lui avant l'expiration du délai initial, liée à la complexité du programme ou à des circonstances particulières ne résultant pas de son fait et à condition que le programme ne soit pas dénaturé.

ARTICLE 5 : Évaluation de la collaboration

Une réunion de bilan sera diligentée par les deux parties chaque fin d'année. Cette rencontre permettra de juger de la qualité des opérations réalisées dans l'année et d'orienter les actions des années suivantes, dans le respect des engagements mutuels.

ARTICLE 6 : Modalités de calcul de la subvention

La subvention régionale attribuée au Département pour la réalisation de l'opération décrite ci-dessus s'élève à 5.000,00 €

Il s'agit d'une subvention forfaitaire de fonctionnement

Ce montant peut être réajusté dans l'hypothèse où le programme ne serait pas entièrement réalisé.

ARTICLE 7 : Modalités de versement-

- D'un acompte, dont la somme ne peut excéder 30 % de la subvention octroyée ;
- Du solde.

L'acompte de 30 % sera versé sur justification de dépenses engagées au moins à hauteur du règlement demandé et sur production des pièces justificatives à fournir.

Le solde sera versé sur justificatifs de dépenses au moins à hauteur de la subvention et sur production des pièces telles que récapitulées ci-après.

ARTICLE 8 : Pièces justificatives à produire

Les paiements des acomptes et de solde interviennent au vu d'une demande de paiement, dûment complétée et signée par le bénéficiaire ou son représentant selon modèle figurant en annexe, ainsi que des pièces justificatives suivantes :

- Acompte :
La justification des dépenses engagées accompagnée d'un récapitulatif dûment signé par le bénéficiaire (en cas de dépenses payées la justification des dépenses peut être apportée par un état récapitulatif des dépenses dûment signé par le bénéficiaire qui atteste sur cet état du paiement effectif de celles-ci et leur lien avec le programme subventionné).
- Solde :
 - un rapport d'activité ;
 - un état récapitulatif de dépenses dûment signé par le bénéficiaire qui atteste, sur cet état, du paiement effectif de celles-ci et de leur lien avec le programme subventionné ;
 - le bilan financier signé de l'opération subventionnée (en dépenses et recettes).

Le versement interviendra sous réserve que la Région ait produit un avis de conformité scientifique des données recueillies.

ARTICLE 9 : Contrôles

La Région se réserve, en dehors de la vérification opérée au moment du versement de la subvention, le droit de procéder à toute autre forme de contrôle et de se faire remettre tout document nécessaire à la réalisation d'audit financier portant sur des opérations ayant reçu un concours financier de la collectivité.

La subvention peut faire l'objet d'un contrôle sur pièces et/ou sur place dans un délai de trois ans suivant le paiement du solde. À cette occasion, le bénéficiaire devra fournir toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

La Région se réserve également le droit de contrôler la conformité de l'utilisation de la subvention au regard de l'objet pour lequel elle a été attribuée.

ARTICLE 10 : Non versement, reversement et suspension

En cas de non-respect des engagements du bénéficiaire et des clauses de la présente convention relatives au contrôle, la subvention ou le solde de celle-ci n'a pas à être versé. Dans les mêmes cas, la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées se réserve le droit de demander le reversement des sommes indûment mandatées, soit dans son intégralité, soit à due proportion des sommes versées.

Dans tous les cas, la demande de reversement par la Région intervient après une mise en demeure informant le bénéficiaire du risque de mise en œuvre d'une procédure de non versement ou de reversement et les invitant à apporter tous les éléments en leur possession justifiant du bon emploi des fonds publics alloués.

Cette mise en demeure sera faite en lettre recommandée avec accusé de réception, les bénéficiaires disposant d'un délai de 2 mois courant à compter de la réception de cette mise en demeure.

En outre et dans tous les cas, la Région se réserve le droit de suspendre le paiement dans le cadre d'un contrôle sur pièces et/ou sur place.

ARTICLE 11 : Caducité

La subvention régionale deviendra caduque de plein droit :

- si la première demande de paiement par le bénéficiaire n'intervient pas dans un délai de 6 mois à compter de la date de signature de la présente convention ;

- si la réalisation complète du programme n'est pas justifiée dans un délai de 12 mois à compter de la date de fin du programme telle que fixée dans la convention ;
- si le bénéficiaire a fait connaître par courrier sa décision de ne pas réaliser l'action subventionnée.

ARTICLE 12 : Durée

La présente convention prend fin à l'issue des délais de contrôle tels que mentionnés ci-dessus.

Fait à Montpellier, le
En deux exemplaires

La Présidente de la Région Languedoc
Roussillon Midi Pyrénées

Carole DELGA

La Présidente du Département de la Lozère

Sophie PANTEL



**DEMANDE N°.....DE PAIEMENT
D'UNE SUBVENTION**

N° dossier :
N° PRESAGE
Programme :
Localisation :
Nom Organisme :
N° Tiers :
Objet :
délibération n°
Montant Affecté
Subvention : forfalaire,
proportionnelle
Assiette subventionnable :€
Direction/ Service

(formulaire à photocopier par le bénéficiaire et à réutiliser pour les demandes de paiement suivantes et à adresser à l'attention de la Direction des Affaires Financières)

Je, soussigné, Nom, Prénom,.....
représentant l'organisme sus visé en qualité de :.....
sollicite par la présente le versement de€,
au titre de avance, acompte n°..., solde, totalité. .

Je joins les pièces justificatives exigées par l'arrêté ou la convention pour le versement de la subvention (voir article conditions de paiement) :

Montant justificatifs dépenses transmis :€..

▪	Détail des pièces	montant
▪€..
▪€..
▪€..

RIB

Autres pièces (attestation démarrage ou fin action, bilan financier, rapport d'activité, autres pièces visées dans l'arrêté ou convention....) :

.....

Récapitulatif demandes précédentes (à remplir par le bénéficiaire)		
Date	montant	Total cumulé
.....
.....
.....

J'atteste avoir respecté les obligations liées à l'octroi de la subvention et certifie que les pièces produites correspondent bien à l'action subventionnée.

Date : Nom Signature
(tampon de l'organisme)

Contact organisme pour le suivi du dossier (si différent du représentant de l'organisme)
Nom : Fonction :
Tel : Mail :



Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées
service de la Connaissance du patrimoine
et du Patrimoine culturel régional



Département de la Lozère
Conservation départementale du patrimoine

Cahier des clauses scientifiques et techniques
pour un inventaire général du patrimoine culturel
du département de la Lozère

2016



Préambule

Le présent cahier des clauses scientifiques et techniques complète les termes de la convention de connaissance du patrimoine liant la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées et le Département du Lozère.

Il précise pour 2016 les actions projetées et encadre la conduite des opérations d'inventaire général du patrimoine confiées par la Région au Département.

Article 1 - L'inventaire du patrimoine

1.1 : Enjeux de l'opération

Depuis septembre 2000, le Conseil départemental de la Lozère a mis en place un inventaire systématique du patrimoine mobilier public sur l'ensemble du territoire départemental. Le patrimoine mobilier privé peut aussi être concerné mais seulement à la demande du propriétaire. Depuis 2008, il a mis en place un dispositif d'aide aux communes pour les aider à la mise en conservation préventive de leurs objets mobiliers. Une assistante de conservation du patrimoine a spécialement été recrutée pour intervenir sur les objets en bois, les textiles anciens et proposer des conditionnements adaptés à tout type d'œuvre.

».

1.2 Le Département s'est engagé à conduire trois types d'actions :

- la documentation scientifique des immeubles et objets mobiliers susceptibles de bénéficier d'un financement du Département et de la Région,
- la publication d'ouvrages de référence en matière de connaissances et de conservation d'éléments d'architecture, d'archéologie et d'objets mobiliers remarquables au niveau départemental. En 2014, il a créé une collection patrimoniale, intitulée Patrimoines de Lozère. Deux numéros sont à ce jour parus : « Du côté du Malzieu » et « Le château d'Apcher
- la conduite d'inventaires systématiques du patrimoine, sur des territoires prédéfinis

Pour ce faire, le Département a complété l'équipe déjà en place d'une assistante de conservation du patrimoine en 2011. La conservation départementale du patrimoine se compose donc de trois agents, une conservatrice du patrimoine en charge de l'inventaire mobilier et responsable de l'équipe, d'une assistante de conservation du patrimoine chargée d'un inventaire topographique systématique (à hauteur de 80 % de son temps de travail) et une assistante de conservation du patrimoine, chargée de la mise en conservation préventive des objets mobiliers appartenant aux communes, à hauteur de 30 % de son temps de travail.

Le choix des territoires couverts par ces deux missions est préalablement défini par :

- le contexte et l'intérêt patrimonial,
- la démarche volontaire des collectivités locales ou des associations voulant mettre en valeur leur patrimoine.

Les données collectées pourront enrichir une base SIG départementale, gérée par la conservation départementale du patrimoine.

Dans le cadre d'un objectif de contribution au développement durable, ces opérations doivent aboutir :

- à approfondir la connaissance scientifique sur l'aire d'étude définie à l'article 1-2 ;
- à la production de dossiers informatisés respectant les normes de l'inventaire général du patrimoine culturel définies par le ministère chargé de la culture ;
- à la constitution d'une documentation scientifique ;
- à l'élaboration d'un outil d'aide à la valorisation de l'espace départemental ;

- à favoriser la prise en compte du patrimoine dans les politiques développées par le Département et de la Région : habitat, culture, tourisme, énergies et paysages/environnement ;
- à encourager par l'accompagnement l'intégration des données de l'inventaire dans les projets proposés par l'ensemble des acteurs du territoire.

1.3 : Délimitation de l'aire d'étude, définition du champ d'investigation et de la méthode

Les actions listées ci-dessous seront conduites par le Département en 2016.

Le service de la connaissance du patrimoine de la Région apportera son aide particulière sur la thématique du patrimoine mémoriel, paysager et industriel chaque fois que de besoins. Il assurera la validation scientifique de la méthode et des données recueillies. Il facilitera la mise à disposition de la documentation dont il dispose à l'échelle du département pour qu'elle puisse alimenter la banque départementale de données. L'article 3 précise les conditions d'exploitation et de diffusion des données.

1.2.a : Documentation des immeubles et objets mobiliers

Cette action concerne l'ensemble du département du Lozère. Les dossiers faisant l'objet d'un recensement font systématiquement l'objet d'un dossier d'étude comprenant notice historique et descriptive, photographies et, éventuellement, relevés graphiques, normalisés selon la documentation de l'Inventaire général.

1.2.b : Étude de l'architecture

En 2016-2017, la zone concernée par l'inventaire systématique recouvre les communes des Bondons, de Bédouès-Cocurès, du Sud Mont-Lozère-Pont-de-Montvert, de Saint-Maurice-de-Ventalon (et de Vialas).

La collaboration de la conservation départementale du patrimoine avec l'Entente Causses et Cévennes pour toutes les problématiques liées à l'inventaire architectural est pleine et entière.

1.4 : Reprise d'antériorité et mise en conformité de la documentation existante

Les actions listées ci-dessous seront conduites par la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées.

- Récupération des bases de données départementales (architecture et objets) et intégration de ces dernières dans les bases régionales.
- Contrôle de conformité des données et sauvegarde de ces dernières sur les serveurs régionaux.
- Mise en ligne des dossiers validés

Article 2 - Définition des moyens de restitution

2.1 : Restitutions publiques

A la fin du travail d'inventaire, des restitutions publiques seront organisées pour la population locale et les collectivités concernées.

2.2 : Transmission des données à partir de RenabIMP

Le Département de la Lozère s'engage à ce que les données recueillies soient enregistrées dans l'application de GED RenabIMP mise à sa disposition par la Région. En fonction de l'avancée des enquêtes sur le terrain, il s'engage à transmettre les données produites au service de la connaissance du patrimoine de la Région afin qu'il vérifie et valide le contenu scientifique des données avant leur versement sur l'Internet. Le Département de la Lozère autorise le prestataire désigné par la Région Midi-Pyrénées à opérer la sauvegarde des données RenabIMP sur DVD, disque externe ou tout autre support. La Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées garantit la compétence technique des intervenants désignés.

2.3 : Mise en ligne des données sur les outils de diffusion de la Région

La Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées dispose actuellement de plusieurs sites web de diffusion de ses ressources patrimoniales (données architecture, mobilier, presse ancienne, documents iconographiques, documents littéraires, etc.) :

- Le site <http://patrimoines.midipyrenees.fr/> outil de ressources et de diffusion permettant à l'internaute d'accéder aux inventaires réalisés dans la région, de suivre l'actualité de la recherche et des publications en liaison avec le patrimoine. Ce portail permettra également de visiter virtuellement la région, de découvrir son patrimoine.
- Le site Web de l'Inventaire, <https://inventaire-patrimoine-culturel.laregion.fr>, qui met en avant les axes de recherches et les études achevées des chercheurs du service, en même temps qu'il donne accès aux ressources déjà présentes via la Plateforme.
- La Plateforme, patrimoine culturel en ligne, <http://culture.laregion.fr> : moteur de recherche dont la vocation est de donner accès à l'ensemble des ressources patrimoniales régionales, qu'elles soient hébergées en interne ou relevant des sites des partenaires.

Le Département de la Lozère autorise la publication électronique des données produites dans le cadre de la présente convention avec mention des auteurs des études, sur les outils de diffusion électroniques de la Région et se réserve la possibilité d'utiliser les données sur son propre site.

2.4 : Publications et communication

Dans le cadre d'éventuelles publications à caractère scientifique portant sur les résultats des opérations d'inventaire conduites dans le cadre de la présente convention, le service de la connaissance du patrimoine de la Région sera associé au comité éditorial qui sera institué. Informé du rétro planning éditorial, le chef du service de la connaissance du patrimoine devra avoir communication de tout manuscrit pour relecture. Il sera co-signataire du bon-à-tirer.

Il est convenu que tout concours financier de la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées devra être mentionné par son bénéficiaire au moyen de supports appropriés à la nature de l'objet subventionné.

Le Département de la Lozère s'engage à développer la communication autour de ce projet en étroite concertation avec la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, pour tout événement presse et opération ponctuelle. Il s'engage également à apposer, sur tout document informatif relatif à l'opération subventionnée, le logo de la Région et le logo de l'Inventaire général. La Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées s'engage à associer le Département de la Lozère à toute communication éventuelle concernant ce projet.

Article 3 - Propriété de la documentation

La documentation de l'inventaire produite dans le cadre de la présente convention sera sous la double propriété patrimoniale de la Région et du Département de la Lozère tant pour la documentation papier que numérique. Elle sera en consultation libre au centre de documentation du Patrimoine de la Région (DCAP) et au service Culture - Patrimoine historique du Département. Chacun des partenaires aura la libre utilisation de cette documentation sous la réserve de la mention systématique du copyright joint de la Région et du Département de la Lozère. Les clichés photographiques produits par le service de la connaissance du patrimoine porteront obligatoirement la mention suivante : photo : xxxx © Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées – inventaire général / Conseil départemental de la Lozère. Les noms des auteurs de la documentation (chercheurs, photographes, cartographes) seront également précisés.

Il est convenu que si un prestataire extérieur était amené à produire de la documentation graphique ou photographique, il renoncerait aux droits patrimoniaux au profit du Département et de la Région. A cette fin, le Département de la Lozère établira un contrat de cession de droits avec le prestataire extérieur considéré, dont la Région sera également signataire. Ce contrat mentionnera la cession des droits au bénéfice du Département de la Lozère.

La Région et le Département de la Lozère se cèdent mutuellement les droits d'exploitation des données dans le cadre de la constitution de l'inventaire et de sa mise à disposition du public à titre gratuit

Le Département de la Lozère se réserve le droit de mettre à disposition de ses partenaires territoriaux cette documentation après en avoir informé la Région.

L'exploitation commerciale des données fera l'objet d'une consultation réciproque des deux parties et d'une convention spécifique si besoin.

Les données, synthèses, conclusions de l'inventaire ne pourront subir de modification ou d'adjonction sans accord entre les deux parties. La Région et le Département de la Lozère s'engagent à se fournir mutuellement les mises à jour ultérieures de l'inventaire.

Article 4 - Le calendrier prévisionnel

L'année sera consacrée à la réalisation d'études documentaires transversales sur l'ensemble du département de la Lozère, d'inventaires topographiques sur des territoires déterminés, et de synthèses en vue de la publication d'ouvrages.

À la fin du premier semestre 2016, l'ensemble de la documentation régionale disponible aura été basculée dans un même outil de production et mise à la disposition du Département pour actualisation et enrichissement

Concernant les publications, les actions suivantes seront menées :

- le numéro 3 de notre collection *Patrimoines de Lozère* est prévu pour Noël 2016

La recherche de terrain sera complétée par des recherches documentaires en bibliographie et en archives. Par ailleurs, l'ensemble de la documentation déjà recueillie par le service sur les communes voisines sera mise aux normes de l'Inventaire général.

Un comité de pilotage sera organisé dans le courant du dernier trimestre 2016 pour faire le point sur l'avancée des enquêtes et pour définir les pistes de recherche des années suivantes.

Article 5 - Les moyens humains et techniques

5.1 : Moyens humains au service de l'inventaire

L'ensemble des actions définies dans le cahier des clauses scientifiques et techniques seront prises en charge par deux personnes missionnées à temps plein dont le grade ou la qualification devront être agréés par la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées :

- un chargé d'inventaire architecture,
- un chargé de conservation préventive et du suivi des travaux de restauration sur les objets).

Ces personnes seront placées sous la coordination de la conservatrice du patrimoine, Direction de l'Enseignement, Sports et Culture du Conseil Départemental.

Le service de la connaissance du patrimoine de la Région doit être consulté sur les moyens humains mis en œuvre pour la conduite de l'inventaire ainsi que sur les compétences techniques des personnels en charge de cette mission. Il assure la formation scientifique continue de l'équipe chargée de la mission d'inventaire sous forme de journées de formation dans le courant de l'année 2016.

5.2 : Suivi et validation du service de la connaissance du patrimoine

Le service de la connaissance du patrimoine, représenté par le chef de service de la connaissance du patrimoine de la direction de la culture et de l'audiovisuel de la Région, assure le suivi scientifique de l'opération, le contrôle et la validation en continu des données textuelles, graphiques et photographiques, leur mise en ligne sur le portail Internet patrimoine de la Région et assure le versement des données dans les bases nationales du ministère chargé de la culture et de la communication.

Le personnel du service de la connaissance du patrimoine participe aux opérations selon les compétences nécessaires à leur bon déroulement : coordination générale de l'opération, formation du personnel, mise en œuvre d'une méthode de travail, suivi ou contribution directe aux études.

5.3 : Mise à disposition et utilisation de RenabIMP

La Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées met à disposition du Département de la Lozère l'outil de gestion de dossier électronique RenabIMP. Elle assure directement ou délègue à un prestataire choisi par elle, la mise en place de l'application auprès du Département de la Lozère. Elle désigne la direction de son service informatique comme référent technique et le service de la connaissance du patrimoine comme référent fonctionnel.

En contrepartie, le Département de la Lozère s'engage à désigner un référent fonctionnel (utilisateur) au sein de l'équipe d'inventaire, un référent technique au sein de son service informatique ou au sein de l'équipe d'inventaire. Il s'engage également à être disponible et à travailler en collaboration avec les intervenants RenabIMP et à fournir les informations nécessaires à l'installation, la maintenance ou la sauvegarde des données.

Le Département de la Lozère assure enfin la configuration optimale des postes informatiques client et serveur sur lesquels sera installé RenabIMP : à savoir au minimum pour les postes clients, un processeur double coeur 2.5Ghz, 2Go de Ram, un disque dur de 160 Go, un graveur DVD et pour la sauvegarde 2 disques durs externes. Un logiciel de traitement des images sera nécessaire. Il est également convenu qu'en cas de panne ou d'incident technique, les référents Département de la Lozère contacteront les référents de la Région

Languedoc Roussillon Midi Pyrénées. Il est convenu que la mise à disposition de RenabIMP est en mode saisie pour la durée de la convention. Elle reste à disposition en mode consultation de la collectivité sans limite de date.

5.4 : Organisation de la documentation

Les communes faisant l'objet d'un repérage systématique verront leur documentation organisée de la manière suivante

- **Présentation de l'opération** : (contexte institutionnel, convention, CCST, information au fil de l'opération (infos mises en ligne, etc...), dossier vivant, s'enrichissant en permanence au cours de l'opération, mémoire vivante de l'opération...
- **Dossier aire d'étude** : (présentation de l'ensemble de la géographie et de l'histoire de la commune, bibliographie... ouvert dès le début, clos en dernier, c'est le lieu de la synthèse territoriale, de l'histoire de la formation et du contenu de ce territoire du rayonnement de l'Abbaye....
- **Dossier(s) d'agglomération** (présentation de l'ensemble de la géographie d'un hameau si nécessaire)
- **Dossiers de familles (collectifs) d'aire d'étude** : (par exemple les fermes, les croix monumentales...)
- **Dossiers individuels d'œuvre architecture ou objet** : par exemple : ferme (repérée)
- **Dossiers individuels d'œuvre architecture ou objet** : église (sélectionnée)

Les communes pour lesquelles sera effectuée une mise aux normes des données déjà recueillies verront leur documentation organisée de la manière suivante

- **Dossier généralités communales** (présentation de l'ensemble de la géographie et de l'histoire de la commune, bibliographie...)
- **Dossiers individuels d'œuvre architecture ou objet** : par exemple : ferme (repérée)
- **Dossiers individuels d'œuvre architecture ou objet** : église (sélectionnée)

ARTICLE 6 : Bibliographie de référence

La documentation méthodologique de l'inventaire qui sera utilisée par tous les partenaires est téléchargeable sur le site du ministère chargé de la culture aux adresses suivantes :

http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/extranet/IGPC/extranet_insitu.htm
<http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/telechar/introl.pdf>
http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/telechar/sysdesc_archi_sept1998.pdf
http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/telechar/sysdesc_archi-ex_sept1999.pdf
http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/telechar/thesau_archi.rtf
http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/telechar/sysdesc_objets_dec1999.pdf
http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/telechar/sysdesc_obj-ex_dec1999.pdf
http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/telechar/sysdesc_obj-patind_1998.pdf
http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/extranet/IGPC/normes/sysdesc/LL/pdf/SDILL_2007.pdf

Annexe 1 : Notices Mérimée avec champs obligatoires

RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES

REF Référence informatique
DENQ Date de l'enquête
COPY Copyright
DBOR Date de rédaction de la notice
NOMS Noms des rédacteurs de la notice et du dossier
ETUD Cadre de l'étude
DOSS Type de dossier

DÉSIGNATION

DENO Dénomination
TICO Titre courant

LOCALISATION

REG Région
DPT Département
COM Commune
INSEE Numéro INSEE de la commune
AIRE Aire d'étude
CANT Canton
ADRS Adresse
CADA Référence cadastrale
COORLB93 : coordonnées Lambert 93

HISTORIQUE

SCLE Datation des campagnes principales de construction
HIST Commentaire historique

DESCRIPTION

MURS Matériau du gros-oeuvre et mise en oeuvre
TOIT Matériau de la couverture
PLAN Parti de plan
ETAG Vaisseau et étage
VOUT Type et nature du couvrement
ELEV Parti d'élévation extérieure
COUV Type de la couverture
ESCA Emplacement, forme et structure de l'escalier
ENER Source de l'énergie
VERT Couvert et découvert de jardin
DESC Commentaire descriptif
TECH Technique du décor des immeubles par nature
REPR Représentation
PREP Précision sur la représentation
DIMS Dimensions
TYPO Typologie
ETAT Etat de conservation

STATUT JURIDIQUE, INTÉRÊT ET PROTECTION

STAT Statut de la propriété (public, privé)
PROT Nature de la protection MH (si besoin)

Annexe 2 : Notices Palissy avec champs obligatoires

RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES

REF Référence informatique
DENQ Date de l'enquête
COPY Copyright
DBOR Date de rédaction de la notice
NOMS Noms des rédacteurs de la notice et du dossier
ETUD Cadre de l'étude
DOSS Type de dossier

DÉSIGNATION

DENO Dénomination
TICO Titre courant

LOCALISATION

REG Région
DPT Département
COM Commune
INSEE Numéro INSEE de la commune
PLOC Précisions sur la localisation
AIRE Aire d'étude
CANT Canton
ADRS Adresse ou désignation de la collection particulière
EDIF Edifice de conservation
REFARéférence de l'édifice de conservation dans la base Mérimée
COORLB93 : coordonnées Lambert 93

DESCRIPTION

CATE Catégorie technique
STRU Structure et typologie
MATR Matériaux (et techniques)
DESC Commentaire descriptif
REPR Représentation
PREP Précisions sur la représentation
DIMS Dimensions
PDIM Précisions sur les dimensions
ETAT Etat de conservation
PETA Précisions sur l'état de l'œuvre
INSC Marques, inscriptions, emblématique, poinçons
PINS Précisions sur les marques, inscriptions, emblématique, poinçons

HISTORIQUE

SCLE Siècle, partie de siècle ou époque
HIST Commentaire historique

STATUT JURIDIQUE, INTÉRÊT ET PROTECTION

STAT Statut de la propriété
PROT Nature de la protection MH



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 10 novembre 2016

Commission : Eau, AEP, Environnement

Objet : Eau : attribution au titre du programme 2016 "AEP et assainissement exceptionnel"

Dossier suivi par Ingénierie départementale - Appui aux collectivités

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

Délibération n°CP_16_270

VU les articles L 1111-10, L 3212-3, L 3232-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CG_10_4101 du 17 décembre 2010 approuvant le dispositif et donnant délégation à la commission permanente pour suivre le programme ;

VU la délibération n° CG_13_3102 du 27 juin 2013 approuvant les accords cadre avec les Agences de l'eau relatifs à la gestion du fonds SUR pour la période 2013-2018 et la convention de financement du SATEP et du SATESE ;

VU la délibération n°CD_16_1017 du 25 février 2016 approuvant la politique « Eau et milieux aquatiques » 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1026 du 25 février 2016 votant le budget primitif 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1050 du 17 juin 2016 faisant état des autorisations de programme antérieures et des autorisations de programme 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1033 du 14 avril 2016 votant la décision modificative n°1 et la délibération n°CD_16_1051 du 17 juin 2016 votant la décision modificative n°2 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°500 intitulé "Eau : attribution au titre du programme 2016 "AEP et assainissement exceptionnel" " en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Affecte un crédit de 98 060,00 €, à imputer au chapitre 917 au titre de l'opération « AEP exceptionnel 2016 » sur l'autorisation de programme correspondante comme suit :

Bénéficiaire	Projet	Dépense retenue	Aide allouée sur 15 ans
Commune de Sainte Croix Vallée Française	Interconnexion à partir de l'UDI des Mazes	313 500,00 €	98 060,00 €

ARTICLE 2

Précise que ce financement relève de la compétence « solidarité territoriale ».

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_16_270 de la Commission Permanente du 10 novembre 2016 : rapport n°500 "Eau : attribution au titre du programme 2016 "AEP et assainissement exceptionnel" ".

Depuis 2011, un programme exceptionnel d'adduction en eau potable et d'assainissement structurants et/ou prioritaires d'intérêt départemental est mis en place.

Le financement relève du dispositif valorisé du taux bancaire pour un prêt de 15 annuités et des crédits annuels également répartis sur cette même période.

Lors du vote du Budget Primitif 2016, l'opération "AEP exceptionnel" a été prévue sur le chapitre 917-BS, pour un montant prévisionnel de 700 000 € au titre de l'autorisation de programme 2016 correspondante.

Au regard des affectations déjà réalisées sur cette opération, les crédits prévisionnels disponibles à ce jour sont de 425 679 €.

Je vous propose de procéder à **l'affectation d'une subvention en faveur de la commune de Sainte Croix Vallée Française** dans les conditions suivantes :

Opération	Dépense subventionnable	Base de subvention	Taux bancaire	Subvention valorisée sur 15 ans	
				Crédits annuels	Total sur 15 ans
Interconnexion à partir de l'UDI des Mazes	313 500 €	280 000 €	2 %	6 537 €	98 060 €

Si vous en êtes d'accord, je vous demande d'approuver, **l'affectation d'un montant de crédits de 98 060 €**, au titre de l'opération "AEP exceptionnel 2016" sur l'autorisation de programme correspondante en faveur du projet décrit ci-dessus.

Le montant des crédits disponibles prévisionnels pour affectations sur l'opération 2016 "AEP Exceptionnel" s'élèvera à 327 619 €.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 10 novembre 2016

Commission : Eau, AEP, Environnement

Objet : Eau : participation à une étude de faisabilité pour la mise en oeuvre d'une structure interdépartementale de gestion de l'eau sur le territoire hydrographique Tarn-Aveyron

Dossier suivi par Ingénierie départementale - Eau potable, Assainissement, Suivi rivières

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU la loi 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

VU le code de l'environnement et notamment l'article L 211-7 ;

VU les articles L 1111-10, L 3212-3, L 3232-1 et L 3334-10 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CG_13_5120 du 20 décembre 2013 approuvant le règlement général d'attribution des subventions ;

VU la délibération n°CD_16_1017 du 25 février 2016 approuvant la politique « Eau et milieux aquatiques » 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1026 du 25 février 2016 votant le budget primitif 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1033 du 14 avril 2016 votant la décision modificative n°1 et la délibération n°CD_16_1051 du 17 juin 2016 votant la décision modificative n°2 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°501 intitulé "Eau : participation à une étude de faisabilité pour la mise en oeuvre d'une structure interdépartementale de gestion de l'eau sur le territoire hydrographique Tarn-Aveyron" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Individualise, conformément aux engagements antérieurs du Département, un crédit de 6 006,00 € à imputer au chapitre 936-61/65733, en faveur du Conseil départemental du Tarn, comme suit :

Bénéficiaire Maître d'ouvrage	Marché	Montant du marché	Crédit alloué
Conseil départemental du Tarn	Étude de faisabilité pour la mise en oeuvre d'une structure interdépartementale de gestion de l'eau sur le territoire hydrographique Tarn-Aveyron	120 126,00 €	6 006,00 €

ARTICLE 2

Précise que ce financement relève de la compétence attribuée par le code de l'environnement pour la protection de la ressource en eau, de la promotion des solidarités et de la cohésion territoriale.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_16_271 de la Commission Permanente du 10 novembre 2016 : rapport n°501 "Eau : participation à une étude de faisabilité pour la mise en oeuvre d'une structure interdépartementale de gestion de l'eau sur le territoire hydrographique Tarn-Aveyron".

Le bassin versant Tarn Aveyron est constitué d'une région (Occitanie) et de 9 départements dont quatre principaux en superficie. Les enjeux pour ce bassin sont les suivants :

Les enjeux internes :

- sur le plan de l'équilibre quantitatif : prélèvements importants situés vers l'aval, stockage important, ressources plus ou moins facilement mobilisables, perspectives de tensions accrues, multiples démarches engagées tels que quatre PGE, des conventions de soutien d'étiages, la réalisation d'ouvrages... ;
- sur le plan de la qualité des milieux (contraste marqué entre l'amont et l'aval, des têtes de bassin versant de bonne qualité, à l'aval une qualité moyenne avec une pression forte en terme de prélèvement, de pollution diffuse et d'hydromorphologie) ;
- sur le plan des gouvernances locales : exigences de nombreuses structures locales de gestion, quelques territoires orphelins, quelques structures porteuses en difficultés (décalage entre périmètre d'intervention et d'adhésion, difficultés statutaires, financières, politiques...).

Les enjeux externes :

- absence de représentation politique ;
- alors que c'est un contributeur majeur et qu'il risque de se voir appelé au titre de la solidarité amont-aval ;
- pour faire valoir ses spécificités sur les questions de la gestion de la ressource : eau potable, irrigation, gestion des étiages, inondations, tourisme, protection et qualité des milieux.

La commission territoriale Tarn Aveyron de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, en date du 13 juillet 2013 avait mis l'accent sur :

- la nécessité d'une gouvernance à deux niveaux :
 - supra-interdépartemental avec un pivot constitué au minima avec les départements de l'Aveyron, de la Lozère, du Tarn et du Tarn et Garonne ;
 - opérationnel porté par les structures locales de la gestion de l'eau ;
- à forte légitimité politique mais simple et évolutive ;
- qui rassemble les départements autour de quelques enjeux forts ;
- qui s'adapte aux besoins locaux ;
- qui cautionne et conforte les démarches locales déjà engagées.

Cette gouvernance a nécessité la réalisation d'une étude de faisabilité permettant d'analyser plusieurs scénarios d'organisation, le statut et le fonctionnement de cette structure. Par délibération du 8 novembre 2013, le Département du Tarn a accepté la maîtrise d'ouvrage de cette étude.

Lors de la commission permanente du 20 décembre 2013, notre collectivité départementale a donné un accord de principe sur la prise en charge d'une partie de l'autofinancement de l'étude à part égale entre les départements du Tarn, de l'Aveyron, du Tarn et Garonne et de la Lozère.

Le coût initial de cette étude avait été évalué à 100 000 €. Le montant du marché notifié est de 120 126 €. L'agence de l'eau Adour Garonne finance à hauteur de 80 %. La participation pour chaque département est de 5 %.

Je vous propose d'individualiser la somme de 6 006 € (chapitre 936-61 – article 65733) en faveur du Conseil départemental du Tarn, maître d'ouvrage de l'étude.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 10 novembre 2016

Commission : Eau, AEP, Environnement

Objet : Maîtrise des déchets : affectation de crédits

Dossier suivi par Ingénierie départementale - Transition énergétique

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

Délibération n°CP_16_272

VU la loi n°92-646 du 13 juillet 1992 ;

VU l'article L1111-10 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD_16_1016 du 25 février 2016 approuvant la politique « Transition énergétique » 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1026 du 25 février 2016 votant le budget primitif 2016 ;

VU la délibération n°CP_16_129 du 17 juin 2016 approuvant la convention avec l'ADEME ;

VU la délibération n°CD_16_1050 du 17 juin 2016 faisant état des autorisations de programme antérieures et des autorisations de programme 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1033 du 14 avril 2016 votant la décision modificative n°1 et la délibération n°CD_16_1051 du 17 juin 2016 votant la décision modificative n°2 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°502 intitulé "Maîtrise des déchets : affectation de crédits" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Affecte un crédit de 467,00 € sur le programme 2016 « Déchets 2016 », à imputer au chapitre 917, au titre de l'opération « gestion des déchets » sur l'autorisation de programme correspondante, selon le plan de financement défini en annexe, comme suit :

Bénéficiaire	Projet	Aide allouée
SIVOM la Montagne	Acquisition de gobelets réutilisables pour la mise en place d'un système de prêt Dépense retenue : 1 557,50 €	467,00 €

ARTICLE 2

Autorise la signature de tous les autres documents nécessaires à la mise en œuvre de ce financement.

ARTICLE 3

Précise que ce financement relève de la compétence « solidarités territoriales » et s'inscrit dans le respect des engagements pris avec l'ADEME.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_16_272 de la Commission Permanente du 10 novembre 2016 : rapport n°502 "Maîtrise des déchets : affectation de crédits".

Un dispositif a été mis en place en faveur de la politique des déchets conformément à nos engagements pris lors du vote de la politique départementale en faveur de la Transition Energétique 2016, en date du 25 février 2016. Ces interventions s'inscrivent dans le respect de nos engagements pris antérieurement avec l'ADEME et dans le respect des compétences attribuées par la loi NOTRe en termes de solidarités territoriales.

Lors du vote du budget primitif 2016, l'opération « gestion des déchets » a été prévue pour un montant de 30 000 € au chapitre 907-BS et 50 000 € au chapitre 917-BS sur l'autorisation de programme correspondante.

Au regard des individualisations déjà réalisées, les crédits prévisionnels disponibles à ce jour sont de 61 028 € (30 000 € au chapitre 907-BS et 31 028 € au chapitre 917-BS).

Je vous propose de procéder à une nouvelle individualisation de crédits en faveur de l'opération décrite ci-après.

Acquisition de gobelets réutilisables pour la mise en place d'un système de prêt

Bénéficiaire : SIVOM la Montagne

Président : Jean Noël BRUGERON

Dans le cadre du programme de prévention des déchets Nord Ouest Lozère, le SIVOM souhaite faire l'acquisition de 4 000 gobelets réutilisables afin de mettre en place un service de prêt à destination des organisateurs d'événements.

Cette action est en lien avec les autres actions du programme de prévention des déchets du Nord Ouest et présente les avantages suivants :

- ce service n'existe pas sur le territoire, et le SIVOM est en position centrale.
- cette opération permettra de sensibiliser les organisateurs à une approche plus globale pour développer des éco-manifestations (achats moins générateurs d'emballages, achats locaux, utilisation de vaisselle durable, bonne gestion des réservations, organisation du tri des déchets, communication responsable ...)

Le plan de financement est le suivant :

Coût total du projet HT :1 557,50 €

ADEME (50%) :779,00 €

Subvention Départementale proposée (30 %) :467,00 €

Imputation budgétaire 917-731/204141.216

Autofinancement (20 %) :311,50 €

Je vous propose d'accompagner cette action à hauteur de **467,00 € (30%)**, conformément au programme Maîtrise des Déchets.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose :

- d'approuver l'affectation d'un crédit d'un montant de 467,00 € sur le programme 2016 « Déchets 2016 » au chapitre 917-BS ;
- de m'autoriser à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce financement.

Le montant des crédits disponibles prévisionnels, à la suite de cette réunion, seront de 60 561 €.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 10 novembre 2016

Commission : Développement des activités économiques

Objet : Logement : subvention au titre du programme OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Dossier suivi par Ingénierie départementale - Appui aux collectivités

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

Délibération n°CP_16_273

VU l'article L1111-10 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CG_13_5120 du 20 décembre 2013 approuvant le règlement général d'attribution des subventions ;

VU la délibération n°CD_16_1020 du 25 février 2016 approuvant la politique «Logement » 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1026 du 25 février 2016 votant le budget primitif 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1042 du 17 juin 2016 approuvant le règlement du programme « OPAH » ;

VU la délibération n°CD_16_1033 du 14 avril 2016 votant la décision modificative n°1 et la délibération n°CD_16_1051 du 17 juin 2016 votant la décision modificative n°2 ;

VU la délibération n°CP_16_244 du 30 septembre 2016 approuvant les conventions relatives aux OPAH Cœur de Lozère ;

CONSIDÉRANT le rapport n°600 intitulé "Logement : subvention au titre du programme OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU la non participation au débat et au vote de Laurent SUAOU, Régine BOURGADE et Françoise AMARGER-BRAJON ;

ARTICLE 1

Approuve l'attribution d'un crédit de 61 890,00 €, à imputer au chapitre 937-72/6188.69, pour le financement des opérations relatives à l'animation des OPAH portées par la Communauté de Communes Cœur de Lozère, selon les plans de financements définis en annexe, réparti comme suit :

OPAH	Coût de l'opération	Crédit alloué	Modalités de versement du crédit alloué	
			Année	Montant
de droit commun	131 390,00 €	26 278,00 €	2016	10 511,00 €
			2018	7 884,00 €
			2020	7 883,00 €
de Renouvellement Urbain	178 060,00 €	35 612,00 €	2016	14 245,00 €
			2018	10 684,00 €
			2020	10 683,00 €

ARTICLE 2

Précise, considérant l'OPAH de droit commun, qu'en cas de non affermissement de la tranche conditionnelle, le versement de l'aide sera proratisé en fonction des dépenses réellement effectuées.

ARTICLE 3

Autorise la signature de la convention à intervenir avec la Communauté de Communes Cœur de Lozère, ci-annexée, définissant les modalités de financement de ces opérations.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_16_273 de la Commission Permanente du 10 novembre 2016 : rapport n°600 "Logement : subvention au titre du programme OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat".

Je vous rappelle que, lors de sa réunion en date du 17 juin 2016, notre Assemblée a voté la mise en place du règlement « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat » (OPAH).

Cette aide est destinée à favoriser, à l'échelle des communautés de communes, la transformation et l'amélioration de l'habitat. L'aide départementale porte sur l'aide au financement de l'animation des OPAH.

Cette aide est de 20 % de l'animation, plafonnée à 50 000 € pour une même OPAH, quelle que soit sa durée (3 ou 5 années).

Si l'OPAH dure 3 années, le versement s'effectue de la manière suivante :

- 40 % à la signature de la convention en année N,
- 30 % en année N+1,
- 30 % en année N+2.

Si l'OPAH dure 5 années, le versement s'effectue de la manière suivante :

- 40 % à la signature de la convention en année N,
- 30 % en année N+2,
- 30 % en année N+4.

Le deuxième et troisième paiement s'effectueront sur présentation de factures justifiant la mission d'animation et le compte rendu quantitatif et qualitatif de l'opération.

Budgétairement, les crédits seront prévus annuellement en crédits de paiement.

Lors de la commission permanente du 30 septembre 2016, l'assemblée départementale a délibéré en faveur du partenariat entre l'Etat, l'Anah, la communauté de communes Cœur de Lozère et le Département pour la mise œuvre de deux OPAH :

- Une OPAH de droit commun,
- Une OPAH de renouvellement urbain.

Conformément au règlement départemental qui s'inscrit dans la compétence de la Solidarité Territoriale, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le financement des projets ci-après :

1/ OPAH de droit commun de la communauté de communes Cœur de Lozère :

La communauté de communes Cœur de Lozère réalise une OPAH de droit commun sur son territoire à l'exception du zonage concerné par l'OPAH de renouvellement urbain. Cette OPAH est prévue à ce jour pour une durée de 3 ans. Toutefois, la Communauté de communes souhaite d'ores et déjà que l'OPAH de droit commun puisse être prolongée à son terme pour se terminer conjointement à l'OPAH de renouvellement urbain. Le marché d'animation de cette opération prévoit donc une tranche conditionnelle pour les années 4 et 5.

Aussi, la sollicitation du Département concerne 5 années d'animation de l'OPAH de droit commun pour une dépense de 131 390 € HT permettant un financement à hauteur de 26 278 € dont le versement sera prévu selon les conditions suivantes déterminées par le règlement :

Délibération n°CP_16_273

- en 2016 de 10 511 € (40%),
- en 2018 de 7 884 € (30%),
- en 2020 de 7 883 € (30%).

En cas de non affermissement de la tranche conditionnelle, le versement de l'aide sera proratisé en fonction des dépenses réellement effectuées.

Département sollicité	26 278,00 €
Etat (Anah) sollicité	70 600,00 €
Autofinancement	34 512,00 €
Coût total de l'opération	131 390,00 €

2/ OPAH de Renouvellement Urbain de la communauté de communes Cœur de Lozère :

La communauté de communes Cœur de Lozère réalise une OPAH de Renouvellement Urbain concernant le secteur du centre-ville de Mende (à l'intérieur des boulevards et avenue Foch) et sollicite le Département à hauteur de 35 612 € pour participer au financement de l'animation qui s'élève à 178 060 € HT sur une période de 5 ans, soit une participation :

- en 2016 de 14 245 €,
- en 2018 de 10 684 €,
- en 2020 de 10 683 €.

Département sollicité	35 612,00 €
Etat (Anah) sollicité	89 370,00 €
Autofinancement	53 078,00 €
Coût total de l'opération en HT	178 060,00 €

Je vous propose donc d'attribuer les subventions relatives à l'animation des OPAH portées par la communauté de communes Cœur de Lozère à hauteur de 61 890 euros.

Ces crédits seront prélevés au chapitre 937-72, article 6188.69 et le financement de ces opérations feront l'objet d'une convention unique entre le Département et la communauté de communes Cœur de Lozère annexée à ce rapport.



**Communauté de communes
Cœur de Lozère**

N° 16-

**Convention relative à la participation du Département au
financement de l'animation des OPAH de la communauté de
communes Cœur de Lozère**

VU l'article L1111-10 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CG_13_5120 du 20 décembre 2013 approuvant le règlement général d'attribution des subventions ;

VU la délibération n°CD_16_1020 du 25 février 2016 approuvant la politique « Logement » 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1026 du 25 février 2016 votant le budget primitif 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1042 du 17 juin 2016 approuvant le règlement du programme « OPAH » ;

VU la délibération n°CD_16_1033 du 14 avril 2016 votant la décision modificative n°1 et la délibération n°CD_16_1051 du 17 juin 2016 votant la décision modificative n°2 ;

VU la délibération n°CP_16_244 du 30 septembre 2016 approuvant les conventions relatives aux OPAH Cœur de Lozère ;

VU la délibération n°CP_... du 10 novembre 2016 de la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère ;

Entre :

Le Département de la Lozère, 4 rue de la Rovère - B.P. 24 – 48001 MENDE Cedex, représenté par la Présidente du Conseil départemental, Madame Sophie PANTEL, dûment habilitée à signer en vertu de la délibération n°CP-... en date du 10 novembre 2016,

D'une part,

Et:

La communauté de communes Cœur de Lozère, 1 rue du Pont de Notre Dame, 48000 MENDE, représentée par Monsieur Laurent SUAOU, Président de la communauté de communes Cœur Lozère,

D'autre part.

Contexte :

La communauté de communes Cœur de Lozère a souhaité engager deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), suite à une étude pré-opérationnelle lancée en 2014.

- une OPAH de Renouvellement Urbain (OPAH RU) concernant le secteur du centre-ville de Mende (à l'intérieur des boulevards et avenue Foch),
- une OPAH de droit commun concernant l'ensemble de la communauté de communes (Mende, Badaroux, Pelouse, Le Born) hors secteur concerné par le Renouvellement Urbain,

Elle a recruté un prestataire pour effectuer l'animation de ces deux OPAH.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention définit la participation du Département au financement de l'animation des deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la communauté de communes Cœur de Lozère ;

Article 2 : Enveloppe affectée

L'animation de l'OPAH de droit commun est prévue sur une durée de 5 ans avec un coût annuel de 26 278 € soit un total de 131 390 € HT. La convention conclue entre l'État, l'Anah, la communauté de communes et le Département prévoit à ce jour 3 années de mise en œuvre, si celle-ci n'est pas prolongée et la tranche conditionnelle du marché n'est pas affermie, la durée sera ramenée à 3 ans.

L'animation de l'OPAH de Renouvellement Urbain est prévue sur une durée de 5 ans avec un coût annuel de 35 612 € soit un total de 178 060 € HT.

Le Département a alloué au bénéficiaire, dans le cadre de ce programme, une enveloppe totale de 61 890 €.

Cette enveloppe sera prélevée sur le chapitre 937-72/6188.69 .

Le montant de cette aide pourra être revu par le Conseil départemental. Un avenant à la présente convention sera alors conclu.

Article 3 : Modalités de versement

Cette subvention a pour objet de financer l'animation des deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat de la communauté de communes

Cœur de Lozère.

Le paiement interviendra selon les conditions suivantes :

- un acompte de 40% après signature de la présente convention,
- un acompte de 30 % après transmission des justificatifs de dépenses et des comptes rendus annuels de mise en œuvre des opérations,
- le solde après transmission des justificatifs de dépenses et des comptes rendus annuels et globaux de mise en œuvre des opérations,

	OPAH droit commun	OPAH RU
Montant global de l'animation	131 390 € HT	178 060 € HT
Montant annuel de l'animation	26 278 €	35 612 €
Participation totale du Département	26 278 €	35 612 €
1 ^{er} versement (2016)	10 511 €	14 245 €
2 ^{ème} versement (2018)	7 884 €	10 684 €
Solde (2020)	7 883 €	10 683 €

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention expire le 31 décembre 2020. Faute de réalisation des opérations à cette date, les subventions ou reliquats de subventions seront annulés.

Article 5 : Contrôles

Le Département pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'il jugera utiles tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par lui pour s'assurer du bien fondé des actions entreprises par le cocontractant et du respect de ses engagements vis-à-vis du Département.

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit du Département, des conditions d'exécution de la convention, le Département peut suspendre ou diminuer le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la convention.

Article 6 : Clauses de résiliation

En cas d'infraction aux clauses de la présente convention et après mise en demeure par l'autorité départementale effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet pendant X jours, la présente convention pourra être résiliée de plein droit, sans qu'il y ait besoin de faire recours au juge, ni de remplir aucune formalité.

Le Département se réserve le droit de résilier unilatéralement la convention en l'absence de toute faute du cocontractant, pour motif d'intérêt général, ce qui ouvrira droit à indemnisation.

Article 7 : Règlements des litiges

En cas de litige pour l'application de la présente convention, les signataires décident de rechercher un règlement amiable préalablement à tout recours contentieux, par le biais de l'élaboration d'une transaction notamment (ou la médiation, l'arbitrage...). En cas d'échec, les litiges relèveront de la compétence exclusive du Tribunal administratif de Nîmes.

Article 8 : Exécution de la convention

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Payeur départemental sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au bénéficiaire.

Article 9 : Obligation de communication

Le bénéficiaire de la subvention s'engage à valoriser et à rendre publique l'aide reçue par le Conseil départemental.

Cette obligation de communication pourra être valorisée par la présence du logo sur tous les supports de communication réalisés dans le cadre de l'animation : plaquette, brochure, site internet, rapport et compte rendu, mention du partenariat dans les communiqués de presse.

Toute demande de logo doit se faire à partir du site internet du Conseil départemental (formulaire à remplir et à renvoyer à la direction du cabinet, de la communication et du protocole ; site internet : www.lozere.fr ; courriel : communication@lozere.fr).

Le bénéficiaire de la subvention s'engage à transmettre et à conserver toutes les preuves de publicités datées : photographies, articles de presse...

Fait à Mende, en 2 exemplaires originaux, le

**La Présidente du Conseil
départemental ,**

**Le Président de la communauté
de communes Cœur de Lozère,**

Sophie PANTEL

Laurent SUAU



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 10 novembre 2016

Commission : Développement des activités économiques

Objet : Logement : subventions au titre du programme "Habiter mieux 2016" et modification au titre du programme "Habiter mieux 2015"

Dossier suivi par Ingénierie départementale - Appui aux collectivités

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU le plan national de lutte contre la précarité énergétique ;

VU le décret n° 2013-610 du 10 juillet 2013 relatif au règlement des aides du fonds d'aide à la rénovation thermique des logements privés (FART) ;

VU l'arrêté du 6 septembre 2010 relatif au règlement des aides du fonds d'aide à la rénovation thermique des logements privés (FART) ;

VU l'article L 301-5-2 et R 327-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU la délibération n°CG_11_2100 du 15 avril 2011 donnant un avis de principe sur la mise en place du Contrat Local d'Engagement contre la précarité énergétique (C.L.E.) ;

VU la délibération n°CP_13_1027 du 22 novembre 2013 approuvant l'avenant n°1 ;

VU la délibération n°CG_13_5120 du 20 décembre 2013 approuvant le règlement général d'attribution des subventions ;

VU la délibération n°CD_16_1020 du 25 février 2016 approuvant la politique «Logement» 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1026 du 25 février 2016 votant le budget primitif 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1042 du 17 juin 2016 approuvant la modification du règlement du programme Habiter Mieux ;

VU la délibération n°CP_16_243 du 30 septembre 2016 approuvant la modification du règlement du programme Habiter mieux ;

VU la délibération n°CD_16_1050 du 17 juin 2016 faisant état des autorisations de programme antérieures et des autorisations de programme 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1033 du 14 avril 2016 votant la décision modificative n°1 et la délibération n°CD_16_1051 du 17 juin 2016 votant la votant la décision modificative n°2 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°601 intitulé "Logement : subventions au titre du programme "Habiter mieux 2016" et modification au titre du programme "Habiter mieux 2015"" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Affecte un crédit de 13 000,00 €, à imputer au chapitre 917, au titre de l'opération « Habiter mieux 2016 » sur l'autorisation de programme correspondante, en faveur des 26 projets décrits dans l'annexe jointe.

ARTICLE 2

Approuve la modification à apporter, au titre de l'opération « Habiter mieux 2015 », sur le prénom du bénéficiaire, comme suit :

Délibération n°CP_16_274

Au lieu de lire :

Bénéficiaire	Projet	Aide allouée
Lucien FOSSE	Travaux d'isolation des combles et de la cage d'escalier, pose d'une VMC, d'un poêle à bois et remplacement d'une porte	500 €

Lire :

Bénéficiaire	Projet	Aide allouée
Louis FOSSE	Travaux d'isolation des combles et de la cage d'escalier, pose d'une VMC, d'un poêle à bois et remplacement d'une porte	500 €

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_16_274 de la Commission Permanente du 10 novembre 2016 : rapport n°601 "Logement : subventions au titre du programme "Habiter mieux 2016" et modification au titre du programme "Habiter mieux 2015".

Au titre du budget primitif, l'opération « Habiter mieux 2016 » a été prévue sur le chapitre 917- BC, pour un montant prévisionnel de 73 500 € lors du vote de l'autorisation de programme "Autres dispositifs privés" de 73 500 €.

Au regard des affectations déjà réalisées sur cette opération, les crédits prévisionnels disponibles à ce jour pour affectations sont de 58 000 €.

Conformément à notre règlement consultable dans le guide des aides, je vous propose de procéder à :

- de nouvelles attributions de subvention en faveur des projets décrits figurant dans l'annexe jointe,
- la modification du prénom du bénéficiaire dans le projet décrit ci-dessous :

Au lieu de lire :

Bénéficiaire	Intitulé du projet	Date de la décision	Subvention obtenue
Lucien FOSSE	Travaux d'isolation des combles et de la cage d'escalier, pose d'une VMC, d'un poêle à bois et remplacement d'une porte	23/11/2015	500 €

Il convient de lire :

Bénéficiaire	Intitulé du projet	Subvention obtenue
Louis FOSSE	Travaux d'isolation des combles et de la cage d'escalier, pose d'une VMC, d'un poêle à bois et remplacement d'une porte	500 €

Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'approuver :

- **l'affectation d'un montant de crédits de 13 000 €**, au titre de l'opération « Habiter mieux 2016 » sur l'autorisation de programme "Autres dispositifs privés", en faveur des projets décrits figurant dans l'annexe jointe ;

Le montant des crédits disponibles prévisionnels pour affectations sur l'opération 2016 « Habiter mieux » est de 45 000 €.

- **la modification**, au titre de l'opération « Habiter mieux 2015 » du prénom du bénéficiaire.

HABITER MIEUX
COMMISSION PERMANENTE DU 10 NOVEMBRE 2016

N° de dossier PROGOS	Projet sur la commune de	Intitulé du projet porté par des propriétaires occupants aux revenus très modestes	Montant de la base subventionnable	Montant proposé
00009485	VEBRON	Réhabilitation complète d'une habitation très dégradée	163 010 €	500 €
00015033	MENDE	Travaux d'isolation du plafond, remplacement des menuiseries extérieures et de la porte d'entrée	16 597 €	500 €
00015035	FRAISSINET DE LOZERE	Travaux d'isolation thermique par l'extérieur et remplacement des menuiseries	29 380 €	500 €
00015062	LA PANOUSE	Travaux d'isolation des murs intérieures, du plancher des combles et remplacement des fenêtres et volets	19 812 €	500 €
00015063	SAINT LAURENT DE TREVES	Travaux d'isolation thermique par l'extérieur, remplacement des menuiseries et de la chaudière	20 573 €	500 €
00015096	LA VILLEDIEU	Remplacement des menuiseries et de la chaudière	36 127 €	500 €
00015357	SAINT LEGER DU MALZIEU	Remplacement de la porte d'entrée et des menuiseries et installation d'un chauffage central fioul	19 724 €	500 €
00015358	RECOULES D'AUBRAC	Remplacement de la chaudière	5 305 €	500 €
00015359	BEDOUES	Remplacement de la chaudière fioul par une chaudière fioul à condensation	12 040 €	500 €
00015610	LE MASSEGROS	Travaux d'isolation de la toiture et remplacement de la VMC	9 511 €	500 €
00015669	ROCLES	Travaux d'isolation intérieure de la toiture et remplacement des menuiseries extérieures	10 101 €	500 €
00015670	LA CHAZE DE PEYRE	Travaux d'isolation des combles et remplacement de la chaudière	15 650 €	500 €
00015671	MARVEJOLS	Travaux d'isolation, remplacement des menuiseries, pose d'un poêle et d'une VMC	16 675 €	500 €
00015672	SAINT PIERRE DE NOGARET	Travaux d'isolation de la toiture, des murs et du plancher, installation d'un chauffage et aménagement électrique et des sanitaires	89 914 €	500 €
00015673	SAINT CHELY D'APCHER	Travaux d'isolation par l'extérieur, remplacement des menuiseries et installation d'une VMC	37 549 €	500 €
00015767	SAINT CHELY D'APCHER	Travaux d'isolation de la toiture et remplacement des menuiseries	13 423 €	500 €
00015769	BARJAC	Travaux d'isolation du plancher bas, de la cave et installation d'un poêle	6 739 €	500 €
00015770	MENDE	Travaux d'isolation par l'extérieur et remplacement des menuiseries	23 297 €	500 €
00015922	TRELANS	Travaux d'isolation des combles, remplacement des menuiseries et installation d'un poêle à bois	10 591 €	500 €

HABITER MIEUX
COMMISSION PERMANENTE DU 10 NOVEMBRE 2016

N° de dossier PROGOS	Projet sur la commune de	Intitulé du projet porté par des propriétaires occupants aux revenus très modestes	Montant de la base subventionnable	Montant proposé
00015923	SAINTE HELENE	Travaux d'isolation des murs et du plafond, remplacement de la chaudière et des menuiseries	27 304 €	500 €
00015949	LA CANOURGUE	Remplacement des huisseries extérieurs, création d'un plancher avec isolation et pose d'un chauffage électrique	19 989 €	500 €
00016103	MOISSAC VALLEE FRANCAISE	Travaux d'isolation des combles et installation d'une VMC hygroB	4 937 €	500 €
00016104	LES SALELLES	Travaux d'isolation des combles et installation d'un chauffage central et d'une VMC	19 964 €	500 €
00016106	FRAISSINET DE LOZERE	Travaux d'isolation des combles, du plancher, de la dalle, remplacement de menuiseries et pose d'un poêle à granulés	14 114 €	500 €
00016110	SAINT BONNET DE MONTAUROUX	Travaux d'isolation, d'assainissement et d'électricité	51 075 €	500 €
00016111	MARVEJOLS	Travaux d'isolation des combles et remplacement des menuiseries	20 537 €	500 €
Total			713 938 €	13 000 €



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 10 novembre 2016

Commission : Développement des activités économiques

Objet : Agriculture : Individualisation de crédits en faveur de divers organismes agricoles

Dossier suivi par Attractivité et développement - Région et développement local

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

Délibération n°CP_16_275

VU l'article L 1611-4, L 3212-3 et L 3232-1-2 et L 3334-10 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CG_13_5120 du 20 décembre 2013 approuvant le règlement général d'attribution des subventions ;

VU la délibération n°CD_16_1021 du 25 février 2016 approuvant la politique « Agriculture et aménagement foncier et forestier » 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1026 du 25 février 2016 votant le budget primitif 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1033 du 14 avril 2016 votant la décision modificative n°1 et la délibération n°CD_16_1051 du 17 juin 2016 votant la décision modificative n°2 ;

VU la délibération n°CP_16_070 du 14 avril 2016 "Agriculture : Appui à la création et à la transmission d'exploitations en agriculture (dispositif PACTE) mis en oeuvre par la chambre d'agriculture" ;

VU la délibération n°CP_16_190 du 22 juillet 2016 "Agriculture : Individualisations de crédits au titre du programme "Fonds de diversification agricole" - Fonctionnement" ;

CONSIDÉRANT le rapport n°602 intitulé "Agriculture : Individualisation de crédits en faveur de divers organismes agricoles" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Individualise un crédit de 36 400,00 € à imputer au chapitre 939-928/6574.26, réparti comme suit :

Bénéficiaire	Projet	Aide allouée
Association « Filière Cheval Lozère »	Fonctionnement et programme d'actions 2016 Coût total du projet : 41 900,00 € Aide sollicitée : 26 000,00 €	26 000,00 €
Association « un cadran pour tous »	Étude de faisabilité pour la mise en place d'un marché au cadran : 1ère étude (du 01/06/16 au 30/03/17) réalisée par les agents de la chambre d'agriculture Plan de financements détaillé en annexe Coût total : 93 000,00 € Aide sollicitée : 10 000,00 €	10 000,00 €
Groupement départemental des lieutenants de louveterie	Frais de déplacements, de cotisations, d'assurances ... Dépenses : 3 700,00 € Aide sollicitée : 1 000,00 €	400,00 €

ARTICLE 2

Approuve la régularisation des dossiers suivants et individualise un crédit de 1 160,00 € réparti comme suit :

Bénéficiaire	Projet	Aide complémentaire allouée	Imputation budgétaire
Chambre d'Agriculture Lozère	Dispositif PACTE : programme d'appui à la création et à la transmission d'exploitations en agriculture. Financement au titre de l'année 2015 Coût global : 81 000,00 € Aide sollicitée : 12 200,00 € Aide allouée en Commission Permanente du 14 avril 2016 : 12 000,00 €	200,00 €	939-928/65737
Association Châtaigneraie Cévenole	Programme de lutte biologique contre le Cynips du châtaigner Dépense retenue : 30 000,00 € Aide sollicitée : 3 960,00 € Aide allouée en Commission Permanente du 22 juillet 2016 : 3 000,00 €	960,00 €	939-928/6574.26

ARTICLE 3

Autorise la signature des conventions et de tous les autres documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

ARTICLE 4

Précise qu'au titre de la loi NOTRe, les Conseils départementaux peuvent maintenir les financements accordés aux structures qu'ils ont créées antérieurement ou auxquelles ils participent pour concourir au développement économique de leur territoire jusqu'au 31 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_16_275 de la Commission Permanente du 10 novembre 2016 : rapport n°602 "Agriculture : Individualisation de crédits en faveur de divers organismes agricoles".

Au titre du budget primitif, les crédits suivants ont été inscrits pour l'agriculture :

- 60 000 € a été inscrit au chapitre 939-928/6574.26 pour le « Fonds de diversification agricole » - Fonctionnement 2016
- 154 700 € au chapitre 939-928/65737.

Au titre de la loi NOTRe, les Conseils départementaux peuvent maintenir les financements accordés aux structures qu'ils ont créées antérieurement ou auxquelles ils participent pour concourir au développement économique de leur territoire jusqu'au 31 décembre 2016.

Conformément à notre règlement général d'attribution des subventions, je vous propose de procéder aux individualisations de crédits suivants :

// Individualisations

1- Association Filière Cheval Lozère : Fonctionnement et programme d'actions 2016

Président : Michel GUIRAN

L'association Filière Cheval Lozère sollicite l'aide du Département à hauteur de 26 000 € pour le fonctionnement de l'association (animation du réseau, secrétariat et animation de l'association, mise à jour du site internet et des réseaux sociaux ...) et pour le financement de différentes actions dans les domaines suivants :

Volet agriculture :

- aide financière et technique aux éleveurs pour les organisations de concours, recherches de débouchés commerciaux
- regroupement avec le syndicat des éleveurs de chevaux de trait de Midi Pyrénées dans le cadre de la nouvelle Région
- actions de communication pour l'élevage équin auprès des élus de la grande région

Volet tourisme :

- participation au salon du cheval de marche de Famenne (Belgique) à Pâques
- sensibilisation au tourisme équestre, à la conservation et à l'entretien des sentiers de randonnées
- développement des partenariats (Comité Départemental du Tourisme, ...)

Volet communication :

- élaboration d'un document de présentation de la Filière Cheval Lozère à destination des professionnels et institutions
- création d'un nouveau dépliant « la Lozère à cheval » en reprenant la charte graphique
- visite de terrain chez les professionnels équestres du département : démarche de présentation pour les non adhérents et recensement des besoins pour les adhérents

Volet formation :

- formation continue des professionnels et formations visant à améliorer la sécurité pour les chevaux et leurs utilisateurs.

Coût total du projet : 41 900 €

Je vous demande, si vous en êtes d'accord, d'approuver l'individualisation de crédits d'un montant de 26 000 €.

2- Étude de faisabilité d'un marché au cadran

Bénéficiaire : l'association « un cadran pour tous »

Afin de permettre aux agriculteurs de mieux maîtriser le prix de vente des animaux et dans le cadre d'un rapprochement entre producteurs et consommateurs et d'une démarche environnementale, plusieurs actions sont en cours notamment au travers de la démarche Agri-local.

De nombreux producteurs n'adhèrent pas ou plus aux organisations de producteurs. La mise en place d'un marché au cadran rendrait les éleveurs moins dépendants des marchés puisqu'il s'agit d'un lieu de vente aux enchères.

La particularité de ce marché est la réalisation d'enchères électroniques montantes pour les ovins/bovins. Ce marché doit son nom de "Cadran" à son système de vente en retransmettant toutes les informations nécessaires à la vente sur un écran géant appelé "Le Cadran".

La mise en place d'un marché au cadran nécessite la réalisation d'une étude de faisabilité. Cette étude devra être réalisée d'autant plus vite que d'autres marchés sur les départements limitrophes envisagent également ce nouveau mode de fonctionnement.

La mise en place d'un marché au cadran peut fragiliser les marchés existants ou les collectifs existants. Une enquête des ressortissants de la CCI sera conduite pour évaluer **l'opportunité** d'un tel projet.

Une enquête des ressortissants de la Chambre d'Agriculture devra également être réalisée sur l'intérêt d'un marché au cadran : pour quels **produits**, quelle finalité...

Une analyse des marchés existants dans un périmètre à définir (Lozère, partie de la Haute-Loire, du Cantal et de l'Aveyron) est nécessaire pour appréhender au mieux leur **fonctionnement** et trajectoire, et rechercher des **complémentarités**.

La Lozère dispose avec la Halle d'Aumont d'une structure intéressante dans le cadre de ce projet. Afin de limiter les investissements, ce site pourrait être adapté. Il convient donc d'évaluer les **équipements complémentaires** nécessaires et analyser leur **coût de fonctionnement**.

Après cet important travail, le diagnostic ainsi réalisé devra être partagé avec les différents acteurs. Si les résultats sont favorables, la **recherche d'un porteur de projet** pour mettre en place le marché pourra être lancée.

1^{ère} étude (du 01/06/16 au 30/03/17) : réalisée par les agents de la chambre d'agriculture

Charges		Produits	
Étude d'opportunité (30 j)	18 000 €	Subvention département	10 000 €
Définition des produits (30 j)	18 000 €	Subvention Leader	50 000 €
Analyse du fonctionnement	21 000 €	Subvention Région	15 000 €

(35 j)			
Aménagements et investissements	21 000 €	Autofinancement (Communauté Communes Aumont, Mairie Saugues)	18 000 €
(Mesure du niveau d'adhésion, enquête (25 j))	15 000 €		
TOTAL	93 000 €	TOTAL	93 000 €

Une 2ème étude interviendra sur les aspects juridiques et économiques, pour lesquels le Département de la Lozère sera certainement sollicité.

L'Association « un cadran pour tous » sollicite un financement de 10 000 € auprès du Conseil Départemental de la Lozère. Je vous demande, si vous en êtes d'accord, d'approuver cette individualisation.

3- Groupement départemental des lieutenants de louveterie

Président du groupement départemental : Raymond VALENTIN

Les lieutenants de louveterie sont des auxiliaires bénévoles et assermentés de l'administration, nommés pour trois ans, au nombre de sept, chacun en charge d'un secteur géographique dans le département de la Lozère.

Missions : Les lieutenants de louveterie ont pour rôles :

- de détruire les animaux d'espèces classées nuisibles dans le département ;
- d'exécuter des chasses particulières et battues administratives ordonnées par un arrêté préfectoral, lorsque des dégâts aux cultures ou récoltes, ou aux forêts sont constatés, ou lorsque la sécurité et la santé publiques sont en jeu ;
- et de constater les infractions relatives à la chasse (entre autres, répression du braconnage).

Les dépenses s'élevant à 3 700€ concernent essentiellement l'indemnisation des déplacements (battues, tirs de nuit ...), les cotisations, assurances ...

Une aide de 1 000 € est sollicitée, sachant qu'une aide de 400 € a été attribuée en 2015. Il vous est proposé de reconduire l'aide 2015.

III/ Individualisations complémentaires

Lors de nos précédentes réunions, les dossiers suivants ont fait l'objet d'un avis favorable quant à la part du Département. Cependant, deux erreurs se sont glissées dans le plan de financement. C'est pourquoi, je vous propose de régulariser ces 2 dossiers conformément aux plans de financement en attribuant des subventions complémentaires.

Bénéficiaire	Projet	Aide complémentaire
Association de la châtaigneraie cévenole	Lutte contre le cynips du châtaigner	960 €

Délibération n°CP_16_275

Présidente : Nadia VIDAL	Aide sollicitée : 3 960 € Aide initiale votée le 22 juillet 2016 : 3 000€	
Chambre d'agriculture Lozère	Dispositif PACTE : programme d'appui à la création et à la transmission d'exploitations en agriculture. Financement au titre de l'année 2015 Coût global : 81 000,00 € Aide sollicitée : 12 200 € Aide allouée en avril 2016 : 12 000 €	200 €
TOTAL		1 160 €

Il vous est demandé de donner une suite favorable à ces propositions, et si vous en êtes d'accord d'autoriser la signature des documents nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 10 novembre 2016

Commission : Développement des activités économiques

Objet : Tourisme : participation au financement de l'aérodrome de Mende / Brenoux 2016

Dossier suivi par Attractivité et développement - Agriculture, Forêt, Economie, Tourisme

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU l'article L 3212-3 et L 4251-20-V du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°01-1108 du 12 février 2001 ;

VU la convention de gestion de l'aérodrome Mende/Brenoux ;

VU la délibération n°CD_16_1018 du 25 février 2016 approuvant la politique « Appui au développement économique » 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1026 du 25 février 2016 votant le budget primitif 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1044 du 17 juin 2016 approuvant la nouvelle convention de gestion de l'aérodrome Mende/Brenoux et donnant délégation à la commission permanente pour suivre le dossier ;

VU la délibération n°CD_16_1033 du 14 avril 2016 votant la décision modificative n°1 et la délibération n°CD_16_1051 du 17 juin 2016 votant la décision modificative n°2 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°603 intitulé "Tourisme : participation au financement de l'aérodrome de Mende / Brenoux 2016" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU la non participation au débat et au vote de Laurent SUAUX, Régine BOURGADE et Françoise AMARGER-BRAJON ;

ARTICLE 1

Individualise un crédit de 35 522,23 € à imputer au chapitre 939-90/6561 pour la gestion de l'aérodrome de Mende-Brenoux, réparti comme suit :

Bénéficiaire	Période	Projet	Crédit alloué
Chambre de Commerce de d'Industrie	du 1er janvier au 22 juillet 2016	Fonctionnement 2016	7 799,39 €
		Travaux réalisés 2015	7 722,84 €
Communauté de Communes Cœur de Lozère	du 23 juillet au 31 décembre 2016	Exploitation de l'équipement 2016	20 000,00 €

ARTICLE 2

Prend acte que la participation allouée à la Communauté de Communes Cœur de Lozère sera ajustée lors du Comité de gestion en 2017 sur présentation du compte administratif.

ARTICLE 3

Précise qu'au regard de la loi NOTRe, le Département peut poursuivre sa participation financière dans la gestion de cet équipement au titre de la compétence partagée « tourisme et solidarité territoriale ».

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental

Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_16_276 de la Commission Permanente du 10 novembre 2016 : rapport n°603 "Tourisme : participation au financement de l'aérodrome de Mende / Brenoux 2016".

Lors du vote du budget primitif 2016, un crédit de 150 684,68 € a été inscrit au chapitre 939-90/6561. Au regard des individualisations déjà réalisées, les crédits disponibles à ce jour sont de 49 884,68 €.

Je vous propose de procéder à une nouvelle individualisation de subvention en faveur du projet décrit ci-après.

Convention de gestion de l'aérodrome de Mende/Brenoux 2016

L'aérodrome est jugé essentiel pour la Lozère. En effet, situé sur le territoire de la commune de Mende, il participe à l'attractivité globale de notre territoire Lozérien. Il permet de proposer une offre en matière de tourisme aérien mais également d'assurer une mission de service public.

Au regard de la loi NOTRe, le Conseil départemental peut poursuivre sa participation financière dans la gestion de cet équipement, dans la mesure où, il contribue à l'attractivité touristique du département et à sa sécurité.

Depuis le 23 juillet dernier, il a été décidé que la gestion de l'aérodrome Mende-Brenoux serait assurée par la Communauté de communes Cœur de Lozère (CCCL).

Une nouvelle convention de fonctionnement, d'une durée de trois ans, a été signée entre le Département de la Lozère et la CCCL.

1. Bénéficiaire : Chambre de Commerce de d'Industrie (CCI) du premier janvier 2016 au 22 juillet 2016.

Jusqu'au 22 juillet, le financement de l'aérodrome était assuré par la CCI.

Participation au titre de 2016 :

Les charges financières sont réparties par tiers. La participation annuelle correspond au solde de l'année n-1 (budget exécuté) et à un acompte sur l'année n.

Conformément à la convention de gestion et à son annexe financière relative à l'exploitation de l'aérodrome Mende/Brenoux, le détail des calculs correspondant à l'acompte de la contribution départementale pour l'exercice 2016 et le solde relatif à l'exercice 2015 serait le suivant :

a) Acompte pour l'exercice 2016 :

Cet acompte est calculé sur la base du budget primitif 2016. Il représente une contribution provisionnelle de 80 % de la capacité d'autofinancement (CAF) de l'exercice 2016, répartie entre les 3 partenaires, soit : **$(50\ 006 / 3 * 80 \%) = 13\ 334,94 \text{ €}$** .

b) Solde de l'exercice 2015:

Le solde de la contribution due au titre de l'exercice 2015 est calculé sur la base du budget exécuté, diminué des acomptes déjà versés relatifs à cet exercice, soit 31 414 €.

La CAF 2015 avant contributions des partenaires est de 77 635,36 €. La participation de chacun est donc de $77\ 635,36 / 3 = 25\ 878,45 \text{ €}$, soit la somme à verser, au titre du solde de l'exercice 2015 de $25\ 878,45 \text{ €} - 31\ 414 \text{ €} = - 5\ 535,55 \text{ €}$.

La participation au fonctionnement s'élèvera donc à 7 799,39 €.

De plus, la convention de gestion stipule que les trois partenaires participeront financièrement à hauteur égale aux petits investissements courants ne bénéficiant pas de subventions extérieures au comité de gestion. Sur l'exercice 2015, les travaux réalisés se sont élevés à 23 168,52 € (salle de bain annexe au restaurant, isolation extérieure du restaurant, meuble, etc.).

La part de chacun est donc de : $23\,168,52 / 3 = 7\,722,84$ €.

Il conviendra donc de verser globalement, au titre de l'exercice 2015, la somme de **15 522,23 €** (soit $13\,334,94$ € – $5\,535,55$ + $7\,722,84$).

Si vous en êtes d'accord, je vous propose donc d'approuver l'individualisation d'un crédit total de 15 522,23 € en faveur de l'opération présentée ci-dessus.

2. Bénéficiaire : Communauté de communes Cœur de Lozère (CCCL) du 23 juillet 2016 au 31 décembre 2016

Par convention approuvée en date du 17 juin 2016 devant l'Assemblée départementale, le Département s'est engagé à participer au financement de l'aérodrome.

La convention prévoit que le financement soit assuré de la manière suivante :

« Le Conseil départemental de la Lozère et la Communauté de communes Cœur de Lozère interviendront à part égale dans la limite maximum annuelle de 40 000 € chacun par an. La Communauté de communes Cœur de Lozère, appelle chaque année, au mois d'avril, le solde de la participation pour l'exercice n-1 suite au Comité de gestion et à la présentation du compte administratif n-1 du budget annexe « Aérodrome Mende-brenoux », au mois de septembre, sur la base du budget primitif N du budget annexe « Aérodrome Mende-Brenoux », 50 % de la contribution due au titre de l'exercice en cours ».

Je vous propose donc de réserver un crédit de 20 000 € au titre de 2016 pour couvrir les frais engagés pour l'exploitation de l'équipement du 23 juillet au 31/12/2016.

Ce montant sera ajusté lors du Comité de gestion en 2017 et sur présentation du compte administratif.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose donc d'approuver l'individualisation d'un crédit total de 20 000 € en faveur de l'opération présentée ci-dessus.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 10 novembre 2016

Commission : Développement des activités économiques

Objet : Tourisme : participation 2016 au financement des actions collectives inscrites aux contrats d'objectifs avec les Offices de tourisme

Dossier suivi par Attractivité et développement - Agriculture, Forêt, Economie, Tourisme

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU l'article L 1111-4, L 1111-10, L 1611-4, L 3212-3, L 3231-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L132-1 à 136-6 du code du tourisme ;

VU la délibération n°CG_10_2108 du 25 juin 2010 approuvant le schéma départemental du tourisme ;

VU la délibération n°CP_14_810 du 24 novembre 2014 approuvant le contrat type d'objectifs ;

VU la délibération n°CD_16_1019 du 25 février 2016 approuvant la politique «Tourisme » 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1026 du 25 février 2016 votant le budget primitif 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1030 du 14 avril 2016 approuvant le nouveau règlement ;

VU la délibération n°CD_16_1033 du 14 avril 2016 votant la décision modificative n°1 et la délibération n°CD_16_1051 du 17 juin 2016 votant la décision modificative n°2 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°604 intitulé "Tourisme : participation 2016 au financement des actions collectives inscrites aux contrats d'objectifs avec les Offices de tourisme" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU la non-participation au débat et au vote d'Alain ASTRUC sur le dossier de l'Office de tourisme de la Terre de Peyre Aumont Aubrac, de Bruno DURAND sur le dossier de l'Office de tourisme de Châteauneuf de Randon, de Bernard PALPACUER sur le dossier de l'Office de tourisme de Langogne Haut-Allier, de Sophie PANTEL sur le dossier de l'office de tourisme des Cévennes et de Patrice SAINT LEGER sur le dossier de l'Office de tourisme de Rieutort-de-Randon ;

ARTICLE 1

Individualise, au titre de l'exercice 2016, un crédit de 28 097,00 € en faveur des actions collectives des Offices de tourisme sur la base des tableaux ci-annexés et, réparti comme suit :

Destination « Aubrac » :

- Office de tourisme de la Terre de Peyre – Aumont Aubrac :240,00 €
- Office de tourisme des Monts de Midi Tourisme – Saint Chély d'Apcher :632,00 €
- Office de tourisme de Nasbinals :168,00 €
- Office de tourisme de Fournels :496,00 €
- Office de tourisme de Marvejols :410,00 €

Destination « Gorges du Tarn et Causses » :

- Office de tourisme de Aubrac Lot Causses – La Canourgue :1 690,00 €
- Office de tourisme des Gorges du Tarn Causse de Sauveterre – Le Massegras : ...3 159,00 €
- Office de tourisme inter-communautaire Gorges Causses Cévennes :3 069,00 €
- Office de tourisme des Gorges du Tarn Causses Cévennes Meyrueis :2 082,00 €

Destination « Cévennes Mont-Lozère » :

- Office de tourisme inter-communautaire Gorges Causses Cévennes :4 362,00 €
- Office de tourisme des Cévennes au Mont-Lozère – Pont-de-Montvert :799,00 €
- Office de tourisme de Villefort :1 671,00 €

Destination « Margeride » :

- Office de tourisme du Malzieu Ville :1 877,00 €
- Office de tourisme de Saint-Alban :1 863,00 €
- Office de tourisme de Châteauneuf-de-Randon :1 164,00 €
- Office de tourisme de Rieutort-de-Randon :1 068,00 €
- Office de tourisme de Langogne Haut-Allier :2 067,00 €
- Syndicat d'Initiative de Grandrieu :1 280,00 €

ARTICLE 2

Précise que ces financements relèvent de la compétence partagée « tourisme ».

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_16_277 de la Commission Permanente du 10 novembre 2016 : rapport n°604 "Tourisme : participation 2016 au financement des actions collectives inscrites aux contrats d'objectifs avec les Offices de tourisme".

Lors du vote du budget primitif du 25 février 2016, un crédit de 200 000 € a été voté pour l'accompagnement des mesures prévues au schéma du tourisme, dont 190 000 € en faveur des offices de tourisme. Au regard des individualisations déjà réalisées, les crédits disponibles à ce jour sont de 88 100,00 €, dont 78 100, 00 € pour les offices de tourisme.

Les dispositions de la loi n°OTRe font du tourisme une compétence partagée. A ce titre, le Département peut continuer à soutenir des organismes touristiques qui agissent dans le cadre de l'attractivité, de l'accueil et de la promotion touristique entre autres.

Le Département a signé des contrats d'objectifs avec les Offices de tourisme de la Lozère, le 1er décembre 2014.

Dans le cadre de cette démarche de partenariat initiée, il était prévue une participation financière du Conseil départemental de la Lozère pour les OTSI à titre collectif pour les 4 destinations définies à l'époque dans le cadre de la mise en place de 3 actions émergent d'un projet de territoire, à hauteur de 10 000 € maximum en 2015 et 2016, dans la limite d'un taux d'intervention du Conseil départemental de 80 %, soit un total de 20 000 € sur 2 ans par destination.

Aides en faveur des actions collectives

Rappel des règles : l'aide apportée par le Conseil départemental en faveur des actions collectives attribue une enveloppe de 10 000 € maximale par an prévue pour chaque territoire d'organisation, sachant que la subvention est plafonnée à 80 % du coût des actions.

Répartition du budget pour l'année 2016 destination « Aubrac » :

OTSI	Budget engagé en 2016	Taux d'intervention 80 % sur DS éligible
Office de tourisme de la Terre de Peyre – Aumont Aubrac	300 €	240 €
Office de tourisme des Monts de Midi Tourisme – St Chely d'Apcher	790 €	632 €
Office de tourisme de Nasbinals	210 €	168 €
Office de tourisme de Fournels	620 €	496 €
Office de tourisme de Marvejols	512 €	410 €
Total	2 432 €	1 946 €

Répartition du budget pour l'année 2016 destination « Gorges du Tarn et Causses » :

OTSI	Budget engagé en 2016	Taux d'intervention 80 % sur DS éligible	Plafond d'aide : 10 000 €*
Office de tourisme de Aubrac Lot Causses – La Canourgue	2 577 €	2 062 €	1 690 €
Office de tourisme des Gorges du Tarn Causse de Sauveterre – Le Massegros	4 817 €	3 854 €	3 159 €
Office de tourisme inter-communautaire Gorges Causses Cévennes	4 680 €	3 744 €	3 069 €
Office de tourisme des Gorges du Tarn Causses Cévennes - Meyrueis	3 174 €	2 540 €	2 082 €
Total	15 249 €	12 199 €	10 000 €

* L'aide étant plafonnée à 10 000 € maximum par an et par territoire.

Répartition du budget pour l'année 2016 destination « Cévennes Mont-Lozère »

OTSI	Budget engagé en 2016	Taux d'intervention 80 % sur DS éligible
Office de tourisme inter-communautaire Gorges Causses Cévennes	5 453 €	4 362 €
Office de tourisme des Cévennes au Mont-Lozère – Pont-de-Montvert	999 €	799 €
Office de tourisme de Villefort	2 088 €	1 671 €
Total	8 540 €	6 832 €

Délibération n°CP_16_277

Répartition du budget pour l'année 2016 destination « Margeride »

OTSI	Budget engagé en 2016	Taux d'intervention 80 % sur DS éligible
Office de tourisme du Malzieu Ville	2 347 €	1 877 €
Office de tourisme de St-Alban	2 329 €	1 863 €
Office de tourisme de Chateauneuf-de-Randon	1 456 €	1 164 €
Office de tourisme de Rieutort-de-Randon	1 335 €	1 068 €
Office de tourisme de Langogne Haut Allier	2 583 €	2 067 €
Syndicat d'Initiative de Grandrieu	1 600 €	1 280 €
<u>Total</u>	11 650 €	9 319 €

Je vous propose donc de bien vouloir accorder un total de 28 097 € pour les actions collectives sur la base des tableaux ci-dessus présentant la répartition du budget par OTSI, au titre de l'exercice 2016.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 10 novembre 2016

Commission : Développement des activités économiques

Objet : Agriculture : Défense des forêts contre l'incendie - investissement

Dossier suivi par Attractivité et développement - Région et développement local

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU les articles L 1111-10, L 3212-3 et L 3232-5 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CG_13_5120 du 20 décembre 2013 approuvant le règlement général d'attribution des subventions ;

VU la délibération n°CD_16_1021 du 25 février 2016 approuvant la politique « Agriculture et aménagement foncier et forestier » 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1026 du 25 février 2016 votant le budget primitif 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1050 du 17 juin 2016 faisant état des autorisations de programme antérieures et des autorisations de programme 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1033 du 14 avril 2016 votant la décision modificative n°1 et la délibération n°CD_16_1051 du 17 juin 2016 votant la décision modificative n°2 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°605 intitulé "Agriculture : Défense des forêts contre l'incendie - investissement" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Affecte un crédit de 24 084,00 €, selon le plan de financements défini en annexe, à imputer au chapitre 911 au titre de l'opération « Défense des forêts contre l'incendie » (DFCI) sur l'autorisation de programme correspondante, en faveur de la commune de Saint Étienne Vallée Française, comme suit :

Bénéficiaire	Projet	Dépense retenue (HT)	Aide allouée
Commune de Saint Étienne Vallée Française	Travaux de confortement et d'amélioration du pont de Peyrasse	80 280,80 €	24 084,00 €

ARTICLE 2

Autorise la signature de tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce financement.

ARTICLE 3

Précise que les dispositions du code général des collectivités territoriales permettent aux départements de financer ou de mettre en œuvre des actions d'aménagement, d'équipement et de surveillance des forêts afin, d'une part, de prévenir les incendies et, le cas échéant, de faciliter les opérations de lutte et, d'autre part, de reconstituer les forêts.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_16_278 de la Commission Permanente du 10 novembre 2016 : rapport n°605 "Agriculture : Défense des forêts contre l'incendie - investissement".

Lors du budget primitif 2016 et au titre de l'AP « Améliorations foncières et forestières », un crédit de 50 000 € a été inscrit sur le chapitre 911-BS pour l'opération « Défense des forêts contre l'incendie » (DFCI).

Au regard des affectations déjà réalisées, les autorisations de programme disponibles à ce jour sont de 30 280,82 €.

Je vous propose de procéder à une nouvelle affectation de crédit en faveur du Pont de Peyrassé de la commune de Saint Étienne Vallée française.

En effet, ce pont constitue le seul point d'entrée de la piste DFCI depuis la route. L'état du pont est soumis à des restrictions de tonnage. Il impose donc aux secours d'utiliser des véhicules appropriés et limités en tonnage.

Consciente de ces difficultés et à l'analyse du diagnostic, la commune de Saint Étienne Vallée Française envisage de réaliser des travaux de confortement et d'amélioration.

Cette opération découle du Plan Massif Vallée française, du Gardon de Saint Germain et Vallée du Galeizon, nécessaire pour être éligible aux aides de l'État et du Département.

Coût total du projet HT.....	91 013,37 €
Montant éligible du projet HT.....	80 280,80 €
État (50%).....	40 140,50 €
Département (30%).....	24 084,00 €
Autofinancement (20%).....	16 056,30 €

Si vous en êtes d'accord, je vous propose

- d'approuver l'affectation de crédit de 24 084 € en faveur de la commune de Saint Étienne Vallée française au titre de la défense des forêts contre l'incendie en 2016
- de m'autoriser à signer tout document relatif cette opération.

Au regard de cette affectation, les crédits disponibles s'élèveraient à 6 196,82 €.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 10 novembre 2016

Commission : Développement des activités économiques

Objet : Tourisme : dotations annuelles relatives à l'Aire de la Lozère et à la Maison du Tourisme à Paris au titre de l'année 2016

Dossier suivi par Attractivité et développement - Agriculture, Forêt, Economie, Tourisme

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

Délibération n°CP_16_279

VU l'article L 1111-4, L 1611-4, L 3212-3 et L 3231-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L132-1 à 136-6 du code du tourisme ;

VU la délibération n°CG_10_2108 du 25 juin 2010 approuvant le schéma départemental du tourisme ;

VU la délibération n°CD_16_1019 du 25 février 2016 approuvant la politique « Tourisme » 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1026 du 25 février 2016 votant le budget primitif 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1033 du 14 avril 2016 votant la décision modificative n°1 et la délibération n°CD_16_1051 du 17 juin 2016 votant la votant la décision modificative n°2 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°606 intitulé "Tourisme : dotations annuelles relatives à l'Aire de la Lozère et à la Maison du Tourisme à Paris au titre de l'année 2016" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU la non-participation au débat et au vote d'Alain ASTRUC, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Robert AIGOIN ;

ARTICLE 1

Individualise en faveur de Lozère Tourisme, au titre de l'année 2016, un crédit de 198 000,00 € réparti comme suit :

Bénéficiaire	Établissement	Aide allouée	Imputation budgétaire
Lozère Tourisme	Maison du Tourisme de l'Aire de la Lozère	78 000,00 €	Article 6574.3 (budget annexe Aire de la Lozère)
	Maison de la Lozère à Paris	120 000,00 €	939.90/6574 (budget principal)

ARTICLE 2

Autorise la signature des documents nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

ARTICLE 3

Précise que ces financements relèvent de la compétence partagée « tourisme ».

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_16_279 de la Commission Permanente du 10 novembre 2016 : rapport n°606 "Tourisme : dotations annuelles relatives à l'Aire de la Lozère et à la Maison du Tourisme à Paris au titre de l'année 2016".

Au regard de la loi NOTRe, le tourisme reste une compétence partagée. A ce titre, le Département peut continuer à soutenir des organismes touristiques qui agissent dans le cadre de l'attractivité, de l'accueil et de la promotion touristique entre autres.

Je vous propose, au cours de cette réunion, d'étudier le financement des opérations suivantes.

1. L'Aire de la Lozère

Bénéficiaire : Lozère Tourisme

Dans sa mission de promotion du tourisme en Lozère, le Comité départemental du Tourisme (CDT) a en charge l'animation et la gestion de la Maison du Tourisme à l'Aire de la Lozère.

Au travers de cette maison du Tourisme, le CDT entend assurer auprès de la clientèle de passage sur l'Aire, un service d'accueil, de renseignements, de délivrance de brochures et de réservations à caractère touristique.

Les actions de promotion menées à l'Aire de la Lozère s'inscrivent dans le cadre des actions départementales de promotion touristique que Lozère Tourisme réalise au travers de la Maison du Tourisme située sur l'Aire de l'autoroute.

Actuellement, deux salariées du CDT en CDI travaillent à 100 % à la Maison du tourisme à l'Aire de la Lozère. De plus, un recrutement d'un saisonnier a lieu sur 6 mois de l'année d'avril à octobre, afin d'assurer une ouverture 7 jours sur 7.

Ainsi, en 2016, diverses animations se sont réalisées, telles que des expositions, « Les Médiévales du Malzieu », le Festival Détours du Monde, des animations pour enfants, dédicaces de livres, etc.

Voici le budget de l'aire de la Lozère :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Charges salariales	102 314 €	Vente boutique	190 000 €
Achats boutiques	117 800 €	Subvention Département	78 000 €
Charges diverses (loyers, fournitures...)	47 886 €		
TOTAL	268 000 €	TOTAL	268 000 €

Je vous propose d'individualiser la somme de 78 000 € au titre de l'année 2016. Si vous êtes d'accord, ce crédit sera prélevé à l'article 6574.3 du budget annexe de l'Aire de la Lozère.

2. La Maison de la Lozère à Paris

Bénéficiaire : Lozère Tourisme

La Maison de la Lozère est située près du Boulevard Saint-Michel en plein cœur de Paris. L'espace a pour vocation de promouvoir la Lozère hors de ses frontières. Pour ce faire, l'espace tourisme propose une documentation sur l'offre touristique du territoire, ainsi qu'une épicerie fine de produits du terroir et une boutique d'artisanat.

Enfin, une salle d'exposition ainsi qu'une salle de réunion sont accessibles.

Le CDT assure la gestion et le développement d'actions de promotion à travers l'ensemble des composantes agricoles, économiques, culturelles et environnementales par le biais de cet établissement. Par ailleurs, les salariés sur place assurent des réservations touristiques.

A ce jour, deux salariées du CDT en CDI travaillent à 100 % à la Maison de la Lozère à Paris. Actuellement, deux autres recrutements sont en cours dont un poste de commercial.

En 2015, l'espace tourisme a ouvert 290 jours d'ouverture et environ 6 700 contacts directs ont pu être établis.

Il convient de préciser également qu'un contentieux est en cours avec le propriétaire de l'établissement voisin, responsable de dégâts qui avaient provoqué la fermeture partielle du restaurant en 2014, qui ne sont pas réglés et qui sont à l'origine de la baisse de la fréquentation.

Une réflexion sur la gestion de cet établissement, s'inscrivant dans l'étude plus large relative à la réorganisation des missions du CDT, est en cours.

Sur la base des documents fournis par le CDT et notamment le compte de résultat 2015, je vous propose d'individualiser la somme **de 120 000 € au titre de l'année 2016**. Si vous êtes d'accord, ce crédit sera prélevé au chapitre 939.90/6574.

Je vous demande de m'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 10 novembre 2016

Commission : Développement des activités économiques

Objet : Tourisme : accompagnement au titre du fonctionnement des stations de ski

Dossier suivi par Attractivité et développement - Agriculture, Forêt, Economie, Tourisme

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU l'article L 1111-4 et L 3212-3 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD_15_1068 du 18 décembre 2015 mettant en place les crédits de paiement sur gestion 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1019 du 25 février 2016 approuvant la politique «Tourisme » 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1026 du 25 février 2016 votant le budget primitif 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1033 du 14 avril 2016 votant la décision modificative n°1 et la délibération n°CD_16_1051 du 17 juin 2016 votant la votant la décision modificative n°2 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°607 intitulé "Tourisme : accompagnement au titre du fonctionnement des stations de ski" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU la non-participation de Jean-Paul POURQUIER, Alain ASTRUC et Francis COURTES sur le dossier du SDEE ;

ARTICLE 1

Individualise, un crédit de 178 800,00 €, au titre de l'année 2016 pour participer au fonctionnement des stations de ski, réparti comme suit :

Bénéficiaire	Station de ski	Aide allouée	Imputation budgétaire
SIS du Mont Lozère	Mas de la Barque	54 000,00 €	939-94/65734
SDEE de la Lozère	Bleymard Mont-Lozère	100 000,00 €	933-32/ 65735
Syndicat mixte du plateau du Palais du Roy	Laubert Plateau du Roy	12 800,00 €	939-94/65734
Commune de Nasbinals	Fer à Cheval à Nasbinals	6 000,00 €	939-94/65734
Association Aubrac Sud	Col de Bonnecombe	6 000,00 €	939-94/6574

ARTICLE 2

Autorise la signature des conventions et des avenants nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

ARTICLE 3

Précise que ces financements relèvent des compétences partagées « tourisme et sport ».

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_16_280 de la Commission Permanente du 10 novembre 2016 : rapport n°607 "Tourisme : accompagnement au titre du fonctionnement des stations de ski".

Lors du vote du budget primitif 2016, un crédit de 178 800 € a été voté en faveur des diverses stations de ski du département.

1) Fonctionnement 2016 de la station de ski du Mas de la Barque (rémunération des missions de service public assurées par la SELO au Mas de la Barque)

Bénéficiaire : SIS du Mont Lozère

Concernant la station du Mas de la Barque et afin que le niveau actuel de service public soit maintenu, le SIS du Mont Lozère sollicite une aide au titre de 2016.

Je vous propose d'accorder une aide de 54 000 € au titre de 2016, imputée au chapitre 939-94/65734.

2) Fonctionnement 2016 de la station de ski du Bleynard Mont-Lozère

Bénéficiaire : SDEE de la Lozère

Le SDEE sollicite une aide pour le fonctionnement de la station du Mont Lozère au titre de 2016.

Je vous propose d'accorder une aide de 100 000 € au titre de 2016, imputée au chapitre 933-32/ 65735.

3) Fonctionnement 2016 de la station de ski de Laubert Plateau du Roy

Bénéficiaire : syndicat mixte du plateau du Palais du Roy

Le syndicat mixte sollicite une aide dans le cadre du fonctionnement de la station de ski au titre de 2016.

Je vous propose d'accorder une aide de 12 800 € au titre de 2016, imputée au chapitre 939-94/65734.

4) Fonctionnement 2016 de la station de ski du Fer à Cheval à Nasbinals

Bénéficiaire : Commune de Nasbinals

La commune sollicite une aide pour le fonctionnement de la station de ski au titre de 2016.

Je vous propose d'accorder une aide de 6 000 € au titre de 2016, imputée au chapitre 939-94/65734

5) Fonctionnement 2016 de la station de ski du Col de Bonnecombe

Bénéficiaire : Association Aubrac Sud

L'association sollicite une aide pour le fonctionnement de la station de ski au titre de 2016.

Je vous propose d'accorder une aide de 6 000 € au titre de 2016, imputée au chapitre 939-94/6574

Si vous en êtes d'accord, je vous propose donc :

Délibération n°CP_16_280

- d'approuver, **l'individualisation d'un crédit total de 178 800 €** en faveur des projets décrits ci-dessus ;
- de m'autoriser à signer les conventions et/ou avenants à intervenir avec les organismes gestionnaires des stations de ski.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 10 novembre 2016

Commission : Finances et gestion de la collectivité

Objet : Finances : adoption des critères de répartition du fonds départemental de péréquation 2015 alimenté par la taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux

Dossier suivi par Ressources Humaines, Assemblées, Finances - Budget

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU les articles 1584 et 1595 bis du Code Général des Impôts ;

VU l'article R 2313-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CP_15_938 du 23 novembre 2015 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°700 intitulé "Finances : adoption des critères de répartition du fonds départemental de péréquation 2015 alimenté par la taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Reconduit les critères de répartition du fonds départemental de péréquation 2015, alimenté par la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux intervenues dans les communes de moins de 5 000 habitants, ci-après :

- 1° - 40 % au prorata du potentiel fiscal démographique ;
- 2° - 30 % au prorata des dépenses d'équipement brut ;
- 3° - 30 % au prorata de l'effort fiscal de chaque commune.

ARTICLE 2

Décide de répartir, selon le tableau joint, le montant des ressources du fonds 2015 qui s'élève à 812 273,81 €.

ARTICLE 3

Précise que :

- le montant de la dotation a été calculé avec le montant du potentiel fiscal 2015 et les dépenses d'équipement brut 2014 des communes avant la fusion, afin de tenir compte de l'impact de la création des nouvelles communes ;
- le montant des dotations cumulées des communes anciennes sera versé à chacune des communes nouvelles.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_16_281 de la Commission Permanente du 10 novembre 2016 : rapport n°700 "Finances : adoption des critères de répartition du fonds départemental de péréquation 2015 alimenté par la taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux".

Ce fonds de péréquation départemental est alimenté, conformément à l'article 1595 bis du Code Général des Impôts, par la taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux opérées dans les communes d'une population inférieure à 5 000 habitants, exceptées celles classées comme stations balnéaires, thermales, climatiques, de tourisme et de sports d'hiver qui, assimilées aux communes de plus de 5 000 habitants, perçoivent directement comme elles, en vertu de l'article 1584 du Code Général des Impôts, le produit de la taxe leur revenant.

Entrent dans cette catégorie :

- MENDE et MARVEJOLS, dont la population est supérieure à 5 000 habitants.
- LANGOGNE, BAGNOLS-LES-BAINS, FLORAC, STE ENIMIE et MEYRUEIS qui ont la qualité de stations classées.

Les ressources provenant de ce fonds sont réparties suivant un barème adopté par le Conseil départemental. L'article 1595 bis du Code général des impôts fixe, toutefois, trois critères de répartition. Cet article précise : « Le système de répartition adopté devra tenir compte notamment de l'importance de la population, du montant des dépenses d'équipement brut et de l'effort fiscal fourni par la collectivité bénéficiaire ».

Les critères fixés par l'assemblée et utilisés pour la répartition des fonds des années antérieures étaient les suivants :

- 1°) 40 % au prorata du potentiel fiscal démographique,
- 2°) 30 % au prorata des dépenses d'équipement brut,
- 3°) 30 % au prorata de l'effort fiscal de chaque commune.

Le montant des ressources du fonds 2015 s'élève à 812 273,81 € (contre 732 844,41 € en 2014, 740 730,71 € en 2013, 886 856,03 € en 2012, 741 349,76 € en 2011 et 679 334,66 € en 2010).

Je vous propose pour la répartition du fonds 2015, de reconduire les mêmes critères de répartition, en retenant pour le calcul du potentiel fiscal le total des ressources issues des rôles généraux 2015, hors syndicats et hors TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

Si vous en êtes d'accord, vous trouverez en annexe, la répartition du fonds pour les communes éligibles.

En ce qui concerne l'impact de la création des nouvelles communes, je vous précise que le calcul a été réalisé avec le montant du potentiel fiscal 2015 et les dépenses d'équipement brut 2014 des communes avant la fusion et que le montant de la dotation est défini, dans le tableau en annexe, sur cette base. Toutefois, c'est le montant des dotations cumulées des communes anciennes qui sera versé à chacune des communes nouvelles.

REPARTITION DU FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION 2015

COMMUNES	MONTANTS
ALBARET-LE-COMTAL	5 028,58
ALBARET-SAINTE-MARIE	4 936,65
ALLENC	4 270,28
ALTIER	3 413,35
ANTRENAS	3 226,30
ARZENC-D'APCHER	3 451,38
ARZENC-DE-RANDON	3 201,39
AUMONT-AUBRAC	7 803,76
AUROUX	4 137,54
MONT-S-VERTS	3 094,72
BADAROUX	6 648,86
PIED-DE-BORNE	12 915,67
BALSIEGES	3 672,69
BANASSAC-CANILHAC (BANASSAC : 12 820,07 € + CANILHAC : 3 257,53 €)	16 077,60
BARJAC	6 174,23
BARRE-DES-CEVENNES	6 172,94
BASSURELS	3 520,22
BASTIDE-PUYLAURENT	5 802,82
BEDOUES-COCURES (BEDOUES : 4 673,44 € + COCURES : 3 434,72 €)	8 108,16
BELVEZET	3 383,71
BESSONS	3 740,45
BLAVIGNAC	4 871,10
BLEYMARD	5 896,89
BONDONS	3 551,39
BORN	6 212,85
BOURGS SUR COLAGNE (MONASTIER-PIN-MORIES : 8 136,08 € + CHIRAC : 9 158,59 €)	17 294,67
BRENOUX	2 832,15
BRION	4 529,08
BUISSON	3 859,31
CANOURGUE	12 585,81
CANS ET CEVENNES (SAINT-JULIEN-D'ARPAON : 4 447,20 € + SAINT-LAURENT-DE-TREVES : 3 382,92 €)	7 830,12
CASSAGNAS	2 683,57
CHADENET	3 707,81
CHAMBON-LE-CHATEAU	4 414,46
CHANAC	11 182,78
CHASSERADES	4 689,56
CHASTANIER	5 362,14
CHASTEL-NOUVEL	7 611,16
CHATEAUNEUF-DE-RANDON	3 090,99
CHAUCHAILLES	3 768,12
CHAUDEYRAC	2 786,06
CHAULHAC	3 566,07

COMMUNES	MONTANTS
CHAZE-DE-PEYRE	4 099,98
CHEYLARD-L'EVEQUE	3 004,42
COLLET-DE-DEZE	9 737,20
CUBIERES	6 600,20
CUBIERTTES	3 949,02
CULTURES	2 856,59
ESCLANEDES	4 470,59
ESTABLES	2 678,21
FAGE-MONTIVERNOUX	4 251,83
FAGE-SAINT-JULIEN	2 669,81
FAU-DE-PEYRE	3 516,80
FLORAC TROIS RIVIERES (FLORAC : 0 € + SALLE-PRUNET : 3 198,76 €)	3 198,76
FONTANS	4 166,57
FOURNELS	3 966,46
FRAISSINET-DE-FOURQUES	3 559,70
GABRIAC	3 033,96
GABRIAS	2 722,25
GATUZIERES	2 394,80
GRANDRIEU	5 411,00
GRANDVALS	3 927,06
GREZES	2 928,15
HERMAUX	2 952,44
HURES-LA-PARADE	6 506,26
ISPAGNAC	8 830,17
JAVOLS	3 728,42
JULIANGES	2 696,76
LACHAMP	3 075,46
LAJO	2 920,34
LANUEJOLS	3 523,66
LAUBERT	1 957,97
LAUBIES	2 828,45
LAVAL-ATGER	3 258,73
LAVAL-DU-TARN	3 312,22
LUC	4 031,89
MALBOUZON	6 138,52
MALENE	4 222,63
MALZIEU-FORAIN	9 543,79
MALZIEU-VILLE	12 652,86
MARCHASTEL	4 788,43
MAS-D'ORCIERES	4 020,57
MASSEGROS	10 133,19
MOISSAC-VALLEE-FRANCAISE	4 877,84
MOLEZON	2 781,44
MONTBEL	2 374,57
MONTBRUN	2 947,27
MONTRODAT	4 844,19
NASBINALS	5 678,10
NAUSSAC-FONTANES (NAUSSAC : 8301,09 € + FONTANES : 3 624,88 €)	11 925,97
NOALHAC	2 928,90
PALHERS	3 196,30
PANOUSE	3 201,89

COMMUNES	MONTANTS
PAULHAC-EN-MARGERIDE	2 723,13
PELOUSE	2 958,39
PIERREFICHE	1 935,79
POMPIDOU	7 752,93
PONT-DE-MONTVERT-SUD-MONT-LOZERE (PONT-DE-MONTVERT : 6597,12 + FRAISSINET-DE-LOZERE : 3 221,67 € + SAINT-MAURICE-DE-VENTALON : 2 550,63 €)	12 369,42
POURCHARESSES	5 445,58
PREVENCHERES	11 856,65
PRINSUEJOLS	4 727,97
PRUNIERES	3 132,59
QUEZAC	5 066,40
RECOULES-D'AUBRAC	4 918,79
RECOULES-DE-FUMAS	3 252,30
RECOUX	3 967,29
RIBENNES	3 991,37
RIEUTORT-DE-RANDON	5 640,85
RIMEIZE	3 976,53
ROCLES	3 840,70
ROUSSES	2 945,88
ROZIER	4 662,67
SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE	17 416,54
SAINT-AMANS	3 519,13
SAINT-ANDRE-CAPCEZE	4 081,95
SAINT-ANDRE-DE-LANCIZE	4 517,33
SAINT-BAUZILE	3 580,19
SAINT-BONNET-DE-CHIRAC	4 286,35
SAINT-BONNET-DE-MONTAUROUX	2 757,27
SAINT-CHELY-D'APCHER	12 444,90
MAS-SAINT-CHELY	3 567,00
SAINTE-COLOMBE-DE-PEYRE	5 479,56
SAINTE-CROIX-VALLEE-FRANCAISE	3 848,27
SAINT-DENIS-EN-MARGERIDE	3 554,40
SAINT-ETIENNE-DU-VALDONNEZ	3 774,23
SAINT-ETIENNE-VALLEE-FRANCAISE	3 794,38
SAINTE-EULALIE	2 859,83
SAINT-FLOUR-DE-MERCOIRE	2 626,26
SAINT-FREZAL-D'ALBUGES	3 254,37
SAINT-GAL	4 799,02
SAINT-GEORGES-DE-LEVEJAC	3 663,79
SAINT-GERMAIN-DE-CALBERTE	4 237,55
SAINT-GERMAIN-DU-TEIL	5 071,30
SAINTE-HELENE	4 420,00
SAINT-HILAIRE-DE-LAVIT	2 780,40
SAINT-JEAN-LA-FOUILLOUSE	2 852,74
SAINT-JUERY	2 955,15
SAINT-JULIEN-DES-POINTS	3 746,05
SAINT-JULIEN-DU-TOURNEL	5 052,44
SAINT-LAURENT-DE-MURET	4 382,20
SAINT-LAURENT-DE-VEYRES	2 533,77
SAINT-LEGER-DE-PEYRE	3 512,84
SAINT-LEGER-DU-MALZIEU	2 790,19
SAINT-MARTIN-DE-BOUBAUX	3 172,08

COMMUNES	MONTANTS
SAINT-MARTIN-DE-LANSUSCLE	2 695,67
SAINT-MICHEL-DE-DEZE	3 574,35
SAINT-PAUL-LE-FROID	3 908,57
SAINT-PIERRE-DE-NOGARET	3 693,67
SAINT-PIERRE-DES-TRIEPIERS	4 105,73
SAINT-PIERRE-LE-VIEUX	2 539,85
SAINT-PRIVAT-DE-VALLONGUE	3 942,56
SAINT-PRIVAT-DU-FAU	2 809,44
SAINT-ROME-DE-DOLAN	2 959,04
SAINT-SATURNIN	2 754,94
SAINT-SAUVEUR-DE-GINESTOUX	3 312,26
SAINT-SAUVEUR-DE-PEYRE	4 991,83
SAINT-SYMPHORIEN	4 514,54
SAELLES	3 620,30
SALCES	3 044,98
SERVERETTE	3 961,50
SERVIÈRES	4 847,27
TERMES	4 158,09
TIEULE	5 362,45
TRELANS	2 873,30
VENTALON EN CEVENNES (SAINT-FREZAL-DE-VENTALON : 3 449,40 € + SAINT-ANDEOL-DE-CLERGUÉMORT : 3 234,64 €)	6 684,04
VEBRON	4 101,90
VIALAS	4 743,72
VIGNES	3 468,70
VILLEDIEU	4 629,72
VILLEFORT	8 348,70
TOTAL	812 273,81

Vu et arrêté le présent mémoire
à la somme de huit cents douze mille deux cents
soixante treize euros et quatre vingt un centimes
Mende, le
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Pour la Présidente
La directrice des Ressources Humaines, des Assemblées et des Finances,

Martine PRADEILLES.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 10 novembre 2016

Commission : Finances et gestion de la collectivité

Objet : Gestion de la collectivité : nouvelle convention de partenariat avec le SDIS de la Lozère en matière d'hygiène, de sécurité et de médecine préventive

Dossier suivi par Ressources Humaines, Assemblées, Finances -

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU la loi n°96-369 du 3 mai 1996 relative aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours ;

VU la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 ;

VU l'article L 1424-35 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CP_16_149 du 17 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°701 intitulé "Gestion de la collectivité : nouvelle convention de partenariat avec le SDIS de la Lozère en matière d'hygiène, de sécurité et de médecine préventive" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU la non participation au débat et au vote de Sophie PANTEL, Alain ASTRUC, Bernard PALPACUER, Denis BERTRAND, Francis COURTES, Guylène PANTEL, Henri BOYER, Jean-Paul POURQUIER, Laurent SUAOU, Michèle MANOA, Patrice SAINT LEGER, Régine BOURGADE ;

ARTICLE 1

Donne un avis favorable à la reconduction du partenariat avec le SDIS en matière d'hygiène, de sécurité et de médecine préventive comportant un échange de moyens humains et matériels défini comme suit :

Pour le Département de la Lozère :

- compétences de l'assistante sociale du personnel ;
- appui administratif ;
- appui juridique et technique au médecin de prévention ;
- mise à disposition, pour les agents intervenant dans ce périmètre, d'un bureau dans les locaux du Conseil Départemental, du matériel et de l'assistance informatique et des fournitures de bureau.

Pour le SDIS de la Lozère :

- compétences du médecin de prévention,
- mutualisation des commandes et de l'expertise relatives à l'achat de produits pharmaceutiques et autres dispositifs liés à l'activité de la médecine préventive.

ARTICLE 2

Précise que la clef de répartition financière est déterminée notamment en fonction du nombre d'agents inscrits au tableau des emplois des deux structures, et qu'en cas de modification substantielle d'un élément du contrat, cette revalorisation de la clef de répartition pourra être effectuée d'un commun accord :

Pour la période courant du 21 février au 31 août 2016 :

Nature de la dépense	Conseil Départemental	SDIS
Traitement du personnel du SDIS 1 médecin du travail	50 %	50 %
Traitement du personnel du Département 1 assistante sociale du personnel	100 %	
1 agent appui administratif	100 %	

Délibération n°CP_16_282

Nature de la dépense	Conseil Départemental	SDIS
1 agent appui juridique	100 %	
Moyens matériels du Département Locaux, matériels, informatique, fournitures de bureau	100 %	

A compter du 1er septembre 2016 et pour les années suivantes :

Nature de la dépense	Conseil Départemental	SDIS
Traitement du personnel du SDIS * 1 médecin du travail	80 %	20 %
Traitement du personnel du Département * 1 assistante sociale du personnel	95 %	5 %
Moyens administratifs et matériels du Département Locaux, matériels, informatique, fournitures de bureau Appui administratif et juridique (convocations, gestion des dossiers, appui technique et juridique du médecin de prévention)	95 %	5 %
Mutualisation des commandes et de l'expertise pour l'achat d'équipement de protection individuelle spécifique (bouchons moulés, gants, etc)	100 %	

ARTICLE 3

Autorise la signature de la convention telle que jointe pour une durée de cinq ans, à compter du 21 février 2016, et de ses avenants éventuels.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_16_282 de la Commission Permanente du 10 novembre 2016 : rapport n°701 "Gestion de la collectivité : nouvelle convention de partenariat avec le SDIS de la Lozère en matière d'hygiène, de sécurité et de médecine préventive".

Lors de notre réunion du 17 juin 2016, notre assemblée a approuvé la nouvelle convention de partenariat passée avec le SDIS. L'objectif, au travers de cette convention était de développer les coopérations et la mutualisation des moyens et de rationaliser le fonctionnement des structures en optimisant leurs coûts de fonctionnement.

A cet effet, a été définie à travers ce contrat, l'organisation des relations :

- en matière budgétaires et financières ;
- en termes de ressources humaines ;
- en termes de marchés publics ;
- dans le domaine des systèmes d'information.

En parallèle, et depuis février 2015, nous avons développé un partenariat en matière d'hygiène, de sécurité et de médecine préventive. La convention qui définissait ce partenariat est arrivée à échéance.

Il est proposé aujourd'hui de reconduire, dans la limite de cinq ans, ce partenariat afin de permettre aux deux structures de répondre à leurs obligations réglementaires dans les domaines suivants :

- l'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services ;
- la surveillance médicale et l'accompagnement social des agents ;
- l'hygiène générale des locaux de service ;
- l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine ;
- la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel ;
- l'information sanitaire.

A travers ce contrat de coopération, les structures s'engagent à travers un échange de moyens humains et matériels défini comme suit :

Pour le Département de la Lozère

- compétences de l'assistante sociale du personnel ;
- appui administratif ;
- appui juridique et technique au médecin de prévention ;
- mise à disposition, pour les agents intervenant dans ce périmètre, d'un bureau dans les locaux du Conseil Départemental, du matériel et de l'assistance informatique et des fournitures de bureau.

Pour le SDIS de la Lozère

- compétences du médecin de prévention,
- mutualisation des commandes et de l'expertise relatives à l'achat de produits pharmaceutiques et autres dispositifs liés à l'activité de la médecine préventive.

La clef de répartition financière a été déterminée notamment en fonction du nombre d'agents inscrits au tableau des emplois des deux structures.

Délégation n°CP_16_282

Pour l'année 2016 la répartition des frais est déclinée en deux périodes et taux distincts en ce qui concerne le traitement du médecin du travail et de l'assistante sociale.

Ainsi pour la période courant du 21 février au 31 août 2016 la clef de répartition est :

Nature de la dépense	Conseil Départemental	SDIS
Traitement du personnel du SDIS 1 médecin du travail	50 %	50 %
Traitement du personnel du Département 1 assistante sociale du personnel	100 %	
1 agent appui administratif	100 %	
1 agent appui juridique	100 %	
Moyens matériels du Département Locaux, matériels, informatique, fournitures de bureau	100 %	

A compter du 1er septembre 2016 et pour les années suivantes dans le cadre de la reconduction du contrat la répartition est modifiée dans les conditions suivantes :

Nature de la dépense	Conseil Départemental	SDIS
Traitement du personnel du SDIS * 1 médecin du travail	80 %	20 %
Traitement du personnel du Département * 1 assistante sociale du personnel	95 %	5 %
Moyens administratifs et matériels du Département Locaux, matériels, informatique, fournitures de bureau Appui administratif et juridique (convocations, gestion des dossiers, appui technique et juridique du médecin de prévention)	95 %	5 %
Mutualisation des commandes et de l'expertise pour l'achat d'équipement de protection individuelle spécifique (bouchons moulés, gants, etc)	100 %	
Formations et frais de déplacements : ** - formation liée à l'emploi de médecin de prévention - frais de déplacement liés à l'activité du CD48 - frais de déplacement liés à l'activité du SDIS	50 % 100 %	50 % 100 %
Moyens administratifs et matériels du SDIS Mutualisation de commandes et de l'expertise pour l'achat de produits pharmaceutiques et autres dispositifs liés à l'activité de la médecine préventive		100 %

* Le traitement du personnel inclut : le traitement indiciaire + le régime indemnitaire + les charges patronales. -

Délibération n°CP_16_282

*** Frais de déplacement : Le médecin du travail étant amené à se déplacer pour des missions propres au Conseil Départemental, le SDIS règlera les dépenses afférentes et en demandera le remboursement. A l'appui le médecin du travail fournira l'ordre de mission du Conseil Départemental et les états de frais correspondants.*

En cas de modification substantielle d'un élément du contrat, une revalorisation de la clef de répartition pourra être effectuée d'un commun accord entre les parties à travers un avenant.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, je vous propose :

- d'approuver la reconduction du partenariat avec le SDIS en matière d'hygiène, de sécurité et de médecine préventive, selon ces nouvelles modalités, pour une durée de cinq ans maximum courant à compter du 21 février 2016 ;
- la signature de la convention, telle que jointe, et de ses avenants éventuels.

CONTRAT DE COOPÉRATION ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL / LE SDIS 48

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1424-35 et L.5111.1 ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du Département en date du ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Lozère en date du 13 juillet 2016 ;

Vu les avis du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail et du Comité Technique des deux structures ;

Entre les soussignés :

Le Département de la Lozère, représenté par Mme Sophie PANTEL, Présidente du Conseil Départemental,
désigné ci-après par « le Département »
d'une part,

Et

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Lozère, représenté par Monsieur Francis COURTÈS, Président du Conseil d'Administration, agissant en cette qualité en vertu de l'arrêté n°15-1266 en date du 28 avril 2015,
désigné ci-après par « le SDIS »,
d'autre part,

Exposé :

Par contrat du 27 février 2015 le Département et le SDIS 48 ont institué une coopération pour permettre aux deux collectivités de répondre à leurs obligations respectives en matière d'hygiène, de sécurité et de médecine préventive.

Conclu pour une durée d'un an le contrat est arrivé à échéance le 20 février 2016.

Les parties ont convenu sa reconduction dans les conditions développées aux articles ci-après.

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat poursuit la coopération entre le Département de la Lozère et le SDIS 48 ayant pour objet d'assurer la mise en œuvre d'une mission de service public qui leur est commune à savoir, garantir le respect de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité pour le personnel des deux structures et notamment en matière de médecine préventive.

Il s'agit de permettre aux deux structures de répondre à leurs obligations réglementaires dans les domaines suivants :

- l'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services ;
- la surveillance médicale et l'accompagnement social des agents ;
- l'hygiène générale des locaux de service ;
- l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine ;
- la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel ;
- l'information sanitaire.

Article 2 : Périmètre du contrat

A travers ce contrat de coopération, les co-contractants s'engagent à une assistance et à une sollicitude mutuelle à travers un échange de moyens humains et matériels défini comme suit :

- Conseil Départemental de la Lozère

- compétences de l'assistante sociale du personnel ;
- appui administratif ;
- appui juridique et technique au médecin de prévention ;
- mise à disposition pour les agents intervenant dans ce périmètre :
d'un bureau dans les locaux du Conseil Départemental, du matériel et de l'assistance informatique et des fournitures de bureau.

- SDIS de la Lozère

- compétences du médecin de prévention
- mutualisation des commandes et de l'expertise relatives à l'achat de produits pharmaceutiques et autres dispositifs liés à l'activité de la médecine préventive.

L'autorité opérationnelle sera exercée par le Conseil Départemental de la Lozère, représentée par sa Présidente. A ce titre, il appartiendra au Directeur Général des Services du Département de la Lozère de coordonner les dispositions du présent contrat.

Article 3 : Droits et devoirs réciproques

Les personnels concernés des deux structures auront accès aux services définis ci-dessus en fonction de la disponibilité des agents concernés.

Les deux structures s'engagent également à communiquer sur la présence d'un médecin de prévention et d'une assistante sociale du personnel et à faciliter l'accès à ces services. Un interlocuteur unique en charge de la diffusion des informations aux agents concernés sera désigné par chacune des parties .

Le présent contrat garantit la stricte confidentialité des données recueillies par les agents à l'occasion de leurs missions. A cette fin, les dossiers des agents concernés seront conservés sous format papier par le médecin de prévention et l'assistance sociale du personnel dans des armoires fermées à clefs.

Article 4 : Clef de répartition financière

Au vu de l'activité du médecin de prévention, une nouvelle clef de répartition déterminera les remboursements de frais incombant à chacune des deux structures.

Pour l'année 2016 la répartition des frais est déclinée en deux périodes et taux distincts en ce qui concerne le traitement du médecin du travail et de l'assistante sociale.

Ainsi pour la période courant **du 21 février au 31 août 2016** la clef de répartition est :

Nature de la dépense	Conseil Départemental	SDIS
Traitement du personnel du SDIS		
1 médecin du travail	50 %	50 %
Traitement du personnel du Département		
1 assistante sociale du personnel	100 %	
1 agent appui administratif	100 %	
1 agent appui juridique	100 %	
Moyens matériels du Département		
Locaux, matériels, informatique, fournitures de bureau	100 %	

A compter **du 1^{er} septembre 2016 et pour les années suivantes dans le cadre de la reconduction du contrat** la répartition est modifiée dans les conditions suivantes :

Nature de la dépense	Conseil Départemental	SDIS
Traitement du personnel du SDIS		
1 médecin du travail	80 %	20 %
Traitement du personnel du Département		
1 assistante sociale du personnel	95 %	5 %
Moyens administratifs et matériels du Département		
Locaux, matériels, informatique, fournitures de bureau Appui administratif et juridique (convocations, gestion des dossiers, appui technique et juridique du médecin de prévention)	95 %	5 %
Mutualisation des commandes et de l'expertise pour l'achat d'équipement de protection individuelle spécifique (bouchons moulés, gants, etc)	100 %	

Nature de la dépense	Conseil Départemental	SDIS
Formations et frais de déplacements : - formation liée à l'emploi de médecin de prévention - frais de déplacement liés à l'activité du CD48 - Frais de déplacement liés à l'activité du SDIS	50 % 100 %	50 % 100 %
Moyens administratifs et matériels du SDIS Mutualisation de commandes et de l'expertise pour l'achat de produits pharmaceutiques et autres dispositifs liés à l'activité de la médecine préventive		100 %

Le traitement du personnel inclut : le traitement indiciaire + le régime indemnitaire + les charges patronales.

Frais de déplacement : Le médecin du travail étant amené à se déplacer pour des missions propres au Conseil Départemental, le SDIS règlera les dépenses afférentes et en demandera le remboursement. A l'appui le médecin du travail fournira l'ordre de mission du Conseil Départemental et les états de frais correspondants.

Article 5 : Revalorisation de la clef de répartition

En cas de modification substantielle d'un élément du contrat une revalorisation de la clef de répartition pourra être effectuée d'un commun accord entre les parties. Elle fera l'objet d'un avenant au présent contrat.

Article 6 : Modalités de recouvrement

Le remboursement des frais sera recouvré trimestriellement.

Chaque demande de remboursement fera l'objet d'un état de frais signé conjointement des parties auquel seront joints les justificatifs correspondants.

Les sommes dues par le Conseil Départemental au SDIS 48 seront mandatées à l'ordre de Monsieur le Payeur Départemental de la Lozère – BDF – Mende. Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique en vigueur.

Article 7 : Suivi du contrat

Une évaluation du dispositif sera réalisée à la fin de chaque année civile et présentée aux instances décisionnaires de chaque structure.

Article 8 : Durée et renouvellement du contrat

Le présent contrat de coopération est conclu pour une durée d'un an, à compter du 21 février 2016.

Il se renouvèlera par tacite reconduction dans la limite de cinq ans.

Article 9 : Résiliation

Le contrat sera résilié de plein droit et sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée par :

- l'une des parties, en cas de non respect par l'autre, du projet commun à l'origine de leur rapprochement ;

- une évolution réglementaire incompatible avec la présente convention.

La résiliation devra être notifiée à l'autre partie par lettre recommandée avec un délai de préavis de trois mois.

Fait en trois exemplaires à Mende, le

La Présidente du Conseil Départemental
Mme Sophie PANTEL

Le Président du CASDIS
M. Francis COURTÈS



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 10 novembre 2016

Commission : Finances et gestion de la collectivité

Objet : Gestion de la collectivité : affectation de crédits sur l'autorisation de programme "Projets 2016 Informatiques"

Dossier suivi par Affaires juridiques, commande publique et logistique - Systèmes d'information

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

Délibération n°CP_16_283

VU les articles L 3311-1, L 3312-4 et R 3312-3 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD_15_1067 du 18 décembre 2015 approuvant le règlement financier du Département ;

VU la délibération n°CD_16_1024 du 25 février 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1026 du 25 février 2016 votant le budget primitif 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1050 du 17 juin 2016 faisant état des autorisations de programme antérieures et des autorisations de programme 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1033 du 14 avril 2016 votant la décision modificative n°1 et la délibération n°CD_16_1051 du 17 juin 2016 votant la décision modificative n°2 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°702 intitulé "Gestion de la collectivité : affectation de crédits sur l'autorisation de programme "Projets 2016 Informatiques"" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE

Décide d'affecter, sous réserve du vote de la décision modificative n°3 qui abonde l'autorisation de programme « Projets 2016 Informatiques » de 60 000 €, un crédit de 110 000 € destiné à la mise en œuvre du projet de dématérialisation de la Maison départementale de l'Autonomie, à inscrire en crédits de paiement comme suit :

Intitulé des opérations - Imputation globale	Total AP (BP et DM)	Calendrier		Crédits affectés antérieurement	Crédits affectés ce jour
		Crédits de paiement			
		2016	2017		
« Équipements collèges » - 902 / BFI	30 000 €	30 000 €	0 €	30 000 €	0 €
« Équipements informatiques » - 900 / BFI	170 000 €	170 000 €	0 €	170 000 €	0 €
« Logiciels métiers » - 900 / BFI	210 000 €	150 000 €	60 000 €	100 000 €	110 000 €
TOTAL AP	410 000 €	350 000 €	60 000 €	300 000 €	110 000 €

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_16_283 de la Commission Permanente du 10 novembre 2016 : rapport n°702 "Gestion de la collectivité : affectation de crédits sur l'autorisation de programme "Projets 2016 Informatiques"".

L'autorisation de programme « Projets 2016 Informatiques », d'un montant de 350 000,00 € a été affectée à ce jour comme suit :

Intitulé des opérations - Imputation globale	Crédits disponibles	Crédits déjà affectés	Crédits disponibles 2017
« Équipements collèges » - 902 / BFI	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €
« Équipements informatiques » - 900 / BFI	170 000,00 €	170 000,00 €	0,00 €
« Logiciels métiers » - 900 / BFI	150 000,00 €	100 000,00 €	50 000,00 €
TOTAL AP	350 000,00 €	300 000,00 €	50 000,00 €

Il vous est proposé, au cours de la décision modificative n°3, d'abonder cette autorisation de programme de 60 000 € supplémentaires, à inscrire en crédits de paiement 2017. Cette enveloppe supplémentaire est destinée à la mise en œuvre du projet de dématérialisation de la Maison départementale de l'Autonomie.

Aussi, et sous réserve du vote de la DM3, il vous est proposé d'affecter ces crédits sur l'autorisation de programme 2016 « projets informatiques » afin de permettre le lancement du projet dès la fin de cette année.

La mise en œuvre de ce programme d'investissement se traduira par l'inscription des crédits suivants :

Intitulé des opérations - Imputation globale	Total AP (BP et DM)	Calendrier		Crédits affectés antérieurement	Crédits affectés ce jour
		Crédits de paiement			
		2016	2017		
« Équipements collèges » - 902 / BFI	30 000 €	30 000 €	0 €	30 000 €	0 €
« Équipements informatiques » - 900 / BFI	170 000 €	170 000 €	0 €	170 000 €	0 €
« Logiciels métiers » - 900 / BFI	210 000 €	150 000 €	60 000 €	100 000 €	110 000 €
TOTAL AP	410 000 €	350 000 €	60 000 €	300 000 €	110 000 €



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 10 novembre 2016

Commission : Politiques territoriales et Europe

Objet : Politiques territoriales : modification de subvention accordée au titre du "Programme d'Équipement Départemental" (PED)

Dossier suivi par Ingénierie départementale - Appui aux collectivités

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU la délibération n°CP_12_333 du 30 mars 2012 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°800 intitulé "Politiques territoriales : modification de subvention accordée au titre du "Programme d'Équipement Départemental" (PED)" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE

Approuve la modification, au titre de l'opération «PED 2012» , du projet de la commune de Pont de Montvert - Sud Mont Lozère (Saint Maurice de Ventalon) validé le 30 mars 2012, comme suit :

Au lieu de lire :

Bénéficiaire	Opération	Dépense subventionnable TTC	Subvention allouée
Commune de Pont de Montvert – Sud Mont Lozère	Acquisition d'un tractopelle	12 000,00 €	6 000,00 €

Lire :

Bénéficiaire	Opération	Dépense subventionnable TTC	Subvention allouée
Commune de Pont de Montvert – Sud Mont Lozère	Acquisition de matériels	12 000,00 €	6 000,00 €

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_16_284 de la Commission Permanente du 10 novembre 2016 : rapport n°800 "Politiques territoriales : modification de subvention accordée au titre du "Programme d'Equipement Départemental" (PED)".

Conformément à notre règlement départemental qui s'inscrit dans la compétence de la Solidarité Territoriale, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation la modification suivante :

Au titre de l'opération «PED 2012», le projet décrit ci-dessous :

Lors de la commission permanente du 30 mars 2012, nous avons alloué à la commune de Pont de Montvert - Sud Mont Lozère (Saint Maurice de Ventalon), une subvention de 6 000 € en faveur de l'opération suivante :

Nature de l'opération : acquisition d'un tractopelle

Dépense subventionnable : 12 000 € TTC

Subvention : 6 000 €

Le Maire sollicite la modification de l'intitulé du projet.

Si vous en êtes d'accord :

Au lieu de lire :

Bénéficiaire	Projet	Dépense retenue TTC	Aide allouée	Date de la décision
Commune de Pont de Montvert – Sud Mont Lozère	Acquisition d'un tractopelle	12 000,00 €	6 000,00 €	30/03/2012

Il convient de lire :

Bénéficiaire	Projet	Dépense retenue TTC	Aide allouée
Commune de Pont de Montvert – Sud Mont Lozère	Acquisition de matériels	12 000,00 €	6 000,00 €

Cette modification n'engendre pas d'incidences financières.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 10 novembre 2016

Commission : Politiques territoriales et Europe

Objet : Politiques territoriales : modification d'une affectation au titre du programme 2012 en faveur des loisirs, aménagements de villages et équipements des communes

Dossier suivi par Ingénierie départementale - Appui aux collectivités

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU la délibération CP_12-634 du 29 juin 2012 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°801 intitulé "Politiques territoriales : modification d'une affectation au titre du programme 2012 en faveur des loisirs, aménagements de villages et équipements des communes" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE

Approuve la modification, au titre de l'opération «Aménagements de village 2012», du projet de la commune de Prévencières validé le 29 juin 2012, comme suit :

Au lieu de lire :

Bénéficiaires	Opération	Dépense subventionnable	Subvention allouée
Commune de Prévencières	Aménagement de la place d'Alzons	87 100,00 €	43 550,00 €

Lire :

Bénéficiaires	Opération	Dépense subventionnable	Subvention allouée
Commune de Prévencières	Aménagement de la place d'Alzons	72 881,00 €	36 442,00 €
	Réhabilitation de la toiture de la mairie *	39 620,00 €	7 108,00 €

* en complément de la subvention de 7 700 € allouée au titre des contrats

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_16_285 de la Commission Permanente du 10 novembre 2016 : rapport n°801 "Politiques territoriales : modification d'une affectation au titre du programme 2012 en faveur des loisirs, aménagements de villages et équipements des communes".

Lors de sa réunion en date du 29 juin 2012, la commission permanente a accordé une subvention de 43 550 € en faveur de la commune de Prévencières pour l'aménagement de la place d'Alzons sur une dépense subventionnable de 87 100 € HT. Cette opération a été réalisée à la baisse et il reste un reliquat de 7 108 €.

Comme convenu lors de la négociation des contrats et suite au courrier parvenu à mes services le 23 septembre 2016, Monsieur le Maire de Prévencières a sollicité le report de ce reliquat de crédits sur l'opération de réhabilitation de la toiture de la mairie dont le coût est estimé à 39 620 € HT en complément de la subvention de 7 700 € allouée au titre des contrats.

Cette dernière serait donc financée dans les conditions suivantes :

Coût des travaux HT :	39 620,00 €
Subvention DETR obtenue (40 %) :	15 848,00 €
Subvention Département votée au titre des contrats (19,43 %) :	7 700,00 €
Reliquat de subvention 2012 (17,94 %)	7 108,00 €
Autofinancement (22,62 %) :	8 964,00 €

La subvention totale est de 14 808 € (soit 37,4%). Le taux de 40 %, maximum du Département possible au titre des aménagements de villages, est respecté. Je vous propose de modifier l'affectation au titre de l'année 2012 dans les conditions suivantes :

Au lieu de lire :

Bénéficiaires	Opération	Dépense subventionnable	Subvention allouée
Commune de Prévencières	Aménagement de la place d'Alzons	87 100,00 €	43 550,00 €

Lire :

Bénéficiaires	Opération	Dépense subventionnable	Subvention allouée
Commune de Prévencières	Aménagement de la place d'Alzons	72 881,00 €	36 442,00 €
Commune de Prévencières	Réhabilitation de la toiture de la mairie	39 620,00 €	7 108,00 €

Je vous demande de bien vouloir délibérer sur cette proposition de modification.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 10 novembre 2016

Commission : Politiques territoriales et Europe

Objet : Politiques territoriales : subventions au titre du programme inondations à affecter sur l'autorisation de programme correspondante

Dossier suivi par Ingénierie départementale - Appui aux collectivités

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU les articles L 1111-10 et L 3212-3 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CG_13_5120 du 20 décembre 2013 approuvant le règlement général d'attribution des subventions ;

VU la délibération n°CD_16_1028 du 25 février 2016 approuvant la politique « territoriale » 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1026 du 25 février 2016 votant le budget primitif 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1050 du 17 juin 2016 faisant état des autorisations de programme antérieures et des autorisations de programme 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1033 du 14 avril 2016 votant la décision modificative n°1 et la délibération n°CD_16_1051 du 17 juin 2016 votant la décision modificative n°2 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°802 intitulé "Politiques territoriales : subventions au titre du programme inondations à affecter sur l'autorisation de programme correspondante" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Affecte un crédit de 12 085,00 €, à imputer au chapitre 916 au titre de l'opération « Inondations 2016 » sur l'autorisation de programme correspondante, en faveur des projets de remise en état suite aux dégâts provoqués par les inondations d'octobre 2015 pour 4 communes, d'après le tableau ci-joint.

ARTICLE 2

Précise que :

- la participation du Département s'élève à 10 % de la dépense éligible et vient en complément des participations de l'État et de la Région ;
- ce financement relève de la compétence partagée « solidarité territoriale ».

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_16_286 de la Commission Permanente du 10 novembre 2016 : rapport n°802 "Politiques territoriales : subventions au titre du programme inondations à affecter sur l'autorisation de programme correspondante".

Un dispositif a été mis en place pour faire face aux demandes présentées par les collectivités pour la remise en état des dégâts provoqués par les événements climatiques notamment les inondations de novembre 2014 et de 2015.

La participation du Département s'élève à 10 % de la dépense éligible en complément de l'Etat et de la Région.

Ce financement reste possible suite à la loi NOTRe, s'inscrivant dans le cadre de la compétence "Solidarité territoriale".

Lors du vote du Budget Primitif 2016, l'opération "Inondations 2016" a été prévue sur le chapitre 916-BC, pour un montant prévisionnel de 200 000 € au titre de l'autorisation de programme 2016 "Evènements climatiques".

Au regard des affectations déjà réalisées sur cette opération, les crédits prévisionnels disponibles à ce jour sont de 122 495 €.

Les aides de la Région ne sont pas connues à ce jour, les dossiers sont en cours d'instruction.

Je vous propose de procéder aux **affectations de subventions en faveur des projets concernant les dégâts provoqués par les inondations d'octobre 2015** décrits dans le tableau en annexe au présent rapport.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande d'approuver, **l'affectation d'un montant de crédits de 12 085 €**, au titre de l'opération "Inondations 2016" sur l'autorisation de programme "Evènements climatiques" en faveur des projets décrits en annexe.

Le montant des crédits disponibles prévisionnels pour affectations sur l'opération 2016 "Inondations" s'élèvera à 110 410 €.

INONDATIONS

PROPOSITIONS D'AFFECTATIONS DE SUBVENTION A LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 NOVEMBRE 2016

Bénéficiaire	Dossier	Montant de la base subventionnable HT	Subvention Etat proposée	Montant proposé Département (arrondi)	Autofinancement + Région
Commune du COLLET DE DEZE	Remise en état des dégâts provoqués par les inondations d'octobre 2015	85 733,00	25 746,55	8 573,00	51 413,45
Commune de MOISSAC VALLEE FRANCAISE	Remise en état des dégâts provoqués par les inondations d'octobre 2015	12 068,00	2 413,70	1 207,00	10 861,00
Commune de SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE	Remise en état des dégâts provoqués par les inondations d'octobre 2015	16 264,00	3 252,80	1 626,00	14 638,00
Commune Du PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE	Remise en état des dégâts provoqués par les inondations d'octobre 2015 à Saint Maurice de Ventalon	6 790,00	1 358,10	679,00	6 111,00
TOTAL		120 855,00	32 771,15	12 085,00	83 023,45



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 10 novembre 2016

Commission : Politiques territoriales et Europe

Objet : Animation locale : subventions au titre du Plan d'Équipement Départemental (PED) fonctionnement

Dossier suivi par Ressources Humaines, Assemblées, Finances - Affaires financières et Assemblées

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU l'article L 1611-4 et L 3212-3, L 3231-3-1 et R 3231 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CG_13_5120 du 20 décembre 2013 approuvant le règlement général d'attribution des subventions ;

VU la délibération n°CD_16_1024 du 25 février 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1026 du 25 février 2016 votant le budget primitif 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1033 du 14 avril 2016 votant la décision modificative n°1 et la délibération n°CD_16_1051 du 17 juin 2016 votant la décision modificative n°2 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°803 intitulé "Animation locale : subventions au titre du Plan d'Équipement Départemental (PED) fonctionnement" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU les modifications faites en séance ;

VU la non-participation au débat et au vote de Régine BOURGADE ;

ARTICLE 1

Approuve, au titre du programme 2016 «PED fonctionnement », les attributions de subvention pour un montant total de 136 389,00 € sur les chapitres 930-931-932-933-935-937-938 et 939 répartis sur les cantons ci-après en faveur des divers projets, récapitulés dans l'annexe jointe :

CANTON	Subventions allouées
Aumont Aubrac	673,00 €
La Canourgue	25 084,00 €
Chirac	5 200,00 €
Le Collet de Dèze	12 736,00 €
Florac	6 800,00 €
Marvejols	10 012,00 €
Mende 1 et Mende 2	35 665,00 €
Saint Alban sur Limagnole	11 966,00 €
Saint Chély d'Apcher	27 858,00 €
Saint Étienne du Valdonnez	395,00 €

ARTICLE 2

Précise que ces financements relèvent des compétences partagées « sports, culture, patrimoine, éducation populaire, jeunesse et tourisme ».

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_16_287 de la Commission Permanente du 10 novembre 2016 : rapport n°803 "Animation locale : subventions au titre du Plan d'Équipement Départemental (PED) fonctionnement".

Lors du vote du budget primitif 2016, **un crédit de 900 000 € a été voté pour le programme 2016«PED fonctionnement »** sur les chapitres 930-931-932-933-935-937-938 et 939. Je vous propose de procéder à de nouvelles attributions de subvention réparties sur les cantons suivants, en faveur des divers projets, récapitulés dans l'annexe jointe.

CANTON	Crédits votés	Déjà individualisé	Propositions d'individualisations de ce jour	Restera à individualiser
Aumont Aubrac	71 023 €	70 350 €	673 €	0 €
La Canourgue	77 284 €	52 200 €	25 084 €	0 €
Chirac	58 330 €	53 130 €	5 200 €	0 €
Le Collet de Dèze	90 136 €	77 400 €	12 736 €	0 €
Florac	73 614 €	64 550 €	6 800 €	2 264 €
Grandrieu	53 869 €	53 869 €	0 €	0 €
Langogne	60 456 €	60 456 €	0 €	0 €
Marvejols	59 912 €	49 900 €	10 012 €	0 €
Mende 1 et Mende 2	118 815 €	83 150 €	35 665 €	0 €
Saint Alban sur Limagnole	71 816 €	59 850 €	11 966 €	0 €
Saint Chély d'Apcher	61 358 €	33 500 €	27 858 €	0 €
Saint Étienne du Valdonnez	103 387 €	102 992 €	395 €	0 €
TOTAL	900 000 €	761 347 €	136 389 €	2 264 €

Ces financements relèvent des compétences partagées « sports, culture, patrimoine, éducation populaire, jeunesse et tourisme ».

ANNEXE RAPPORT DU 10 NOVEMBRE 2016

CANTONS	ASSOCIATIONS	OBJET SUBVENTION	MONTANTS	IMPUTATION BUDGETAIRE
AUMONT AUBRAC	Association Bourrée de Paris	Fonctionnement	200 €	933-311/6574
	Centre régional d'entrainement Athlétisme St Chély d'Apcher	Fonctionnement	223 €	933-32/6574
	Association NADA	Fonctionnement	250 €	935-58/6574
AUMONT AUBRAC SOMME			673 €	
LA CANOURGUE	Amicale des sapeurs pompiers de La Canourgue	Fonctionnement	350 €	931-12/6574
	FSE collège Sport et Nature de La Canourgue	Fonctionnement	4 900 €	932-221/6574
	AMAPACA école des Sources La Canourgue	Fonctionnement	1 250 €	933-311/6574.5
	Comité des fêtes de Canilhac	Fonctionnement	250 €	933-311/6574.5
	Comité des fêtes de La Canourgue	Fonctionnement	1 500 €	933-311/6574.5
	Comité des fêtes de la Capelle	Fonctionnement	600 €	933-311/6574.5
	Commerçants et artisans de La Canourgue	Fonctionnement	650 €	933-311/6574.5
	La Faute à Voltaire	Fonctionnement	700 €	933-311/6574.5
	Les Amis de la Bibliothèque	Fonctionnement	150 €	933-311/6574.5
	Les Amis du jumelage avec Gaïberg	Fonctionnement	500 €	933-311/6574.5
	Patchwork d'Olt La Canourgue	Fonctionnement	200 €	933-311/6574.5
	Comité des fêtes des Vignes	Fonctionnement	700 €	933-311/6574.5
	Chalen	Fonctionnement	2 500 €	933-311/6574.5
	Basket Canourguais	Fonctionnement	250 €	933-32/6574
	Canoé Kayak Vallée du Lot	Fonctionnement	484 €	933-32/6574
	Club de l'Urugne gymnastique	Fonctionnement	250 €	933-32/6574
	Golf club des Gorges du Tarn	Fonctionnement	250 €	933-32/6574
	L'Étrier Canourguais	Fonctionnement	200 €	933-32/6574
	La Boule Canourguaise	Fonctionnement	750 €	933-32/6574
	Les Archers du Gévaudan	Fonctionnement	200 €	933-32/6574

	Lou passejaires randonnée	Fonctionnement	250 €	933-32/6574
	UGSEL	Fonctionnement	150 €	933-32/6574
	X-sports La Canourgue	Fonctionnement	350 €	933-32/6574
	Aquagym Masegros	Fonctionnement	300 €	933-32/6574
	AS St Georges de Lévéjac	Fonctionnement	1 500 €	933-32/6574
	Club de l'age d'Or La Canourgue	Fonctionnement	250 €	935-53/6574
	ALSH centre de loisirs Osca	Fonctionnement	250 €	935-58/6574
	Cupidon	Fonctionnement	800 €	935-58/6574
	Familiale La Canourgue et son secteur	Fonctionnement	200 €	935-58/6574
	Promotion de la santé de la Vallée Causse	Fonctionnement	750 €	935-58/6574
	FSE UPP Pierre Delmas	Fonctionnement	1 300 €	935-58/6574
	OTI Cévennes Gorges du Tarn	Fonctionnement	1 500 €	935-58/6574
	Syndicat des Trufficulteurs	Fonctionnement	850 €	939-928/6574.5
	LA CANOURGUE SOMME		25 084 €	
CHIRAC	Photo club la Colagne	Fonctionnement	600 €	933-311/6574
	Comité des fêtes de Chirac	Fonctionnement	500 €	933-311/6574
	Anim'Barjac – foyer rural	Fonctionnement	2 000 €	933-311/6574
	Comité des fêtes de Balsièges	Fonctionnement	300 €	933-311/6574
	Association Barjacoise gym volontaire	Fonctionnement	500 €	933-32/6574
	Chemin d'Urbain V	Fonctionnement	500 €	933-32/6574
	Montrodat Treck	Organisation 9ème vétathlon	500 €	933-32/6574
	Ensemble contre le Cancer	33 heures contre le Cancer	300 €	935-58/6574
	CHIRAC SOMME		5 200 €	
LE COLLET DE DEZE	Promotion St Andéol de Clerguemort	Fonctionnement	500 €	935-53/6574
	Au Bord du Gardon	Fonctionnement	500 €	935-53/6574

	Foyer Socio Éducatif collège de St Étienne Vallée Fse	Fonctionnement	236 €	935-53/6574
	Lou Valat	Fonctionnement	3 000 €	935-58/6574
	Le Tout petit festival	Fonctionnement	4 000 €	935-58/6574
	Les Amis du Bienheureux Pape Urbain V	Fonctionnement	1 000 €	935-58/6574
	APE école de Vébron	Fonctionnement	800 €	935-58/6574
	Comité des fêtes Le Collet de Dèze	Fonctionnement	1 500 €	935-58/6574
	ATCC	Fonctionnement	1 000 €	935-58/6574
	La Vallonguaise	Fonctionnement	200 €	937-738/6574
LE COLLET DE DEZE			12 736 €	
SOMME				
FLORAC	Amicale des Anciens pompiers de Lozère	Fonctionnement	500 €	931-12/6574
	Union départementale des Sapeurs Pompiers de la Lozère	Soutien à l'opération « rencontre des anciens sapeurs pompiers du Sud-Méditerranée à Florac »	1 200 €	931-12/6574
	Association Connaissance et Partage	Projet d'observatoire des étoiles du Causse Méjean à Hielzas	2 000 €	933-311/6574
	Comité des fêtes de Meyreuis	Fonctionnement	600 €	933-311/6574
	Association Meyrueis – Musette	Fonctionnement	300 €	933-311/6574
	Association « Causse et Galop »	Activités équestres	1 500 €	933-32/6574
	Association le Méjean	Fonctionnement	700 €	939-91/6574.5
Au lieu de lire (CP du 22 juillet 2016)	Coopérative scolaire de l'école primaire publique du Rozier	Fonctionnement	1 200 €	932-221/6574
Lire	Association Familiale du Rozier et ses environs	Fonctionnement	1 200 €	932-221/6574
FLORAC SOMME			6 800 €	
LANGOGNE	FSE collège Marthe Dupeyron	Subvention annulée à la demande de Monsieur PALPACUER	-453 €	932-221/6574

	Association Happyculture	Fonctionnement	453 €	939-94/6574
LANGOGNE SOMME			0 €	
MARVEJOLS	OGEC Ste Famille	Fonctionnement	1 000 €	935-58/6574
	Association Bécassiers de Lozère	Organisation congrès bécassiers	2 000 €	935-58/6574
	Arts de Ville	Dynamiser le coeur de ville	1 400 €	935-58/6574
	Promotion et valorisation du vivre en Gévaudan	Promotion, animation, lien social	3 000 €	935-58/6574
	LEAP Terres Nouvelles	Ovimpiades Régionales	2 612 €	935-58/6574
MARVEJOLS SOMME			10 012,00	
MENDE 1 – MENDE 2	Mende Auto Passion	Fonctionnement	500 €	933-311/6574
	Fête des peuples Lozère	Organisation de la Fête des peuples	500 €	933-311/6574
	Les Gazelles Olympiques école de Chabrits	Fonctionnement	600 €	932-221/6574
	Association Tout en Vrac	Fonctionnement	400 €	935-53/6574
	Centre Omnisports Lozère	Fonctionnement	5 000 €	935-58/6574
	Mende Volley Ball	Fonctionnement	9 000 €	935-58/6574
	Accueil des villes françaises	Fonctionnement	1 000 €	935-58/6574
	Comité des fêtes de Mende	Fonctionnement	5 000 €	935-58/6574
	Mend'Arts	Fonctionnement	1 000 €	935-58/6574
	Rugby Club Mende Lozère	Fonctionnement	5 000 €	935-58/6574
	APE école Jeanne d'Arc Mende	Fonctionnement	2 000 €	935-58/6574
	Épicerie solidaire Mende	Fonctionnement	2 000 €	935-58/6574
	Secours populaire Français comité de Mende	Fonctionnement	1 000 €	935-58/6574
	Comité départemental des médaillés de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif Lozère	Fonctionnement	1 000 €	935-58/6574
	Noël des Mamans	Fonctionnement	900 €	935-58/6574

	Association la Traverse	Fonctionnement	765 €	935-58/6574
MENDE 1 – MENDE 2 SOMME			35 665 €	
SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE	Amicale des Sapeurs pompiers de St Alban	Fonctionnement	516 €	931-12/6574
	Amicale des Sapeurs pompiers Serverette	Fonctionnement	400 €	931-12/6574
	Rieutort Animation	Fonctionnement	1 050 €	933-311/6574
	La Chaze Racine et Traditions	Fonctionnement	350 €	933-311/6574
	OT St Alban	Fonctionnement	800 €	933-311/6574
	comité des fêtes de St Denis en Margeride	Fonctionnement	500 €	933-311/6574
	Patrimoine & Traditions Serverette	Fonctionnement	800 €	933-311/6574
	Harmonie Haute Lozère	Fonctionnement	500 €	933-311/6574
	Association du Vieux Château de Randon	Fonctionnement	300 €	933-312/6574
	ENL	Fonctionnement	1 000 €	933-32/6574
	Les Robins des Bois en Margeride	Fonctionnement	350 €	933-32/6574
	Gym club Barraban	Fonctionnement	300 €	933-32/6574
	Enduro Racing	Fonctionnement	700 €	933-32/6574
	Délégation Départementale de Foot Lozère	Fonctionnement	400 €	933-32/6574
	Ainés ruraux « la Fontanaise »	Fonctionnement	400 €	935-53/6574
	OGEC St Fereol	Fonctionnement	1 000 €	935-58/6574
	Rencontres et Partages Lozériens	Fonctionnement	400 €	935-58/6574
	Épicerie solidaire Mende	Fonctionnement	500 €	935-58/6574
	Du Bois Joli	Fonctionnement	800 €	935-58/6574
	Société de chasse Estables	Fonctionnement	300 €	939-928/6574
	Société de chasse St Privat	Fonctionnement	300 €	939-928/6574
	Société de chasse des Laubies	Fonctionnement	300 €	939-928/6574
SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE SOMME			11 966 €	
SAINT CHELY D'APCHER	APE école de la Garde	Fonctionnement	500 €	932-221/6574

	Comité des fêtes St Pierre le Vieux	Fonctionnement	850 €	933-311/6574
	Association Randonnée Gourmande	Fonctionnement	1 000 €	933-311/6574
	Les Archers Barraban	Fonctionnement	500 €	933-32/6574
	HBNL	Fonctionnement	1 000 €	933-32/6574
	Amicale des Sapeurs pompiers de St Chély	Fonctionnement	10 000 €	935-58/6574
	OCCE La Garde	Fonctionnement	1 000 €	935-58/6574
	Cercle des plongeurs d'Atlantie	Fonctionnement	2 000 €	935-58/6574
	Gévaudan modélisme	Fonctionnement	1 800 €	935-58/6574
	La Croix Rouge Française St Chély	Fonctionnement	500 €	935-58/6574
	ENL	Fonctionnement	1 000 €	935-58/6574
	Rugby Club Haut Gévaudan	Fonctionnement	1 000 €	935-58/6574
	Les Écuries d'Arlequin	Fonctionnement	600 €	935-58/6574
	Cercle des nageurs d'Atlantie	Fonctionnement	600 €	935-58/6574
	Centre régional d'entraînement Athlétisme St Chély d'Apcher	Fonctionnement	500 €	935-58/6574
	OGEC école Ste Marie	Fonctionnement	1 000 €	935-58/6574
	Sections sportives Sacré Coeur	Fonctionnement	1 000 €	935-58/6574
	Association André Coindre	Fonctionnement	1 000 €	935-58/6574
	Société de chasse St Hubert	Fonctionnement	300 €	939-928/6574
	Sidi Brahim	Fonctionnement	500 €	939-928/6574
	Association usagers de l'abattoir	Fonctionnement	1 000 €	939-928/6574.5
	Association des maires ruraux de Lozère	Fonctionnement	208 €	939-93/6574.5
	<u>SAINT CHELY D'APCHER SOMME</u>		<u>27 858 €</u>	
SAINT ETIENNE DU VALDONNEZ	Valdo RAID	4L Trophy 20ème édition du 16 au 26 février 2017	395 €	935-58/6574
Au lieu de lire (CP du 17 juin 2016)	APPMA Pont de Montvert	Fonctionnement	400 €	939-928/6574
Lire (suite à fusion)	APPMA la Floracoise	Fonctionnement	400 €	939-928/6574
<u>SAINT ETIENNE DU VALDONNEZ SOMME</u>			<u>395 €</u>	

	<u>TOTAL</u>		<u>136 389 €</u>	
--	--------------	--	------------------	--



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 10 novembre 2016

Commission : Politiques territoriales et Europe

Objet : Animation locale : individualisations de crédits au titre des subventions diverses finances 2016

Dossier suivi par Ressources Humaines, Assemblées, Finances - Affaires financières et Assemblées

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU l'article L 1611-4 et L 3212-3, L 3231-3-1 et R 3231 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CG_13_5120 du 20 décembre 2013 approuvant le règlement général d'attribution des subventions ;

VU la délibération n°CD_16_1026 du 25 février 2016 votant le budget primitif 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1033 du 14 avril 2016 votant la décision modificative n°1 et la délibération n°CD_16_1051 du 17 juin 2016 votant la décision modificative n°2 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°804 intitulé "Animation locale : individualisations de crédits au titre des subventions diverses finances 2016" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Individualise un crédit de 1 000,00 €, à imputer au chapitre 930-0202 / 6574 au titre du programme "Subventions diverses finances ", comme suit :

Bénéficiaire	Projet	Aide allouée
Union départementale Force Ouvrière Lozère	Fonctionnement 2016	500,00 €
Union départementale CFDT Lozère	Fonctionnement 2016	500,00 €

ARTICLE 2

Précise que ces financements s'inscrivent dans les dispositions de l'article L 3231-3-1 du Code général des collectivités territoriales.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_16_288 de la Commission Permanente du 10 novembre 2016 : rapport n°804 "Animation locale : individualisations de crédits au titre des subventions diverses finances 2016".

Selon les dispositions de l'article L3231-3-1 du Code général des collectivités, les départements peuvent attribuer des subventions de fonctionnement aux structures locales des organisations syndicales représentatives.

Conformément à notre règlement général d'attribution des subventions, je vous propose de procéder à l'individualisation de crédits en faveur des dossiers décrit ci-après, étant précisé qu'il s'agit des seules structures ayant demandé une participation :

Bénéficiaire	Subvention proposée
Union départementale Force Ouvrière Lozère (Secrétaire général : Michel GUIRAL) - Fonctionnement 2016	500,00 €
Union départementale CFDT Lozère (Secrétaire générale: Joëlle MAZEL) - Fonctionnement 2016	500,00 €
TOTAL	1 000,00 €

Si vous en êtes d'accord, je vous propose de procéder à l'individualisation de ces subventions pour un montant total de 1 000 €, à imputer au chapitre 930-0202/6574.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 10 novembre 2016

Commission : Politiques territoriales et Europe

Objet : Attractivité : Participation au Forum de la création d'entreprise

Dossier suivi par Attractivité et développement - Accueil, attractivité

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU la délibération n°CD_16_1026 du 25 février 2016 votant le budget primitif 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1033 du 14 avril 2016 votant la décision modificative n°1 et la délibération n°CD_16_1051 du 17 juin 2016 votant la décision modificative n°2 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°805 intitulé "Attractivité : Participation au Forum de la création d'entreprise" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Approuve la participation du Département de la Lozère, avec les partenaires du réseau Accueil, (CCI Lozère, Lozère Développement, RELANCE) au Forum de la création d'entreprise à Montpellier le 18 novembre prochain.

ARTICLE 2

Précise que le stand nu de 10 m² est proposé à 1 476 € au total, coût à répartir entre les participants soit 492 € pour chaque participant (Département, RELANCE et Lozère Développement).

ARTICLE 3

Individualise un crédit de 492 €, à prélever au chapitre 930-0202/6534, correspondant à la participation à la charge du Département pour la location du stand à payer à la société « AP Média ».

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_16_289 de la Commission Permanente du 10 novembre 2016 : rapport n°805 "Attractivité : Participation au Forum de la création d'entreprise".

Depuis plusieurs années, des partenaires du réseau Accueil participent au Forum de la création d'entreprise à Montpellier (au Corum) : CCI Lozère, Lozère Développement, RELANCE.

Ils font le constat que les contacts rencontrés sur ce salon sont intéressants, notons d'ailleurs que c'est lors de l'édition 2011, que Lozère Développement a approché France Résille.

Les informations clés de l'édition 2015

- 1 500 visiteurs
- provenance géographique : la majorité de l'Hérault
- moyenne d'âge : 38 ans
- près de 60 % des projets dans les secteurs du commerce et du service à la personne
- 85 % des installations envisagées à un an

Communication

- relations presse : Midi Libre, Montpellier direct, Objectif Languedoc, Lettre M, Dynamique entrepreneuriale, etc.
- affichage urbain Montpellier et Agglomération
- conférence de presse
- web et réseaux sociaux

Opportunité pour le territoire

Les exposants sont essentiellement des structures d'accompagnement dans la création d'activités et les territoires sont très peu représentés.

Cela représente une opportunité pour le Département en se positionnant sur cet événement comme un territoire précurseur mettant en avant l'entrée projet de vie dans sa globalité.

Proposition

Les partenaires du réseau Accueil proposent de mutualiser les moyens financiers et humains avec un stand « Lozère Nouvelle Vie ». Lozère Développement et RELANCE se sont portés volontaires pour participer à cet événement. En parallèle, un lien pourrait être fait avec le stand CCI de la région, sur lequel un représentant de la CCI de Lozère (membre du réseau Accueil), réorienterait vers nous les contacts ayant une entrée plutôt territoriale.

Budget et stand

Un stand nu de 10 m² est proposé à 1 476 euros au total, coût à répartir entre les participants ; ce qui ferait un coût de 492 euros pour chaque participant (Département, RELANCE et Lozère Développement). Le stand sera meublé et équipé par les partenaires. Chaque structure prendrait en charge les frais de leurs salariés/agents, en mutualisant également le déplacement.

Le salon se déroule de 9h à 19h le vendredi 18 novembre et l'installation du stand se ferait la veille.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose :

- d'approuver la participation du Département à l'édition 2016 du Forum de la création d'entreprise ;
- d'approuver, **l'individualisation d'un montant de 492 €**, pour la réservation du stand.

Ce montant est à prélever au chapitre 930-023/6188.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 10 novembre 2016

Commission : Politiques territoriales et Europe

Objet : Politiques territoriales : modification du règlement des contrats territoriaux pour la voirie

Dossier suivi par Ingénierie départementale - Appui aux collectivités

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU les articles L 1111-10 et L 3212-3 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CG_14_7109 du 24 novembre 2014 approuvant les modalités de la politique contractuelle départementale 2015-2017 ;

VU la délibération n°CP_15_655 du 27 juillet 2015 approuvant le nouveau règlement, la répartition de l'enveloppe globale et la répartition des enveloppes territoriales ;

VU la délibération n°CP_15_946 du 23 novembre 2015 approuvant les contrats ;

VU les délibérations n°CP_15_945 du 23 novembre 2015 et n°CP_16_095 du 14 avril 2016 approuvant la modification au règlement des contrats ;

VU la délibération n°CD_16_1028 du 25 février 2016 approuvant la politique « territoriale » 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1026 du 25 février 2016 votant le budget primitif 2016 ;

VU la délibération n°CP_16_095 du 14 avril 2016 approuvant la modification au règlement des contrats pour la voirie ;

VU la délibération n°CD_16_1050 du 17 juin 2016 faisant état des autorisations de programme antérieures et des autorisations de programme 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1033 du 14 avril 2016 votant la décision modificative n°1 et la délibération n°CD_16_1051 du 17 juin 2016 votant la décision modificative n°2 ;

VU la délibération n°CP_16_206 du 22 juillet 2016 approuvant la convention territoriale d'exercice concertée "solidarité des territoires" ;

CONSIDÉRANT le rapport n°806 intitulé "Politiques territoriales : modification du règlement des contrats territoriaux pour la voirie" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Décide, concernant la gestion des subventions allouées au titre de la voirie communale, de déroger au règlement général d'attribution des subventions sur les modalités de versement et d'autoriser le paiement du solde ou de la totalité de l'aide dès que le montant des factures arrive au minimum de travaux nécessaires même si la dépense subventionnable initialement votée est supérieure.

ARTICLE 2

Approuve, en conséquence, la nouvelle version de la fiche spécifique relative à la voirie communale intégrée au règlement des contrats territoriaux, telle que jointe.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_16_290 de la Commission Permanente du 10 novembre 2016 : rapport n°806 "Politiques territoriales : modification du règlement des contrats territoriaux pour la voirie".

Lors des réunions en date des 22 mai, 27 juillet et 23 novembre 2015, l'assemblée départementale a arrêté les modalités d'intervention au titre de la politique territoriale et les enveloppes qui y sont consacrées.

Les contrats sur l'ensemble des territoires ont été votés lors de la réunion de la commission permanente en date du 23 novembre 2015 avec la liste des projets retenus et la liste des projets en liste d'attente.

Le 14 avril dernier une modification du règlement en faveur de la voirie a été votée concernant notamment les modalités de versement de la subvention, à savoir :

"Une avance de 50 % sera versée lors de la notification de la subvention et le solde sur présentation de l'ensemble des justificatifs acquittés".

Je vous propose pour le versement du solde de la subvention, dans la mesure où le Département est le seul financeur, de reconduire la pratique qui consistait à verser la totalité de l'aide sous réserve que le montant des factures arrive au minimum de travaux nécessaires même si la dépense initialement votée est plus importante, comme dans les dispositifs PEVC ou PED voirie antérieurs.

Aussi, je vous propose de modifier le règlement des contrats et notamment la fiche spécifique à la voirie communale comme suit :

Modalités de versement :

Une avance de 50 % sera versée lors de la notification de la subvention et le solde sur présentation de l'ensemble des justificatifs acquittés.

"Pour le paiement du solde, les factures fournies doivent atteindre le montant minimum nécessaire pour que la subvention corresponde au taux de 40% même si la dépense votée initialement est plus importante.

Par contre, si ces factures n'atteignent pas ce montant minimum requis, la subvention sera versée à la baisse."

Vous trouverez en annexe la fiche voirie communale modifiée dans ce sens.

VOIRIE COMMUNALE

NATURE DES INVESTISSEMENTS SUBVENTIONNES

- Travaux de maintenance, de gros entretien de la voirie communale,
- Travaux d'aménagement ou de rénovation de la voirie communale,
- Enfouissement des lignes électriques
- Amélioration du réseau routier communal relevant de la section d'investissement des budgets communaux ; ainsi les travaux de petit entretien figurant à la section de fonctionnement ne sont pas éligibles.

SUBVENTION

Le taux de subvention est de 40 % du montant H.T. des travaux

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Le SDEE pourra être directement attributaire de la subvention relative à un programme de voirie confié par une commune ou une communauté de communes. Ceci devra être précisé lors de la contractualisation.

Chaque programme de voirie annuel, pour chaque maître d'ouvrage, donnera lieu à une fiche action dans le contrat.

Lozère Ingénierie accompagnera les collectivités adhérentes dans la définition et le suivi des programmes de voirie annuels.

La voirie communale sera éligible au contrat à compter de 2016.

MODALITES DE VERSEMENT

Une avance de 50 % sera versée lors de la notification de la subvention et le solde sur présentation de l'ensemble des justificatifs acquittés.

Pour le paiement du solde, les factures fournies doivent atteindre le montant minimum nécessaire pour que la subvention corresponde au taux de 40% même si la dépense votée initialement est plus importante.

Par contre, si ces factures n'atteignent pas ce montant minimum requis, la subvention sera versée à la baisse.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 10 novembre 2016

Commission : Politiques territoriales et Europe

Objet : Politiques territoriales : vote des avenants 2016 aux contrats territoriaux

Dossier suivi par Ingénierie départementale - Appui aux collectivités

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU les articles L 1111-10 et L 3212-3 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CG_14_7109 du 24 novembre 2014 approuvant les modalités de la politique contractuelle départementale 2015-2017 ;

VU la délibération n°CP_15_655 du 27 juillet 2015 approuvant le nouveau règlement, la répartition de l'enveloppe globale et la répartition des enveloppes territoriales ;

VU la délibération n°CP_15_946 du 23 novembre 2015 approuvant les contrats ;

VU les délibérations n°CP_15_945 du 23 novembre 2015 et n°CP_16_095 du 14 avril 2016 approuvant la modification au règlement des contrats ;

VU la délibération n°CD_16_1028 du 25 février 2016 approuvant la politique « territoriale » 2016 ;

VU la délibération n°CP_16_095 du 14 avril 2016 approuvant la modification au règlement des contrats pour la voirie ;

VU la délibération n°CD_16_1050 du 17 juin 2016 faisant état des autorisations de programme antérieures et des autorisations de programme 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1033 du 14 avril 2016 votant la décision modificative n°1 et la délibération n°CD_16_1051 du 17 juin 2016 votant la décision modificative n°2 ;

VU la délibération n°CP_16_206 du 22 juillet 2016 approuvant la convention territoriale d'exercice concertée "solidarité des territoires" ;

CONSIDÉRANT le rapport n°807 intitulé "Politiques territoriales : vote des avenants 2016 aux contrats territoriaux" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU la modification apportée en séance ;

VU la non-participation des conseillers départementaux sur les contrats dès lors qu'ils sont concernés en qualité de maire ou adjoint du Conseil municipal, de Président ou de membre du Conseil communautaire ou du syndicat intercommunal concerné, à savoir : Michel THEROND, Eve BREZET, Alain ASTRUC, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Bruno DURAND, Bernard PALPACUER, Laurent SUAOU, Régine BOURGADE, Françoise AMARGER-BRAJON et Denis BERTRAND ;

ARTICLE 1

Approuve les nouvelles maquettes des contrats territoriaux jointes en annexes prenant en compte l'ensemble des modifications intervenues depuis leur signature et notamment :

- la mise à jour des montants de travaux et de subventions pour les dossiers 2016 déjà votés conformément aux affectations réalisées en commission permanente,
- les demandes de modifications présentées par les collectivités (intitulés d'opération, montant des travaux...),
- les réaffectations sur de nouveaux projets en liste d'attente ou non retenus initialement des reliquats de crédits provenant de dossiers affectés à la baisse,

- le financement de nouveaux projets urgents qui n'avaient pas pu être identifiés au moment de la mise en place des avenants grâce à l'enveloppe des travaux exceptionnels.

Pour la voirie :

- la création d'un nouveau dossier en 2017 avec le reste à affecter pour les communes ayant un dossier unique (2016-2017) et pour lesquelles la part de 2016 est déjà affectée,
- le report du reste à affecter est fait sur le dossier 2017 s'il existe, ou la création d'un nouveau dossier correspondant au reste à affecter, pour les communes ayant des dossiers annuels afin d'assurer une équité de traitement avec les collectivités ayant un dossier unique si les affectations 2016 ont été réalisées à la baisse.

ARTICLE 2

Donne un avis favorable, sous réserve du vote de la Décision Modificative n°3, au rephasage de l'enveloppe des contrats de 300 000 € sur l'opération "Travaux exceptionnels" pour la prise en compte d'opérations urgentes intervenues depuis la signature des contrats.

ARTICLE 3

Autorise la signature des avenants aux contrats initiaux, sur la base du modèle d'avenant-type tel que joint en annexe, afin de contractualiser sur ces nouvelles maquettes financières.

ARTICLE 4

Précise que ces financements relèvent de la compétence de promotion des solidarités et de la cohésion territoriale.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_16_291 de la Commission Permanente du 10 novembre 2016 : rapport n°807 "Politiques territoriales : vote des avenants 2016 aux contrats territoriaux".

Le 23 novembre 2015, les contrats territoriaux 2015-2017 ont été approuvés par la Commission Permanente à savoir :

- les enveloppes territoriales, avec la liste des projets retenus,
- le fonds de réserve pour les projets d'envergure départementale pour 8 800 000 € pour les projets suivants : rocade ouest, pont de Quézac, Espace Evenements, Grand Lac de Naussac, château du Tournel, voie verte en Cévennes, Parc à bisons de Ste Eulalie, Opération Grand Site, enfouissement des lignes électriques et centre de traitement des matières de vidanges du Rédoundel,
- le fonds de réserve pour prendre en compte les nouvelles modalités de l'action publique et notamment les appels à projets et les cofinancements de dossiers retenus au programme LEADER

L'enveloppe globale réservée à ces contrats s'élevait à 26 500 000 €.

Depuis la signature de ces contrats, certains projets ont évolué, ont été affectés à la baisse, ont été abandonnés ou ont été financés en totalité par d'autres intervenants.

Pour d'autres projets, les communes ont sollicité la modification de certains dossiers retenus initialement pour la prise en compte de nouveaux dossiers qui se sont avérés plus urgents.

Les nouvelles maquettes de ces contrats jointes en annexes au présent rapport prennent en compte l'ensemble des modifications intervenues depuis la signature des contrats et notamment :

- la mise à jour des montants de travaux et de subventions pour les dossiers 2016 déjà votés conformément aux affectations réalisées en commission permanente,
- les demandes de modifications présentées par les collectivités (intitulés d'opération, montant des travaux...),
- les réaffectations sur de nouveaux projets en liste d'attente ou non retenus initialement des reliquats de crédits provenant de dossiers affectés à la baisse,
- le financement de nouveaux projets urgents qui n'avaient pas pu être identifiés au moment de la mise en place des avenants grâce à l'enveloppe des travaux exceptionnels.

Pour la voirie :

- **pour les communes ayant un dossier unique (2016-2017)** et pour lesquelles la part de 2016 est déjà affectée, la **création d'un nouveau dossier en 2017 avec le reste à affecter,**
- **pour les communes ayant des dossiers annuels** et de telle sorte d'assurer une équité de traitement avec les collectivités ayant un dossier unique, si les affectations 2016 ont été réalisées à la baisse, **le report du reste à affecter est fait sur le dossier 2017** s'il existe, ou création d'un nouveau dossier correspondant au reste à affecter.

L'ensemble des mises à jour sur la voirie ne change en rien les enveloppes territoriales de voirie et évite des transferts de collectivités à collectivités.

Par ailleurs, je propose **un rephasage de l'enveloppe des contrats de 300 000 € sur l'opération "Travaux exceptionnels"** lors du vote de la Décision Modificative n°3 qui sera votée ce jour pour la prise en compte d'opérations urgentes intervenues depuis la signature des contrats.

Par ailleurs, les régularisations budgétaires qui découlent de l'ensemble de ces modifications sont également prévues à la Décision Modificative n°3.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose :

- **d'approuver les nouvelles maquettes de ces contrats jointes en annexes au présent rapport,**

Délibération n°CP_16_291

- **m'autoriser à signer les avenants aux contrats initiaux sur la base du modèle d'avenant-type tel que joint en annexe, afin de contractualiser sur ces nouvelles maquettes financières.**

Je vous demande de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces propositions.

Contrat Hautes Terres

	Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention prévisionnel Département
Projets retenus au contrat et actualisations au titre de l'avenant 2016							
AEP Assainissement							
	Commune de ARZENC D'APCHER	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013166	Mise en conformité des captages AEP	61 700,00	16 844,00	27,30%
	Commune de BRION	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013168	Réseaux AEP et EU du village de Reyrac	236 000,00	41 111,00	17,42%
	Commune de BRION	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013170	Assainissement du village des Levades	57 120,00	8 568,00	15,00%
	Commune de SAINT JUERY	Travaux Exceptionnels	00013172	Réhabilitation d'un bassin de réception d'une source	4 172,00	2 086,00	50,00%
	SIAEP de Rû de Fontbelle	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013791	Mise en conformité des captages	59 500,00	17 136,00	28,80%
Cadre de vie							
	Communauté de communes des Hautes Terres	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011467	Aménagement du cabinet médical de Fournels	109 500,00	21 900,00	20,00%
	Commune de ALBARET LE COMTAL	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011982	Aménagement du village d'Albaret le Bas	194 644,00	68 125,00	35,00%
	Commune de BRION	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012512	Aménagement du village de Reyrac	24 100,00	9 640,00	40,00%
	Commune de BRION	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013148	Accessibilité des bâtiments publics	5 000,00	1 500,00	30,00%
	Commune de BRION	Monuments Historiques et Patrimoine	00011719	Restauration de la fontaine et du métier à ferrer de Carroc et réhabilitation du four des Levades	32 317,00	5 000,00	15,47%

	Commune de CHAUCHAILLES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013150	Aménagement du village de Chauchaillettes	45 673,00	20 553,00	45,00%
	Commune de CHAUCHAILLES	Monuments Historiques et Patrimoine	00013139	Rénovation de la fontaine de Salecrux	26 125,00	10 450,00	40,00%
	Commune de CHAUCHAILLES	Monuments Historiques et Patrimoine	00015779	Changement de la chaudière de l'église	47 160,00	14 148,00	30,00%
	Commune de FOURNELS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013153	Aménagement de la place de l'église	19 085,00	6 680,00	35,00%
	Commune de LA FAGE MONTIVERNOUX	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012419	Rénovation du chauffage d'un gîte communal	27 800,00	12 510,00	45,00%
	Commune de LA FAGE MONTIVERNOUX	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012519	Remise en état d'un pont sur la Bedaule	8 445,00	2 533,00	29,99%
	Commune de LA FAGE MONTIVERNOUX	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012520	Aménagement du villages des Fours	66 730,00	30 029,00	45,00%
	Commune de NOALHAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012514	Aménagement du village des Escures	24 200,00	9 680,00	40,00%
	Commune de SAINT JUERY	Travaux Exceptionnels	00015786	Aménagement de la cour du bâtiment de l'ancienne école	12 757,00	4 465,00	35,00%
	Commune de SAINT LAURENT DE VEYRES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013158	Aménagement du village de Saint Laurent de Veyres	312 600,00	125 040,00	40,00%
	Commune de TERMES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012269	Réhabilitation du pont desservant le village du Cheylard	20 670,00	8 280,00	40,06%
	Commune de TERMES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012381	Aménagement de la salle des fêtes (tranche 1)	32 295,00	12 918,00	40,00%
Service et vie quotidienne							
	Communauté de communes des Hautes Terres	Equipements pour la Maîtrise des Déchets	00013130	Mise aux normes et aménagement de la déchèterie de Fournels	101 000,00	20 200,00	20,00%
Urbanisme, logement accueil							
	Commune de SAINT JUERY	Travaux Exceptionnels	00013164	Rénovation du bâtiment de l'ancienne école en logement	10 716,00	5 358,00	50,00%
					Annexe à la délibération CP_16_291 du 10/11/2016		

Voirie							
	Commune de ALBARET LE COMTAL	Voirie Communale	00013888	Travaux de voirie communale	12 500,00	5 000,00	40,00%
	Commune de ARZENC D'APCHER	Voirie Communale	00012115	Réfection du chemin de Villaret-Courbepeyre	12 772,00	5 109,00	40,00%
	Commune de ARZENC D'APCHER	Voirie Communale	00013131	Béton sur la voirie	47 520,00	19 008,00	40,00%
	Commune de BRION	Voirie Communale	00013133	Programme de voirie 2016	15 645,00	6 000,00	38,35%
	Commune de BRION	Voirie Communale	00013134	Programme de voirie 2017	20 000,00	8 000,00	40,00%
	Commune de BRION	Voirie Communale	00013135	Aménagement de la voie nouvelle de la carrière à la limite de Grandvals (La Brugère) et du chemin rural d'Ussels vers le Cheylaret	76 429,00	30 571,00	40,00%
	Commune de CHAUCHAILLES	Voirie Communale	00013136	Programme de voirie 2016	51 026,00	18 000,00	35,28%
	Commune de FOURNELS	Voirie Communale	00013895	Travaux de voirie communale	25 000,00	10 000,00	40,00%
	Commune de LA FAGE MONTIVERNOUX	Voirie Communale	00013896	Travaux de voirie communale	54 112,00	16 363,00	30,24%
	Commune de NOALHAC	Voirie Communale	00013137	Réfection de la route de Bouvals	80 260,00	32 104,00	40,00%
	Commune de TERMES	Voirie Communale	00013897	Travaux de voirie communale	12 500,00	5 000,00	40,00%
Projets inscrits sur la liste d'attente							
Cadre de vie							
	Commune de TERMES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013948	Aménagement de la salle des fêtes (tranche 2)	117 705,00	0,00	0,00%

Contrat Apcher, Margeride, Aubrac

	Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention prévisionnel Département
Projets retenus au contrat et actualisations au titre de l'avenant 2016							
AEP Assainissement							
	Commune de RIMEIZE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012929	Régularisation foncière de la mise aux normes des captages d'eau potable	24 000,00	4 800,00	20,00%
	Commune de RIMEIZE	Travaux Exceptionnels	00013879	Mise en conformité des captages d'eau potable et des ouvrages annexes associés	118 320,00	35 000,00	29,58%
Cadre de vie							
	Commune de BLAVIGNAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013176	Aménagement du village de la Vaissière noire	147 162,00	51 507,00	35,00%
	Commune de SAINT CHELY D'APCHER	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00010709	Aménagement du grand foirail	399 628,00	179 832,00	45,00%
	Commune de SAINT CHELY D'APCHER	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011327	Aménagement de l'avenue Pierre Pignide à l'entrée sud de Saint Chély d'Apcher	391 825,00	176 321,00	45,00%
Service et vie quotidienne							
	Commune de RIMEIZE	Ecoles Publiques Primaires	00012034	Rénovation énergétique de l'école publique	190 334,00	57 100,00	30,00%
Voirie							
	Commune de BLAVIGNAC	Voirie Communale	00013174	Travaux de voirie communale 2017	60 000,00	18 230,00	30,38%

	Commune de RIMEIZE	Voirie Communale	00012923	Réfection de la voirie communale	206 000,00	62 755,00	30,46%
	Commune de RIMEIZE	Voirie Communale	00012924	Travaux de réfection de la voirie communale	41 309,00	12 394,00	30,00%
MONTANT A REMOBILISER EN 2017						2 340,00	
Projets inscrits sur la liste d'attente							
Cadre de vie							
	Commune de BLAVIGNAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012918	Mise en accessibilité des bâtiments communaux	37 900,00	0,00	0,00%
	Commune de RIMEIZE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012925	Mise aux normes de l'éclairage public	42 564,00	0,00	0,00%
	Commune de SAINT CHELY D'APCHER	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012931	Aménagement de la traversée de Saint Chély (phase 2)	390 990,00	0,00	0,00%
	Commune de SAINT CHELY D'APCHER	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013180	Rénovation thermique et mise aux normes d'accessibilité de la mairie	1 192 920,00	0,00	0,00%

Contrat Terres d'Apcher

	Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention prévisionnel Département
Projets retenus au contrat et actualisations au titre de l'avenant 2016							
AEP Assainissement							
	Commune de ALBARET SAINTE MARIE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013294	Diagnostic du réseau EU et raccordement de la station d'Albaret	48 405,00	9 681,00	20,00%
	Commune de CHAULHAC	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013309	Régularisation des captages (phase enquête publique)	12 319,00	2 464,00	20,00%
	Commune de CHAULHAC	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00016028	Régularisation des captages	6 639,00	1 953,00	29,42%
	Commune de FONTANS	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012902	Clôture des captages AEP communaux	45 000,00	13 500,00	30,00%
	Commune de LAJO	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012915	Assainissement du hameau de l'Estival	117 525,00	11 753,00	10,00%
	Commune de LE MALZIEU FORAIN	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013306	AEP de la Vialette	91 770,00	9 177,00	10,00%
	Commune de LE MALZIEU VILLE	Fonds de Réserve	00013308	Réduction des fuites d'eaux sur les réseaux de la route de Saint Alban	50 000,00	15 000,00	30,00%
	Commune de LES MONTS VERTS	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013647	Réseaux et station d'épuration du Bacon	183 117,00	27 467,00	15,00%
	SIAEP de Rû de Fontbelle	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013297	Mise en conformité des captages	307 451,00	37 483,00	12,19%
Cadre de vie							
	Commune de CHAULHAC	Travaux Exceptionnels	00015566	Construction d'un auvent attenant à la salle communale	19 258,00	5 406,00	28,07%

	Commune de JULIANGES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013287	Réfection de la toiture du gîte	31 386,00	12 554,00	40,00%
	Commune de JULIANGES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013782	Réfection de la toiture de la mairie	29 994,00	11 997,00	40,00%
	Commune de LAJO	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012290	Aménagement du hameau de l'Estival	185 000,00	50 000,00	27,03%
	Commune de LE MALZIEU FORAIN	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013313	Aménagement du village des Couffours bas (tranche 1)	210 390,00	28 050,00	13,33%
	Commune de LE MALZIEU VILLE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013314	Aménagement de la route de Saint Alban	179 296,00	60 000,00	33,46%
	Commune de LES BESSONS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012291	Aménagement de la mairie	44 925,00	4 500,00	10,02%
	Commune de LES MONTS VERTS	Monuments Historiques et Patrimoine	00011442	Réfection de la toiture de l'église de Berc	75 471,00	37 735,00	50,00%
	Commune de PAULHAC EN MARGERIDE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012896	Aménagement de la nouvelle mairie	104 300,00	41 720,00	40,00%
	Commune de PAULHAC EN MARGERIDE	Travaux Exceptionnels	00015780	Aménagement de la nouvelle mairie (complément pour honoraires)	9 500,00	3 800,00	40,00%
	Commune de PRUNIERES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013747	Extension d'un entrepôt communal	88 268,00	30 894,00	35,00%
	Commune de SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00010088	Restauration des anciennes dépendances des bâtiments agricoles de la ferme Vincens	116 465,00	46 586,00	40,00%
	Commune de SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012284	Restructuration de l'espace polyvalent Christian Boulet (1ère tranche)	600 000,00	95 800,00	15,97%
	Commune de SAINT LEGER DU MALZIEU	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013327	Aménagement de village de la Vaissière	150 000,00	52 500,00	35,00%
	Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012885	Réhabilitation de l'espace socio-culturel et de la mairie (tranche 1)	550 000,00	55 000,00	10,00%
	Commune de SAINT PRIVAT DU FAU	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00010946	Mise aux normes et accessibilité de la salle communale avec extension et création d'un espace socio-culturel	341 300,00	50 000,00	14,65%

	Commune de SAINTE EULALIE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013331	Aménagement du village de Ferluget	134 343,00	36 331,00	27,04%
	Commune de SERVERETTE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011731	Amélioration de l'accessibilité des services communaux	12 276,00	3 683,00	30,00%
Développement Economique - Agriculture et tourisme							
	Commune de SERVERETTE	Projets Touristiques Structurants	00013259	Amélioration du camping	60 098,00	18 029,00	30,00%
Urbanisme, logement accueil							
	Commune de ALBARET SAINTE MARIE	Logement	00007560	Réhabilitation du logement de l'ancien presbytère	20 000,00	10 000,00	50,00%
	Commune de LA FAGE SAINT JULIEN	Logement	00011015	Aménagement de deux logements dans l'ancienne mairie	121 819,00	20 000,00	16,42%
	Commune de LES BESSONS	Logement	00012909	Aménagement de logements dans l'ancienne mairie (1ère tranche : 1 logement)	132 761,00	10 000,00	7,53%
Voirie							
	Commune de ALBARET SAINTE MARIE	Voirie Communale	00013266	Travaux de voirie communale	113 603,00	28 330,00	24,94%
	Commune de CHAULHAC	Voirie Communale	00012903	Travaux de voirie communale	14 864,00	5 237,00	35,23%
	Commune de FONTANS	Voirie Communale	00012897	Programme de voirie communale 2016	52 259,00	19 639,00	37,58%
	Commune de FONTANS	Voirie Communale	00012898	Programme de voirie communale 2017	49 097,00	19 639,00	40,00%
	Commune de JULIANGES	Voirie Communale	00013269	Travaux de voirie communale 2016	35 950,00	3 936,00	10,95%
	Commune de JULIANGES	Voirie Communale	00013270	Travaux de voirie communale 2017	35 950,00	10 393,00	28,91%

	Commune de LA FAGE SAINT JULIEN	Voirie Communale	00013272	Travaux de voirie communale 2016	52 370,00	20 948,00	40,00%
	Commune de LA FAGE SAINT JULIEN	Voirie Communale	00013273	Travaux de voirie communale 2017	52 370,00	20 948,00	40,00%
	Commune de LA FAGE SAINT JULIEN	Voirie Communale	00013752	Programme de réfection de la voirie communale non revêtue 2016	19 639,00	7 855,00	40,00%
	Commune de LA FAGE SAINT JULIEN	Voirie Communale	00013753	Programme de réfection de la voirie communale non revêtue 2017	19 639,00	7 855,00	40,00%
	Commune de LAJO	Voirie Communale	00012913	Travaux de voirie communale 2016	54 414,00	19 639,00	36,09%
	Commune de LAJO	Voirie Communale	00012914	Travaux de voirie communale 2017	49 097,00	19 639,00	40,00%
	Commune de LE MALZIEU FORAIN	Voirie Communale	00013274	Reprofilage de la voirie communale	58 317,00	23 327,00	40,00%
	Commune de LE MALZIEU FORAIN	Voirie Communale	00015998	Travaux de voirie communale 2017	8 912,00	3 565,00	40,00%
	Commune de LES BESSONS	Voirie Communale	00012905	Travaux de voirie communale 2016	106 377,00	28 803,00	27,08%
	Commune de LES BESSONS	Voirie Communale	00012906	Travaux de voirie communale 2017	85 101,00	34 040,00	40,00%
	Commune de PRUNIERES	Voirie Communale	00013755	Aménagement d'un chemin communal	29 533,00	11 813,00	40,00%
	Commune de SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE	Voirie Communale	00013754	Travaux de voirie communale 2016	163 088,00	43 642,00	26,76%
	Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	Voirie Communale	00012878	Travaux de voirie sur la route de Vareilles à Ortizet	17 430,00	5 729,00	32,87%
	Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	Voirie Communale	00012882	Travaux de voirie et aménagement de Civeyrac bas	40 776,00	16 311,00	40,00%
	Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	Voirie Communale	00013745	Aménagement de Mazeirac	12 195,00	3 030,00	24,85%

	Commune de SAINT PRIVAT DU FAU	Voirie Communale	00012876	Aménagement de diverses voiries	19 166,67	7 421,00	38,72%
	Commune de SERVERETTE	Voirie Communale	00012912	Travaux de voirie communale 2016	31 683,00	7 901,00	24,94%
MONTANT A REMOBILISER EN 2017						19 078,00	
Projets inscrits sur la liste d'attente							
AEP Assainissement							
	Commune de LA FAGE SAINT JULIEN	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013295	Assainissement, lagunage et réhabilitation de trois stations d'épuration	450 000,00	0,00	0,00%
Cadre de vie							
	Commune de LES MONTS VERTS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013311	Aménagement du village du Bacon	213 807,00	0,00	0,00%
	Commune de SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013750	Travaux d'amélioration de l'espace restauration et de mise aux normes de l'espace cuisine de la Résidence Services	250 000,00	0,00	0,00%

Contrat Aubrac Lozérien

	Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention prévisionnel Département
Projets retenus au contrat et actualisations au titre de l'avenant 2016							
AEP Assainissement							
	Communauté de communes de l'Aubrac Lozérien	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013758	Création d'un SPANC	10 584,00	5 292,00	50,00%
	Commune de RECOULES D'AUBRAC	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013369	Assainissement du village de Recoules d'Aubrac	193 000,00	28 950,00	15,00%
	Commune de RECOULES D'AUBRAC	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013370	Assainissement du lieu dit Escudière	300 000,00	45 000,00	15,00%
Cadre de vie							
	Commune de GRANDVALS	Travaux Exceptionnels	00015781	Travaux urgents à l'église	4 112,00	2 467,00	60,00%
	Commune de MARCHASTEL	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012400	Aménagement du centre bourg de Marchastel	150 000,00	60 000,00	40,00%
	Commune de NASBINALS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013356	Aménagement de village complément foirail (tranche 3)	426 292,00	21 464,00	5,04%
	Commune de NASBINALS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00015113	Projet "Patrimoine et identité de l'Aubrac" sur la place du foirail	52 127,00	20 000,00	38,37%
	Commune de NASBINALS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00015799	Réhabilitation du bâtiment de la poste	100 000,00	40 000,00	40,00%
	Commune de PRINSUEJOLS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013361	Aménagement de la traversée du village	40 257,00	14 400,00	35,77%
	Commune de RECOULES D'AUBRAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013363	Aménagement de village (tranche 1)	132 838,00	53 135,00	40,00%

	Commune de RECOULES D'AUBRAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013364	Aménagement de village (suite aux travaux d'assainissement)	100 000,00	40 000,00	40,00%
	Commune de RECOULES D'AUBRAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00015789	Aménagement du village de Recoules (suite aux travaux d'assainissement) - complément	48 822,00	16 050,00	32,87%
Développement Economique - Agriculture et tourisme							
	Communauté de communes de l'Aubrac Lozèrien	Fonds de Réserve	00015728	Amélioration de la sécurité et du confort des pèlerins de Saint Jacques de Compostelle sur le territoire de l'Aubrac Lozèrien	MONTANT A CONFIRMER		
	Commune de GRANDVALS	Projets Touristiques Structurants	00011164	Remplacement des appareils de chauffage de quatre gîtes	11 366,00	3 410,00	30,00%
Service et vie quotidienne							
	Communauté de communes de l'Aubrac Lozèrien	Equipements pour la Maîtrise des Déchets	00013338	Rénovation de la déchèterie de Nasbinals	135 000,00	27 000,00	20,00%
	Commune de NASBINALS	Petite Enfance	00013336	Aménagement d'une maison des assistantes maternelles (MAM)	194 900,00	36 320,00	18,64%
Urbanisme, logement accueil							
	Commune de GRANDVALS	Travaux Exceptionnels	00015615	Aménagement de 2 logements T2 au dessus du multiple rural	81 566,00	20 000,00	24,52%
	Commune de MARCHASTEL	Logement	00012585	Rénovation du logement de l'ancienne école de Rieurtort d'Aubrac	32 973,00	10 000,00	30,33%
Voirie							
	Commune de GRANDVALS	Voirie Communale	00013346	Rénovation de la route de Bonnechare à la Brugère	38 531,00	15 412,00	40,00%
	Commune de GRANDVALS	Voirie Communale	00015936	Travaux de voirie communale 2017	21 469,00	8 588,00	40,00%
	Commune de MALBOUZON	Voirie Communale	00013340	Rénovation de la voirie : route du Moulin de la Folle	42 220,00	16 779,00	39,74%

	Commune de NASBINALS	Voirie Communale	00013348	Programme de voirie communale	19 261,00	7 704,00	40,00%	
	Commune de NASBINALS	Voirie Communale	00015937	Travaux de voirie communale 2017	20 739,00	8 296,00	40,00%	
	Commune de PRINSUEJOLS	Voirie Communale	00013345	Réfection du mur de soutènement de la voie communale de La Baume	26 000,00	10 400,00	40,00%	
	Commune de RECOULES D'AUBRAC	Voirie Communale	00013349	Programme de voirie communale 2016	36 288,00	14 515,00	40,00%	
	Commune de RECOULES D'AUBRAC	Voirie Communale	00013351	Travaux de voirie communale 2017	63 712,00	25 485,00	40,00%	
	MONTANT A REMOBILISER EN 2017						136,00	
Projets inscrits sur la liste d'attente								
Cadre de vie								
	Commune de NASBINALS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00000655	Construction d'un centre socio-culturel et sportif	1 000 000,00	0,00	0,00%	
	Commune de NASBINALS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013358	Réfection de la toiture de la mairie	100 000,00	0,00	0,00%	
	Commune de RECOULES D'AUBRAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013806	Accessibilité des bâtiments communaux	15 000,00	0,00	0,00%	
	Commune de RECOULES D'AUBRAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013898	Aménagement de village (tranche 2)	272 163,00	0,00	0,00%	

Contrat Terre de Peyre

	Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention prévisionnel Département
Projets retenus au contrat et actualisations au titre de l'avenant 2016							
AEP Assainissement							
	Communauté de communes de la Terre de Peyre	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013382	Mise en place du SPANC	18 816,00	9 408,00	50,00%
	Commune de FAU DE PEYRE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00006500	Création de l'assainissement de Charmals	50 000,00	10 000,00	20,00%
	Commune de JAVOLS	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00008407	Création d'un système d'assainissement sur le village de la Bessière	200 000,00	50 000,00	25,00%
	Commune de SAINT SAUVEUR DE PEYRE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013812	Travaux de protection des captages	192 745,00	55 318,00	28,70%
	Commune de SAINTE COLOMBE DE PEYRE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013388	AEP du Ventoux	22 964,00	2 296,00	10,00%
	Commune de SAINTE COLOMBE DE PEYRE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013389	AEP de Védrinelle	44 000,00	13 200,00	30,00%
	Commune de SAINTE COLOMBE DE PEYRE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013390	Régularisation des captages (travaux)	95 000,00	19 000,00	20,00%
	SIAEP Aumont Aubrac La Chaze de Peyre Javols	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013385	Régularisation des captages (procédures administratives)	21 700,00	4 340,00	20,00%
	SIAEP Aumont Aubrac La Chaze de Peyre Javols	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013811	AEP de la Bessière	28 000,00	8 400,00	30,00%
Cadre de vie							

	Communauté de communes de la Terre de Peyre	Fonds de Réserve	00015296	Amélioration de la sécurité et du confort des pèlerins sur le territoire de la Terre de Peyre	MONTANT A CONFIRMER		
	Commune de AUMONT AUBRAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013378	Création d'un terrain multisports	60 000,00	18 000,00	30,00%
	Commune de FAU DE PEYRE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011042	Aménagement du hameau de Charmals	256 695,00	102 678,00	40,00%
	Commune de FAU DE PEYRE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012390	Aménagement du village des Salèles (tranche 1)	118 816,00	30 671,00	25,81%
	Commune de FAU DE PEYRE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013957	Aménagement du village des Salèles (tranche 2)	118 816,00	11 318,00	9,53%
	Commune de JAVOLS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00009391	Aménagement du village de la Bessière	240 000,00	96 000,00	40,00%
	Commune de JAVOLS	Monuments Historiques et Patrimoine	00010594	Restauration de divers petits patrimoines de la commune	26 106,00	13 053,00	50,00%
	Commune de LA CHAZE DE PEYRE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013379	Aménagement de la salle polyvalente (accessibilité)	10 154,00	3 046,00	30,00%
	Commune de LA CHAZE DE PEYRE	Monuments Historiques et Patrimoine	00012523	Restauration du fours de la Chaze et Lasbros	23 374,00	7 012,00	30,00%
Urbanisme, logement accueil							
	Commune de FAU DE PEYRE	Logement	00009570	Travaux de réhabilitation du logement au rez de chaussée de l'ancienne école de Beaugard	37 543,00	6 280,00	16,73%
	Commune de SAINTE COLOMBE DE PEYRE	Logement	00013381	Rénovation d'un logement au Ventouzet	102 000,00	10 000,00	9,80%
Voirie							
	Communauté de communes de la Terre de Peyre	Voirie Communale	00013375	Entretien de la voirie communale 2016	231 516,00	72 045,00	31,12%
	Communauté de communes de la Terre de Peyre	Voirie Communale	00013376	Entretien de la voirie communale 2017	180 000,00	72 000,00	40,00%

Projets inscrits sur la liste d'attente							
AEP Assainissement							
	SIAEP Aumont Aubrac La Chaze de Peyre Javols	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013387	Captage de Foun del Rat (travaux et acquisition)	310 000,00	0,00	0,00%
Cadre de vie							
	Commune de FAU DE PEYRE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012389	Aménagement des Salhens	282 633,00	0,00	0,00%
	Commune de SAINT SAUVEUR DE PEYRE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012522	Réfection du court de tennis	33 190,00	0,00	0,00%

Contrat Gévaudan

	Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention prévisionnel Département
Projets retenus au contrat et actualisations au titre de l'avenant 2016							
AEP Assainissement							
	Communauté de communes du Gévaudan	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012847	Travaux de mise en conformité des captages (tranche 1)	120 000,00	36 000,00	30,00%
	Communauté de communes du Gévaudan	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012854	Mise en place d'un service "AEP" administratif dans le cadre du transfert de compétences	44 250,00	22 125,00	50,00%
	Commune de BOURGS SUR COLAGNE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012784	Assainissement des rues Colonel Crespin et Vachery à Chirac	57 271,00	16 036,00	28,00%
	Commune de BOURGS SUR COLAGNE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013785	Aménagement de la traversée RD 809 tranche 1 au Monastier (réseaux AEP assainissement)	25 000,00	7 500,00	30,00%
	Commune de BOURGS SUR COLAGNE	Fonds de Réserve	00016107	Réfection des réseaux AEP des rues Colonel Crespin et quartier de la Vachery à Chirac	408 391,00	122 517,00	30,00%
	Commune de GABRIAS	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013814	Régularisation administrative des captages (phase 1)	33 400,00	3 340,00	10,00%
	Commune de MONTRODAT	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00015025	AEP de Péjas La Barthe	57 019,00	18 769,00	32,92%
	Commune de SAINT LAURENT DE MURET	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013431	Régularisation des captages (phase enquête publique)	10 900,00	2 180,00	20,00%
	Commune de SAINT LAURENT DE MURET	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00016018	Régularisation des captages	43 800,00	12 917,00	29,49%
	Commune de SAINT LEGER DE PEYRE	Travaux pour la Gestion Intégrée des Cours d'Eau	00012842	PAPI Bassin du Lot - Etude hydraulique pré-opérationnelle de l'impact de l'éperon rocheux en rive gauche de la Colagne à Saint Léger de Peyre	20 000,00	2 000,00	10,00%

	Entente Vallée du Lot	Travaux pour la Gestion Intégrée des Cours d'Eau	00013315	PAPI d'intention Bassin du Lot - Etude de mise en place d'un SAL sur le bassin versant de la Colagne et du Bramont	20 000,00	2 000,00	10,00%
	Syndicat Mixte du bassin du Lot amont et du bassin du Dourdou de Conques	Travaux pour la Gestion Intégrée des Cours d'Eau	00013316	Plan pluriannuel de gestion du Lot et de ses affluents (Tranche 2)	78 414,00	7 841,00	10,00%
	Syndicat Mixte du bassin du Lot amont et du bassin du Dourdou de Conques	Travaux pour la Gestion Intégrée des Cours d'Eau	00015361	Plan pluriannuel de gestion du Lot et de ses affluents (Tranches 3 et 4)	74 615,00	7 462,00	10,00%
Cadre de vie							
	Communauté de communes du Gévaudan	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011460	Restauration des ponts du Grenier, de Ginestoux et du Moulin de la Besserette	106 289,00	21 258,00	20,00%
	Communauté de communes du Gévaudan	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013398	Construction de locaux techniques eau et assainissement	432 000,00	60 000,00	13,89%
	Commune de ANTRENAS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012388	Equipement de la cuisine de la salle des fêtes	12 866,00	4 503,00	35,00%
	Commune de BOURGS SUR COLAGNE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00010940	Réhabilitation du rez de chaussée et des garages de la résidence Roussel pour la revitalisation du coeur de village du Monastier	582 333,00	26 000,00	4,46%
	Commune de BOURGS SUR COLAGNE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012777	Aménagement des rues Colonel Crespin et Vachery et des quartiers de Coudéna, La Vignasse, Les Alduisses et coeur du village	622 652,00	198 782,00	31,93%
	Commune de BOURGS SUR COLAGNE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013411	Aménagement de la traversée du Monastier (1ère tranche)	153 102,00	61 241,00	40,00%
	Commune de BOURGS SUR COLAGNE	Travaux Exceptionnels	00013905	Aménagement des rues Colonel Crespin et Vachery et des quartiers de Coudéna, La Vignasse, Les Alduisses et coeur du village	622 652,00	12 680,00	2,04%
	Commune de BOURGS SUR COLAGNE	Travaux Exceptionnels	00013906	Aménagement de la traversée du Monastier (1ère tranche) complément	31 697,00	12 679,00	40,00%
	Commune de GABRIAS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012836	Mise aux normes d'accessibilité et agrandissement de la salle des fêtes	180 000,00	63 000,00	35,00%
	Commune de GREZES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013408	Aménagement de village	90 920,00	31 822,00	35,00%

	Commune de GREZES	Monuments Historiques et Patrimoine	00013400	Restauration du petit patrimoine	11 500,00	1 217,00	10,58%
	Commune de MONTRODAT	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013415	Agrandissement du garage communal	50 000,00	3 889,00	7,78%
	Commune de MONTRODAT	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013416	Aménagement d'une aire de jeux, espace d'accueil et de loisirs	14 698,00	4 409,00	30,00%
	Commune de PALHERS	Monuments Historiques et Patrimoine	00012772	Restauration de la chapelle de Brugers	122 980,00	49 192,00	40,00%
	Commune de PALHERS	Travaux Exceptionnels	00013972	Mise aux normes d'accessibilité de bâtiments publics	12 159,00	3 648,00	30,00%
	Commune de RECOULES DE FUMAS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012283	Aménagement du village des Cayres	21 855,00	7 649,00	35,00%
	Commune de RECOULES DE FUMAS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013419	Aménagement du village de Faybesse	17 460,00	6 111,00	35,00%
	Commune de SAINT BONNET DE CHIRAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013422	Aménagement du village des Bories	13 712,00	4 799,00	35,00%
	Commune de SAINT BONNET DE CHIRAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013911	Acquisitions foncières	20 000,00	7 000,00	35,00%
	Commune de SAINT LEGER DE PEYRE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012840	Travaux d'aménagement d'annexes techniques au garage communal	29 800,00	4 400,00	14,77%
	Commune de SAINT LEGER DE PEYRE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012841	Aménagement de la placette "Olivier Alle"	47 726,00	16 704,00	35,00%
	Commune de SAINT LEGER DE PEYRE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013783	Voie piétonne en centre bourg de Saint Léger de Peyre	42 676,00	11 319,00	26,52%
	Commune de SAINT LEGER DE PEYRE	Travaux Exceptionnels	00015782	Travaux d'aménagement d'annexes techniques au garage communal	29 800,00	1 600,00	5,37%
Service et vie quotidienne							
	Commune de LE BUISSON	Ecoles Publiques Primaires	00012785	Aménagement de l'école	26 382,00	7 915,00	30,00%

Urbanisme, logement accueil							
	Commune de ANTRENAS	Logement	00012835	Restauration du logement de l'école	80 053,00	10 000,00	12,49%
	Commune de SAINT BONNET DE CHIRAC	Logement	00013426	Réhabilitation d'un logement	20 000,00	10 000,00	50,00%
Voirie							
	Communauté de communes du Gévaudan	Voirie Communale	00013395	Voirie d'intérêt communautaire 2016	590 528,00	118 500,00	20,07%
	Communauté de communes du Gévaudan	Voirie Communale	00013396	Voirie d'intérêt communautaire 2017	296 250,00	118 500,00	40,00%
MONTANT A REMOBILISER EN 2017						3 858,00	
Projets inscrits sur la liste d'attente							
Cadre de vie							
	Commune de SAINT LAURENT DE MURET	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013425	Agrandissement du garage communal	85 579,00	0,00	0,00%

Contrat Aubrac, Lot, Causse

	Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention prévisionnel Département
Projets retenus au contrat et actualisations au titre de l'avenant 2016							
AEP Assainissement							
	Commune de BANASSAC-CANILHAC	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012026	Travaux de réfection de la canalisation AEP du hameau du Viala à Banassac	8 886,00	2 666,00	30,00%
	Commune de BANASSAC-CANILHAC	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013483	Régularisation des captages - travaux à Canilhac	37 026,00	8 000,00	21,61%
	Commune de LA CANOURGUE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013488	Amélioration du réseau AEP de Busses	125 000,00	37 500,00	30,00%
	Commune de LA CANOURGUE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013491	Protection des captages	40 000,00	12 000,00	30,00%
	Commune de LA CANOURGUE	Fonds de Réserve	00015777	Renouvellement du réseau AEP de Montjézieu	MONTANT A CONFIRMER		
	Commune de LA CANOURGUE	Travaux pour la Gestion Intégrée des Cours d'Eau	00013318	PAPI : étude du risque inondation dans le centre ville de la Canourgue	20 000,00	2 000,00	10,00%
	Commune de LES HERMAUX	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013494	Régularisation des captages	13 800,00	4 140,00	30,00%
	Commune de LES SALCES	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013496	Assainissement du village du Fromental (réseaux EU et EP)	116 000,00	17 400,00	15,00%
	Commune de LES SALCES	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013497	Construction d'une station d'épuration au village des Salces et du Fromental	84 000,00	12 600,00	15,00%
	Commune de SAINT SATURNIN	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00011712	Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement	8 500,00	2 550,00	30,00%

	Commune de SAINT SATURNIN	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013498	Protection des captages d'alimentation en eau - régularisation administrative	9 500,00	1 900,00	20,00%
	Commune de TRELANS	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013500	Régularisation des captages du Faou	8 707,00	2 525,00	29,00%
	Syndicat Mixte du bassin du Lot amont et du bassin du Dourdou de Conques	Travaux pour la Gestion Intégrée des Cours d'Eau	00013319	Programme pluriannuel de gestion du Lot et de ses affluents (Tranche 2)	44 122,00	4 412,00	10,00%
	Syndicat Mixte du bassin du Lot amont et du bassin du Dourdou de Conques	Travaux pour la Gestion Intégrée des Cours d'Eau	00015364	Programme pluriannuel de gestion du Lot et de ses affluents (Tranches 3 et 4)	74 961,00	7 496,00	10,00%
Cadre de vie							
	Communauté de communes Aubrac Lot Causse	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011534	Rénovation des équipements sportifs	31 600,00	12 640,00	40,00%
	Communauté de communes Aubrac Lot Causse	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011986	Rénovation du pont de Ginestoux	36 114,00	7 223,00	20,00%
	Communauté de communes Aubrac Lot Causse	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012635	Mise aux normes de l'accessibilité du dojo, du gymnase et du stade de La Mothe	46 500,00	8 107,00	17,43%
	Commune de BANASSAC-CANILHAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012521	Mise en accessibilité des bâtiments communaux de Banassac	18 000,00	5 400,00	30,00%
	Commune de LA CANOURGUE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012142	Mise en conformité et en accessibilité du stand de tir de Fontjulien	53 000,00	15 900,00	30,00%
	Commune de LA CANOURGUE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012146	Extension et réhabilitation de la structure artificielle d'escalade du centre OSCA (phase 1)	68 070,00	6 591,00	9,68%
	Commune de LA CANOURGUE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013461	Mise en accessibilité des bâtiments communaux	150 000,00	45 000,00	30,00%
	Commune de LA CANOURGUE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013465	Mise en oeuvre d'un plan de circulation	160 000,00	32 000,00	20,00%
	Commune de LA CANOURGUE	Monuments Historiques et Patrimoine	00010931	Réfection des façades et des abords de l'église d'Auxillac	95 000,00	38 000,00	40,00%
	Commune de LA TIEULE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012637	Extension - Mise aux normes de la mairie (tranche 1)	145 000,00	58 000,00	40,00%

	Commune de LA TIEULE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012638	Mise aux normes de l'accessibilité de l'église de La Tieule	8 218,00	3 287,00	40,00%
	Commune de LAVAL DU TARN	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012382	Aménagement du village de Montredon	15 000,00	6 000,00	40,00%
	Commune de LAVAL DU TARN	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013469	Création d'une mairie avec salle multifonction	429 847,00	64 923,00	15,10%
	Commune de LES HERMAUX	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012282	Aménagement de villages des Hermaux, du Villaret et de la Fabriguette	57 000,00	22 800,00	40,00%
	Commune de LES SALCES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012639	Enfouissement des réseaux secs au village de Fromental	36 277,00	12 664,00	34,91%
	Commune de LES SALCES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012641	Aménagement de l'accessibilité de l'église	9 956,00	2 987,00	30,00%
	Commune de SAINT GERMAIN DU TEIL	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00010930	Aménagement du village du Pouget	116 465,00	46 586,00	40,00%
	Commune de SAINT GERMAIN DU TEIL	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013809	Création d'une garderie périscolaire (phase 1)	70 900,00	21 270,00	30,00%
	Commune de SAINT GERMAIN DU TEIL	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013961	Création d'une garderie périscolaire (phase 2)	54 210,00	11 400,00	21,03%
	Commune de SAINT PIERRE DE NOGARET	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012644	Mise aux normes de l'accessibilité de la mairie	57 687,00	16 322,00	28,29%
	Commune de SAINT PIERRE DE NOGARET	Monuments Historiques et Patrimoine	00012642	Réfection de l'église du Besset et installation campanaire	26 792,00	10 000,00	37,32%
	Commune de SAINT SATURNIN	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012645	Rénovation de l'ancienne école en salle communale	18 705,00	7 482,00	40,00%
	Commune de TRELANS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012649	Mise aux normes de l'accessibilité de la mairie	9 630,00	2 889,00	30,00%
	Commune de TRELANS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013478	Aménagement d'un quai de déchargement	27 337,00	4 000,00	14,63%
	Service et vie quotidienne						

	Communauté de communes Aubrac Lot Causse	Petite enfance	00012632	Renouvellement du mobilier de la structure d'accueil multi-accueil	7 404,00	3 243,00	43,80%
	Commune de SAINT GERMAIN DU TEIL	Petite enfance	00013435	Création d'une maison des assistantes maternelles	375 330,00	33 000,00	8,79%
	Syndicat Intercommunal Aubrac-Colagne	Equipements pour la Maîtrise des Déchets	00013436	Rénovation de la déchèterie de Saint Germain du Teil	110 000,00	22 000,00	20,00%
Urbanisme, logement accueil							
	Commune de LA TIEULE	Logement	00013963	Aménagement d'un logement	20 000,00	8 000,00	40,00%
Voirie							
	Communauté de communes Aubrac Lot Causse	Voirie Communale	00013438	Programme de voirie communale 2016	267 872,00	95 002,00	35,47%
	Communauté de communes Aubrac Lot Causse	Voirie Communale	00013439	Programme de voirie communale 2017	237 505,00	95 002,00	40,00%
	Commune de LA CANOURGUE	Voirie Communale	00013444	Programme de voirie communale 2016	68 392,00	26 028,00	38,06%
	Commune de LA CANOURGUE	Voirie Communale	00013445	Programme de voirie communale 2017	65 070,00	26 028,00	40,00%
	Commune de LAVAL DU TARN	Voirie Communale	00013442	Programme de voirie communale 2016	14 248,00	4 880,00	34,25%
	Commune de LAVAL DU TARN	Voirie Communale	00013443	Programme de voirie communale 2017	12 200,00	4 880,00	40,00%
	Commune de LES HERMAUX	Voirie Communale	00013959	Programme de voirie communale 2017	16 608,00	6 643,00	40,00%
	Commune de TRELANS	Voirie Communale	00013447	Elargissement de la route de Plagnes	21 580,00	7 021,00	32,53%
MONTANT A REMOBILISER EN 2017						126,00	

Projets inscrits sur la liste d'attente							
AEP Assainissement							
	Commune de LA CANOURGUE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013485	Assainissement de Busses	305 000,00	0,00	0,00%
Cadre de vie							
	Commune de SAINT GERMAIN DU TEIL	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013477	Halle couverte de pétanque	175 000,00	0,00	0,00%

Contrat Causse du Massegros

	Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention prévisionnel Département
Projets retenus au contrat et actualisations au titre de l'avenant 2016							
AEP Assainissement							
	SIAEP du Causse du Massegros	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00008752	Amélioration de l'alimentation en eau potable du village de la Pigière	221 150,00	66 345,00	30,00%
	SIAEP du Causse du Massegros	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013525	Equiperment du nouveau forage et raccordement sur le réseau existant du Cirque des Baumes (1ère phase)	65 000,00	19 500,00	30,00%
	SIAEP du Causse Méjean	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013528	Alimentation du village de la Caxe sur la commune des Vignes	50 000,00	15 000,00	30,00%
Cadre de vie							
	Communauté de communes du Causse du Massegros	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011974	Valorisation touristique du Cirque des Baumes et amélioration des conditions d'accès aux sports nature par l'aménagement de toilettes sèches et d'une borne d'appel d'urgence	215 000,00	25 919,00	12,06%
	Commune de LES VIGNES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013515	Aménagement du village de la Caxe	32 275,00	1 455,00	4,51%
	Commune de SAINT GEORGES DE LEVEJAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012378	Rénovation de la salle des fêtes (accessibilité, rénovation, cuisine)	40 000,00	14 000,00	35,00%
	Commune de SAINT GEORGES DE LEVEJAC	Monuments Historiques et Patrimoine	00012379	Rénovation de l'église (1ère phase)	14 048,00	7 024,00	50,00%
	Commune de SAINT ROME DE DOLAN	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013520	Mise aux normes et rénovation des sanitaires du camping	68 391,00	13 678,00	20,00%

Développement Economique - Agriculture et tourisme							
	Commune de LES VIGNES	Projets Touristiques Structurants	00013503	Mise à niveau du village de vacances	15 627,00	4 688,00	30,00%
	Commune de SAINT GEORGES DE LEVEJAC	Projets Touristiques Structurants	00013501	Rénovation des gîtes communaux (1ère phase)	8 050,00	2 100,00	26,09%
Service et vie quotidienne							
	Communauté de communes du Causse du Masségros	Equipements pour la Maîtrise des Déchets	00013505	Rénovation de la déchèterie de Saint Georges de Lévéjac	196 000,00	19 600,00	10,00%
	Commune de LE MASSEGROS	Ecoles Publiques Primaires	00010091	Construction d'un groupe scolaire	1 380 000,00	205 131,00	14,86%
Voirie							
	Communauté de communes du Causse du Masségros	Voirie Communale	00013506	Programme de voirie communale 2016	138 885,00	47 608,00	34,28%
	Communauté de communes du Causse du Masségros	Voirie Communale	00013507	Programme de voirie communale 2017	119 020,00	47 608,00	40,00%
	Commune de LE RECOUX	Voirie Communale	00013518	Réfection du chemin rural au Tensonnieu	13 269,00	3 981,00	30,00%
Projets inscrits sur la liste d'attente							
AEP Assainissement							
	SIAEP du Causse du Masségros	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013933	Equipement du nouveau forage et raccordement sur le réseau existant du Cirque des Baumes (2ème phase)	30 267,00	0,00	0,00%
Cadre de vie							
	Commune de LE MASSEGROS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013510	Travaux d'aménagement de village (voies piétonnières, aménagements d'espaces verts, ...)	172 400,00	0,00	0,00%

	Commune de LES VIGNES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013513	Aménagement de la rue du Grillon	22 163,00	0,00	0,00%
	Commune de SAINT GEORGES DE LEVEJAC	Monuments Historiques et Patrimoine	00013932	Rénovation de l'église (2ème phase)	25 952,00	0,00	0,00%
Urbanisme, logement accueil							
	Commune de LES VIGNES	Logement	00013524	Mise à niveau de la cuisine et des toilettes du logement de l'ancien presbytère	60 000,00	0,00	0,00%

Contrat Margeride Est

	Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention prévisionnel Département
Projets retenus au contrat et actualisations au titre de l'avenant 2016							
AEP Assainissement							
	Communauté de communes Margeride Est	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013321	Régularisation des captages	80 000,00	16 000,00	20,00%
	Commune de CHAMBON LE CHATEAU	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013326	Traitement des eaux usées (phase 1 étude et acquisition)	50 000,00	10 000,00	20,00%
	Commune de LA PANOUSE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013325	Schéma d'assainissement	30 000,00	6 000,00	20,00%
Cadre de vie							
	Communauté de communes Margeride Est	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012565	Extension de la maison médicale	150 000,00	30 000,00	20,00%
	Commune de CHAMBON LE CHATEAU	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012138	Réfection de la toiture du Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile	30 167,00	12 067,00	40,00%
	Commune de CHAMBON LE CHATEAU	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012603	Equipement mobilier de la maison du temps libre	4 744,00	1 423,00	30,00%
	Commune de GRANDRIEU	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012568	Acquisition de l'immeuble abritant la poste	75 000,00	11 325,00	15,10%
	Commune de GRANDRIEU	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012571	Aménagement d'un terrain multi-sports et création d'une aire de jeux et de rencontres	120 153,00	24 031,00	20,00%
	Commune de GRANDRIEU	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00015560	Changement de la chaudière et mise en accessibilité de la mairie	9 500,00	3 796,00	39,96%

	Commune de LA PANOUSE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012573	Aménagements des abords du monument aux morts	9 547,00	3 819,00	40,00%
	Commune de LAVAL ATGER	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012447	Mise aux normes de l'éclairage public	14 000,00	4 900,00	35,00%
	Commune de LAVAL ATGER	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012451	Mise aux normes de la mairie	60 000,00	18 000,00	30,00%
	Commune de SAINT BONNET DE MONTAOUX	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00009763	Rénovation et accessibilité de la salle des fêtes de Chapeauroux	172 169,00	60 259,00	35,00%
	Commune de SAINT BONNET DE MONTAOUX	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012435	Achat de mobilier pour la salle des fêtes de Chapeauroux	10 000,00	3 500,00	35,00%
	Commune de SAINT BONNET DE MONTAOUX	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012436	Mise aux normes de l'éclairage public	17 500,00	6 125,00	35,00%
	Commune de SAINT PAUL LE FROID	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011531	Mise aux normes d'accessibilité de la mairie et construction d'un abri de stockage d'inertes pour le déneigement	155 000,00	62 000,00	40,00%
	Commune de SAINT PAUL LE FROID	Monuments Historiques et Patrimoine	00011754	Restauration du four des Combes	12 567,00	6 283,00	50,00%
	Commune de SAINT PAUL LE FROID	Travaux Exceptionnels	00014057	Réfection des fenêtres de l'ancienne école de Brenac	19 210,00	6 700,00	34,88%
	Commune de SAINT SYMPHORIEN	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012478	Enfouissement des réseaux au village d'Ancette	90 076,00	31 527,00	35,00%
	Commune de SAINT SYMPHORIEN	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012479	Enfouissement des réseaux au village de Donaldès	24 052,00	8 418,00	35,00%
	Commune de SAINT SYMPHORIEN	Monuments Historiques et Patrimoine	00013526	Rénovation de l'église de Chams	18 310,00	9 155,00	50,00%
Service et vie quotidienne							
	Communauté de communes Margeride Est	Equipements pour la Maîtrise des Déchets	00013329	Mise en conformité de la déchèterie	189 000,00	37 800,00	20,00%
	Commune de GRANDRIEU	Ecoles Publiques Primaires	00012136	Rénovation thermique de l'école publique	204 786,00	81 914,00	40,00%

Urbanisme, logement accueil							
	Commune de CHAMBON LE CHATEAU	Logement	00013684	Création d'un logement dans l'immeuble de la boulangerie	140 420,00	10 000,00	7,12%
Voirie							
	Commune de CHAMBON LE CHATEAU	Voirie Communale	00013330	Voirie communale 2016-2017	4 867,00	1 947,00	40,00%
	Commune de CHAMBON LE CHATEAU	Voirie Communale	00015985	Travaux de voirie communale 2017	23 245,00	9 298,00	40,00%
	Commune de GRANDRIEU	Voirie Communale	00013347	Programme de voirie 2016-2017	41 271,00	16 508,00	40,00%
	Commune de GRANDRIEU	Voirie Communale	00015990	Travaux de voirie communale 2017	34 491,00	13 797,00	40,00%
	Commune de LA PANOUSE	Voirie Communale	00013350	Programme de voirie 2016-2017	24 633,00	9 853,00	40,00%
	Commune de LA PANOUSE	Voirie Communale	00015986	Travaux de voirie communale 2017	10 907,00	4 363,00	40,00%
	Commune de LAVAL ATGER	Voirie Communale	00013341	Programme de voirie 2016-2017	7 964,00	3 186,00	40,01%
	Commune de LAVAL ATGER	Voirie Communale	00015984	Travaux de voirie communale 2017	14 176,00	5 670,00	40,00%
	Commune de SAINT BONNET DE MONTAOUX	Voirie Communale	00013344	Programme de voirie 2016-2017	23 291,00	9 316,00	40,00%
	Commune de SAINT BONNET DE MONTAOUX	Voirie Communale	00015987	Travaux de voirie communale 2017	15 559,00	6 224,00	40,00%
	Commune de SAINT PAUL LE FROID	Voirie Communale	00013354	Programme de voirie 2016-2017	50 820,00	20 328,00	40,00%
	Commune de SAINT PAUL LE FROID	Voirie Communale	00015989	Travaux de voirie communale 2017	13 202,00	5 281,00	40,00%

	Commune de SAINT SYMPHORIEN	Voirie Communale	00013337	Voirie communale 2016-2017	25 395,00	10 158,00	40,00%
	Commune de SAINT SYMPHORIEN	Voirie Communale	00015988	Travaux de voirie communale 2017	25 057,00	10 023,00	40,00%
Projets inscrits sur la liste d'attente							
Cadre de vie							
	Commune de CHAMBON LE CHATEAU	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013880	Aménagement du fournil de la boulangerie	100 000,00	0,00	0,00%
	Commune de GRANDRIEU	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013916	Rénovation de l'immeuble abritant la poste	59 900,00	0,00	0,00%
	Commune de SAINT PAUL LE FROID	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012575	Aménagement du village des Combes	450 000,00	0,00	0,00%

Contrat Terre de Randon

	Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention prévisionnel Département
Projets retenus au contrat et actualisations au titre de l'avenant 2016							
AEP Assainissement							
	Commune de ESTABLES	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013142	Réfection de l'étanchéité du bassin n°1 du lagunage, vidange des boues et changement de la bâche	15 000,00	7 500,00	50,00%
	Commune de LACHAMP	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013152	Acquisition du foncier et travaux de protection des captages communaux	160 000,00	44 800,00	28,00%
	Commune de RIBENNES	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013156	Travaux de réhabilitation des captages	147 850,00	27 107,00	18,33%
	Commune de RIEUTORT DE RANDON	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013146	AEP et assainissement du hameau de Rieutortet	75 000,00	11 250,00	15,00%
	Commune de RIEUTORT DE RANDON	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013147	Assainissement du village de Vitrolles	200 000,00	30 000,00	15,00%
	Commune de RIEUTORT DE RANDON	Fonds de Réserve	00015111	Renouvellement du réseau du village de Vitrolles	101 850,00	30 555,00	30,00%
	Commune de SAINT DENIS EN MARGERIDE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013160	Protection des captages (phase enquête publique)	11 710,00	2 342,00	20,00%
	Commune de SAINT DENIS EN MARGERIDE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00016043	Protection des captages	45 550,00	13 233,00	29,05%
	Commune de SAINT GAL	Travaux Exceptionnels	00013904	Téléalarme AEP	2 500,00	1 250,00	50,00%
	Commune de SERVIERES	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013161	Protection des captages	46 000,00	2 980,00	6,48%

Cadre de vie							
	Communauté de communes de la Terre de Randon	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012494	Création d'une voie nouvelle	155 000,00	40 864,00	26,36%
	Communauté de communes de la Terre de Randon	Travaux Exceptionnels	00013903	Création d'une voie nouvelle	155 000,00	5 636,00	3,64%
	Commune de LE CHASTEL NOUVEL	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00010681	Construction d'une salle multigénérationnelle	559 000,00	183 656,00	32,85%
	Commune de LES LAUBIES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012399	Mise en accessibilité de la mairie	67 544,00	20 263,00	30,00%
	Commune de RIEUTORT DE RANDON	Monuments Historiques et Patrimoine	00010929	Restauration du four et de la fontaine de la Roche, de la fontaine de Malassagne et du four et des métiers à ferrer du Savigné	49 609,00	24 804,00	50,00%
	Commune de SAINT AMANS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013184	Mise en accessibilité des bâtiments de l'école-mairie	54 280,00	17 724,00	32,65%
Service et vie quotidienne							
	Commune de LE CHASTEL NOUVEL	Ecoles Publiques Primaires	00010210	Agrandissement de l'école publique	375 000,00	91 200,00	24,32%
Urbanisme, logement accueil							
	Commune de SAINT GAL	Logement	00013140	Rénovation du logement de la Manette	87 116,00	10 000,00	11,48%
Voirie							
	Commune de ESTABLES	Voirie Communale	00013111	Programme de voirie 2016-2017	24 894,00	9 958,00	40,00%
	Commune de ESTABLES	Voirie Communale	00015993	Travaux de voirie communale 2017	4 729,00	1 891,00	39,99%
	Commune de LA VILLEDIEU	Voirie Communale	00013117	Programme de voirie 2016-2017	34 388,00	8 000,00	23,26%

	Commune de LACHAMP	Voirie Communale	00013973	Programme de voirie 2016-2017	16 020,00	6 408,00	40,00%
	Commune de LE CHASTEL NOUVEL	Voirie Communale	00013113	Programme de voirie 2016-2017	45 134,00	18 054,00	40,00%
	Commune de LE CHASTEL NOUVEL	Voirie Communale	00015996	Travaux de voirie communale 2017	5 649,00	2 259,00	39,99%
	Commune de LES LAUBIES	Voirie Communale	00013115	Programme de voirie 2016-2017	11 321,00	4 528,00	40,00%
	Commune de LES LAUBIES	Voirie Communale	00016044	Travaux de voirie communale 2017	14 072,00	5 629,00	40,00%
	Commune de RIBENNES	Voirie Communale	00013107	Programme de voirie 2016-2017	13 857,00	5 543,00	40,00%
	Commune de RIBENNES	Voirie Communale	00015994	Travaux de voirie communale 2017	19 998,00	7 999,00	40,00%
	Commune de RIEUTORT DE RANDON	Voirie Communale	00013119	Programme de voirie 2016-2017	60 370,00	24 148,00	40,00%
	Commune de RIEUTORT DE RANDON	Voirie Communale	00015997	Travaux de voirie communale 2017	24 268,00	9 707,00	40,00%
	Commune de SAINT AMANS	Voirie Communale	00013122	Programme de voirie 2016-2017	5 022,00	2 009,00	40,00%
	Commune de SAINT AMANS	Voirie Communale	00015992	Travaux de voirie communale 2017	15 291,00	6 116,00	40,00%
	Commune de SAINT DENIS EN MARGERIDE	Voirie Communale	00013124	Programme de voirie 2016-2017	27 746,00	11 098,00	40,00%
	Commune de SAINT DENIS EN MARGERIDE	Voirie Communale	00015995	Travaux de voirie communale 2017	6 109,00	2 444,00	40,01%
	Commune de SAINT GAL	Voirie Communale	00013109	Programme de voirie 2016-2017	32 494,00	12 000,00	36,93%
	Commune de SERVIERES	Voirie Communale	00013126	Programme de voirie 2016-2017	6 821,00	2 728,00	39,99%

	Commune de SERVIÈRES	Voirie Communale	00016067	Travaux de voirie communale 2017	35 499,00	14 200,00	40,00%
Projets inscrits sur la liste d'attente							
AEP Assainissement							
	Commune de RIEUTORT DE RANDON	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013912	AEP interconnexion Vitrolles Coulagnes Basses	36 480,00	0,00	0,00%
	Commune de SAINT GAL	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013157	Assainissement de Saint Gal	30 000,00	0,00	0,00%
Cadre de vie					920 640,00	0,00	0,00%
	Commune de LACHAMP	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012555	Mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux	12 000,00	0,00	0,00%
	Commune de LE CHATEL NOUVEL	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012560	Rénovation des équipements sportifs communaux	253 000,00	0,00	0,00%
	Commune de LES LAUBIES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012398	Aménagement d'une zone humide à Arifates au lieu-dit "Le Couderc"	43 175,00	0,00	0,00%
	Commune de RIEUTORT DE RANDON	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012534	Aménagement du village de Vitrolles	142 465,00	0,00	0,00%
	Commune de SAINT AMANS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013185	Aménagement de la salle multi-activités	230 000,00	0,00	0,00%
	Commune de SAINT DENIS EN MARGERIDE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013178	Mise en discrétion des réseaux secs au Viala	90 000,00	0,00	0,00%
	Commune de SERVIÈRES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013186	Réfection de la toiture du bâtiment de la Baraque de la Grange	150 000,00	0,00	0,00%
Service et vie quotidienne					149 000,00	0,00	0,00%
	Communauté de communes de la Terre de Randon	Equipements pour la Maîtrise des Déchets	00013128	Mise en conformité de la déchèterie de Rieutort de Randon	149 000,00	0,00	0,00%

Contrat Chateauneuf de Randon

	Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention prévisionnel Département
Projets retenus au contrat et actualisations au titre de l'avenant 2016							
AEP Assainissement							
	Communauté de communes du canton de Chateauneuf de Randon	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013883	Etude de valorisation agricole des boues d'épuration	20 000,00	4 000,00	20,00%
	Commune de ARZENC DE RANDON	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012942	Procédure administrative de régularisation des captages publics	30 000,00	6 000,00	20,00%
	Commune de ARZENC DE RANDON	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00015356	Pose de compteurs généraux	32 043,00	6 983,00	21,79%
	Commune de CHATEAUNEUF DE RANDON	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012968	Amélioration de la ressource en eau du bourg - Etude préalable	18 385,00	3 677,00	20,00%
	Commune de CHATEAUNEUF DE RANDON	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012969	Amélioration de la ressource en eau du bourg - Travaux	65 000,00	32 500,00	50,00%
	Commune de CHAUDEYRAC	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012936	Régularisation des captages	144 150,00	40 939,00	28,40%
	Commune de MONTBEL	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012959	Périmètres de protection des captages (acquisitions foncières et travaux)	128 595,00	25 719,00	20,00%
	Commune de MONTBEL	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012971	Renforcement du réseau AEP de Montbel	51 940,00	5 194,00	10,00%
	Commune de PIERREFICHE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012954	Travaux de mise aux normes des captages	179 300,00	52 110,00	29,06%

Cadre de vie							
	Commune de ARZENC DE RANDON	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012606	Aménagement d'un bâtiment au hameau du Monteil	40 387,00	16 155,00	40,00%
	Commune de ARZENC DE RANDON	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012607	Aménagement du bâtiment communal de La Fage	7 361,00	2 945,00	40,01%
	Commune de ARZENC DE RANDON	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012611	Eclairage public	12 507,00	3 445,00	27,54%
	Commune de ARZENC DE RANDON	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012613	Création d'un abri promeneurs et aménagement de la place	44 607,00	17 843,00	40,00%
	Commune de CHAUDEYRAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012443	Réfection de murets et aménagements de villages	17 134,00	5 997,00	35,00%
	Commune de CHAUDEYRAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012445	Mise aux normes des bâtiments communaux	20 416,00	6 125,00	30,00%
	Commune de MONTBEL	Monuments Historiques et Patrimoine	00011804	Sécurisation des cloches et de la tribune de l'église	14 467,00	7 233,00	50,00%
	Commune de PIERREFICHE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012562	Aménagement de la nouvelle mairie	196 230,00	68 680,00	35,00%
	Commune de SAINT JEAN LA FOUILLOUSE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012950	Réfection de la toiture du logement communal	31 305,00	10 956,00	35,00%
	Commune de SAINT SAUVEUR DE GINESTOUX	Monuments Historiques et Patrimoine	00011167	Réfection de la charpente et de la toiture de l'église	10 159,00	5 079,00	50,00%
	Commune de SAINT SAUVEUR DE GINESTOUX	Monuments Historiques et Patrimoine	00015112	Remise en état de la toiture du clocher de l'église	8 806,00	3 198,00	36,32%
Développement Economique - Agriculture et tourisme							
	Commune de LAUBERT	Projets Touristiques Structurants	00012962	Aménagement du centre d'accueil de La Pontière	8 000,00	2 400,00	30,00%

	Commune de LAUBERT	Projets Touristiques Structurants	00012963	Aménagement du camping municipal La Pontière	26 300,00	7 890,00	30,00%
Service et vie quotidienne							
	Communauté de communes du canton de Chateauneuf de Randon	Petite Enfance	00012605	Construction d'un bâtiment pour y accueillir la crèche existante	554 687,00	109 480,00	19,74%
Voirie							
	Commune de ARZENC DE RANDON	Voirie Communale	00012943	Travaux de voirie communale 2016	39 911,00	9 793,00	24,54%
	Commune de ARZENC DE RANDON	Voirie Communale	00012944	Travaux de voirie communale 2017	24 485,00	9 794,00	40,00%
	Commune de CHATEAUNEUF DE RANDON	Voirie Communale	00012964	Voirie communale 2016	21 656,00	8 230,00	38,00%
	Commune de CHATEAUNEUF DE RANDON	Voirie Communale	00013884	Voirie communale 2017	20 577,00	8 231,00	40,00%
	Commune de CHAUDEYRAC	Voirie Communale	00012940	Programme de voirie 2016	26 194,00	10 477,00	40,00%
	Commune de CHAUDEYRAC	Voirie Communale	00012941	Programme de voirie 2017	26 194,00	10 478,00	40,00%
	Commune de LAUBERT	Voirie Communale	00012952	Voirie communale 2016	6 431,00	2 572,00	39,99%
	Commune de LAUBERT	Voirie Communale	00012953	Voirie communale 2017	35 779,00	14 311,00	40,00%
	Commune de MONTBEL	Voirie Communale	00012946	Travaux de voirie 2017	11 415,00	4 566,00	40,00%
	Commune de MONTBEL	Voirie Communale	00012947	Travaux de voirie 2016	10 354,00	4 142,00	40,00%

	Commune de PIERREFICHE	Voirie Communale	00012956	Voirie communale 2016	13 527,00	5 080,00	37,55%	
	Commune de PIERREFICHE	Voirie Communale	00012957	Voirie communale 2017	12 702,00	5 081,00	40,00%	
	Commune de SAINT JEAN LA FOUILLOUSE	Voirie Communale	00012948	Voirie communale 2016	15 186,00	4 929,00	32,46%	
	Commune de SAINT JEAN LA FOUILLOUSE	Voirie Communale	00012949	Voirie communale 2017	12 324,00	4 930,00	40,00%	
	Commune de SAINT SAUVEUR DE GINESTOUX	Voirie Communale	00012970	Programme de voirie 2017	16 843,00	6 737,00	40,00%	
	Commune de SAINT SAUVEUR DE GINESTOUX	Voirie Communale	00013771	Programme de voirie 2016	23 353,00	6 737,00	28,85%	
	MONTANT A REMOBILISER EN 2017						9 192,00	
Projets inscrits sur la liste d'attente								
Cadre de vie								
	Commune de ARZENC DE RANDON	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012610	Réfection du mur de soutènement à la Ligeys	8 115,00	0,00	0,00%	
	Commune de LAUBERT	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012553	Mise aux normes d'accessibilité des bâtiments recevant du public	14 000,00	0,00	0,00%	
Service et vie quotidienne								
	SICTOM des Hauts Plateaux	Equipements pour la Maîtrise des Déchets	00013770	Mise au normes de la déchèterie de Chateauneuf	174 000,00	0,00	0,00%	

Contrat Haut Allier

	Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention prévisionnel Département
Projets retenus au contrat et actualisations au titre de l'avenant 2016							
AEP Assainissement							
	Commune de AUROUX	Travaux Exceptionnels	00014976	Renouvellement réseau AEP du village d'Auroux	22 338,00	6 701,00	30,00%
	Commune de CHEYLARD L'EVEQUE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013016	Assainissement du bourg (hors station d'épuration)	360 000,00	126 000,00	35,00%
	Commune de LUC	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013017	Travaux de protection des captages d'eau potable - Aspect foncier	23 000,00	2 300,00	10,00%
	Commune de ROCLES	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013043	Protection des captages	37 426,00	10 779,00	28,80%
	Commune de SAINT FLOUR DE MERCOIRE	Travaux Exceptionnels	00013015	Réfection de l'étanchéité du réservoir des Choisinets	14 895,00	4 469,00	30,00%
	SIE de La Clamouse	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013045	Mise en place d'un circulateur sur l'antenne des Braux	25 242,00	12 621,00	50,00%
	SIE de La Clamouse	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013046	Poste de relevage de Chastanier	5 000,00	2 500,00	50,00%
Cadre de vie							
	Communauté de communes du Haut Allier	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011458	Rénovation thermique, création d'un espace extérieur et traitement antiglisse du revêtement de sol à la piscine Oréade de Langogne	69 955,00	8 986,00	12,85%
	Communauté de communes du Haut Allier	Travaux Exceptionnels	00011994	Aménagement de la maison des services au public du Haut Allier (complément)	1 071 041,00	30 800,00	2,88%
	Commune de CHASTANIER	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00010338	Aménagement et agrandissement de la salle polyvalente (complément)	30 303,00	10 606,00	35,00%

	Commune de CHASTANIER	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013030	Voirie, divers aménagements et fontaine	13 188,00	4 616,00	35,00%
	Commune de CHEYLARD L'EVEQUE	Travaux Exceptionnels	00013031	Aménagement du village en lien avec assainissement	46 696,00	16 344,00	35,00%
	Commune de LANGOGNE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00009420	Construction d'une piste d'athétisme	80 000,00	16 000,00	20,00%
	Commune de LANGOGNE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011433	Amenée des réseaux secs et d'assainissement en bordure de la zone d'activités des Choisinets	148 196,00	51 868,00	35,00%
	Commune de LANGOGNE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011781	Réfection du sol du gymnase municipal	70 232,00	21 069,00	30,00%
	Commune de LANGOGNE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011782	Aménagement des espaces de loisirs autour du gymnase de Langogne	37 432,00	11 229,00	30,00%
	Commune de LANGOGNE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011784	Rénovation du terrain de sport annexe	405 794,00	74 415,00	18,34%
	Commune de LANGOGNE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012583	Aménagement de la rue du pont vieux	100 295,00	27 790,00	27,71%
	Commune de LUC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013032	Aménagement du village (Tranche 4 Le Plot)	166 967,00	44 085,00	26,40%
	Commune de NAUSSAC-FONTANES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012010	Extension et mises aux normes d'accessibilité de la salle polyvalente et de la mairie de Naussac	109 500,00	17 998,00	16,44%
	Commune de NAUSSAC-FONTANES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013025	Rénovation et mise en valeur de la place de l'église et de l'entrée du cimetière de Fontanes	24 632,00	5 003,00	20,31%
	Commune de NAUSSAC-FONTANES	Monuments Historiques et Patrimoine	00012009	Restauration du lavoir de Sinzelles à Fontanes	18 090,00	3 618,00	20,00%
	Commune de NAUSSAC-FONTANES	Travaux Exceptionnels	00013899	Extension et mises aux normes d'accessibilité de la salle polyvalente et de la mairie (complément)	109 500,00	20 327,00	18,56%
	Commune de ROCLES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00010466	Aménagement de bâtiments communaux et d'une aire de jeux	29 521,00	10 332,00	35,00%
	Commune de ROCLES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013029	Aménagement de l'annexe de la salle d'animation de Rocles	53 563,00	12 085,00	22,56%
Développement Economique - Agriculture et tourisme							

	Communauté de communes du Haut Allier	Projets Touristiques Structurants	00011660	Complément d'équipement sur l'aire d'accueil des camping-cars du lac de Naussac Langogne	25 200,00	7 560,00	30,00%
Service et vie quotidienne							
	SICTOM des Hauts Plateaux	Equipements pour la Maîtrise des Déchets	00013000	Mise en conformité de la déchèterie de Langogne	185 000,00	37 000,00	20,00%
Urbanisme, logement accueil							
	Commune de NAUSSAC-FONTANES	Logement	00011956	Réhabilitation de l'ancienne école de Sinzelles en un logement	151 510,00	10 000,00	6,60%
Voirie							
	Commune de AUROUX	Voirie Communale	00013890	Programme de voirie 2016	96 831,00	11 939,00	12,33%
	Commune de AUROUX	Voirie Communale	00013891	Programme de voirie 2017	29 849,00	11 940,00	40,00%
	Commune de CHASTANIER	Voirie Communale	00013005	Programme de voirie 2017	22 378,00	4 471,00	19,98%
	Commune de CHASTANIER	Voirie Communale	00013889	Programme de voirie 2016	22 378,00	4 471,00	19,98%
	Commune de CHEYLARD L'EVEQUE	Voirie Communale	00013008	Programme de voirie 2016	12 469,00	3 740,00	29,99%
	Commune de CHEYLARD L'EVEQUE	Voirie Communale	00013009	Programme de voirie 2017	9 352,00	3 741,00	40,00%
	Commune de LANGOGNE	Voirie Communale	00013012	Programme de voirie 2016	111 187,00	18 558,00	16,69%
	Commune de LANGOGNE	Voirie Communale	00013013	Programme de voirie 2017	46 395,00	18 558,00	40,00%
	Commune de LUC	Voirie Communale	00013007	Programme de voirie communale 2016	25 377,00	10 150,00	40,00%
	Commune de LUC	Voirie Communale	00013892	Programme de voirie communale 2017	53 716,00	10 151,00	18,90%
					238	Annexe à la délibération CP_16_291 du 10/11/2016	

	Commune de NAUSSAC-FONTANES	Voirie Communale	00013003	Programme de voirie communale 2016	22 151,00	7 756,00	35,01%	
	Commune de NAUSSAC-FONTANES	Voirie Communale	00013004	Programme de voirie communale 2017	19 392,00	7 757,00	40,00%	
	Commune de ROCLES	Voirie Communale	00013748	Programme de voirie 2016	29 568,00	11 457,00	38,75%	
	Commune de ROCLES	Voirie Communale	00013749	Programme de voirie 2017	28 643,00	11 457,00	40,00%	
	Commune de SAINT FLOUR DE MERCOIRE	Voirie Communale	00013901	Programme de voirie 2016	10 035,00	3 541,00	35,29%	
	Commune de SAINT FLOUR DE MERCOIRE	Voirie Communale	00013902	Programme de voirie 2017	8 853,00	3 541,00	40,00%	
	MONTANT A REMOBILISER EN 2017						6 061,00	
Projets inscrits sur la liste d'attente								
AEP Assainissement								
	Commune de LUC	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013018	Travaux de protection des captages d'eau potable	80 000,00	0,00	0,00%	
	Commune de LUC	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013041	Renforcement de la ressource en eau du village d'Espradels - Réalisation des travaux	145 000,00	0,00	0,00%	
Cadre de vie								
	Commune de NAUSSAC-FONTANES	Monuments Historiques et Patrimoine	00013026	Réhabilitation du lavoir du Mazel et du métier à ferrer de Pomeyrols à Naussac	10 000,00	0,00	0,00%	

Contrat Coeur de Lozère

	Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention prévisionnel Département
Projets retenus au contrat et actualisations au titre de l'avenant 2016							
AEP Assainissement							
	Commune de BADAROUX	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012814	Construction d'un poste de relevage "Le Chambon"	74 000,00	11 100,00	15,00%
	Commune de BADAROUX	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012815	Construction d'un poste de relevage "Le Rastel"	74 000,00	11 100,00	15,00%
	Commune de LE BORN	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012830	Assainissement du village de Saint Martin du Born	300 000,00	90 000,00	30,00%
	Syndicat Mixte du bassin du Lot amont et du bassin du Dourdou de Conques	Travaux pour la Gestion Intégrée des Cours d'Eau	00013197	Programme pluriannuel de gestion du Lot et de ses affluents (Tranche 2)	35 415,00	3 541,50	10,00%
	Syndicat Mixte du bassin du Lot amont et du bassin du Dourdou de Conques	Travaux pour la Gestion Intégrée des Cours d'Eau	00015363	Programme pluriannuel de gestion du Lot et de ses affluents (Tranches 3 et 4)	72 730,00	7 272,50	10,00%
Cadre de vie							
	Commune de BADAROUX	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00010934	Extension de la salle de la Biogue	159 824,00	55 938,00	35,00%
	Commune de BADAROUX	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00010971	Remise en état du pont submersible de Nojaret	9 165,00	2 750,00	30,01%
	Commune de LE BORN	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012829	Aménagement du village de Saint Martin du Born	250 000,00	87 500,00	35,00%

	Commune de PELOUSE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012822	Aménagement d'une aire de jeux	34 220,00	11 293,00	33,00%
	Commune de PELOUSE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013877	Réfection du pont sur le Banacho	27 008,00	9 453,00	35,00%
Urbanisme, logement accueil							
	Commune de PELOUSE	Logement	00012821	Création d'un logement communal	181 511,00	10 000,00	5,51%
Voirie							
	Commune de BADAROUX	Voirie Communale	00012818	Travaux d'entretien de la voirie communale 2016	40 691,00	10 993,00	27,02%
	Commune de BADAROUX	Voirie Communale	00012819	Travaux d'entretien de la voirie communale 2017	27 483,00	10 993,00	40,00%
	Commune de LE BORN	Voirie Communale	00012827	Programme de voirie communale 2016	10 180,00	4 072,00	40,00%
	Commune de LE BORN	Voirie Communale	00012828	Programme de voirie communale 2017	44 786,00	17 914,00	40,00%
	Commune de PELOUSE	Voirie Communale	00012823	Programme de voirie communale 2016	22 572,00	9 029,00	40,00%
	Commune de PELOUSE	Voirie Communale	00012824	Programme de voirie communale 2017	32 394,00	12 957,00	40,00%

Contrat Urbain de Mende

	Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention prévisionnel Département
Projets retenus au contrat et actualisations au titre de l'avenant 2016							
Cadre de vie							
	Commune de MENDE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012336	Extension et réhabilitation du bâtiment propreté de la ville de Mende	183 485,00	21 178,00	11,54%
Service et vie quotidienne							
	Commune de MENDE	Ecoles Publiques Primaires	00007941	Isolation des écoles primaires et maternelles du groupe scolaire Les Solelhons - Jean Bonijol	820 000,00	205 000,00	25,00%
	Commune de MENDE	Ecoles Publiques Primaires	00012020	Restructuration de l'école de Chabrits	1 330 000,00	350 000,00	26,32%
Voirie							
	Commune de MENDE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011859	Mise en valeur des rues du centre ancien de Mende	240 000,00	72 000,00	30,00%

Contrat Pays de Chanac

	Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention prévisionnel Département
Projets retenus au contrat et actualisations au titre de l'avenant 2016							
AEP Assainissement							
	SIAEP du Causse de Sauveterre	Travaux Exceptionnels	00013971	Dispositif de télésurveillance	6 900,00	813,00	11,78%
Cadre de vie							
	Commune de BARJAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00004319	Aménagement de l'allée des platanes et de la place du village (3ème tranche)	199 719,00	62 612,00	31,35%
	Commune de BARJAC	Travaux Exceptionnels	00012463	Réfection de l'installation campanaire de l'église	15 827,00	5 540,00	35,00%
	Commune de CHANAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00010933	Aménagement des abords de la gare	296 958,00	89 087,00	30,00%
	Commune de CHANAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012487	Aménagement des rues des écoles, de la paro, de l'enclos et du Champredon	195 000,00	33 800,00	17,33%
	Commune de CHANAC	Monuments Historiques et Patrimoine	00012481	Restauration de l'enceinte fortifiée du Villard Tranche1	104 444,00	31 333,00	30,00%
	Commune de CHANAC	Monuments Historiques et Patrimoine - CONTRAT	00012484	Restauration de la digue du Moulin Grand sur le Lot	32 600,00	10 713,00	32,86%
	Commune de ESCLANEDES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012577	Aménagement des abords et réhabilitation du patrimoine architectural de l'ancienne gare	160 000,00	65 000,00	40,63%
	Commune de ESCLANEDES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013048	Aménagement du village des Crottes	17 500,00	7 000,00	40,00%

	Commune de LES SALELLES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00007453	Aménagement de la rue principale	267 205,00	106 882,00	40,00%
Urbanisme, logement accueil							
	Commune de CULTURES	Logement	00008387	Aménagement du logement au bâtiment de la mairie	79 008,00	10 000,00	12,66%
Voirie							
	Communauté de communes Pays de Chanac	Voirie Communale	00013054	Programme de voirie 2016-2017	15 035,00	6 014,00	40,00%
	Commune de BARJAC	Voirie Communale	00013052	Programme de voirie 2016-2017	48 744,00	16 374,00	33,59%
	Commune de CHANAC	Voirie Communale	00013056	Programme de voirie 2016-2017	85 080,00	34 032,00	40,00%
	Commune de CULTURES	Voirie Communale	00013059	Programme de voirie communale 2016-2017	11 043,90	3 332,00	30,17%
	Commune de ESCLANEDES	Voirie Communale	00013907	Programme de voirie 2016-2017	14 688,00	5 875,00	40,00%
	Commune de LES SALELLES	Voirie Communale	00013915	Programme de voirie 2016-2017	10 949,00	4 380,00	40,00%
	Commune de LES SALELLES	Voirie Communale	00015991	Travaux de voirie communale 2017	12 424,00	4 969,00	40,00%
MONTANT A REMOBILISER EN 2017						105,00	
Projets inscrits sur la liste d'attente							
AEP Assainissement							
	SIAEP du Causse de Sauveterre	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013065	Amélioration de l'alimentation en eau potable du secteur du Cros	560 000,00	0,00	0,00%

Cadre de vie							
	Commune de BARJAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012464	Création d'un espace multi-sports	57 796,00	0,00	0,00%

Contrat Valdonnez

	Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention prévisionnel Département
Projets retenus au contrat et actualisations au titre de l'avenant 2016							
AEP Assainissement							
	Commune de SAINT BAUZILE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00010270	Installation d'un appareil de désinfection au réservoir d'eau potable du Falisson et déplacement du dispositif de désinfection des Fonts	12 158,00	6 079,00	50,00%
	Commune de SAINT ETIENNE DU VALDONNEZ	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012974	Réhabilitation des stations d'épuration du Valdonnez et de La Fage	31 546,00	5 363,00	17,00%
	Commune de SAINT ETIENNE DU VALDONNEZ	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012975	Réhabilitation et régularisation des captages AEP	40 000,00	8 000,00	20,00%
	Commune de SAINT ETIENNE DU VALDONNEZ	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012976	Liaison réservoir Saint Etienne Ventalzac	24 400,00	7 320,00	30,00%
	Commune de SAINT ETIENNE DU VALDONNEZ	Travaux Exceptionnels	00015110	Liaison réservoir Ventalzac - Varazoux	83 000,00	34 180,00	41,18%
	Commune de SAINT ETIENNE DU VALDONNEZ	Travaux Exceptionnels	00015791	Raccordement du village de Varazoux au réseau de collecte des eaux usées	68 000,00	30 600,00	45,00%
	Syndicat Mixte du bassin du Lot amont et du bassin du Dourdou de Conques	Travaux pour la Gestion Intégrée des Cours d'Eau	00013193	Programme pluriannuel de gestion du Lot et de ses affluents (Tranche 2)	44 141,00	4 414,00	10,00%
	Syndicat Mixte du bassin du Lot amont et du bassin du Dourdou de Conques	Travaux pour la Gestion Intégrée des Cours d'Eau	00015365	Programme pluriannuel de gestion du Lot et de ses affluents (Tranches 3 et 4)	27 278,00	2 728,00	10,00%
Cadre de vie							
	Communauté de communes du Valdonnez	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012990	Restructuration du pôle médical de Saint Etienne du Valdonnez	50 000,00	10 500,00	21,00%

	Commune de BRENOUX	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012035	Rénovation de la salle des fêtes	278 879,00	55 776,00	20,00%
	Commune de LANUEJOLS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012986	Aménagement du village de Lanuéjols - Tranche1	208 580,00	30 000,00	14,38%
	Commune de SAINT BAUZILE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011972	Acquisition de terrain comportant des ruines en vue de l'aménagement du village des Fonts	12 000,00	4 200,00	35,00%
Développement Economique - Agriculture et tourisme							
	Commune de SAINT BAUZILE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012333	Extension du multiple rural	332 380,00	99 714,00	30,00%
Service et vie quotidienne							
	Commune de BALSIEGES	Ecoles Publiques Primaires	00009858	Construction d'une nouvelle école publique	1 127 086,00	185 946,00	16,50%
Voirie							
	Commune de BALSIEGES	Voirie Communale	00012997	Programme de voirie communale 2016	48 326,00	6 000,00	12,42%
	Commune de BALSIEGES	Voirie Communale	00012998	Programme de voirie communale 2017	15 000,00	6 000,00	40,00%
	Commune de BRENOUX	Voirie Communale	00012994	Travaux de voirie communale 2017	40 000,00	16 000,00	40,00%
	Commune de LANUEJOLS	Voirie Communale	00012987	Travaux de voirie communale 2016	18 945,00	7 578,00	40,00%
	Commune de LANUEJOLS	Voirie Communale	00012988	Travaux de voirie communale 2017	21 055,00	8 422,00	40,00%
	Commune de SAINT BAUZILE	Voirie Communale	00012999	Travaux de voirie 2017	10 000,00	4 000,00	40,00%
	Commune de SAINT ETIENNE DU VALDONNEZ	Voirie Communale	00012980	Voirie communale 2016	38 134,00	14 400,00	37,76%

	Commune de SAINT ETIENNE DU VALDONNEZ	Voirie Communale	00012981	Voirie communale 2017	40 000,00	16 000,00	40,00%
MONTANT A REMOBILISER EN 2017						1 241,00	
Projets inscrits sur la liste d'attente							
AEP Assainissement							
	Commune de SAINT ETIENNE DU VALDONNEZ	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012973	Extension des réseaux AEP et assainissement pour la création d'un lotissement	140 000,00	0,00	0,00%
Cadre de vie							
	Commune de BRENOUX	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012992	Aménagement du village de Brenoux	75 000,00	0,00	0,00%
	Commune de LANUEJOLS	Monuments Historiques et Patrimoine	00012985	Restauration de l'église de Lanuéjols - Tranche 1	125 000,00	0,00	0,00%

Contrat Goulet Mont Lozère

		Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention prévisionnel Département
Projets retenus au contrat et actualisations au titre de l'avenant 2016								
AEP Assainissement								
		Commune de ALLENC	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012722	Protection des périmètres de cinq captages : travaux de protection et acquisitions foncières des captages de l'Altaret, le Beyrac, les Salelles, le Gendric et le Mazas	118 610,00	34 160,00	28,80%
		Commune de CUBIERES	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00011388	Réfection de l'étanchéité du réservoir d'eau de Villes Basses et du réservoir de Cubières	31 112,00	9 333,00	30,00%
		Commune de SAINT FREZAL D'ALBUGES	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012735	Régularisation administrative des captages	22 180,00	1 027,00	4,63%
		Commune de SAINT FREZAL D'ALBUGES	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012736	Régularisation des captages (phase de travaux)	55 400,00	15 480,00	27,94%
		Commune de SAINT JULIEN DU TOURNEL	Travaux Exceptionnels	00015920	Mise en place de compteurs généraux au niveau des réservoirs d'eau potable	29 037,00	14 518,00	50,00%
Cadre de vie								
		Communauté de communes du Goulet Mont Lozère	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012122	Extension des bureaux, de l'abri à sel et à pouzzolane de la communauté de communes	240 000,00	13 800,00	5,75%
		Communauté de communes du Goulet Mont Lozère	Travaux Exceptionnels	00016099	Extension des bureaux, de l'abri à sel et à pouzzolane de la communauté de communes	240 000,00	27 573,00	11,49%
		Commune de BAGNOLS LES BAINS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011961	Acquisition et aménagement du terrain dit Pré des Bains	70 000,00	28 000,00	40,00%

	Commune de BAGNOLS LES BAINS	Travaux Exceptionnels	00015570	Acquisition de l'hôtel du commerce	100 000,00	80 000,00	80,00%
	Commune de CHADENET	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00010932	Réparation du mur de soutènement du quartier de Bellevue	48 537,00	21 842,00	45,00%
	Commune de CHASSERADES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012504	Rénovation de la salle polyvalente	203 230,00	46 800,00	23,03%
	Commune de CUBIERES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00010979	Réhabilitation et élargissement du pont de Cubières sur l'Altier	48 452,00	9 690,00	20,00%
	Commune de LE BLEYMARD	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00007519	Rénovation du court de tennis à proximité de la piscine municipale	21 421,00	6 426,00	30,00%
	Commune de LE BLEYMARD	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011858	Aménagement de la place de la poste	76 000,00	22 800,00	30,00%
	Commune de LE BLEYMARD	Monuments Historiques et Patrimoine	00011857	Travaux à l'église	25 532,00	7 660,00	30,00%
	Commune de SAINTE HELENE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012544	Confortement et élargissement du pont de Sainte Hélène et enfouissement des réseaux en rive gauche du Lot	201 327,00	50 675,00	25,17%
Développement Economique - Agriculture et tourisme							
	Commune de BAGNOLS LES BAINS	Travaux Exceptionnels	00012699	Travaux au camping municipal	150 000,00	60 000,00	40,00%
	Commune de BELVEZET	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012700	Acquisition du terrain en vue du commerce local avec hébergement insolite	15 000,00	6 000,00	40,00%
Service et vie quotidienne							
	Communauté de communes du Goulet Mont Lozère	Equipements pour la Maîtrise des Déchets	00012703	Mise en conformité de la déchèterie	135 000,00	27 000,00	20,00%
	Commune de BAGNOLS LES BAINS	Ecoles Publiques Primaires	00012702	Réhabilitation de l'école publique	1 214 525,00	150 000,00	12,35%

Urbanisme, logement accueil							
	Commune de ALLENC	Logement	00010257	Réhabilitation d'un logement dans l'ancien presbytère d'Allenc	82 795,00	10 000,00	12,08%
	Commune de CUBIÉRETTES	Logement	00012720	Réhabilitation de 2 logements	50 000,00	20 000,00	40,00%
	Commune de LE BLEYMARD	Logement	00011957	Aménagement d'un logement dans l'ancienne école de Saint Jean du Bleynard	202 603,00	10 000,00	4,94%
Voirie							
	Communauté de communes du Goulet Mont Lozère	Voirie Communale	00012704	Voirie communale 2016	442 365,00	70 943,00	16,04%
	Communauté de communes du Goulet Mont Lozère	Voirie Communale	00012705	Travaux de voirie 2017	236 477,00	70 943,00	30,00%
Projets inscrits sur la liste d'attente							
AEP Assainissement							
	Commune de MAS D'ORCIERES	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012732	Travaux de protection des captages en eau potable et acquisition des périmètres immédiats	69 300,00	0,00	0,00%

Contrat Villefort

	Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention prévisionnel Département
Projets retenus au contrat et actualisations au titre de l'avenant 2016							
AEP Assainissement							
	Communauté de communes de Villefort	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012802	Programme de réhabilitation des assainissements non collectifs	133 277,00	19 790,00	14,85%
	Commune de ALTIER	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012750	Réfection des réseaux AEP d'Altier et du Grand Altier	201 550,00	47 000,00	23,32%
	Commune de ALTIER	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012751	Assainissement collectif d'Altier et du Grand Altier	467 384,00	71 000,00	15,19%
	Commune de PIED DE BORNE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012803	Protection des captages	151 030,00	14 522,00	9,62%
	Commune de SAINT ANDRE CAPCEZE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012809	Protection des captages	9 010,00	2 496,00	27,70%
	SIVOM de la Haute Allier	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012811	Réfection des captages du Thort	35 000,00	8 210,00	23,46%
Cadre de vie							
	Communauté de communes de Villefort	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012497	Construction d'un gymnase à Villefort	1 580 444,00	150 000,00	9,49%
	Commune de LA BASTIDE PUYLAURENT	Monuments Historiques et Patrimoine	00012452	Restauration de l'église de Puylaurent	30 000,00	5 000,00	16,67%
	Commune de PIED DE BORNE	Monuments Historiques et Patrimoine	00011803	Réfection de la toiture de l'église de Planchamp (2ème tranche)	40 548,00	20 274,00	50,00%

	Commune de POURCHARESSSES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011973	Aménagement de la place de Chabannes	21 647,00	7 576,00	35,00%
	Commune de PREVENCHERES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012792	Réhabilitation de la toiture de la mairie	39 620,00	7 700,00	19,43%
	Commune de PREVENCHERES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012797	Réhabilitation du pont de la Fare	182 000,00	35 000,00	19,23%
	Commune de VILLEFORT	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012880	Aménagements de villages : aménagement de la place du kiosque devant la communauté de communes	101 200,00	11 000,00	10,87%
Développement Economique - Agriculture et tourisme							
	Communauté de communes de Villefort	Projets Touristiques Structurants	00013021	Aménagement de l'étang de la Bastide	16 604,00	8 302,00	50,00%
	Communauté de communes de Villefort	Projets Touristiques Structurants	00013893	Réalisation du village de 6 éco-gites à Pied de Borne (complément)	576 000,00	7 445,00	1,29%
	Communauté de communes de Villefort	Travaux Exceptionnels	00013894	Réalisation du village de 6 éco-gites à Pied de Borne (complément)	576 000,00	52 555,00	9,12%
Service et vie quotidienne							
	Communauté de communes de Villefort	Equipements pour la Maîtrise des Déchets	00012758	Mise en conformité de la déchetterie de Villefort	196 000,00	39 200,00	20,00%
	Commune de SAINT ANDRE CAPCEZE	Ecoles Publiques Primaires	00012442	Rénovation de l'école communale de Vielvic	12 450,00	3 735,00	30,00%
Voirie							
	Commune de ALTIER	Voirie Communale	00012747	Programme de voirie 2016	29 591,00	11 836,00	40,00%
	Commune de ALTIER	Voirie Communale	00012748	Programme de voirie 2017	40 409,00	16 164,00	40,00%
	Commune de LA BASTIDE PUYLAURENT	Voirie Communale	00012770	Voirie communale 2016	15 209,00	6 000,00	39,45%

	Commune de LA BASTIDE PUYLAURENT	Voirie Communale	00012775	Voirie communale 2017	15 000,00	6 000,00	40,00%	
	Commune de POURCHARESSES	Voirie Communale	00012763	Programme de voirie 2016 et 2017	72 756,00	24 000,00	32,99%	
	Commune de PREVENCHERES	Voirie Communale	00012765	Travaux de voirie 2016	41 679,00	16 000,00	38,39%	
	Commune de PREVENCHERES	Voirie Communale	00012766	Travaux de voirie 2017	40 000,00	16 000,00	40,00%	
	Commune de SAINT ANDRE CAPCEZE	Voirie Communale	00012769	Programme de voirie communale 2017	20 000,00	8 000,00	40,00%	
	Commune de VILLEFORT	Voirie Communale	00012890	Programme de voirie 2016	54 043,00	14 000,00	25,91%	
	Commune de VILLEFORT	Voirie Communale	00012891	Programme de voirie 2017	35 000,00	14 000,00	40,00%	
	MONTANT A REMOBILISER EN 2017						1 698,00	
Projets inscrits sur la liste d'attente								
AEP Assainissement								
	Commune de PREVENCHERES	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012805	Régularisation des captages en eau potable	150 500,00	0,00	0,00%	
	Commune de PREVENCHERES	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012806	Interconnexion des réseaux La Garde, Abespeyres, Le Cruzet et le Roure (phase 1 - prise d'eau du Chassezac)	170 000,00	0,00	0,00%	

Contrat Gorges du Tarn et des Grands Causses

	Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention prévisionnel Département
Projets retenus au contrat et actualisations au titre de l'avenant 2016							
AEP Assainissement							
	Communauté de communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00002136	Restructuration de la desserte AEP de Blajoux, la Chadenède, le Céret, le Villaret et Castelbouc	81 003,00	8 100,00	10,00%
	Communauté de communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013557	AEP La Malène - aménagement de la RD	132 753,00	39 826,00	30,00%
	Communauté de communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013558	Forage des estivants	494 000,00	44 241,00	8,96%
	Communauté de communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013559	Mise en conformité des captages (phase enquête publique)	19 800,00	3 960,00	20,00%
	Communauté de communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013561	Réhabilitation du système d'assainissement collectif de Mas Saint Chély et de Caussignac	197 610,00	39 522,00	20,00%
	Communauté de communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013934	Réfection réseau AEP rue de La Combe à Sainte Enimie	77 829,00	23 349,00	30,00%
	Communauté de communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00015297	Restructuration de la desserte AEP de Blajoux, la Chadenède, le Céret, le Villaret et Castelbouc (complément)	81 003,00	8 100,00	10,00%
	Communauté de communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00016029	Mise en conformité des captages	54 900,00	15 462,00	28,16%
	SIAEP du Causse du Masegros	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00008638	Renforcement de l'AEP de Cauquenas sur la commune de la Malène	76 600,00	22 980,00	30,00%

	SIAEP du Causse Méjean	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013275	Etude patrimoniale AEP	14 800,00	1 480,00	10,00%
	Syndicat Mixte Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013764	Rénovation d'ANC	112 000,00	22 400,00	20,00%
	Syndicat Mixte Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses	Travaux pour la Gestion Intégrée des Cours d'Eau	00013808	Programme pluriannuel de gestion du Tarn (2016)	31 635,00	3 163,50	10,00%
	Syndicat Mixte Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses	Travaux pour la Gestion Intégrée des Cours d'Eau	00015368	Programme pluriannuel de gestion du Tarn (2017)	41 895,00	4 189,50	10,00%
Cadre de vie							
	Commune de LA MALENE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013539	Rénovation de la salle polyvalente et festive	116 743,00	44 362,00	38,00%
	Commune de MAS SAINT CHELY	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013549	Aménagement de villages	60 000,00	21 000,00	35,00%
	Commune de MONTBRUN	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013544	Aménagement de l'entrée du village et divers travaux d'aménagements de villages	17 671,00	4 800,00	27,16%
	Commune de QUEZAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013545	Aménagement du bourg du Fayet	96 026,00	33 610,00	35,00%
	Commune de SAINTE ENIMIE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013551	Aménagement du village de Champerboux	123 011,00	49 204,00	40,00%
	Commune de SAINTE ENIMIE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013552	Valorisation du patrimoine du bourg de Sainte Enimie	50 000,00	20 000,00	40,00%
	Commune de SAINTE ENIMIE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013760	Accessibilité du bâtiment communal	50 000,00	15 000,00	30,00%
Service et vie quotidienne							
	Commune de SAINTE ENIMIE	Ecoles Publiques Primaires	00013531	Travaux à l'école primaire	30 000,00	12 000,00	40,00%

	SICTOM des bassins du Haut Tarn	Equipements pour la Maîtrise des Déchets	00013532	Achat d'un groupe électrogène pour la déchèterie de Sainte Enimie	8 762,00	1 631,00	18,61%
Urbanisme, logement accueil							
	Commune de MAS SAINT CHELY	Logement	00005843	Réhabilitation de deux gîtes en un logement au dessus du bâtiment de la mairie	73 347,00	10 000,00	13,63%
	Commune de MAS SAINT CHELY	Logement	00013556	Réhabilitation d'un logement	20 000,00	10 000,00	50,00%
Voirie							
	Communauté de communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses	Voirie Communale	00013533	Création, réfection et entretien de la voirie communautaire 2016	100 586,00	36 000,00	35,79%
	Communauté de communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses	Voirie Communale	00013534	Création, réfection et entretien de la voirie communautaire 2017	90 000,00	36 000,00	40,00%
	Commune de MAS SAINT CHELY	Voirie Communale	00013535	Réfection de la voirie rurale	60 000,00	18 000,00	30,00%
	Commune de SAINTE ENIMIE	Voirie Communale	00013536	Programme de voirie communale 2016	25 458,00	9 600,00	37,71%
	Commune de SAINTE ENIMIE	Voirie Communale	00013537	Programme de voirie communale 2017	24 000,00	9 600,00	40,00%
MONTANT A REMOBILISER EN 2017						14 796,00	
Projets inscrits sur la liste d'attente							
Cadre de vie							
	Commune de LA MALENE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013540	Aménagement de la voirie de Cauquenas	20 188,00	0,00	0,00%

	Commune de MAS SAINT CHELY	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012533	Aménagement de la salle des fêtes du Mas de Val	250 000,00	0,00	0,00%
	Commune de MONTBRUN	Monuments Historiques et Patrimoine	00013538	Restauration du petit patrimoine	26 320,00	0,00	0,00%
	Commune de QUEZAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013546	Aménagement du centre bourg de Quézac	24 239,00	0,00	0,00%

Florac Sud Lozère

	Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention prévisionnel Département
Projets retenus au contrat et actualisations au titre de l'avenant 2016							
AEP Assainissement							
	Communauté de communes Florac - Sud Lozère	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013233	Mise en place du SPANC	36 600,00	18 300,00	50,00%
	Commune de BARRE DES CEVENNES	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00010603	Réfection des réseaux d'assainissement du bourg	49 000,00	14 700,00	30,00%
	Commune de CANS et CEVENNES	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013230	Mise en souterrain de la traversée du Tarnon à Grattegals pour la canalisation alimentant Vernagues et Ferreyrettes	31 405,00	9 422,00	30,00%
	Commune de CANS et CEVENNES	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013231	Mise en conformité du captage de Fajas à Saint Laurent de Trèves	7 170,00	1 434,00	20,00%
	Commune de CANS et CEVENNES	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013238	Mise en conformité des captages (enquête publique de Saint Julien d'Arpaon)	17 600,00	3 520,00	20,00%
	Commune de CANS et CEVENNES	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00016045	Protection des captages de Saint Julien d'Arpaon	111 000,00	33 645,00	30,31%
	Commune de CASSAGNAS	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00011964	Pose de compteurs AEP	16 770,00	3 354,00	20,00%
	Commune de CASSAGNAS	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013244	Régularisation des captages	29 300,00	5 860,00	20,00%
	Commune de FLORAC TROIS RIVIERES	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013236	Mise aux normes des captages AEP de La Salle Prunet	30 000,00	8 280,00	27,60%
	Commune de FLORAC TROIS RIVIERES	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013242	Création de deux assainissements phytoépuration à Florac	100 730,00	15 110,00	15,00%

	SIAEP du Causse Méjean	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013275	Etude patrimoniale AEP	14 800,00	971,00	6,56%
	Syndicat Mixte Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013237	Opération groupée de réhabilitation d'assainissement non collectifs	56 000,00	5 600,00	10,00%
	Syndicat Mixte Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses	Travaux pour la Gestion Intégrée des Cours d'Eau	00013216	Programme pluriannuel de gestion du Tarn (2016)	7 175,00	717,50	10,00%
	Syndicat Mixte Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses	Travaux pour la Gestion Intégrée des Cours d'Eau - CONTRAT	00015366	Programme pluriannuel de gestion du Tarn (2017)	29 194,00	2 918,50	10,00%
Cadre de vie							
	Commune de CASSAGNAS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00014730	Réfection du mur de soutènement de la route de Currières	7 508,00	3 003,00	40,00%
	Commune de BARRE DES CEVENNES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00009214	Aménagement de la traversée du village	647 276,00	158 910,00	24,55%
	Commune de BEDOUES-COCURES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012021	Aménagement d'un bâtiment en mairie à Cocurès	125 728,00	44 005,00	35,00%
	Commune de CANS et CEVENNES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013917	Mise aux normes d'accessibilité des WC publics et du temple de Saint Laurent de Trèves	35 000,00	10 500,00	30,00%
	Commune de ISPAGNAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013724	Mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux	75 085,00	15 017,00	20,00%
	Commune de LES BONDONS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00010615	Divers aménagements de villages	53 419,00	21 367,00	40,00%
	Commune de LES BONDONS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013298	Divers aménagements de villages	56 299,00	19 705,00	35,00%
	Commune de ROUSSES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013267	Restructuration du bâtiment communal et mise aux normes de la mairie	200 000,00	50 000,00	25,00%
	Commune de VEBRON	Monuments Historiques et Patrimoine	00012652	Mise en sécurité de l'église	190 900,00	66 815,00	35,00%

Développement Economique - Agriculture et tourisme							
	Commune de ROUSSES	Projets Touristiques Structurants	00013223	Changement de la navette du Tapoul	34 000,00	10 200,00	30,00%
Service et vie quotidienne							
	Commune de BARRE DES CEVENNES	Ecoles Publiques Primaires	00010092	Réfection des façades par isolation extérieure et rénovation des locaux scolaires	253 254,00	30 000,00	11,85%
	Commune de FLORAC TROIS RIVIERES	Bois Energie	00012137	Crétion d'un réseau de chaleur à Florac	3 650 000,00	100 000,00	2,74%
	Commune de ISPAGNAC	Petite Enfance	00013471	Création d'une MAM (complément)	136 555,00	8 000,00	5,86%
Urbanisme, logement accueil							
	Commune de BEDOUES-COCURES	Logement	00013910	Création d'un logement dans l'ancien foyer rural de Bédouès	58 618,00	10 000,00	17,06%
Voirie							
	Commune de BARRE DES CEVENNES	Voirie Communale	00013731	Programme de voirie 2017	45 558,00	18 223,00	40,00%
	Commune de CANS et CEVENNES	Voirie Communale	00013206	Travaux sur la voie communale du centre bourg de Saint Laurent de Trèves	49 455,00	19 782,00	40,00%
	Commune de CANS et CEVENNES	Voirie Communale	00013212	Programme de voirie 2016 à Saint Julien d'Arpaon	29 409,00	10 000,00	34,00%
	Commune de CANS et CEVENNES	Voirie Communale	00013732	Programme de voirie 2017 à Saint Julien d'Arpaon	20 355,00	8 142,00	40,00%
	Commune de CASSAGNAS	Voirie Communale	00013198	Programme de voirie 2016	26 220,00	10 488,00	40,00%
	Commune de CASSAGNAS	Voirie Communale	00013199	Programme de voirie 2017	30 000,00	12 000,00	40,00%

	Commune de FLORAC TROIS RIVIERES	Voirie Communale	00013204	Programme de voirie 2016	90 276,00	36 000,00	39,88%	
	Commune de FLORAC TROIS RIVIERES	Voirie Communale	00013205	Programme de voirie 2017	105 000,00	42 000,00	40,00%	
	Commune de FLORAC TROIS RIVIERES	Voirie Communale	00013210	Programme de voirie 2016	15 960,00	6 000,00	37,59%	
	Commune de ISPAGNAC	Voirie Communale	00013208	Programme de voirie 2016	39 676,00	15 870,00	40,00%	
	Commune de ISPAGNAC	Voirie Communale	00013209	Programme de voirie 2017	40 324,00	16 130,00	40,00%	
	Commune de LES BONDONS	Voirie Communale	00013213	Programme de voirie 2016-2017	36 720,00	14 688,00	40,00%	
	Commune de LES BONDONS	Voirie Communale	00015958	Travaux de voirie communale 2017	59 249,00	23 700,00	40,00%	
	Commune de ROUSSES	Voirie Communale	00013203	Programme de voirie 2017	15 000,00	6 000,00	40,00%	
	Commune de VEBRON	Voirie Communale	00013200	Programme de voirie 2016	40 022,00	12 268,00	30,65%	
	Commune de VEBRON	Voirie Communale	00013201	Programme de voirie 2017	24 630,00	9 852,00	40,00%	
	MONTANT A REMOBILISER EN 2017						20 635,00	
Projets inscrits sur la liste d'attente								
AEP Assainissement								
	Commune de BARRE DES CEVENNES	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013235	Régularisation des captages AEP	208 559,00	0,00	0,00%	
Cadre de vie								

	Commune de BEDOUES-COCURES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012371	Mise aux normes des bâtiments publics pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à Cocures	10 465,00	0,00	0,00%
	Commune de CANS et CEVENNES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013253	Construction d'une halle ouverte à Saint Julien d'Arpaon	50 000,00	0,00	0,00%
	Commune de CANS et CEVENNES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013265	Mise aux normes d'accessibilité de la mairie de Saint Laurent de Trèves	50 500,00	0,00	0,00%
	Commune de CASSAGNAS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012367	Réfection de l'enduit extérieur du bâtiment de la mairie	13 476,00	0,00	0,00%
	Commune de FLORAC TROIS RIVIERES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013723	Mise aux normes d'accessibilité de la mairie et de la salle des fêtes de La Salle Prunet	58 000,00	0,00	0,00%
	Commune de ISPAGNAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013475	Création d'un terrain multisports	52 020,00	0,00	0,00%
	Commune de ROUSSES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013268	Extension et mise aux normes du foyer rural	42 100,00	0,00	0,00%

Contrat Cévennes au Mont Lozère

	Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention prévisionnel Département
Projets retenus au contrat et actualisations au titre de l'avenant 2016							
AEP Assainissement							
	Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013919	Programme de réhabilitation groupé des assainissements non collectifs	35 000,00	8 500,00	24,29%
	Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013075	Mise aux normes et sécurisation des captages AEP du Pont de Montvert (phase 1)	18 700,00	3 740,00	20,00%
	Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013103	Assainissement du village de La Brousse (1ère tranche)	150 000,00	22 500,00	15,00%
Cadre de vie							
	Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013101	Aménagement de l'ancien presbytère de Fraissinet de Lozère pour l'association Les Menhirs de Stevenson (tranche 1)	50 000,00	10 000,00	20,00%
	Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013105	Réhabilitation de l'ancienne cure du Pont de Montvert	454 645,00	31 217,00	6,87%
	Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère	Travaux Exceptionnels	00013929	Réhabilitation de l'ancienne cure du Pont de Montvert	454 645,00	51 063,00	11,23%
	Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00008591	Aménagement du hameau de Masméjean à Saint Maurice de Ventalon	19 895,00	8 259,00	41,51%
	Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011958	Aménagement de la place de l'église du Pont de Montvert (2ème tranche)	233 165,00	52 000,00	22,30%

	Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011959	Rénovation du camping municipal (tranche1)	13 000,00	5 850,00	45,00%
	Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012656	Mise aux normes de l'accessibilité de la mairie de Fraissinet de Lozère	50 015,00	15 000,00	29,99%
	Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012658	Aménagement du village de La Brousse (tranche 1)	100 000,00	35 000,00	35,00%
	Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013071	Extension du garage communal de Saint Maurice de Ventalon (tranche 1)	25 000,00	10 000,00	40,00%
	Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013079	Réfection de la toiture de la mairie du Pont de Montvert	70 000,00	31 500,00	45,00%
	Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013081	Aménagement des garages communaux du Pont de Montvert (1ère tranche)	125 000,00	50 000,00	40,00%
	Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Monuments Historiques et Patrimoine	00007509	Mise en sécurité et aménagements des abords du temple de Grizac	25 486,00	12 743,00	50,00%
	Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Travaux ExceptionnelsT	00013930	Aménagement des abords de la passerelle du Pont de Montvert	58 024,00	35 820,00	61,73%
	Commune de VENTALON EN CEVENNES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012468	Enfouissement des réseaux secs dans les hameaux de Lézinier et de l'Espinass à Saint Andéol de Clerguemort	10 000,00	4 000,00	40,00%
	Commune de VENTALON EN CEVENNES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012469	Aménagement du village de l'Espinass à Saint Andéol de Clerguemort	50 000,00	20 000,00	40,00%
	Commune de VENTALON EN CEVENNES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012503	Aménagement de la mairie au Géripon à Saint Fréal de Ventalon	150 741,00	60 296,00	40,00%
	Commune de VIALAS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013455	Aménagement du hameau de la P.Lanche	16 500,00	5 000,00	30,30%
	Commune de VIALAS	Monuments Historiques et Patrimoine	00008883	Réfection de la toiture du temple	112 223,00	33 667,00	30,00%
Service et vie quotidienne							
	Commune de VIALAS	Ecoles Publiques Primaires	00008878	Construction d'une nouvelle école primaire	698 200,00	139 500,00	19,98%

Urbanisme, logement accueil							
	Commune de VENTALON EN CEVENNES	Logement	00007065	Réhabilitation de la maison "Rouverand" en 1 logement à Saint Andéol de Clerguemort	187 026,00	10 000,00	5,35%
	Commune de VENTALON EN CEVENNES	Logement	00013096	Aménagement d'un logement social au Géripon à Saint Frézal de Ventalon	71 460,00	10 000,00	13,99%
Voirie							
	Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Voirie Communale	00013083	Programme de voirie communale 2017	89 956,00	35 983,00	40,00%
	Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Voirie Communale	00013084	Programme de voirie communale 2016	72 044,00	28 817,00	40,00%
	Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Voirie Communale	00013920	Mise aux normes de l'accessibilité de la mairie (voirie) à Fraissinet de Lozère	41 970,60	16 000,00	38,12%
	Commune de VENTALON EN CEVENNES	Voirie Communale	00012500	Aménagement du hameau de Penens Bas et création du parking Est à Saint Frézal de Ventalon	21 586,00	5 430,00	25,16%
	Commune de VENTALON EN CEVENNES	Voirie Communale	00012501	Aménagement du hameau de Penens Bas et création du parking Ouest à Saint Frézal de Ventalon	21 586,00	2 683,00	12,43%
	Commune de VENTALON EN CEVENNES	Voirie Communale	00013092	Programme de voirie 2016 de Saint Andéol de Clerguemort	36 495,00	14 000,00	38,36%
	Commune de VENTALON EN CEVENNES	Voirie Communale	00013093	Programme de voirie 2017 de Saint Andéol de Clerguemort	35 000,00	14 000,00	40,00%
	Commune de VENTALON EN CEVENNES	Voirie Communale	00013094	Réfection de la voirie 2016 de Saint Frézal de Ventalon	42 031,00	14 300,00	34,02%
	Commune de VENTALON EN CEVENNES	Voirie Communale	00013095	Réfection de la voirie 2017 de Saint Frézal de Ventalon	35 000,00	14 000,00	40,00%
	Commune de VENTALON EN CEVENNES	Voirie Communale	00013104	Enfouissement des réseaux secs du hameau de Penens Bas à Saint Frézal de Ventalon	5 907,00	1 591,00	26,93%
	Commune de VIALAS	Voirie Communale	00013457	Réfection de la voie communale de Soleyrols Bas	32 500,00	13 000,00	40,00%

	Commune de VIALAS	Voirie Communale	00013918	Aménagement de la voie de croisement pour l'accès à la maison de retraite	11 000,00	4 400,00	40,00%
Projets inscrits sur la liste d'attente							
AEP Assainissement							
	Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013074	Mise aux normes des réseaux de distribution d'AEP du Pont de Montvert	50 000,00	0,00	0,00%
	Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013076	Mise aux normes et sécurisation des captages AEP du Pont de Montvert (phase 2)	15 900,00	0,00	0,00%
	Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013077	Mise aux normes et sécurisation des captages AEP du Pont de Montvert (phase 3)	55 000,00	0,00	0,00%
	Commune de VENTALON EN CEVENNES	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013097	Stérilisation de l'eau distribuée à Saint Frézal de Ventalon (phase 1)	20 000,00	0,00	0,00%
	Commune de VENTALON EN CEVENNES	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013099	AEP du hameau du Salson à Saint Frézal de Ventalon (phase 1)	30 000,00	0,00	0,00%
Cadre de vie							
	Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013925	Extension du garage communal du Pont de Montvert (tranche 2)	37 030,00	0,00	0,00%
	Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013956	Aménagement des garages communaux de Saint Maurice de Ventalon (2ème tranche)	55 000,00	0,00	0,00%
Développement Economique - Agriculture et tourisme							
	Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère	Immobilier Industriel et Artisanal	00013069	Création d'un local économique à Saint Frézal de Ventalon	280 000,00	0,00	0,00%
Service et vie quotidienne							
	Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Bois Energie	00012418	Création d'un réseau de chaleur au Pont de Montvert	205 000,00	0,00	0,00%

Contrat Vallée de la Jonte

	Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention prévisionnel Département
Projets retenus au contrat et actualisations au titre de l'avenant 2016							
AEP Assainissement							
	Commune de HURES LA PARADE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013609	Protection des captages	15 000,00	3 000,00	20,00%
	Commune de MEYRUEIS	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013610	Protection des captages	98 000,00	27 715,00	28,28%
	Commune de MEYRUEIS	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013774	Etude de faisabilité de substitution des prises d'eau	46 785,00	14 035,00	30,00%
	Commune de SAINT PIERRE DES TRIPIERS	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013607	Mise aux normes de l'assainissement du hameau du Truel (réseau et station)	100 000,00	15 000,00	15,00%
	SIAEP du Causse Méjean	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013275	Etude patrimoniale AEP	14 800,00	1 480,00	10,00%
	SIAEP du Causse Noir	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013928	Connexion au hameau de la Caze	40 000,00	20 000,00	50,00%
	Syndicat Mixte Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013773	Opération groupée rénovation ANC	112 000,00	11 200,00	10,00%
	Syndicat Mixte Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses	Travaux pour la Gestion Intégrée des Cours d'Eau	00013616	Programme pluriannuel de gestion du Tarn (2016)	12 205,00	1 220,50	10,00%
	Syndicat Mixte Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses	Travaux pour la Gestion Intégrée des Cours d'Eau	00015367	Programme pluriannuel de gestion du Tarn (2017)	65 755,00	6 575,50	10,00%
Cadre de vie							

	Commune de FRAISSINET DE FOURQUES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013588	Aménagement de la place centrale	60 000,00	24 000,00	40,00%
	Commune de GATUZIERES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012017	Déplacement de la mairie pour des contraintes d'accessibilité	230 000,00	92 000,00	40,00%
	Commune de GATUZIERES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013592	Travaux de murs de soutènement	20 000,00	3 020,00	15,10%
	Commune de LE ROZIER	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013595	Accessibilité des toilettes publiques	13 000,00	3 900,00	30,00%
	Commune de MEYRUEIS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013596	Accessibilité des bâtiments publics (1ère tranche)	66 666,00	20 000,00	30,00%
	Commune de MEYRUEIS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013597	Etanchéité du toit du gymnase	15 000,00	6 000,00	40,00%
	Commune de MEYRUEIS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013598	Rénovation du toit de la gendarmerie	50 000,00	20 000,00	40,00%
	Commune de MEYRUEIS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013600	Stèle de Jean Carrière	6 000,00	1 800,00	30,00%
	Commune de MEYRUEIS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013601	Aménagement de la halle	10 000,00	4 000,00	40,00%
	Commune de MEYRUEIS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013604	Extension et aménagement de la mairie (en lien avec l'accessibilité)	40 000,00	16 000,00	40,00%
	Commune de MEYRUEIS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013769	Aménagement des entrées de village	68 886,00	26 800,00	38,90%
	Commune de MEYRUEIS	Monuments Historiques et Patrimoine	00013584	Aménagement du Château de Roquedols - études et 1ères réparations	60 000,00	18 000,00	30,00%
	Commune de MEYRUEIS	Monuments Historiques et Patrimoine	00013585	Etude et 1ère phase de l'église de Saint Pierre	10 000,00	3 000,00	30,00%
	Commune de MEYRUEIS	Monuments Historiques et Patrimoine	00013586	Rénovation de la toiture de la tour de l'horloge	8 000,00	3 200,00	40,00%
	Commune de SAINT PIERRE DES TRIPIERS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013768	Accessibilité de la mairie	11 500,00	3 450,00	30,00%

Développement Economique - Agriculture et tourisme							
	Commune de HURES LA PARADE	Projets Touristiques Structurants - CONTRAT	00012019	Amélioration de l'accessibilité de l'auberge de Niveliers	185 000,00	55 500,00	30,00%
	Commune de MEYRUEIS	Projets Touristiques Structurants - CONTRAT	00013568	Rénovation des toitures du village de vacances	71 547,00	21 464,00	30,00%
	Commune de MEYRUEIS	Projets Touristiques Structurants - CONTRAT	00013569	Création d'une aire de camping cars	15 000,00	4 500,00	30,00%
Service et vie quotidienne							
	Communauté de communes de la Vallée de la Jonte	Equipements pour la Maîtrise des Déchets - CONTRAT	00013572	Rénovation de la déchèterie de Hures la Parade	200 000,00	40 000,00	20,00%
Voirie							
	Commune de FRAISSINET DE FOURQUES	Voirie Communale - CONTRAT	00013582	Travaux de voirie communale 2016	40 011,00	15 000,00	37,49%
	Commune de FRAISSINET DE FOURQUES	Voirie Communale - CONTRAT	00013583	Travaux de voirie communale 2017	30 000,00	12 000,00	40,00%
	Commune de GATUZIERES	Voirie Communale - CONTRAT	00013576	Travaux de voirie communale 2016	16 013,00	6 405,00	40,00%
	Commune de GATUZIERES	Voirie Communale - CONTRAT	00013577	Travaux de voirie communale 2017	23 987,00	9 595,00	40,00%
	Commune de HURES LA PARADE	Voirie Communale - CONTRAT	00013578	Travaux de voirie communale 2016	34 328,00	8 000,00	23,30%
	Commune de HURES LA PARADE	Voirie Communale - CONTRAT	00013579	Travaux de voirie communale 2017	20 000,00	8 000,00	40,00%
	Commune de MEYRUEIS	Voirie Communale - CONTRAT	00013580	Travaux de voirie communale 2016	48 851,00	16 000,00	32,75%
	Commune de MEYRUEIS	Voirie Communale - CONTRAT	00013581	Travaux de voirie communale 2017	40 000,00	16 000,00	40,00%

	Commune de SAINT PIERRE DES TRIPIERS	Voirie Communale - CONTRAT	00013573	Travaux de voirie communale 2016	30 134,00	8 000,00	26,55%
	Commune de SAINT PIERRE DES TRIPIERS	Voirie Communale - CONTRAT	00013574	Travaux de voirie communale 2017	20 000,00	8 000,00	40,00%
	Commune de SAINT PIERRE DES TRIPIERS	Voirie Communale - CONTRAT	00013575	Mise en sécurité de la côte du Truel	87 662,00	32 000,00	36,50%
Projets inscrits sur la liste d'attente							
Cadre de vie							
	Commune de MEYRUEIS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013949	Rénovation de la toiture du garage de la poste	10 000,00	0,00	0,00%
	Commune de SAINT PIERRE DES TRIPIERS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013591	Réhabilitation d'un gîte touristique communal	100 000,00	0,00	0,00%
Développement Economique - Agriculture et tourisme							
	Commune de HURES LA PARADE	Projets Touristiques Structurants	00013566	Réhabilitation et remise en service d'un moulin à vent	350 000,00	0,00	0,00%
	Commune de HURES LA PARADE	Projets Touristiques Structurants	00013567	Création d'un espace de vie - café de pays (moulin phase 2)	650 000,00	0,00	0,00%
Service et vie quotidienne							
	Commune de MEYRUEIS	Petite Enfance	00013571	Création d'une maison d'accueil pour assistantes maternelles	30 000,00	0,00	0,00%

Contrat Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes

	Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention prévisionnel Département
Projets retenus au contrat et actualisations au titre de l'avenant 2016							
AEP Assainissement							
	Commune de LE COLLET DE DEZE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00011963	Assainissement du quartier du collège	250 000,00	50 000,00	20,00%
	Commune de LE COLLET DE DEZE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013653	Mise en conformité des captages des Crozes et du Dourdon	150 782,00	45 235,00	30,00%
	Commune de SAINT GERMAIN DE CALBERTE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012152	Protection des captages	99 000,00	21 480,00	21,70%
	Commune de SAINT GERMAIN DE CALBERTE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00015412	Réalisation d'un forage dirigé sous le Gardon	46 478,00	10 000,00	21,52%
	Syndicat Mixte du Pays des Cévennes	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00014729	Réhabilitation groupée coordonnée par le SPANC Pays de Cévennes	14 000,00	4 000,00	28,57%
Cadre de vie							
	Commune de LE COLLET DE DEZE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00009579	Création d'un parking pour la maison des services et d'animations culturelles et sportives	95 280,00	38 112,00	40,00%
	Commune de LE COLLET DE DEZE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013634	Renforcement du talus de la maison de retraite (complément)	264 000,00	29 200,00	11,06%
	Commune de SAINT ANDRE DE LANCIZE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013635	Enfouissement du réseau de téléphonique du Rouve Bas	27 430,00	12 343,00	45,00%
	Commune de SAINT GERMAIN DE CALBERTE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013638	Aménagement de parkings aux entrées ouest et nord du bourg-centre	100 726,00	16 000,00	15,88%

	Commune de SAINT GERMAIN DE CALBERTE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013639	Aménagement de la parcelle 282 pour le désenclavement du bourg	166 667,00	66 667,00	40,00%
	Commune de SAINT HILAIRE DE LAVIT	Monuments Historiques et Patrimoine	00013631	Restauration du temple et de l'église	200 000,00	80 000,00	40,00%
	Commune de SAINT JULIEN DES POINTS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013640	Aménagement d'une place et création d'un parking	40 000,00	16 000,00	40,00%
	Commune de SAINT MICHEL DE DEZE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013642	Aménagement des réserves pour le multiple rural	15 000,00	5 000,00	33,33%
	Commune de SAINT MICHEL DE DEZE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013643	Accessibilité de la mairie et salle polyvalente, aménagement de la mairie	44 747,00	14 000,00	31,29%
	Commune de SAINT MICHEL DE DEZE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013652	Acquisition d'un bâtiment pour multiple rural	67 834,00	18 089,00	26,67%
	Commune de SAINT MICHEL DE DEZE	Travaux Exceptionnels	00013924	Acquisition d'un bâtiment pour multiple rural (complément)	82 166,00	21 911,00	26,67%
	Commune de SAINT PRIVAT DE VALLONGUE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013645	Enfouissement du réseau télécom du quartier de la Combe au quartier de la Griffaret	22 689,00	9 076,00	40,00%
	Commune de SAINT PRIVAT DE VALLONGUE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00016109	Aménagement de sécurité lié à la voirie communale du Moulin	22 689,00	8 762,00	38,62%
Service et vie quotidienne							
	Communauté de communes de la Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes	Equipements pour la Maîtrise des Déchets	00013622	Rénovation de la déchèterie de Saint Privat	137 000,00	27 400,00	20,00%
	Commune de SAINT GERMAIN DE CALBERTE	Ecoles Publiques Primaires	00013618	Rénovation de l'école primaire publique	27 307,00	8 192,00	30,00%
Urbanisme, logement accueil							
	Commune de SAINT GERMAIN DE CALBERTE	Logement	00013650	Requalification des logements communaux	52 000,00	20 000,00	38,46%

	Commune de SAINT MARTIN DE BOUBAUX	Logement	00012155	Réhabilitation d'un appartement communal au dessus du restaurant	82 542,00	10 000,00	12,12%
	Commune de SAINT PRIVAT DE VALLONGUE	Logement	00011764	Réhabilitation de deux logements à l'ancienne école de Saint Privat	130 000,00	20 000,00	15,38%
Voirie							
	Commune de LE COLLET DE DEZE	Voirie Communale	00013913	Programme de voirie communale 2017	140 000,00	56 000,00	40,00%
	Commune de SAINT GERMAIN DE CALBERTE	Voirie Communale	00013624	Programme de voirie communale 2016	129 790,00	51 916,00	40,00%
	Commune de SAINT GERMAIN DE CALBERTE	Voirie Communale	00013914	Programme de voirie communale 2017	129 793,00	51 917,00	40,00%
	Commune de SAINT HILAIRE DE LAVIT	Voirie Communale	00013628	Programme de voirie communale 2016	15 213,00	6 085,00	40,00%
	Commune de SAINT HILAIRE DE LAVIT	Voirie Communale	00013921	Programme de voirie communale 2017	44 787,00	17 915,00	40,00%
	Commune de SAINT JULIEN DES POINTS	Voirie Communale	00013625	Programme de voirie communale 2016	22 951,00	9 180,00	40,00%
	Commune de SAINT JULIEN DES POINTS	Voirie Communale	00013626	Programme de voirie communale 2017	27 049,00	10 820,00	40,00%
	Commune de SAINT MARTIN DE BOUBAUX	Voirie Communale	00013623	Programme de voirie communale 2016	53 266,00	16 000,00	30,04%
	Commune de SAINT MARTIN DE BOUBAUX	Voirie Communale	00013922	Programme de voirie communale 2017	40 000,00	16 000,00	40,00%
	Commune de SAINT MICHEL DE DEZE	Voirie Communale	00013627	Programme de voirie communale 2016-2017	75 275,00	24 000,00	31,88%
	Commune de SAINT PRIVAT DE VALLONGUE	Voirie Communale	00013630	Programme de voirie communale 2016	57 782,00	20 000,00	34,61%
	Commune de SAINT PRIVAT DE VALLONGUE	Voirie Communale	00013923	Programme de voirie communale 2017	50 000,00	20 000,00	40,00%

		MONTANT A REMOBILISER EN 2017	3 665,00	
--	--	--------------------------------------	-----------------	--

Projets inscrits sur la liste d'attente							
Cadre de vie							
	Communauté de communes de la Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013633	Acquisition d'un terrain pour création parking maison médicale	60 000,00	0,00	0,00%
	Commune de SAINT MICHEL DE DEZE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013641	Aménagement du centre du village (1ère tranche)	60 000,00	0,00	0,00%
	Commune de SAINT MICHEL DE DEZE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013644	Création d'un hangar de stockage pour les plaquettes forestières	15 934,00	0,00	0,00%

Contrat Cévenne des Hauts Gardons

	Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention prévisionnel Département
Projets retenus au contrat et actualisations au titre de l'avenant 2016							
AEP Assainissement							
	Communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012139	Mise en place du SPANC	24 600,00	12 300,00	50,00%
	Communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013701	Programme de réhabilitation des ANC	70 000,00	19 000,00	27,14%
	Commune de BASSURELS	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00010612	Création d'une station d'épuration	105 000,00	21 000,00	20,00%
	Commune de LE POMPIDOU	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00009394	Raccordement AEP du Mas Roger	71 800,00	21 540,00	30,00%
	Commune de LE POMPIDOU	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013703	Programme de réduction des fuites	52 550,00	15 765,00	30,00%
	Commune de MOISSAC VALLEE FRANCAISE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013707	Captage source Lauriol-Trabassac	143 442,00	48 197,00	33,60%
	Commune de SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013708	Aménagement du village (AEP phase 1)	145 186,00	43 556,00	30,00%
	Commune de SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013710	Aménagement du village (AEP phase 2)	101 254,00	30 376,00	30,00%
	Commune de SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013712	Aménagement des bassins de la station d'épuration	37 796,00	7 559,00	20,00%

	Commune de SAINTE CROIX VALLEE FRANCAISE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00010762	Réalisation du schéma directeur d'assainissement	60 000,00	12 000,00	20,00%
	Commune de SAINTE CROIX VALLEE FRANCAISE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013714	Régularisation des captages (administratif et travaux)	144 100,00	42 365,00	29,40%
	Commune de SAINTE CROIX VALLEE FRANCAISE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013715	Adduction du réseau des Mazes - interconnexion des captages	16 500,00	4 950,00	30,00%
	SIVU de La Can de l'Hospitalet	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013716	Régularisation des captages (administratif tranche 1)	20 252,00	4 050,00	20,00%
	SIVU de La Can de l'Hospitalet	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013717	Régularisation des captages (travaux - tranche 2)	30 300,00	8 269,00	27,29%
Cadre de vie							
	Communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013682	Construction d'un centre technique intercommunal	276 407,00	63 924,00	23,13%
	Communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00016025	Construction d'un centre technique intercommunal (complément)	276 407,00	7 261,00	2,63%
	Commune de BASSURELS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013683	Acquisition foncière pour la construction d'une mairie et d'une salle multifonction	30 000,00	15 000,00	50,00%
	Commune de LE POMPIDOU	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012537	Aménagements paysagers de la traversée du Pompidou (tranche 1)	12 000,00	4 800,00	40,00%
	Commune de SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011720	Construction d'une maison des services (complément)	550 805,00	28 087,00	5,10%
	Commune de SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013690	Amélioration de la salle polyvalente	65 780,00	26 312,00	40,00%
	Commune de SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013691	Rénovation et mise en sécurité des lieux de culte	58 297,00	17 489,00	30,00%
	Commune de SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013693	Equipement de la maison de services au public	15 000,00	6 000,00	40,00%

	Commune de SAINTE CROIX VALLEE FRANCAISE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013694	Mise aux normes électrique des bâtiments communaux	41 733,00	16 692,00	40,00%
	Commune de SAINTE CROIX VALLEE FRANCAISE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013696	Accessibilité des bâtiments publics	47 950,00	5 050,00	10,53%
Service et vie quotidienne							
	Communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons	Equipements pour la Maîtrise des Déchets	00013662	Mise en conformité de la déchèterie de Sainte Croix	114 000,00	10 800,00	9,47%
	Commune de MOISSAC VALLEE FRANCAISE	Ecoles Publiques Primaires	00013660	Amélioration de l'école (auvent, cour,...)	74 380,00	18 000,00	24,20%
	Commune de SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE	Ecoles Publiques Primaires	00013661	Aménagement et mise en sécurité des bâtiments de l'école publique	62 183,00	18 655,00	30,00%
Urbanisme, logement accueil							
	Commune de GABRIAC	Logement	00013697	Réhabilitation d'un logement	30 225,00	10 000,00	33,09%
	Commune de LE POMPIDOU	Logement	00007346	Réhabilitation de deux logements de l'ancienne mairie et de l'ancienne école du Pompidou	121 908,00	20 000,00	16,41%
	Commune de MOISSAC VALLEE FRANCAISE	Logement	00013698	Rénovation d'un logement de la mairie	51 618,00	10 000,00	19,37%
	Commune de MOLEZON	Logement	00013699	Rénovation et isolation de la maison de la Rouquette (Mazdal)	74 850,00	10 000,00	13,36%
	Commune de SAINT MARTIN DE LANSUSCLE	Logement	00007712	Réhabilitation du logement communal à l'ancienne école de Nogaret	64 307,00	10 000,00	15,55%
	Commune de SAINTE CROIX VALLEE FRANCAISE	Logement	00009569	Travaux de rénovation de deux logements communaux	61 514,00	20 000,00	32,51%
Voirie							

	Commune de BASSURELS	Voirie Communale	00013664	Travaux de voirie communale 2016	39 685,00	15 874,00	40,00%
	Commune de BASSURELS	Voirie Communale	00013665	Travaux de voirie communale 2017	74 315,00	29 726,00	40,00%
	Commune de GABRIAC	Voirie Communale	00013666	Travaux de voirie communale 2016	30 051,00	10 750,00	35,77%
	Commune de GABRIAC	Voirie Communale	00013667	Travaux de voirie communale 2017	26 875,00	10 750,00	40,00%
	Commune de LE POMPIDOU	Voirie Communale	00013671	Travaux de voirie communale 2016 - route du Masaoût II et emplois partiels sur la route de Molezon	36 541,00	11 605,00	31,76%
	Commune de MOISSAC VALLEE FRANCAISE	Voirie Communale	00013668	Travaux de voirie communale 2016	12 803,00	5 121,00	40,00%
	Commune de MOISSAC VALLEE FRANCAISE	Voirie Communale	00013669	Travaux de voirie communale 2017	63 197,00	25 279,00	40,00%
	Commune de MOLEZON	Voirie Communale	00013670	Travaux de voirie communale 2016-2017	51 547,00	20 619,00	40,00%
	Commune de MOLEZON	Voirie Communale	00015953	Travaux de voirie communale 2017	28 453,00	11 381,00	40,00%
	Commune de SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE	Voirie Communale	00013672	Travaux de voirie communale 2016	85 241,00	34 096,00	40,00%
	Commune de SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE	Voirie Communale	00013673	Travaux de voirie communale 2017	91 739,00	36 696,00	40,00%
	Commune de SAINT MARTIN DE LANSUSCLE	Voirie Communale	00013676	Travaux de voirie communale 2016	15 798,00	6 319,00	40,00%
	Commune de SAINT MARTIN DE LANSUSCLE	Voirie Communale	00013677	Travaux de voirie communale 2017	44 202,00	17 681,00	40,00%
	Commune de SAINTE CROIX VALLEE FRANCAISE	Voirie Communale	00013678	Travaux de voirie communale 2016	21 791,00	8 299,00	38,08%

	Commune de SAINTE CROIX VALLEE FRANCAISE	Voirie Communale	00013679	Travaux de voirie communale 2017	14 562,00	5 825,00	40,00%
Projets inscrits sur la liste d'attente							
AEP Assainissement							
	Commune de GABRIAC	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013702	Extension du réseau AEP "ruine de la chapelle"	23 085,00	0,00	0,00%

AVENANT 2016 HAUTES-TERRES

Communauté de communes des Hautes Terres

Communes

Albaret le Comtal, Arzenc d'Apcher, Brion,
Chauchailles, Fournels, La Fage Montivernoux, Noalhac,
Saint Juéry, Saint Laurent de Veyrès, Termes

SIAEP du Rû de Fontbelle,



Décision modificative du contrat territorial

Entre le Conseil Départemental de la Lozère
et le territoire des Hautes Terres

- AVENANT 2016 -

CONSIDÉRANT le contrat territorial entre le Département de la Lozère et le territoire des Hautes Terres signé le.....

L'avenant 2016 portant uniquement sur la maquette financière du contrat territorial initial, est conclu :

ENTRE,

Le Département de la Lozère, représenté par sa Présidente : Sophie PANTEL

autorisée à signer par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 10 novembre 2016 ;

ET :

Le territoire des Hautes Terres composé de :

- La Communauté de communes des Hautes Terres,
représentée par son Président : Pierre MOREL A L'HUISSIER
autorisé à signer par délibération du Conseil communautaire du,
- La Commune d'Albaret le Comtal,
représentée par son Maire : Clément DONNADIEU
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du,
- La Commune d'Arzenc d'Apcher,
représentée par son Maire : Jean-Marie TARDIEU
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du,
- La Commune de Brion,
représentée par son Maire : Daniel LONGEAC
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du,
- La Commune de Chauchailles,
représentée par son Maire : Gérard ODOUL
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du,

- La Commune de Fournels,
représentée par son Maire : Pierre MOREL A L'HUISSIER
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du
- La Commune de La Fage Montivernoux,
représentée par son Maire : Pierre NOAL
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du
- La Commune de Noalhac,
représentée par son Maire : Michel POULALION
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du
- La Commune de Saint Juéry,
représentée par son Maire : Lucette BOUCHARINC
autorisée à signer par délibération du Conseil municipal du
- La Commune de Saint Laurent de Veyrès,
représentée par son Maire : Alain BRUN
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du
- La Commune de Termes,
représentée par son Maire : Raymonde JOUBERT
autorisée à signer par délibération du Conseil municipal du
- Le Syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Rû de Fontbelle,
représenté par son Président : Francis SARTRE
autorisé à signer par délibération du Conseil syndical du

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Depuis la signature des contrats territoriaux, certains projets ont évolués, ont été affectés à la baisse, ont été abandonnés ou ont été financés en totalité par d'autres intervenants.

Pour d'autres projets, les collectivités ont sollicité la modification de certains dossiers retenus initialement pour la prise en compte de nouveau dossiers qui se sont avérés plus urgents.

Aussi, comme prévu dans le règlement des contrats territoriaux, une nouvelle maquette financière permet la prise en compte d'ajustements techniques et financiers et notamment :

- la mise à jour des montants de travaux et de subventions pour les dossiers 2016 déjà votés conformément aux affectations réalisées en commission permanente,
- les demandes de modifications présentées par les collectivités (intitulés d'opération, montant des travaux...),
- les réaffectations sur de nouveaux projets en liste d'attente ou non retenus initialement des reliquats de crédits provenant de dossiers affectés à la baisse,
- le financement de nouveaux projets urgents, qui n'avaient pas pu être identifiés au moment de la mise en place des contrats et ayant fait l'objet de demandes motivant une urgence, grâce à l'enveloppe des travaux exceptionnels,
- Pour la voirie :

- pour les communes ayant un dossier unique (2016-2017) et pour lesquelles la part de 2016 est déjà affectée, la création d'un nouveau dossier en 2017 avec le reste à affecter,
- pour les communes ayant des dossiers annuels et de telle sorte d'assurer une équité de traitement avec les collectivités ayant un dossier unique, si les affectations 2016 ont été réalisées à la baisse, le report du reste à affecter est fait sur le dossier 2017 s'il existe, ou création d'un nouveau dossier correspondant au reste à affecter.

ARTICLE 1

La maquette financière ci-après est approuvée par les co-contractants et vient se substituer à maquette financière du contrat territorial initial.

MAQUETTE FINANCIÈRE 2016 >>>

Contrat Hautes Terres

	Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention prévisionnel Département
Projets retenus au contrat et actualisations au titre de l'avenant 2016							
AEP Assainissement							
	Commune de ARZENC D'APCHER	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013166	Mise en conformité des captages AEP	61 700,00	16 844,00	27,30%
	Commune de BRION	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013168	Réseaux AEP et EU du village de Reyrac	236 000,00	41 111,00	17,42%
	Commune de BRION	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013170	Assainissement du village des Levades	57 120,00	8 568,00	15,00%
	Commune de SAINT JUERY	Travaux Exceptionnels	00013172	Réhabilitation d'un bassin de réception d'une source	4 172,00	2 086,00	50,00%
	SIAEP de Rû de Fontbelle	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013791	Mise en conformité des captages	59 500,00	17 136,00	28,80%
Cadre de vie							
	Communauté de communes des Hautes Terres	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011467	Aménagement du cabinet médical de Fournels	109 500,00	21 900,00	20,00%
	Commune de ALBARET LE COMTAL	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011982	Aménagement du village d'Albaret le Bas	194 644,00	68 125,00	35,00%
	Commune de BRION	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012512	Aménagement du village de Reyrac	24 100,00	9 640,00	40,00%
	Commune de BRION	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013148	Accessibilité des bâtiments publics	5 000,00	1 500,00	30,00%
	Commune de BRION	Monuments Historiques et Patrimoine	00011719	Restauration de la fontaine et du métier à ferrer de Carroc et réhabilitation du four des Levades	32 317,00	5 000,00	15,47%

	Commune de CHAUCHAILLES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013150	Aménagement du village de Chauchaillettes	45 673,00	20 553,00	45,00%
	Commune de CHAUCHAILLES	Monuments Historiques et Patrimoine	00013139	Rénovation de la fontaine de Salecrux	26 125,00	10 450,00	40,00%
	Commune de CHAUCHAILLES	Monuments Historiques et Patrimoine	00015779	Changement de la chaudière de l'église	47 160,00	14 148,00	30,00%
	Commune de FOURNELS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013153	Aménagement de la place de l'église	19 085,00	6 680,00	35,00%
	Commune de LA FAGE MONTIVERNOUX	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012419	Rénovation du chauffage d'un gîte communal	27 800,00	12 510,00	45,00%
	Commune de LA FAGE MONTIVERNOUX	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012519	Remise en état d'un pont sur la Bedaule	8 445,00	2 533,00	29,99%
	Commune de LA FAGE MONTIVERNOUX	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012520	Aménagement du villages des Fours	66 730,00	30 029,00	45,00%
	Commune de NOALHAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012514	Aménagement du village des Escures	24 200,00	9 680,00	40,00%
	Commune de SAINT JUERY	Travaux Exceptionnels	00015786	Aménagement de la cour du bâtiment de l'ancienne école	12 757,00	4 465,00	35,00%
	Commune de SAINT LAURENT DE VEYRES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013158	Aménagement du village de Saint Laurent de Veyres	312 600,00	125 040,00	40,00%
	Commune de TERMES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012269	Réhabilitation du pont desservant le village du Cheylard	20 670,00	8 280,00	40,06%
	Commune de TERMES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012381	Aménagement de la salle des fêtes (tranche 1)	32 295,00	12 918,00	40,00%
Service et vie quotidienne							
	Communauté de communes des Hautes Terres	Equipements pour la Maîtrise des Déchets	00013130	Mise aux normes et aménagement de la déchèterie de Fournels	101 000,00	20 200,00	20,00%
Urbanisme, logement accueil							
	Commune de SAINT JUERY	Travaux Exceptionnels	00013164	Rénovation du bâtiment de l'ancienne école en logement	10 716,00	5 358,00	50,00%

Voirie							
	Commune de ALBARET LE COMTAL	Voirie Communale	00013888	Travaux de voirie communale	12 500,00	5 000,00	40,00%
	Commune de ARZENC D'APCHER	Voirie Communale	00012115	Réfection du chemin de Villaret-Courbepeyre	12 772,00	5 109,00	40,00%
	Commune de ARZENC D'APCHER	Voirie Communale	00013131	Béton sur la voirie	47 520,00	19 008,00	40,00%
	Commune de BRION	Voirie Communale	00013133	Programme de voirie 2016	15 645,00	6 000,00	38,35%
	Commune de BRION	Voirie Communale	00013134	Programme de voirie 2017	20 000,00	8 000,00	40,00%
	Commune de BRION	Voirie Communale	00013135	Aménagement de la voie nouvelle de la carrière à la limite de Grandvals (La Brugère) et du chemin rural d'Ussels vers le Cheylaret	76 429,00	30 571,00	40,00%
	Commune de CHAUCHAILLES	Voirie Communale	00013136	Programme de voirie 2016	51 026,00	18 000,00	35,28%
	Commune de FOURNELS	Voirie Communale	00013895	Travaux de voirie communale	25 000,00	10 000,00	40,00%
	Commune de LA FAGE MONTIVERNOUX	Voirie Communale	00013896	Travaux de voirie communale	54 112,00	16 363,00	30,24%
	Commune de NOALHAC	Voirie Communale	00013137	Réfection de la route de Bouvals	80 260,00	32 104,00	40,00%
	Commune de TERMES	Voirie Communale	00013897	Travaux de voirie communale	12 500,00	5 000,00	40,00%
Projets inscrits sur la liste d'attente							
Cadre de vie							
	Commune de TERMES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013948	Aménagement de la salle des fêtes (tranche 2)	117 705,00	0,00	0,00%

ARTICLE 2

Les autres clauses du contrat initial sont maintenues sans changement.

A _____, le _____

La Présidente du Conseil départemental de la Lozère Sophie PANTEL	Le Président de la Communauté de communes des Hautes Terres Pierre MOREL A L'HUISSIER
Le Maire d'Albaret le Comtal Clément DONNADIEU	Le Maire d'Arzenc d'Apcher Jean-Marie TARDIEU
Le Maire de Brion Daniel LONGEAC	Le Maire de Chauchailles Gérard ODOUL
Le Maire de Fournels Pierre MOREL A L'HUISSIER	Le Maire de La Fage Montivernoux Pierre NOAL

<p>Le Maire de Noalhac</p> <p>Michel POULALION</p>	<p>Le Maire de Saint Juéry</p> <p>Lucette BOUCHARINC</p>
<p>Le Maire de Saint Laurent de Veyrès</p> <p>Alain BRUN</p>	<p>Le Maire de Termes</p> <p>Raymonde JOUBERT</p>
<p>Le Président du Syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Rû de Fontbelle</p> <p>Francis SARTRE</p>	



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 10 novembre 2016

Commission : Politiques territoriales et Europe

Objet : Politiques territoriales : attribution de subventions sur l'autorisation de programme 2015 "Contrats territoriaux"

Dossier suivi par Ingénierie départementale - Appui aux collectivités

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU les articles L 1111-10 et L 3212-3 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CG_14_7109 du 24 novembre 2014 approuvant les modalités de la politique contractuelle départementale 2015-2017 ;

VU la délibération n°CP_15_655 du 27 juillet 2015 approuvant le nouveau règlement, la répartition de l'enveloppe globale et la répartition des enveloppes territoriales ;

VU la délibération n°CP_15_946 du 23 novembre 2015 approuvant les contrats ;

VU les délibérations n°CP_15_945 du 23 novembre 2015 et n°CP_16_095 du 14 avril 2016 approuvant la modification au règlement des contrats ;

VU la délibération n°CD_16_1028 du 25 février 2016 approuvant la politique « territoriale » 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1026 du 25 février 2016 votant le budget primitif 2016 ;

VU la délibération n°CP_16_095 du 14 avril 2016 approuvant la modification au règlement des contrats pour la voirie ;

VU la délibération n°CD_16_1050 du 17 juin 2016 faisant état des autorisations de programme antérieures et des autorisations de programme 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1033 du 14 avril 2016 votant la décision modificative n°1 et la délibération n°CD_16_1051 du 17 juin 2016 votant la décision modificative n°2 ;

VU la délibération n°CP_16_206 du 22 juillet 2016 approuvant la convention territoriale d'exercice concertée "solidarité des territoires" ;

CONSIDÉRANT le rapport n°808 intitulé "Politiques territoriales : attribution de subventions sur l'autorisation de programme 2015 "Contrats territoriaux"" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU les avenants aux contrats validés ce jour ;

VU les modifications apportées en séance ;

VU la non-participation des conseillers départementaux sur les dossiers dès lors qu'ils sont concernés en qualité de maire ou adjoint du Conseil municipal, de Président ou de membre du Conseil communautaire ou du syndicat intercommunal concerné, à savoir : Bruno DURAND, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Patrice SAINT-LEGER, Eve BREZET, Bernard PALPACUER, Laurent SUAOU, Régine BOURGADE, Françoise AMARGER-BRAJON ;

ARTICLE 1

Modifie le montant de l'aide allouée, au titre des contrats territoriaux, sur le projet d'aménagement du village de Lanuéjols comme suit :

Délibération n°CP_16_292

Au lieu de lire :

Bénéficiaire	Projet	Dépense retenue TTC	Aide allouée
Commune de Lanuéjols	Travaux d'aménagement du village	208 580,00 €	20 000,00 €

Lire :

Bénéficiaire	Projet	Dépense retenue TTC	Aide allouée
Commune de Lanuéjols	Travaux d'aménagement du village	208 580,00 €	30 000,00 €

ARTICLE 2

Affecte un crédit de 1 298 784,21 € sur l'autorisation de programme 2015 "Contrats" en faveur des projets décrits dans le tableau annexé.

ARTICLE 3

Précise que ces financements relèvent de la compétence de promotion des solidarités et de la cohésion territoriale.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_16_292 de la Commission Permanente du 10 novembre 2016 : rapport n°808 "Politiques territoriales : attribution de subventions sur l'autorisation de programme 2015 "Contrats territoriaux"".

I - MODIFICATION D'UNE AFFECTATION

Commune de Lanuéjols

Au titre des contrats territoriaux, la première tranche du projet d'aménagement du village de Lanuéjols a été retenue à hauteur de 20 000 € sur une dépense subventionnable de 208 580 € HT et a été individualisée lors de la commission permanente du 17 juin dernier.

Depuis cette date, le projet de mise en conformité des périmètres de protection des captages retenu à hauteur de 10 000 € au titre des contrats en faveur de la commune de Lanuéjols sera réalisé avec l'aide de 80 % de l'agence de l'eau.

Le transfert de ce crédit sur le projet d'aménagement du village est voté ce même jour au titre de l'avenant 2016 aux contrats.

Je vous propose de modifier la subvention initialement allouée à la commune de Lanuéjols pour la porter à 30 000 € au lieu de 20 000 € HT. Cela ne modifie en rien le montant de la dépense subventionnable, soit un complément d'affectation de **10 000 €**.

II - NOUVELLES AFFECTATIONS

Le 23 novembre 2015, les contrats territoriaux 2015-2017 ont été approuvés par la Commission Permanente à savoir :

- Enveloppes territoriales,
- Fonds de Réserve pour les projets d'envergure départementale : rocade ouest, pont de Quézac, Espace Evenements, Grand Lac de Naussac, château du Tournel, voie verte en Cévennes, Parc à bisons de Ste Eulalie, Opération Grand Site, enfouissement des lignes électriques et centre de traitement des matières de vidanges du Rédoundel,
- Fonds de Réserve pour prendre en compte les nouvelles modalités de l'action publique et notamment les appels à projets.

Il convient au fil de l'avancée des dossiers d'individualiser les aides prévues au contrat après instruction des dossiers.

Ces financements restent possible après la Loi NOTRe dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence « Solidarité Territoriale ».

Au titre du budget primitif 2015, une autorisation de programmes de **26 500 000 €** a été votée pour les Contrats territoriaux, répartie par opération et par imputation.

Le montant total des affectations déjà réalisées sur cette autorisation de programme s'élève à **10 584 033,50 €**

Conformément à notre règlement des contrats territoriaux, je vous propose de procéder à une nouvelle affectation de subvention en faveur des projets décrits dans le tableau en annexe au présent rapport.

Ces propositions d'attributions prennent en compte les avenants proposés précédemment.

Dans ce tableau figurent des affectations au titre des fonds de réserve à savoir :

- **Fonds de Réserve pour les projets d'Envergure Départementale**

- Le financement d'une première tranche du projet de Rcade Ouest de Mende d'un montant de 200 000 € correspondant aux études est proposé au taux de 19 % du Département, soit une affectation de 38 000 € qui sera versé en 2016.
- Le financement d'une première tranche du projet de Grand Lac de Naussac d'un montant de 6 721 € correspondant aux esquisses d'aménagement d'un sentier entre la digue du Mas d'Armand et de la digue du Cheylaret est proposé à hauteur de 645,21 € du Département en complément du Leader et de la Région.

- **Fonds de Réserve pour les appels à projets**

- Appel à projet "fuites dans les réseaux" prévu au programme 2013-2018 de l'agence de l'eau Adour Garonne.

Je vous propose en annexe le financement des projets suivants retenus à cet appel à projets :

- Rieutort de Randon : renouvellement du réseau du Vitrolles
- Bourgs sur Colagne : réfection des réseaux des rues Colonel Crespin et de La Vachery
- Le Malzieu Ville : réduction des fuites d'eaux sur le réseau AEP de la route de Saint Alban.

Si vous approuvez l'octroi des subventions, il conviendra de procéder à l'affectation d'un montant de crédits de **1 298 784,21 €** sur l'Autorisation de Programme 2015 "Contrats".

Le montant des crédits disponibles, pour affectations sur les diverses opérations de cette autorisation de programme, s'élèvera à 14 617 182,29 € à la suite de cette réunion.

PROPOSITIONS D'AFFECTATIONS AU TITRE DES CONTRATS A LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 NOVEMBRE 2016

Figurent en italique gras les subventions sollicitées et non obtenues des autres organismes. Les autres sont les subventions acquises

	Numéro du dossier	Maître d'ouvrage	Dossier	Montant de la base subventionnable	Montant proposé	Europe	Etat	Région	Autres	Autofinancement
Alimentation en Eau Potable et Assainissement				839 219,00	183 180,00	Chapitre 917 BS				
Chateauneuf de Randon										
	00015356	Commune de ARZENC DE RANDON	Pose de compteurs généraux	32 043,00	6 983,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 060,00
Gévaudan										
	00015025	Commune de MONTRODAT	AEP de Péjas La Barthe	57 019,00	18 769,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 250,00
Gorges du Tarn et des Grands Causses										
	00013934	Communauté de communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses	Réfection réseaux AEP rue de la Combe à Ste Enimie	77 829,00	23 349,00	0,00	0,00	0,00	38 915,00	15 565,00
	00013557	Communauté de communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses	AEP La Malène - aménagement de la RD	132 753,00	39 826,00	0,00	0,00	0,00	66 376,00	26 551,00
Haut Allier										
	00013043	Commune de ROCLES	Protection des captages	55 010,00	9 375,00	0,00	0,00	0,00	33 006,00	12 629,00
Terre de Randon										
	00013156	Commune de RIBENNES	Travaux de réhabilitation des captages	126 500,00	25 300,00	0,00	0,00	0,00	73 925,00	27 275,00
Terres d'Apcher										
	00012915	Commune de LAJO	Assainissement du hameau de l'Estival	117 525,00	11 753,00	0,00	0,00	0,00	70 515,00	35 257,00
Vallée de la Jonte										
	00013774	Commune de MEYRUEIS	Etude de faisabilité de substitution des prises d'eau	46 785,00	14 035,00	0,00	0,00	0,00	23 392,50	9 357,50
Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes										
	00014729	Syndicat Mixte du Pays des Cévennes	Réhabilitation groupée coordonnée par le SPANC Pays de Cévennes	14 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
	00015412	Commune de SAINT GERMAIN DE CALBERTE	Réalisation d'un forage dirigé sous le Gardon	46 478,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 478,00

	Numéro du dossier	Maître d'ouvrage	Dossier	Montant de la base subventionnable	Montant proposé	Europe	Etat	Région	Autres	Autofinancement
Villefort										
	00012802	Communauté de communes de Villefort	Programme de réhabilitation des assainissements non collectifs	133 277,00	19 790,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113 487,00
Petite Enfance				383 867,00	109 480,00	Chapitre 919 BC				
Chateauneuf de Randon										
	00012605	Communauté de communes du canton de Chateauneuf de Randon	Construction d'un bâtiment pour y accueillir la crèche	383 867,00	109 480,00	0,00	191 933,46	0,00	0,00	82 453,54
Equipements pour la Maîtrise des Déchets				8 762,00	1 631,00	Chapitre 917 BS				
Gorges du Tarn et des Grands Causses										
	00013532	SICTOM des bassins du Haut Tarn	Achat d'un groupe électrogène sur la déchèterie de Sainte Enimie	8 762,00	1 631,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 131,00
Fonds de Réserve				560 241,00	168 072,00	Chapitre 917 BS				
Gévaudan										
	00016107	Commune de BOURGS SUR COLAGNE	Réfection des réseaux AEP des rues Colonel Crespin et quartier de la Vachery à Chirac	408 391,00	122 517,00	0,00	0,00	0,00	204 195,50	81 678,50
Terre de Randon										
	00015111	Commune de RIEUTORT DE RANDON	Renouvellement du réseau du village de Vitrolles	101 850,00	30 555,00	0,00	0,00	0,00	44 425,00	26 870,00
Terres d'Apcher										
	00013308	Commune de LE MALZIEU VILLE	Réduction des fuites d'eau sur les réseaux AEP de la route de Saint Alban	50 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	10 000,00
Fonds pour les Projets d'Envergure Départementale				206 721,00	38 645,21	Chapitre 916 BC pour 38 000 et 919 BC pour 645,21 €				
Fonds de Réserve d'Envergure Départementale										
	00014029	Communauté de communes du Haut Allier	Esquisses d'aménagement d'un sentier entre la digue du Mas d'Armand et la digue du Cheylaret dans le cadre du projet Grand Lac de Naussac	6 721,00	645,21	6 161,64	0,00	645,21	0,00	5 430,58
	00014027	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement	Etudes pour la Rocade Ouest	200 000,00	38 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162 000,00

	Numéro du dossier	Maître d'ouvrage	Dossier	Montant de la base subventionnable	Montant proposé	Europe	Etat	Région	Autres	Autofinancement
Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes				2 411 378,00	562 612,00	Chapitre 917 BC				
Aubrac Lozérien										
	00015113	Commune de NASBINALS	Projet "Patrimoine et identité de l'Aubrac" sur la place du foirail	52 127,00	20 000,00	0,00	20 850,80	0,00	0,00	11 276,20
	00015789	Commune de RECOULES D'AUBRaC	Aménagement de village (suite aux travaux d'assainissement) - complément	48 822,00	16 050,00	0,00	20 850,80	0,00		11 921,20
Aubrac, Lot, Causse										
	00012641	Commune de LES SALCES	Aménagement de l'accessibilité de l'église	9 956,00	2 987,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 969,00
Cévennes au Mont Lozère										
	00012503	Commune de VENTALON EN CEVENNES	Aménagement de la mairie	150 741,00	60 296,00	0,00	60 296,54	0,00	0,00	30 148,46
	00012658	Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Aménagement du village de La Brousse (tranche 1)	115 995,00	35 000,00	0,00	0,00	46 398,00	0,00	34 597,00
Gévaudan										
	00013415	Commune de MONTRODAT	Agrandissement du garage communal	50 000,00	3 889,00	0,00	17 531,33	0,00	11 111,00	17 468,67
	00012840	Commune de SAINT LEGER DE PEYRE	Aménagement d'annexes techniques au garage communal	29 800,00	4 400,00	0,00	11 920,00	0,00	0,00	13 480,00
	00013398	Communauté de communes du Gévaudan	Construction de locaux techniques eau et assainissement	432 000,00	60 000,00	0,00	187 318,18	0,00	0,00	184 681,82
	00012777	Commune de BOURGS SUR COLAGNE	Aménagement des rues Colonel Crespin et Vachery et des quartiers de Coudéna, La Vignasse, Les Alduisses et coeur du village	622 652,00	198 782,00	0,00	116 771,74	0,00	12 680,00	294 418,26
Goulet Mont Lozère										
	00012122	Communauté de communes du Goulet Mont Lozère	Extension des bureaux, de l'abri à sel et à pouzzolane de la communauté de communes	240 000,00	13 800,00	0,00	95 937,92	0,00	0,00	130 262,08
Haut Allier										
	00013030	Commune de CHASTANIER	Voirie et divers aménagements et fontaine	13 188,00	4 616,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 572,00

	Numéro du dossier	Maître d'ouvrage	Dossier	Montant de la base subventionnable	Montant proposé	Europe	Etat	Région	Autres	Autofinancement
Margeride Est										
	00015560	Commune de GRANDRIEU	Changement de la chaudière et mise en accessibilité de la mairie	9 500,00	3 796,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 704,00
Terre de Peyre										
	00013957	Commune de FAU DE PEYRE	Aménagement du village des Salèles (tranche 2)	118 816,00	11 318,00	0,00	0,00	0,00	30 671,00	76 827,00
Terre de Randon										
	00012494	Communauté de communes de la Terre de Randon	Création d'une voie nouvelle	155 000,00	46 500,00	0,00	62 000,00	0,00	0,00	46 500,00
Terres d'Apcher										
	00013314	Commune de LE MALZIEU VILLE	Aménagement de la route de Saint Alban	179 296,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 296,00
Urbain de Mende										
	00012336	Commune de MENDE	Extension et réhabilitation du bâtiment propreté de la ville de Mende	183 485,00	21 178,00	0,00	73 394,06	0,00	0,00	88 912,94
Monuments Historiques et Patrimoine				8 806,00	3 198,00	Chapitre 913 BC				
Chateauneuf de Randon										
	00015112	Commune de SAINT SAUVEUR DE GINESTOUX	Remise en état de la toiture du clocher de l'église	8 806,00	3 198,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 608,00
Travaux Exceptionnels				1 209 832,00	100 515,00	Chapitre 910 BC				
Aubrac Lozérien										
	00015781	Commune de GRANDVALS	Travaux urgents à l'église	4 112,00	2 467,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 645,00
	00015615	Commune de GRANDVALS	Aménagement de 2 logements T2 au dessus du multiple rural	81 566,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 566,00
Gévaudan										
	00015782	Commune de SAINT LEGER DE PEYRE	Aménagement d'annexes techniques au garage communal	29 800,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 200,00
	00013905	Commune de BOURGS SUR COLAGNE	Aménagement des rues Colonel Crespin et Vachery et des quartiers de Coudénas, La Vignasse, Les Alduisses et coeur du village	622 652,00	12 680,00	0,00	116 771,74	0,00	198 782,00	294 418,26

	Numéro du dossier	Maître d'ouvrage	Dossier	Montant de la base subventionnable	Montant proposé	Europe	Etat	Région	Autres	Autofinancement
Goulet Mont Lozère										
	00015920	Commune de SAINT JULIEN DU TOURNEL	Mise en place de compteurs généraux au niveau des réservoirs d'eau potable	29 037,00	14 518,00	0,00	0,00	0,00	8 711,10	5 807,90
	00016099	Communauté de communes du Goulet Mont Lozère	Extension des bureaux, de l'abri à sel et à pouzzolane de la communauté de communes	240 000,00	27 573,00	0,00	95 937,92	0,00	13 800,00	102 689,08
Haut Allier										
	00014976	Commune de AUROUX	Renouvellement du réseau AEP dans le village d'Auroux	22 338,00	6 701,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 637,00
Pays de Chanac										
	00012463	Commune de BARJAC	Réfection de l'installation campanaire de l'église	15 827,00	5 540,00	0,00	7 121,93	0,00	0,00	3 165,07
Terre de Randon										
	00013903	Communauté de communes de la Terre de Randon	Création d'une voie nouvelle	155 000,00	5 636,00	0,00	62 000,00	0,00	0,00	87 364,00
Terres d'Apcher										
	00015780	Commune de PAULHAC EN MARGERIDE	Aménagement de la nouvelle mairie (complément pour honoraires)	9 500,00	3 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 700,00
Voirie Communale				448 048,00	131 451,00	Chapitre 916 BC				
Aubrac, Lot, Causse										
	00013959	Commune de LES HERMAUX	Programme de voirie communale 2017	16 608,00	6 643,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 965,00
Cévenne des Hauts Gardons										
	00013664	Commune de BASSURELS	Travaux de voirie communale 2016	39 685,00	15 874,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 811,00
Cévennes au Mont Lozère										
	00013104	Commune de VENTALON EN CEVENNES	Enfouissement des réseaux secs du hameau DE Penens Bas à Saint Frézal de Ventalon	5 907,00	1 591,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 316,00
Coeur de Lozère										
	00012823	Commune de PELOUSE	Programme de voirie communale 2016	22 572,00	9 029,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 543,00
Haut Allier										
	00013901	Commune de SAINT FLOUR DE MERCOIRE	Programme de voirie 2016	10 035,00	3 541,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 494,00

	Numéro du dossier	Maître d'ouvrage	Dossier	Montant de la base subventionnable	Montant proposé	Europe	Etat	Région	Autres	Autofinancement
	00013008	Commune de CHEYLARD L'EVEQUE	Programme de voirie 2016	12 469,00	3 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 729,00
	00013005	Commune de CHASTANIER	Programme de voirie 2017	22 378,00	4 471,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 907,00
	00013889	Commune de CHASTANIER	Programme de voirie 2016	22 378,00	4 471,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 907,00
Terre de Randon										
	00013126	Commune de SERVIERES	Programme de voirie 2016	6 821,00	2 728,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 093,00
Terres d'Apcher										
	00013752	Commune de LA FAGE SAINT JULIEN	Programme de réfection de la voirie communale non revêtue 2016	19 639,00	7 855,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 784,00
	00012912	Commune de SERVERETTE	Travaux de voirie communale 2016	31 683,00	7 901,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 782,00
	00013270	Commune de JULIANGES	Travaux de voirie communale 2017	35 950,00	10 393,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 557,00
	00013272	Commune de LA FAGE SAINT JULIEN	Travaux de voirie communale 2016	52 370,00	20 948,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 422,00
	00013269	Commune de JULIANGES	Travaux de voirie communale 2016	35 950,00	3 936,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 014,00
	00013266	Commune de ALBARET SAINTE MARIE	Travaux de voirie communale	113 603,00	28 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 273,00